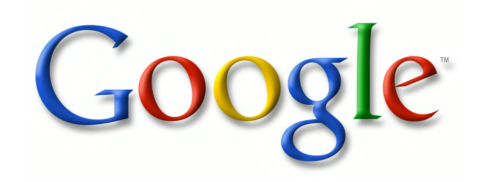
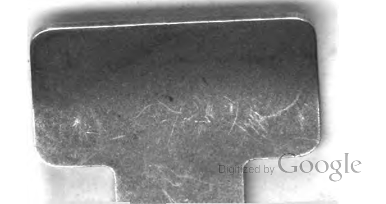






Annuaire



ANNUAIRE

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

de Louvain.

1857.

VINGT ET UNIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année de la création du monde 5863
de la période julienne 6570
depuis le déluge universel 4205
de la fondation de Rome, selon Varron . 2610
de l'ère de Nabonassar 2604
de l'ère chrétienne 1857

L'année 2633 des Olympiades, ou la 1e année de la 659e Olympiade, commence en juillet 1857.

L'année 1273 des Turcs, commencée le 1 septembre 1856, finit le 21 août 1857, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1857 du calendrier julien commence le 13 janvier 1857.

ÉCLIPSES EN 1857.

Il y aura cette année deux éclipses de soleil.

Le 25 *mars*. Éclipse totale de soleil, invisible à Louvain.

Le 18 *septembre*. Éclipse annulaire du soleil, invisible à Louvain.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or . . . . 15.
Epacte. . . . . IV.
Cycle solaire. 18.
Indiction romaine . . . . 15.
Lettre dominicale. . . . . D.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 8 février.
Les Cendres, 25 février.
Pâques, 12 avril.
Les Rogations, 18, 19 et 20 mai.
L'Ascension, 21 mai.
La Pentecôte, 31 mai.
La Ste.-Trinité, 7 juin.
La Fête-Dieu, 11 juin.
Le premier Dimanche de l'Avent, 29 Novembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la Fête des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

QUATRE-TEMPS.

Les 4, 6 et 7 mars. — Les 3, 5 et 6 juin. — Les 16, 18 et 19 septembre et les 16, 18 et 19 décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le dimanche pendant l'octave des apôtres SS. Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté PIE IX a accordé en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les pro-

fesseurs de la Faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la Sainte Vierge invoquée à l'église de St.-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la Sainte Vierge, à l'église de St.-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collége du St.-Esprit le 7 mars (fête de S. Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

—

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 12 minutes.

☽ P. Q. le 3, à 0 heure 32 minutes du soir.
🌕 P. L. le 10, à 9 heures 26 minutes du matin.
☾ D. Q. le 18, à 5 heures 8 minutes du matin.
● N. L. le 25, à 11 heures 44 minutes du soir.

---

1 Jeud. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR *.
2 Vend. s. Adalard, abbé de Corbie.
3 Sam. ste. Geneviève, vierge.
4 DIM. ste. Pharaïlde, vierge.
5 Lund. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. ÉPIPHANIE *.
7 Merc. ste. Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. ste. Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. s. Marcellin, évêque. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. s. Agathon, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
11 DIM. s. Hygin, pape. SOLENNITÉ DE L'EPIPHANIE.
12 Lund. s. Arcade, martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. ste. Véronique.



14 Merc. s. Hilaire, év. de Poitiers.
15 Jeud. s. Paul, ermite.
16 Vend. s. Marcel, pape.
17 Sam. s. Antoine, abbé.
18 Dim. Chaire de s. Pierre à Rome. *Saint Nom de Jésus.*
19 Lund. s. Canut, roi de Danemark.
20 Mard. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Merc. ste. Agnès, vierge et martyre.
22 Jeud. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Vend. Epousailles de la très-sainte Vierge.
s. Raymond de Pennafort.
24 Sam. s. Timothée, év. d'Éphèse.
25 Dim. Conversion de s. Paul.
26 Lund. s. Polycarpe, év. et martyr.
27 Mard. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Merc. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Jeud. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Vend. ste. Martine, vierge et martyre.
31 Sam. s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 41 minutes.

☽ P. Q. le 1, à 8 heures 38 minutes du soir.
🌕 P. L. le 9, à 0 heure 11 minutes du matin.
☾ D. Q. le 17, à 2 heures 38 minutes du matin.
● N. L. le 24, à 0 heure 16 minutes du soir.

---

1 DIM. s. Ignace, év. et martyr.
2 Lund. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Mard. s. Blaise, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. André Corsini, év. ste. Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. ste. Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. ste. Dorothée, vierge et mart. s. Amand, év. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 DIM. *Septuagésime.* s. Jean de Matha.
9 Lund. ste. Apollonie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. ste. Scholastique, vierge.

11 Merc. s. Séverin, abbé.
12 Jeud. ste. Eulalie, vierge et martyre.
13 Vend. ste. Euphrosine, vierge.
14 Sam. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 DIM. *Sexagésime*. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Lund. ste. Julienne, vierge.
17 Mard. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Merc. s. Siméon, év. et martyr.
19 Jeud. s. Boniface de Lausanne.
20 Vend. s. Eleuthère, év. de Tournai.
21 Sam. le B. Pépin de Landen.
22 DIM. *Quinquagésime. Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième Dimanche du Carême, on fait dans toutes les églises de Belgique la collecte pour l'Université.* — Chaire de St.-Pierre à Antioche.
23 Lund. s. Pierre Damien, év. et docteur.
24 Mard. s. Mathias, apôtre. s. Modeste, évêque.
25 Merc. *Les Cendres*. ste. Walburge, vierge.
26 Jeud. ste. Aldetrude, abbesse de Maubeuge.
27 Vend. s. Alexandre, év. d'Alexandrie.
28 Sam. ss. Julien, Chronion et Besas, martyrs.

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier, commencement du Printemps, le 21, à 0 heure 4 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures.

☽ P. Q. le 3, à 5 heures 49 minutes du matin.
🌕 P. L. le 10, à 4 heures 35 minutes du soir.
☾ D. Q. le 18, à 9 heures 22 minutes du soir.
🌑 N. L. le 25, à 10 heures 47 minutes du soir.

---

1 DIM. *Quadragésime.* s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Lund. s. Simplice, pape. — *Commencement du Semestre d'été de l'année académique* 1856—57. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. ste. Cunégonde, impératrice. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. *Quatre-temps.* s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. *Quatre-temps.* s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. *Quatre-temps.* ste. Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du St.-Sacrement à la chapelle du collége du St.-Esprit.*
8 DIM. *Reminiscere.* s. Jean de Dieu.
9 Lund. ste. Françoise, veuve. — *Réunion du Conseil rectoral.*

10 Mard. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.
11 Merc. s. Vindicien, év. d'Arras.
12 Jeud. s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Vend. ste. Euphrasie, vierge.
14 Sam. ste. Mathilde, reine.
15 DIM. *Oculi.* s. Longin, soldat.
16 Lund. ste. Eusébie, vierge.
17 Mard. ste. Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Merc. s. Gabriël, archange.
19 Jeud. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Vend. s. Wulfran, év. de Sens.
21 Sam. s. Benoît, abbé.
22 DIM. *Lætare.* s. Basile, martyr.
23 Lund. s. Victorien, martyr.
24 Mard. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Merc. ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *.
s. Humbert, évêque.
26 Jeud. s. Ludger, év. de Munster.
27 Vend. s. Rupert, év. de Worms.
28 Sam. s. Sixte III, pape.
29 DIM. LA PASSION. s. Eustase, abbé.
30 Lund. s. Véron, abbé.
31 Mard. s. Benjamin, mart.

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 51 minutes.

☽ P. Q. le 1, à 1 heure 52 minutes du soir.
🌕 P. L. le 9, à 9 heures 47 minutes du matin.
☾ D. Q. le 17, à 0 heure 19 minutes du soir.
● N. L. le 24, à 7 heures 32 minutes du matin.

---

1 Merc. s. Hugues, abbé.
2 Jeud. s. François de Paule.
3 Vend. N.-D. des Sept-Douleurs. s. Richard, év. de Chicester.
4 Sam. s. Isidore de Séville.
5 Dim. *Les Rameaux*. s. Vincent Ferrier.
6 Lund. s. Célestin, pape. — *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
7 Mard. s. Albert, ermite.— *Commencement des Vacances académiques.*
8 Merc. s. Perpétue, év. de Tours.
9 Jeud. *Jeudi-Saint.* ste. Vaudru, abbesse.
10 Vend. *Vendredi-Saint.* s. Macaire, évêque.
11 Sam. s. Léon-le-Grand, pape.
12 Dim. PAQUES. s. Jules I, pape.
13 Lund. Second jour de Paques*. s. Herménégilde, m.
14 Mard. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Merc. ss. Anastasie et Basilisse, martyres.

16 Jeud. s. Drogon, ermite.
17 Vend. s. Anicet, pape et martyr.
18 Sam. s. Ursmar, év. abbé de Lobes.
19 DIM. *Quasimodo*. s. Léon IX, pape.
20 Lund. ste. Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Mard. s. Anselme, arch. de Cantorbéry. — *Fin des Vacances académiques*.
22 Merc. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Jeud. s. Georges, martyr.
24 Vend. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Sam. *Rogations*. s. Marc, évangéliste.
26 DIM. *Misericordia*. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Lund. s. Antime, évêque et martyr.
28 Mard. s. Vital, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du St.-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de Saint-Michel, à Louvain, décédé le 29 Avril 1835.*
29 Merc. s. Pierre de Milan, martyr.
30 Jeud. ste. Catherine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 21. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 25 minutes.

☽ P. Q. le 1, à 0 heure 36 minutes du matin.
🌕 P. L. le 9, à 2 heures 29 minutes du matin.
☾ D. Q. le 16, à 11 heures 28 minutes du soir.
🌑 N. L. le 23, à 3 heures 6 minutes du soir.
☽ P. Q. le 30, à 1 heure 31 minutes du soir.

---

1 Vend. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Sam. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Dim. *Jubilate.* Invention de la Ste. Croix.
4 Lund. ste. Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. s. Grégoire de Naziance, docteur.
10 Dim. *Cantate.* s. Antonin, archev. de Florence.
11 Lund. s. François de Hiéronymo. — *Réunion du Conseil rectoral.*

12 Mard. ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Merc. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Jeud. s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 Vend. ste. Dymphne, vierge et martyre.
16 Sam. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Dim. *Vocem*. s. Pascal Baylon.
18 Lund. *Rogations*. s. Venance, martyr.
19 Mard. *Rogations*. s. Pierre Célestin, pape.
20 Merc. *Rogations*. s. Bernardin de Sienne.
21 Jeud. ASCENSION DE N.-S. J.-C. ste. Itisberge, v.
22 Vend. ste. Julie, vierge et mart.
23 Sam. s. Guibert, fondateur de Gemblours.
24 Dim. *Exaudi*. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Lund. s. Grégoire VII, pape.
26 Mard. s. Philippe de Néri.
27 Merc. s. Jean I, pape.
28 Jeud. s. Germain, év. de Paris.
29 Vend. s. Maximin, év. de Trèves.
30 Sam. s. Ferdinand III, roi. *Jeûne*.
31 Dim. PENTECOTE. *Indulgence plénière*.

Juin.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse, commencement de l'Eté, le 21, à 8 heures 49 minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de 21 minutes jusqu'au 21, et décroissent ensuite de 5 minutes jusqu'au 30.

☺ P. L. le 7, à 5 heures 41 minutes du soir.
☾ D. Q. le 15, à 7 heures 28 minutes du matin.
● N. L. le 21, à 10 heures 22 minutes du soir.
☽ P. Q. le 29, à 4 heures 38 minutes du matin.

---

1 Lund. SECOND JOUR DE PENTECOTE*. s. Pamphile, m.
2 Mard. ss. Marcelin, Pierre et Erasme, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. *Quatre-temps.* ste. Clotilde, reine. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. s. Optat, év. de Milève. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. *Quatre-temps.* s. Boniface, év. et martyr. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. *Quatre-temps.* s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 DIM. LA SAINTE-TRINITÉ. s. Robert, évêque.
8 Lund. s. Médard, év. de Noyon. — *Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. ss. Prime et Félicien, mart.
10 Merc. ste. Marguerite, reine.
11 Jeud. LA FÊTE-DIEU*. s. Barnabé, apôtre.

12 Vend. s. Jean de Sahagun.
13 Sam. s. Antoine de Padoue.
14 **Dim. Solennité de la Fête-Dieu.** s. Basile-le-Grand, arch. de Césarée. *Procession générale.*
15 Lund. ss. Guy, Modeste et ste. Crescence, mart.
16 Mard. ste. Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Merc. ste. Alène, vierge et martyre.
18 Jeud. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Vend. ste. Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Sam. s. Sylvère, pape et martyr.
21 **Dim.** Fête du Sacré-Cœur de Jésus.—Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain. s. Louis de Gonzague.
22 Lund. s. Paulin, év. de Nole.
23 Mard. B. Marie d'Oignies.
24 Merc. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Jeud. s. Guillaume, abbé.
26 Vend. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Sam. s. Ladislas, roi d'Hongrie.
28 **Dim.** s. Léon II, pape.
29 Lund. ss. Pierre et Paul*, apôtres.
30 Mard. ste. Adile, vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 5 minutes.

P. L. le 7, à 7 heures 3 minutes du matin.
D. Q. le 14, à 1 heure 14 minutes du soir.
N. L. le 21, à 6 heures 30 minutes du matin.
P. Q. le 28, à 9 heures 32 minutes du soir.

---

1 Merc. s. Rombaut, év., patron de Malines.
2 Jeud. Visitation de la Sainte-Vierge.
3 Vend. s. Euloge, martyr.
4 Sam. s. Théodore, év. *Jeûne.*
5 Dim. Solennité des ss. Pierre et Paul. *Indulgence plénière.* s. Pierre de Luxembourg, cardinal év. de Metz.
6 Lund. ste. Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. ste. Elisabeth, reine de Portugal. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ss. Martyrs de Gorcum. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. Les sept Frères Martyrs. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Pie I, pape.

12 **Dim.** s. Jean Gualbert, abbé.
13 Lund. s. Anaclet, pape et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Bonaventure, év. et docteur.
15 Merc. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Jeud. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste. Renilde.
17 Vend. s. Alexis, conf.
18 Sam. s. Camille de Lellis.
19 **Dim.** s. Vincent de Paul. Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.
20 Lund. s. Jérôme Emilien.
21 Mard. ste. Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges.*
22 Merc. ste. Marie-Madeleine.
23 Jeud. s. Apollinaire, év. de Ravenne.
24 Vend. ste. Christine, vierge et martyre.
25 Sam. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 **Dim.** ste. Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Lund. s. Pantaléon, martyr.
28 Mard. s. Victor, martyr.
29 Merc. ste. Marthe, vierge.
30 Jeud. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Vend. s. Ignace de Loyola, fond. de la Comp. de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 47 minutes.

☺ P. L. le 5, à 6 heures 47 minutes du soir.
☾ D. Q. le 12, à 5 heures 59 minutes du soir.
● N. L. le 19, à 4 heures 43 minutes du soir.
☽ P. Q. le 27, à 3 heures 24 minutes du soir.

---

1 Sam. s. Pierre-ès-Liens.
2 DIM. *Portiuncule.* s. Etienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Lund. Invention de s. Étienne. — *Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen.*
4 Mard. s. Dominique, confesseur.
5 Merc. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Jeud. Transfiguration de N.-S. J.-C.
7 Vend. s. Donat, év. et martyr. — *Commencement des Vacances académiques.*
8 Sam. s. Cyriac, martyr.
9 DIM. s. Romain, martyr.
10 Lund. s. Laurent, martyr.
11 Mard. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Merc. ste. Claire, vierge.
13 Jeud. s. Hippolyte, martyr.
14 Vend. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*
15 Sam. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, év. de Soissons.

16 DIM. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie. s. Roch, confes.
17 Lund. s. Libérat, abbé.
18 Mard. ste. Hélène, impératrice.
19 Merc. s. Jules, martyr.
20 Jeud. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Vend. ste. Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22 Sam. s. Timothée, martyr.
23 DIM. s. Philippe Béniti.
24 Lund. s. Barthélemi, apôtre.
25 Mard. s. Louis, roi de France.
26 Merc. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Jeud. s. Joseph Calasance.
28 Vend. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Sam. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 DIM. ss. Anges gardiens. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Lund. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance, commencement de l'Automne, le 23, à 10 heures 50 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

☺ P. L. le 4, à 5 heures 26 minutes du matin.
☾ D. Q. le 10, à 11 heures 8 minutes du soir.
● N. L. le 18, à 5 heures 51 minutes du matin.
☽ P. Q. le 26, à 9 heures 18 minutes du matin.

—

1 Mard. s. Gilles, abbé.
2 Merc. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 Jeud. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Vend. ste. Rosalie, vierge.
5 Sam. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Dim. s. Donatien, martyr.
7 Lund. ste. Reine.— INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *Décembre* 1425).
8 Mard. NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. s. Adrien, m.
9 Merc. s. Gorgone, martyr.
10 Jeud. s. Nicolas de Tolentino.
11 Vend. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Sam. s. Guy d'Anderlecht.
13 Dim. s. Nom de Marie. s. Amé, év. de Sion en Valais.

14 Lund. Exaltation de la sainte Croix.
15 Mard. s. Nicomède, martyr.
16 Merc. *Quatre-temps.* ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Jeud. s. Lambert, év. de Maestricht.
18 Vend. *Quatre-temps.* s. Joseph de Cupertino.
19 Sam. *Quatre-temps.* s. Janvier, martyr.
20 Dim. s. Eustache, martyr.
21 Lund. s. Mathieu, apôtre.
22 Mard. s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Merc. ste. Thècle, vierge et martyre. — *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Jeud. Notre-Dame de Merci.
25 Vend. s. Firmin.
26 Sam. ss. Cyprien et Justine, martyrs.
27 Dim. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Lund. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Mard. s. Michel, archange.
30 Merc. s. Jérôme, docteur.

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 37 minutes.

☺ P. L. le 3, à 3 heures 27 minutes du soir.
☾ D. Q. le 10, à 6 heures 11 minutes du matin.
● N. L. le 17, à 9 heures 56 minutes du soir.
☽ P. Q. le 26, à 2 heures 26 minutes du matin.

---

1 Jeud. s. Rémi, s. Bavon, patron de Gand.
2 Vend. s. Léodegaire, év. d'Autun.
3 Sam. s. Gérard, abbé.
4 Dim. s. François d'Assise. Solennité du saint Rosaire.
5 Lund. s. Placide, martyr. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour jusqu'au Samedi 17 Octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à une heure.*
6 Mard. s. Brunon, confesseur.— *Fin des Vacances académiques.— Commencement du semestre d'hiver de l'année acad.* 1857-58.
7 Merc. s. Marc, pape. — *Messe solennelle du Saint-Esprit, pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*
8 Jeud. ste. Brigitte, veuve.
9 Vend. s. Denis et ses compagnons, martyrs.
10 Sam. s. François de Borgia.
11 Dim. s. Gommaire, patron de Lierre. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du règl. gén. doivent être adressées*

aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.

12 Lund. s. Wilfrid, év. d'Yorck. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

13 Mard. s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

14 Merc. s. Calixte, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

15 Jeud. ste. Thérèse, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

16 Vend. s. Mummolin, év. de Noyon et de Tournai. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

17 Sam. ste. Hedwige, veuve. — *Clôture des inscriptions et recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.* Règl. gén. art. 6.

18 DIM. s. Luc, évangéliste.

19 Lund. s. Pierre d'Alcantara. — *Réunion du Conseil rectoral.*

20 Mard. s. Jean de Kenti.

21 Merc. ste. Ursule et ses comp., martyres.

22 Jeud. s. Mellon, évêque.

23 Vend. s. Jean de Capistran.

24 Sam. s. Raphaël, archange.

25 DIM. ss. Crépin et Crépinien, s. Chrysante, ste. Darie, mart.

26 Lund. s. Evariste, pape et martyr.

27 Mard. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.

28 Merc. ss. Simon et Jude, apôtres.

29 Jeud. ste. Ermelinde, vierge.

30 Vend. s. Foillan, martyr.

31 Sam. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 27 minutes.

🌕 P. L. le 2, à 9 heures 26 minutes du matin.
☾ D. Q. le 8, à 4 heures 31 minutes du soir.
🌑 N. L. le 16, à 4 heures 14 minutes du soir.
☽ P. Q. le 25, à 5 heures 52 minutes du soir.

—

1 DIM. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*
2 Lund. Les Fidèles Trépassés.—*Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. s. Hubert, év. de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de St.-Pierre, à onze heures.— Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. —INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI.—*Indulgence plénière.— Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Zacharie et ste. Elisabeth, parents de saint Jean-Baptiste.—*Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Willebrord, év. d'Utrecht.
8 DIM. s. Godefroi, év. d'Amiens.

b.

9 Lund. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. André Avellin.
11 Merc. s. Martin, év. de Tours.
12 Jeud. s. Liévin, év. et martyr.
13 Vend. s. Stanislas Kostka.
14 Sam. s. Albéric, év. d'Utrecht.
15 DIM. s. Léopold, confesseur. **DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES.**
16 Lund. s. Edmond, arch. de Cantorbéry.
17 Mard. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Merc. Dédicace des basiliques de St.-Pierre et de St.-Paul à Rome.
19 Jeud. ste. Elisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Vend. s. Félix de Valois.
21 Sam. Présentation de la très-sainte Vierge.
22 DIM. ste. Cécile, vierge et martyre.
23 Lund. s. Clément I, pape et martyr.
24 Mard. s. Jean de la Croix.
25 Merc. ste. Catherine, vierge et martyre.
26 Jeud. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.
27 Vend. s. Acaire, év. de Noyon.
28 Sam. s. Rufe, martyr.
29 DIM. *Avent.* s. Saturnin, martyr.
30 Lund. s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne, commencement de l'Hiver, le 22, à 4 heures 31 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 22 minutes jusqu'au 22, puis ils croissent de 5 minutes jusqu'au 31.

🌕 P. L. le 1, à 11 heures 15 minutes du matin.
☾ D. Q. le 8, à 6 heures 55 minutes du matin.
🌑 N. L. le 16, à 11 heures 20 minutes du matin.
☽ P. Q. le 24, à 6 heures 55 minutes du matin.
🌕 P. L. le 30, à 9 heures 50 minutes du matin.

---

1 Mard. s. Eloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 Merc. ste. Bibienne, vierge et martyre.
3 Jeud. s. François Xavier.
4 Vend. ste. Barbe, mart. s. Pierre Chrysologue.
5 Sam. s. Sabbas, abbé.
6 DIM. s. Nicolas, év. de Myre.
7 Lund. s. Ambroise, év. et docteur. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. — *Indulgence plénière.*
9 Merc. ste. Léocadie, vierge et mart. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Damase, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

12 Sam. s. Valery, abbé en Picardie. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
13 Dim. ste. Lucie, vierge et martyre.
14 Lund. s. Spiridion, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. s. Adon, arch. de Vienne.
16 Merc. *Quatre-temps.* Messe d'or. s. Eusèbe, év. de Verceil. — *Anniversaire de la naissance de* Sa Majesté Léopold I, *Roi des Belges, né à Cobourg le* 16 *Décembre* 1790.
17 Jeud. ste. Begge, veuve.
18 Vend. *Quatre-temps.* Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Sam. *Quatre-temps.* s. Némésion, martyr.
20 Dim. s. Philogone, évêque.
21 Lund. s. Thomas, apôtre.
22 Mard. s. Hungère, év. d'Utrecht.
23 Merc. ste. Victoire, vierge et mart.
24 Jeud. s. Lucien. *Jeûne.*
25 Vend. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Sam. Second jour de Noël.*. s. Etienne, premier martyr.
27 Dim. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Lund. ss. Innocents.
29 Mard. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Merc. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Jeud. s. Silvestre, pape.

—

SUITE DE LA DISSERTATION SUR LES DATES DES CHARTES ET DES CHRONIQUES (1).

Des Concurrents et des Lettres Dominicales.

Les années communes sont composées de cinquante-deux semaines et un jour, et les années bissextiles sont composées de cinquante-deux semaines et deux jours. Ce jour, ou ces deux jours surnuméraires, sont appelés *concurrents*, parce qu'ils concourent avec le cycle solaire, ou qu'ils en suivent le cours, ainsi qu'on va le voir.

La première année de ce cycle, on compte un concurrent, la seconde deux, la troisième trois, la quatrième quatre, la cinquième six au lieu de cinq, parce que cette année est bissextile, la sixième sept, la septième un, la huitième deux, la neuvième quatre au lieu de trois, par la raison que cette année est encore bissextile; et ainsi des autres années, en ajoutant toujours un dans les années communes, et deux dans les bissextiles, et en recommençant toujours par un, après avoir compté sept, parce qu'il n'y a que sept concurrents, autant qu'il y a de jours dans

(1) Extr. de l'*Art de vérifier les dates*; voyez les Annuaires de 1851, p. XXXII, de 1852, p. XXXII, de 1853, p. XXXII, de 1854, p. XXXII, de 1855, p. XXXII, et de 1856, p. XXXIII.



la semaine, et autant qu'il y a de lettres dominicales (1).

Ces lettres dominicales sont A, B, C, D, E, F, G, et servent, comme personne ne l'ignore, à marquer les sept jours de la semaine. A désigne le premier

---

(1) « L'usage des concurrents, dit de Marca, fut introduit pour » trouver, par leur moyen et des réguliers des calendes de chaque » mois, le propre jour de la semaine : ce que les Chrétiens inventè- » rent, dès le temps du concile de Nicée, pour savoir déterminément » le jour de Pâques, lequel devant être célébré le dimanche, en l'hon- » neur de la Résurrection, et non le vendredi, suivant l'opinion » condamnée de quelques Quartodécimains, qui célébraient la Pâque » du Crucifiement et non celle de la Résurrection, il était néces- » saire d'inventer un ordre perpétuel, pour indiquer avec assurance » la première férie. En Occident, on y a pourvu fort aisément par » le moyen des lettres dominicales, ainsi que Bède l'a expliqué il y a » plus de mille ans. Mais les chrétiens orientaux, qui n'ont point » la méthode des sept lettres alphabétiques, pour marquer les sept » jours de la semaine, sont obligés d'avoir recours à un moyen plus » subtil, qui est celui des concurrents et des réguliers. Les vieux » calendriers latins conservent cette invention, non pas comme né- » cessaire, mais à cause de sa gentillesse. C'est pour cela que Sca- » liger dit fort bien qu'il faut retenir la science des concurrents, » et en rejeter l'usage. Maximus Monachus, en son Compost Ecclé- » siastique, publié par le P. Pétau, explique fort distinctement ces » concurrents, qu'il nomme épactes du soleil, et les réguliers, » qu'il nomme jours ajoutés. Paul Alexandrin, qui écrivait l'an 377, » et Vettius Valens, antiochenus, donnent des règles pour trouver » le plinthe, ou les concurrents et réguliers, dans le calendrier » égyptiaque et l'éthiopique. Joannes Chrysococcès fait la même » chose pour les années arabique et persique. Qui voudra savoir la » méthode particulière de ces concurrents, pourra lire Bède, Sca- » liger et le P. Pétau, dans ses notes sur le Compost de Maxime. » (*Hist. de Béarn*, p. 461).

jour de l'année, B le second, C le troisième, et ainsi des autres, par un cercle perpétuel, jusqu'à la fin de l'année. Comme l'année commune finit par le même jour de la semaine qu'elle commence, et l'année bissextile un jour après, ainsi qu'on l'a dit plus haut, les lettres dominicales, qui marquent le jour de la semaine, changent chaque année en rétrogradant; de sorte que si la lettre G, par exemple, marque les dimanches d'une année commune, la lettre F marquera les dimanches de l'année suivante, si cette année est commune; mais, si elle est bissextile, la lettre F ne marquera les dimanches que jusqu'au 24 février inclusivement, et la lettre E les marquera depuis ce jour jusqu'à la fin de l'année. Cela se fait ainsi dans les années bissextiles, à cause du jour intercalaire ajouté au mois de février, en ces années-là. Les sept lettres, qui marquent également tous les jours de la semaine, sont appelées dominicales, parce que le dimanche est le premier jour de la semaine, et celui qu'on cherche principalement par l'usage de ces lettres A, B, etc. (1).

---

(1) Dans les chartes, la lettre dominicale de l'année est souvent employée parmi les notes chronologiques; mais quelquefois, au lieu de la nommer, on se contente de la désigner par le rang qu'elle tient dans l'alphabet. Ainsi au lieu de marquer *Littera* A, on met *Littera* I; au lieu de *Littera* B, on met *Littera* II; et de même des autres : témoin cette charte de Raoul, comte d'Evreux : *Actum est hoc, Rodomo civitate, anno ab Incarnatione Domini nostri Jesu-Christi MXI, Indict. IX, littera VII, luna XIV, XVII kalend. octobrium, regnante Roberto rege Francorum, et procurante Norman*

Le concurrent 1 répond à la lettre dominicale F, le 2 à E, le 3 à D, le 4 à C, le 5 à B, le 6 à A, le 7 à G. C'est ce qu'on peut remarquer dans la Table chronologique de l'*Art de vérifier les dates*, où on a placé les concurrents à côté des lettres dominicales du calendrier julien, parce qu'on trouve un grand nombre de chartes qui sont datées de ces concurrents, appelés quelquefois *epactæ solis*, ou *epactæ majores*, pour les distinguer des épactes de la lune, appelées simplement *épactes*, comme nous le verrons plus bas.

Du Terme Pascal.

Outre le terme pascal, dont nous avons parlé en traitant des clefs des fêtes mobiles, qui était constamment le 11 mars, les anciens se servaient d'un autre moyen pour connaître le jour que Pâques tombait. Ce moyen était le 14e de la lune, qui précédait le dimanche auquel cette solennité devait se célébrer. Ils appelaient ce 14e de la Lune, le *terme pascal;* et on le trouve assez souvent, sous le nom de *terminus paschalis*, parmi les dates des chartes, comme on l'aura déjà remarqué dans quelques exemples de ceux que nous avons cités de temps en temps. En voici deux nouveaux. Parmi les preuves de la nouvelle histoire de Bretagne, par D. Morice, tome I, col. 566,

---

niam Richardo II, in sede Rotomagensi, archipræsule Roberto (Pommeraye, Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, Part. I, pag. 122).

nous trouvons une charte datée : *Anno MCXXXII, indictione X, epactâ I, concurrentibus V, terminus paschalis II nonas aprilis, dies ipsius paschalis diei IV idus* (ejusdem aprilis), *luna ipsius diei* (Paschæ) XX. Toutes ces dates sont bonnes, et en particulier le *terminus paschalis secundo nonas aprilis*, qui est le 4 de ce mois; puisque nous voyons en effet, dans la Table chronologique et dans le Calendrier lunaire de l'*Art de vérifier les dates*, qu'en 1132, le terme pascal tombait le 4 avril. Dans le même tome de D. Morice, on trouve, col. 613 : *Hæc autem facta sunt, anno MCLII, epactâ XII, indictione XV, concurrente V cum B., circulus lunaris XIII, terminus paschalis VIIII, kal. aprilis, dies paschalis III kal. aprilis, luna ipsius diei XX.* Le *VIIII kal. aprilis* marque le 24 mars, et nous trouvons encore, dans les mêmes tables, qu'en 1152, le terme pascal tombait en effet le 24 mars. La seule faute qu'il y ait dans toutes les dates de cette dernière charte est *concurrente V* pour *concurrente II;* mais cette faute est sans doute du copiste. Il n'y a rien de plus aisé que de lire V pour II, et II pour V, lorsque les deux chiffres ne sont pas bien écartés, ou que les deux jambages du V ne sont pas bien unis par en bas. Le B de la charte est pour *bissextili.*

Il est inutile de nous étendre sur ce terme pascal, qui ne souffre aucune difficulté. Si l'on veut se convaincre qu'il est bien indiqué dans la Table chronologique et dans le Calendrier lunaire précités, il n'y a qu'à comparer l'une avec l'autre, ou, plus simplement, il n'y a qu'à compter sur ses doigts, depuis le

premier de la lune pascale, marquée dans le Calendrier lunaire, et l'on verra qu'il est toujours indiqué au jour du mois solaire qu'il tombe réellement, tant pour l'ancien que pour le nouveau calendrier.

Des Pâques.

Après ce qui a été dit touchant la Pâque (1), et en y joignant ce que nous dirons dans le paragraphe suivant, nous croyons devoir nous borner ici à traiter historiquement de la confection du calendrier grégorien, dont cette solennité était le principal objet, et des différentes époques de sa réception dans les différents pays.

Lorsque Jules-César fit travailler à la réformation du calendrier, Sosigène, le principal astronome qu'il chargea de cette entreprise fixa l'équinoxe du printemps au 25 mars. Mais, comme sur l'espace de 365 jours et 6 heures qu'il donnait au cours annuel du soleil, il y avait, dans le calcul astronomique, 11 minutes et 12 secondes, ou environ, à rabattre, il arrivait de là, qu'en 129 années, l'équinoxe précédait d'un jour le 25 mars; de sorte qu'au temps du premier concile de Nicée, tenu, comme l'on sait, en l'an 325, l'équinoxe ne tombait plus le 25 mars, mais le 21 de ce mois. Ce fut à ce jour que les pères de Nicée le fixèrent, sans chercher de remède à la cause de la précession, qu'ils ignoraient. Le mal continuant donc, ainsi que par le passé, l'équinoxe, en 341 ans,

---

(1) Voir l'*Annuaire* de 1854, p. XXXII.

se trouva devancer le 21 mars de 3 jours; et en 1257 ans, c'est-à-dire, depuis l'an 325 jusqu'à l'an 1582, la précession était de 11 jours, quoique, selon les tables alfonsines que les auteurs du calendrier grégorien ont suivies, elle n'aille qu'à dix jours. Longtemps avant le pape Grégoire XIII, on s'était aperçu de ce défaut du calendrier julien. Jean de Sacrobosco, savant astronome anglais, en fit la remarque en 1260; et après lui, Jean de Saxe et Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, tracèrent quelques règles pour la réformation du calendrier. Pierre Philuména, Nicolas Grégoras et Isaac Argyre, au quatorzième siècle, proposèrent aussi leurs vues sur le même sujet. Il en fut traité, mais sans succès, au concile de Constance, en 1414, sur les représentations du cardinal d'Ailli, et dans le concile de Bâle, en 1436 et 1439, sur celles du cardinal Cusa. Le pape Sixte IV voulut efficacement travailler à la réformation du calendrier, et, dans ce dessein, il fit venir à Rome le célèbre Jean Régiomontanus; mais ce mathématicien y mourut en 1476, ayant à peine ébauché son ouvrage. Dans le siècle suivant, les erreurs du calendrier julien furent déférées au pape Léon X et au concile de Latran, fini l'an 1517. On fit la même démarche auprès du pape Pie IV et du concile de Trente. Elle ne fut pas vaine cette fois. La réformation du calendrier fut ordonnée par le concile; ce qui occasionna divers écrits, où chacun proposa son plan pour réussir dans cette opération. Enfin Grégoire XIII, ayant appelé à Rome les hommes les plus

versés dans cette matière, employa dix années à discuter toutes les formules qui lui furent présentées, donna la préférence à celle des deux frères Aloysio et Antonio Lilio, et en envoya des copies, l'an 1577, à tous les princes, républiques et académies catholiques. Assuré de leur consentement, il publia, l'an 1582, son nouveau calendrier, dans lequel on retrancha dix jours sur cette année, en comptant le 15 octobre au lieu du 5.

En Espagne, en Portugal et dans une partie de l'Italie, le retranchement se fit au même jour qu'à Rome; mais, en France, il n'eut lieu qu'au mois de décembre suivant. Le 10 de ce mois y fut compté pour le 20, conformément aux lettres-patentes du roi Henri III, datées du 3 novembre précédent.

La même année, François de France, duc d'Alençon, puis duc d'Anjou, adressa, le 10 décembre, aux conseils de Brabant, de Gueldre, de Flandre, de Malines, de Hollande et de Frise, un placard pour la réception du calendrier grégorien, par lequel il était ordonné que, dans ces provinces, *après que le 14 futur de décembre seroit passé, le jour suivant, qu'on comptoit pour le 15e, selon l'ancien calcul, ne se compteroit plus pour le 15e, mais pour le 25e, et ainsi seroit tenu pour le jour de Noël; et que l'année présente finiroit, six jours après ledit jour de Noël.* Le Brabant, la Flandre, l'Artois, le Hainaut, la Hollande se conformèrent à cet édit. Mais la Gueldre, le Zutphen, la province d'Utrecht, la Frise, le pays de Groningue, l'Over-Yssel s'y opposèrent et continuèrent de suivre l'ancien

style. L'année suivante, après la retraite du duc d'Anjou, Philippe II, roi d'Espagne, étant à Tournai, donna, le 10 janvier, un nouvel édit, portant ordre aux dix-sept provinces des Pays-Bas de recevoir le nouveau calendrier; réglant en conséquence que le 12 février futur serait compté pour le 22 et que le lendemain serait tenu pour le jour des Cendres. *Réformons en cela*, ajoute-t-il, *la lettre F en B, tellement qu'en effet, le susdit mois de février, pour cette année, n'aura que* 18 *jours, en place de* 28, *quoiqu'on compte jusqu'au* 28 *inclusivement*. Celles des sept Provinces-Unies, qui avaient refusé d'obéir au placard du duc d'Anjou, ne tinrent compte de l'édit de Philippe II, dont elles ne reconnaissaient plus l'autorité. Mais nous voyons qu'en 1700, les états de la province d'Utrecht publièrent un placard, le 24 juillet, portant que le calendrier nouveau y serait reçu, à commencer le 1 décembre que l'on compterait pour le 12. La province d'Over-Yssel suivit, la même année, cet exemple, ainsi que la Gueldre, le Zutphen, la Frise et Groningue. C'est donc de cette époque que le nouveau style est uniforme dans tous les Pays-Bas.

« L'an 1582, le 24 de novembre, dit Meurisse (*Hist.* » *des Ev. de Metz, p.* 643), les nouvelles de la réfor- » mation du calendrier étant arrivées en cette ville » (de Metz), ceux qui avoient l'autorité spirituelle, au » nom de l'évêque, Charles de Lorraine, donnèrent » ordre, avec le reste du clergé, qu'au lieu de compter » le 10 de décembre, on comptât le 20; le lendemain, » le 21, auquel jour fut solennisée la fête de saint » Thomas; et ainsi consécutivement. »

En Allemagne, l'empereur Rodolphe II proposa, dans une des dernières séances de la diète d'Ausbourg, ouverte le 27 juin 1582, d'introduire dans l'Empire le calendrier grégorien; et ce projet très-raisonnable, dit Pfeffel, eût sans doute été agréé sur-le-champ, si les états ne se fussent pas trouvés offensés par le ton absolu avec lequel le Pape leur avait enjoint de suivre son calendrier. L'on s'y opposa tout d'une voix; mais, l'an 1584, l'Empereur, par les soins d'Ernest de Bavière, électeur de Cologne, engagea les états catholiques de l'Empire à recevoir le nouveau calendrier. Les Protestants continuèrent de suivre l'ancien. Mais la ville de Strasbourg, étant tombée sous la domination de la France, adopta le grégorien, le 5 février 1682, par les soins de M. de la Grange, intendant d'Alsace. Le retranchement de dix jours se fit dans ce mois, et l'on commença le 1er mars, suivant le nouveau style (Pontier, *Cabinet des Grands*, p. 257, et Schœpflin, *Als. illustr.* t. II, p. 343). Enfin, l'an 1698, les Protestants de l'Empire commencèrent à travailler à un nouveau calendrier. Le 14 octobre (v. st.) de cette année, Echart Weigel, savant mathématicien d'Iéne, proposa à la diète de Ratisbonne la manière d'opérer cette réforme. On agita l'affaire dans le corps des états soi-disant évangéliques; on consulta en même temps d'autres mathématiciens; et, le 13 septembre 1699, le corps des Protestants conclut et arrêta qu'on retrancherait, de l'année 1700, les 11 derniers jours du mois de février et que la fête de Pâques serait célébrée, non suivant

le cycle dionysien, reçu dans le calendrier julien, mais suivant le calcul astronomique. En conformité de cette décision, il parut, en 1700, un nouveau calendrier, sous le titre de *Calendrier corrigé*, que Weigel prétendit être plus exact que le grégorien, avec lequel il s'accorde, à la vérité, pour la quantité des jours de l'année et la disposition des semaines, mais dont il diffère, pour la manière de déterminer la Pâque et les fêtes mobiles qui en dépendent. Car, au lieu de fixer invariablement l'équinoxe du printemps au 21 mars, comme fait le calendrier grégorien, on le détermine, dans celui des Protestants, par un calcul fondé sur les tables rudolfines ou képlériennes des mouvements célestes, et cela, sans le secours des nombres d'or, épactes et lettres dominicales. Dans ce calcul, l'équinoxe est mobile, et peut tomber les 19, 20, 21, 22 et 23 mars; d'où il arrive que les Protestants ne se rencontrent pas toujours avec nous, pour le jour de la Pâque. Ils peuvent la faire avant nous; car leur équinoxe tombant le 19 ou le 20 mars, alors, si la pleine lune arrive l'un de ces deux jours, un samedi, ils feront la Pâque le lendemain. C'est ce qu'on a déjà vu l'an 1724, où nous fîmes la Pâque le 16 avril, et les Protestants le 9 du même mois; et en 1744, où les Protestants célébrèrent cette fête le 29 mars, et nous le 5 avril (1). Ils peuvent la faire

(1) Cela devait encore arriver en 1778 et en 1798. Mais, comme alors la Pâque des Chrétiens se rencontrait avec celle des Juifs, les Protestants, après avoir délibéré sur cela, dès 1724, ont enfin

après nous; car si la pleine lune arrive le 21 mars, nous pouvons faire la Pâque le 22 ou le 23, au cas

---

arrêté, dans la diète de Ratisbonne, le 30 janvier 1733, qu'ils ne célébreraient ces deux Pâques que huit jours après les Juifs; savoir, celle de 1778, le 19 avril, et celle de 1798, le 8 avril, l'une et l'autre avec les Catholiques (Cette remarque est de M. Raillard, bibliothécaire de la ville de Bâle). Néanmoins, ce réglement ne fut pas adopté par tous les états protestants d'Allemagne. Car, en 1774, le ministre du roi de Prusse présenta, de la part de son maître, à la diète de Ratisbonne, un rescrit portant que « S. M. prussienne, prévoyant qu'en 1778 la Pâque des Protestants » n'arrivera pas le même jour que celle des catholiques romains, » et qu'il pourroit survenir quelques troubles, parce qu'elle se ren- » contre avec les azymes des Juifs, elle désire que les états de » l'Empire prennent des mesures convenables pour que les deux » communions chrétiennes célèbrent la Pâque le même jour, surtout » dans les états ou les deux cultes sont également autorisés par » les lois. » En conséquence, le Roi déclarait que la fête de Pâques, en 1778, devant tomber, suivant le calendrier corrigé, au 12 avril, il l'avait fixée, dans ses états, au 19 du même mois, pour ne pas la célébrer avec les Juifs, dont le calendrier la plaçait au même jour que celui des Protestants. La Diète, frappée de ce mémoire, fit, sur la fin de novembre 1774, un *conclusum*, par lequel il fut unanimement réglé qu'on se conformerait, dorénavant, au calendrier grégorien, pour fixer la fête de Pâques. On donna acte par-là, aux Catholiques, de l'inconvénient qu'il y a de s'écarter de leur calendrier, sous prétexte d'une plus grande exactitude astronomique.

Parmi les Œuvres de Jean Bernoulli, tom. IV, pag. 494, on trouve un mémoire, adressé, l'an 1724, au sénat de Bâle, dans lequel il prouve que souvent, malgré le calcul le plus exact de l'équinoxe et de la pleine lune, les Pâques des Chrétiens ne se rencontreraient pas, à cause de la grande distance des lieux et de la grande variation du lever du soleil, qui change d'un méridien à l'autre, de manière que, si la pleine lune tombait un samedi

que ces quantièmes tombent un dimanche. Mais, pour lors, il est possible que l'équinoxe n'arrive, dans le calendrier des Protestants, que le 22 ou le 23 mars; ce qui les obligera de remettre la Pâque au dimanche suivant, sept jours après nous. Une observation que nous ne devons pas omettre, c'est que ce calendrier corrigé n'a pas été adopté à perpétuité, mais seulement par provision, en attendant que les défauts du calendrier grégorien fussent réformés (1).

---

dans un endroit, ce serait déjà le dimanche dans un autre; et par cette raison, il conseillait d'en faire une fête fixe et immobile, et que l'on s'accordât sur ce jour dans tout le monde chrétien; mais son avis ne fut point suivi.

(1) L'état actuel du calendrier suppose l'année solaire de 365 jours, 5 heures, 49 minutes, 12 secondes; elle n'est cependant, suivant M. de la Lande, que de 365 jours, 5 heures, 48 minutes, 45 secondes.

Les rédacteurs du calendrier, comme on l'a déjà remarque ci-dessus, eussent donc fait une correction plus exacte, s'ils eussent fixé la suppression du bissexte à chaque époque de 128 ans; car alors l'année eût été supposée de 365 jours, 5 heures, 48 minutes, 45 secondes, ce qui est précisément la durée de l'année astronomique. Mais alors, il eût fallu renoncer à l'uniformité des intercalations à faire du bissexte tous les 4 ans, excepté les 3 années séculaires, et de l'intercalation à faire du même bissexte tous les 400 ans.

Autre défaut de notre calendrier. Les calculs relatifs aux mouvements de la lune ont été faits sur la durée *moyenne* de ses révolutions. Il n'est donc pas étonnant que les nouvelles lunes du calendrier s'écartent quelquefois d'un jour ou deux, et même jusqu'à près de 3 jours, des nouvelles lunes astronomiques, qui sont toutes calculées sur le *mouvement vrai* de cette planète. D'ailleurs le calendrier marque seulement la nouvelle lune aux jours où l'on

En Suisse, le calendrier grégorien fut successivement adopté par les cantons et états catholiques. Les

---

est censé apercevoir le premier filet de sa lumière. Les éphémérides, au contraire, la marquent au moment même de sa conjonction avec le soleil. Or, les observateurs s'accordent à dire que ce mouvement précède, d'environ deux jours, celui où l'on commence à distinguer son croissant; et telle est la source de la différence qui règne entre les lunes civiles et les lunes astronomiques.

Troisième défaut. C'est que tel dimanche, qui devait être consacré à la célébration de la Pâque, suivant le concile de Nicée, ne l'est quelquefois pas, par la faute du calendrier. On l'a déjà vu, en 1724; car l'équinoxe du printemps arriva, cette année-là, entre 9 et 10 heures du matin, le 20 mars; et la pleine lune pascale astronomique tomba un samedi 8 avril, vers les quatre heures du soir. Les Chrétiens devaient donc célébrer la Pâque le lendemain 9 avril. Mais, par le calendrier, la pleine lune n'arrivait que le dimanche de cette même année. L'Église devait donc différer de huit jours la célébration de la Pâque, ce qui était contre l'intention primitive du concile de Nicée. Le même inconvénient arriva en 1744, en 1778 et en 1798; chacun a pu aisément reconnaître l'erreur dont nous parlons. On trouva que la pleine lune pascale devait arriver, suivant les éphémérides, le 31 mars, vers 9 heures du soir; par conséquent, ce jour étant un samedi, la Pâque devait être célébrée le lendemain 1er avril. Par le calendrier, au contraire, on trouva que l'épacte répondait au 19 mars, et que, par conséquent, la pleine lune arrivait le 1er avril, qui était un dimanche. On attendit donc le dimanche suivant pour célébrer la Pâque. Aussi le calendrier n'annonçait-t-il que pour le 8 avril la célébration de cette fête, en 1798.

Au reste, ce troisième défaut, qui résulte évidemment du second, est inévitable, tant qu'on n'aura pas recours au calcul pour fixer en particulier chaque nouvelle lune. On le diminuerait pourtant beaucoup, si, aux épactes des nouvelles lunes, on substituait celles des pleines lunes, comme le P. Méliton l'a proposé, dans un

cantons de Lucerne, Uri, Schwitz, Fribourg et Soleure le reçurent en 1583; celui d'Underwalden

---

ouvrage publié sous le titre de *Gregoriana correctio illustrata, ampliata et à conviciis vindicata*, in-4°.

Quatrième défaut. C'est qu'en ordonnant une parfaite conformité, dans tous les états catholiques, pour le jour auquel on doit célébrer la Pâque, Grégoire XIII semble n'avoir point eu égard aux pays qui comptent un jour de plus ou de moins que nous, suivant qu'ils sont à l'Orient ou à l'Occident. Cependant, cette différence peut faire que les Chrétiens qui habitent ces contrées célèbrent la Pâque le même jour que les Juifs. Il est vrai que ce n'est plus un inconvénient, depuis qu'on ne parle plus, dans l'Église, des *Quartodécimans*, ainsi appelés, parce qu'ils célebraient toujours la Pâque le quatorzième jour de la lune, comme les Juifs. On sait que leur opiniâtreté causa de grands troubles, et que, sans le sage conseil de saint Irenée, le pape Victor eût fulminé contre eux un anathême solennel. Les Protestants ont eu aussi leurs débats, pour savoir à quelle méthode ils s'attacheraient dans la recherche des lunes pascales; mais, comme le célèbre Jean Bernoulli le disait aux magistrats de Basle, qui le consultèrent à ce sujet, en 1723: « Il serait bien à souhaiter, que les Chrétiens ne parussent pas si » inquiets du choix qu'ils doivent faire du jour de Pâques, et qu'ils » témoignassent plus de zèle, après l'avoir une fois choisi, pour le » célébrer d'une manière convenable à leur foi, en l'honneur de » Dieu et en l'honneur de la glorieuse Résurrection de Notre-» Seigneur Jésus-Christ..... » Bernoulli désirait beaucoup que l'on fixât à jamais le jour de Pâques au premier dimanche après l'équinoxe du printemps. Par-là les gens, même du peuple, auraient toujours su à quoi s'en tenir; au lieu qu'ils ne comprennent rien aux variations continuelles qu'entraîne l'ancien usage. Combien même de gens instruits qui ne se sont pas donné la peine d'en approfondir les raisons! Ce n'est pourtant pas faute d'auteurs qui ont écrit sur le calendrier : le nombre en est considérable. Mais on distinguera toujours, parmi tous ces Traités, celui que l'on trouve dans le cinquième volume des OEuvres de Gassendi, *in-folio.*

en 1584. Mais dans les bailliages que les Catholiques possèdent en commun avec les Protestants, l'intro-

---

Il est plein de clarté, comme tous les ouvrages de ce grand homme, dont le mérite n'est pas assez connu.

Cinquième défaut. Il est prouvé, par une grande suite d'observations modernes, comparées avec beaucoup d'observations anciennes, que l'année solaire a 11 minutes 15 secondes de moins que Sosigène ne l'avait cru : ces 11 minutes 15 secondes, réduites en parties de jour, équivalent à 1/128ᵉ de jour; donc la précession des équinoxes doit être de 7 jours au bout de 900 ans et, par conséquent, de 28 jours au bout de 3600 ans. Il faut donc supprimer 28 jours sur 36 années séculaires, si l'on veut conserver l'équinoxe du printemps au même point. Et comme 3600 années de 365 jours 5 h. 49', 12'', forment 1,314,873 jours, et que l'année tropique n'est que de 365 jours 5 h. 48', 45'', il s'ensuit que 3600 de ces années ne valent que 1,314,871 jours, 21 heures; par conséquent, 3600 années, suivant le calendrier, excèdent 3600 années tropiques d'un jour trois heures. Ainsi, au bout de trente-six siècles, si on n'y remédie, on comptera, non pas un jour, mais 27 heures de trop; et ces 27 heures, en huit fois trente-six siècles, formeront 9 jours en 28,800 ans. Les trente-six siècles, dont il est question ici, se termineront, l'an 5200 de Jésus-Christ. Cependant les rédacteurs du calendrier grégorien, n'ayant prescrit de supprimer que trois bissextes à chaque époque de 400 ans, nous ont mis, ainsi que ceux qui viendront après nous, dans le cas de ne supprimer que 27 jours sur trente-six siècles. Ceux donc qui se trouveront à la fin de cette longue période verront l'équinoxe remonter d'un jour.

Rien, au reste, ne serait plus aisé que de remédier à ce défaut. Il n'y aurait qu'à supprimer sept bissextes sur neuf siècles, au lieu de n'en supprimer que trois sur quatre. Et si, au lieu d'employer l'équation lunaire, tous les 312 ans et demi, on l'employait cinq fois, en onze siècles, il ne serait pas difficile de prouver que la révolution synodique de la lune serait alors, suivant le ca-

duction de ce calendrier souffrit de grandes difficultés, de la part de ces derniers, qui ne le rejetèrent que parce qu'ils en firent une affaire de religion, à cause du Pape qui l'avait publié. Les deux parties firent là-dessus, en février 1585, un réglement à l'amiable, pour leurs sujets des deux religions. Les cantons de Zurich, Berne, Glaritz, Bâle, Schaffhouse, la ville de Saint-Gall, les Ligues-Grises, Bienne, Mulhausen, Genève et Neuchâtel conservèrent le calendrier julien dans leurs territoires respectifs. Le canton d'Appenzel, où la religion était mixte, avait d'abord adopté le calendrier grégorien, en 1584; mais, bientôt après, ce canton fut agité de troubles si véhéments, à l'occasion de ce calendrier, entre les habitants des deux religions, qu'on fut près d'en venir à une guerre civile. Ces troubles enfin ayant été calmés par la médiation des autres cantons, il fut stipulé, l'an 1590, que les Protestants pourraient célébrer de nouveau leurs fêtes, suivant l'ancien calendrier; et le canton d'Appenzel, ayant été depuis partagé en deux divisions entièrement distinctes, l'une catholique, l'autre protestante, le calendrier julien fut réintégré dans la dernière. Le réglement que les cantons avaient fait, en février 1585, pour

---

lendrier même, d'une telle exactitude qu'elle ne différerait pas d'un dixième de seconde de celle que donnent les meilleures observations. Il faudrait donc 146,700 ans pour que cette différence produisit un jour d'erreur dans l'indication des nouvelles lunes d'un calendrier réformé sur ces principes; ce qui le rendrait beaucoup plus parfait.

leurs bailliages communs, où s'exerçaient les deux religions, portait que les Protestants pourraient y conserver leurs fêtes sur le pied de l'ancien calendrier et que ces jours-là leurs compatriotes catholiques seraient tenus de cesser leurs travaux jusqu'à l'heure de midi; que, réciproquement, les Catholiques pourraient célébrer leurs fêtes, suivant le nouveau calendrier, et que ces jours-là, il serait pareillement défendu aux Protestants de travailler avant l'heure de midi.

En 1700, sur les représentations des états protestants d'Allemagne, assemblés à Ratisbonne, les quatre cantons de Zurich, de Berne, de Bâle et de Schaffhouse adoptèrent le nouveau calendrier corrigé par Weigel; et, en conséquence, ils commencèrent l'année 1791 au 12 janvier de l'ancien style, sur le même pied que les Catholiques. Les villes de Genève, Bienne, Mulhausen, le comté de Neuchâtel, et les bailliages communs de Baden, de Turgovie, de Sargans, de Rheinthal adoptèrent le même changement. Mais il ne put s'introduire dans le canton de Glaritz, où la religion était mixte, ni dans la partie protestante du canton d'Appenzel; en sorte qu'encore aujourd'hui l'ancien calendrier y est observé. Ce ne fut qu'en 1724 que le nouveau fut reçu dans la ville de Saint-Gall. Les protestants des trois Ligues-Grises ont persisté jusqu'à ce jour à le rejeter. Il n'y a que les catholiques de ces Ligues qui en fassent usage. Ainsi, dans les décrets généraux des trois Ligues, on a soin de marquer la double date du jour du mois, et

suivant l'ancien et suivant le nouveau calendrier (*Ceci est tiré d'un Mémoire qui nous a été fourni par M. le baron de Zurlauben*). On nous apprend d'ailleurs que, dans le Tockenbourg, au pays de Saint-Gall, les Protestants suivent actuellement l'ancien style, et les Catholiques le nouveau.

En Hongrie, la diète de Presbourg, tenue en présence de l'archiduc Ernest, l'an 1587, admit, après de grands débats, la réformation grégorienne (de Sacy, *Hist. de Hongrie,* tom. II, pag. 92).

En Pologne, le roi Étienne Battori ayant voulu établir, l'an 1586, le calendrier grégorien, les habitants de Riga s'y opposèrent et en vinrent à une sédition. Mais ils furent réprimés, et le calendrier nouveau prévalut.

En Suède, il fut introduit par un édit du roi, rendu sur une délibération du sénat, le 24 février 1752 et commença d'avoir cours le 1er de mars de l'année 1753.

En Danemarck, il fut adopté dès l'an 1582; mais en 1699, on le réforma, par édit du roi, donné le 20 décembre, sur les corrections de Weigel; et, depuis ce temps, le calcul des Danois s'accorde parfaitement avec celui des protestants d'Allemagne. Cette remarque nous a été communiquée par M. Screiber, conseiller-aumônier de l'ambassade de Danemarck à la cour de France. C'est donc une méprise, dans quelques-uns de nos écrivains, d'avancer que le nouveau calendrier ne fut reçu en Danemarck que l'an 1745.

En Angleterre, par un acte du parlement tenu à

Westminster, l'an 1751, il fut ordonné que l'année 1752 et les suivantes commenceraient au 1er janvier; ce qui doit s'entendre du 1er janvier, suivant l'ancien style. Le même acte ordonna de plus, afin de réduire la chronologie anglaise au nouveau style, que le 3 septembre 1752 serait compté pour le 14 du même mois. Ainsi, l'année anglaise et l'année française ne commencèrent à s'accorder parfaitement que le 14 septembre 1752; et l'année 1753 fut la première qui commença précisément au même jour dans les deux chronologies.

Enfin, il ne reste plus, en Occident, que la Russie et quelques endroits des pays helvétiques où l'on suive le calendrier julien; mais, en Orient, le calendrier grégorien est universellement rejeté. Les Grecs, quoi qu'en dise un moderne, suivent encore aujourd'hui leur ancien style. Il est vrai que Jérémie II, patriarche de Constantinople, s'était engagé, avec le pape Grégoire XIII, à introduire le nouveau calendrier dans son église; mais Théolèpte, métropolitain de Philippopoli, le fit déposer et mettre en prison pour ce sujet.

CHRONIQUE

Depuis le 1 *octobre* 1855 *jusqu'au* 26 *septembre* 1856.

Octobre.

1. Dépêche danoise à tous les états intéressés à la question du Sund : Le Danemarck est décidé à provoquer une solution de cette question. Toutes les puissances faisant le commerce dans la Baltique sont invitées à s'entendre avec le Danemarck, au sujet d'un arrangement définitif.

4. Nouveau ministère en Grèce. Le sénateur Bulgaris est nommé président du conseil et ministre de l'intérieur. —Le gouvernement autrichien abandonne à la banque de Vienne, comme garantie hypothécaire pour sa créance à charge de l'état, des domaines estimés à plus de 150 millions de florins.

7. La flotte anglo-française (9 vaisseaux de ligne, 28 vapeurs, 9 chaloupes canonnières, 3 batteries flottantes), quitte Kamiesch et paraît le lendemain devant Odessa.

9. Levée du blocus des places et ports russes situés dans la mer Blanche.—Ratification à Nangasaki du traité conclu le 14 octobre 1854, entre la Grande-Bretagne et le Japon, pour régler l'admission des bâtiments anglais dans les ports japonais.

11. La haute cour de Copenhague s'assemble pour juger les anciens ministres. Elle se déclare compétente et rejette la fin de non recevoir des défendeurs.

14. Le Dr Ernest Platner, agent et consul du roi de Saxe, meurt à Rome.

15. Un manifeste de l'empereur de Russie ordonne une levée générale dans l'empire. — Les troupes expéditionnaires des alliés débarquent près de la forteresse russe de Kinbourn, vis à vis d'Oczakoff, sur la rive gauche du Dnieper-Liman.

17. Après avoir soutenu un bombardement de plusieurs heures, la forteresse de Kinbourn se livre aux alliés. Le commandant russe, général major Kochanowitsch, se rend prisonnier avec 1400 hommes de garnison; le 18, les Russes font sauter les fortifications d'Oczakoff.

18. Convention faite entre le ministère des finances d'Autriche et la direction de la banque nationale autrichienne, au sujet de l'abandon à la banque des propriétés de l'état pour une valeur de 156,485,060 florins.

25. Deux immenses radeaux, composés de bois de construction pour la marine et destinés au chantier et à l'arsenal de Nicolajeff, sont enlevés par les alliés à l'embouchure du Dnieper et conduits à Kinbourn.

26. Le premier bataillon du premier régiment suisse au service du Saint Siége arrive à Rome pour y tenir garnison.

28. Les états provinciaux du duché de Schleswig sont convoqués en session extraordinaire, pour le 15 novembre.

29. Mort du Rajah de Tangore.

Novembre.

1. Une proclamation du roi de Hanovre convoque les états généraux du royaume et prescrit les élections nécessaires.

2. L'empereur Alexandre de Russie visite Odessa; le 5, il revient à Nicolajeff; le 7, l'empereur se rend en Crimée, arrive le 8 à Simpheropol, le 9 à Bakhtschi-Saraï auprès de l'armée de Crimée.

5. Une flotte anglaise, sous le commandement du capitaine Scherrard Osborne, détruit, dans la mer d'Azoff, des quantités énormes de grains et de fourrage.

6. Les troupes ottomanes commandées par Omer-pacha forcent le passage de l'Ingur. — Clôture des chambres grecques; le 12, le roi ouvre les nouvelles chambres. Le discours du trône représente le changement opéré dans le ministère comme indispensable; la stricte neutralité observée par la Grèce a fortifié ses relations d'amitié avec les puissances occidentales. — Le général Canrobert ancien commandant en chef de l'armée française en Crimée, chargé d'une mission extraordinaire de l'empereur Napoléon, débarque à Stockholm.

8. Les ratifications du traité d'amitié et de commerce entre les États-Unis d'Amérique et la Suisse sont échangées à Washington.

9. Levée de l'état de siége à St.-Pétersbourg.

11. Le général Simpson remet le commandement de l'armée anglaise en Crimée à sir W. Codrington. — L'amiral Bruat, commandant de la flotte française de la mer Noire, ramenant douze vaisseaux en France, arrive dans le Bosphore. — Mécontentement et troubles à Saragosse, à propos de la cherté des vivres. L'autorité est obligée de réduire le prix du pain et d'augmenter le salaire des ouvriers.

12. Le roi de Sardaigne fait l'ouverture des chambres à Turin.

13. Le roi des Belges ouvre la session des chambres pour 1855-1856. — Ouverture solennelle des chambres grecques par le roi Othon.

15. L'empereur Napoléon distribue les récompenses aux exposants à l'exposition universelle à Paris. — Explosion du parc d'artillerie français dit du Moulin, près d'Inkermann.

17. Le ministre des finances sardes, comte Cavour, présente à la chambre des deputés un projet de loi concernant un emprunt de 30 millions de francs.

19. L'amiral Bruat, arrivé avec son escadre devant Messine, meurt d'une attaque foudroyante du choléra.

20. Départ du roi de Sardàigne pour Marseille. Le 23, il arrive à Paris, et le 30 à Londres. Le 6 Décembre il quitte Windsor et rentre le 11 à Turin.

21. Traité entre la France, la Grande-Bretagne d'une part et la Suède de l'autre : Le roi de Suède s'engage à ne céder à la Russie, ni à échanger avec elle, ni à lui permettre d'occuper aucune partie du territoire appartenant aux couronnes de Suède et de Norwége ; il s'engage en outre à ne céder à la Russie aucun droit de quelque nature que ce soit, tant sur les dits territoires que sur les côtes de Suède et de Norwége.

23. Un arrêté du feld-maréchal comte Radetzky, gouverneur-général civil et militaire, déclare les congrégations des provinces du royaume lombardo-vénitien définitivement constituées.

24. Le comte Molé meurt à son château de Champlatreux, à l'âge de 75 ans. — Le général Canrobert débarque à Copenhague.

26. Le poëte polonais Adam Mickiewicz meurt à Constantinople.

28. Reddition de Kars au général russe Murawjeff; toute la garnison, le muchir Wassif-pacha, le général anglais Williams et son état-major restent prisonniers.

29. Ouverture des chambres prussiennes par le roi.

30. Clôture de l'exposition universelle de l'industrie à Paris.

Décembre.

3. Le congrès des États-Unis d'Amérique s'ouvre à Washington.

7. Prorogation du parlement britannique jusqu'au 31 janvier 1856.

8. Une attaque tentée par les Russes sur les avant-postes francais, dans la vallée de Baïdar (Crimée), est repoussée par la division d'Autemarre.

10. Levée du blocus des ports russes de la Baltique par les flottes françaises et anglaises.

15. Clôture de la discussion des Cortès espagnoles au sujet de la Constitution.

17. Le comte Esterhazy, ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg, part de Vienne, chargé de présenter au gouvernement russe quatre propositions comme base d'un traité de paix avec les puissances occidentales.

26. Adoption du projet de loi concernant l'abolition de l'esclavage par le conseil d'administration de la Valachie.

28. Une loi hanovrienne soustrait les délits politiques et de presse au jury.

29. Entrée triomphale à Paris des troupes revenues de la Crimée. — L'ambassadeur de France à Constantinople remet au sultan, de la part de l'empereur Napoléon III, la grand'croix de l'ordre de la Légion d'honneur.

31. Commencement de la destruction des docks de Sébastopol.

Janvier.

4. Les conférences au sujet des droits du Sund sont ouvertes à Copenhague.

5. Dépêche du comte de Nesselrode au prince Gortschakoff à Vienne, contenant les contre-propositions russes

mises en regard des conditions apportées à Saint-Pétersbourg par le comte Esterhazy.

6. Le statuaire David d'Angers meurt à Paris.

7. Tentative d'insurrection à Madrid.

8. En vertu d'un ordre du jour de l'empereur de Russie, l'aide-de-camp-général Luders est nommé commandant de terre et de mer en Crimée.

9. Première conférence tenue à Constantinople au sujet du droit de propriété reconnue aux Rajahs par le protocole du 12 mars 1854.

10. Un conseil de guerre se réunit aux Tuileries sous la présidence de l'empereur.

11. Le général Luders est nommé chef de l'armée russe du Sud et des troupes de Crimée, en remplacement du prince Gortschakoff.

13. Le ministère espagnol, à l'exception d'Espartero, donne sa démission. Le duc de la Victoire est chargé de former un nouveau cabinet.

14. Réplique du Saint Siége au mémorandum du gouvernement espagnol : Tout en repoussant les accusations portées par le cabinet de Madrid contre le Saint Siége, on se plaint de la violation du concordat ainsi que de la mise en vente des biens du clergé.

15. Grande revue à Paris et distribution des médailles envoyées par la reine Victoria aux troupes revenues de Crimée.

16. Dépêche télégraphique du comte de Nesselrode au prince Gortschakoff à Vienne : La Russie accepte, purement et simplement les propositions de l'Autriche. — Mort à Berlin du Dr Eichhorn, ancien ministre d'état de Prusse.

19. Une circulaire du gouvernement russe à ses agents politiques à l'étranger leur annonce que l'empereur a accepté les propositions de l'Autriche : Prenant en considé-

ration l'accord obtenu par ses propositions, relativement aux bases de la paix, les vœux exprimés par l'Europe, la coalition chaque jour croissante, et enfin les sacrifices qu'une prolongation de la guerre imposerait à la Russie, l'empereur a cru de son devoir de donner son approbation aux propositions présentées par l'Autriche et de les accepter comme un projet de préliminaires pour la paix.

21. La diète helvétique ouvre à Berne sa session extraordinaire. — Le prince Ghika décrète la liberté de la presse dans la Moldavie.

25. Une circulaire du comte Léo Thun, ministre du culte et de l'instruction publique en Autriche, invite tous les archevêques et évêques de la monarchie à se trouver à Vienne le 17 avril, pour délibérer en commun au sujet de la mise à exécution du concordat.

26. Le grand conseil ottoman adopte les bases de l'émancipation des Rajahs. — Le journal officiel d'Espagne publie un décret royal qui, conformément au bref de Sa Sainteté, en date du 11 décembre 1855, rétablit le tribunal de Rote à Madrid. — Le prince Ivan-Thédorowitch Paskiewitsch, lieutenant du royaume de Pologne, feld-maréchal des armées russes, meurt à Varsovie, âgé d'environ 74 ans.

27. Ouverture des Cortès portugaises par le roi.

30. Ouverture du procès intenté aux anciens ministres de Danemarck devant la haute cour de justice. Aucun des ministres accusés ne répond à l'appel de son nom.

31. Ouverture du parlement britannique par la reine. Le discours du trône rappelle avec reconnaissance les succès des armées alliées en Crimée, et exprime l'espoir de la paix, en assurant toutefois qu'on continuera les armements.

Février.

1. Les représentants de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la Turquie se réunissent à Vienne. Adoption du projet de préliminaires et signature du protocole. Chacune des cinq puissances nommera un plénipotentiaire dans le but de procéder à la signature des préliminaires, à la conclusion d'un armistice et à l'ouverture de la négociation générale. Ces plénipotentiaires se réuniront à Paris dans trois semaines.

3. Le congrès américain finit par s'entendre pour l'élection du président. M. Banks est élu par 103 voix; M. Riken en obtient 100.

4. Les Français font sauter le fort Nicolas à Sébastopol.

7. Une proclamation du marquis de Dalhousie, gouverneur général des Indes, incorpore le royaume d'Auhd, contenant 24,000 carrés anglais, avec 4 à 5 millions d'habitants, dans les possessions de la compagnie des Indes orientales.

12. Les ingénieurs français détruisent deux parties de l'aqueduc qui amenait les eaux de la Tchernaïa à Sébastopol.

13. Les alliés font sauter le fort Alexandre à Sébastopol.

15. Tremblement de terre dans toute la Californie.

17. Henri Heine meurt à Paris.

21. La diète danoise est close en vertu d'un message du roi, en date du 16.

25. Les conférences pour la paix s'ouvrent à Paris. Sont présents pour la France : le comte Walewski, président, et le baron de Bourqueney; pour la Grande-Bretagne : les lords Clarendon et Cowley; pour l'Autriche : le comte Buol-Schauenstein et le baron d'Hubner; pour la Sar-

daigne : le comte Cavour et le marquis Villamarina; pour la Turquie : le grand-visir Ali-pacha et Méhémed-Djemil-bey, et pour la Russie : le comte Orloff et le baron de Brunnow ; en même temps on conclut un armistice jusqu'au 31 mars.

27. Traité de commerce entre la Toscane et le St. Siége.

29. Conformément à la résolution de la conférence de Paris, cessation des hostilités en Crimée, où un armistice est signé le 15 mars.

Mars.

1. Ouverture du conseil du royaume de Danemarck. Le roi espère une union intime de toutes les parties de la monarchie, union qui seule peut protéger le pays contre tout danger et développer son industrie. — La dénonciation de l'armistice, quoique non officiellement faite, est provisoirement mise à exécution en Crimée. Des lignes neutres sont tracées sur le front des avant-postes, et le pavillon parlementaire est arboré sur toute l'étendue de ces lignes.

3. Ouverture de la session du sénat et du corps législatif de France par Napoléon III. Discours de l'empereur : Cédant aux conseils de tous les cabinets, la Russie est entrée en négociations. Les plénipotentiaires des états belligérants et alliés sont réunis à Paris pour décider des conditions de la paix. L'esprit de modération et d'équité qui les anime tous fait espérer un résultat favorable.

5. Incendie du théâtre de Convent Garden à Londres. La perte totale est évaluée à 250,000 livres sterling (6,250,000 francs).

10. Protocole de la conférence de Paris : Considérant que la Prusse a pris part au traité de 1841, elle sera, dans un intérêt européen, invitée aux conférences de Paris.

11. Le sénat de Hambourg publie la nouvelle constitution qui doit être présentée le 27 à la bourgeoisie.

12. Le gouvernement prussien, en qualité de signataire du traité des Dardanelles de 1841, est invité par la conférence réunie à Paris à nommer des ministres plénipotentiaires chargés de prendre part aux délibérations de la conférence. Cette invitation est acceptée.

14. Les chefs d'état major des armées alliées et de l'armée russe signent, sur la Tchernaïa, les conditions définitives de l'armistice.

16. L'impératrice des Français accouche, d'un prince, qui reçoit les noms de Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph.

18. Les plénipotentiaires prussiens, baron de Manteuffel et comte de Hatzfeldt, arrivés le 16 à Paris, prennent part aux conférences.

21. L'empereur de Russie, accompagné des trois grands-ducs ses frères, part de St. Pétersbourg pour aller faire une tournée d'inspection en Finlande.

24. La bourgeoisie de Hambourg repousse, à une majorité de 85 voix, la nouvelle constitution présentée par le sénat.

30. Traité de paix conclu à Paris entre la France, la Grande-Bretagne, la Sardaigne et la Sublime-Porte d'une part et la Russie d'autre part, conjointement avec l'Autriche et la Prusse.

Avril.

1. La signature de la paix est officiellement annoncée au sénat et au corps législatif. A cette occasion, grande revue au champ de Mars à Paris.

4. La population mahométane de Naplouse (Sichem dans la Samarie) se soulève contre les chrétiens. Le 15, les troubles se renouvellent.

6. Les conférences des évêques autrichiens s'ouvrent à Vienne sous la présidence du cardinal Viale Prelà, prononce apostolique. — Traité d'amitié de commerce et de navigation entre le Brésil et la république du Paraguay. — Sous prétexte de la conscription, une insurrection éclate à Valence en Espagne.

7. Les émeutiers de Valence se retirent et la tranquillité commence à se rétablir.

9. Le conseil privé de la Grande-Bretagne prononce la levée du blocus établi depuis le 29 mars 1854 devant les ports russes.

13. Commencement de l'évacuation d'Eupatorie par les Français.

15. Le traité de paix, conclu à Paris le 30 mars, est signé par l'empereur d'Autriche, et le 18 par le roi de Prusse. — Convention spéciale entre la France, la Grande-Bretagne et l'Autriche pour le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire ottoman. — La lecture du hatti-humayoun est l'occasion de désordres graves en Syrie.

16. Note du plénipotentiaire sarde à Paris aux gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne pour exposer les vues de la cour de Turin, au sujet de l'état actuel et de l'avenir de l'Italie. — Décret impérial opérant une réduction dans l'armée française.

17. Ukase par lequel l'empereur Alexandre congédie et renvoie dans ses foyers la milice générale.

21. Convention entre l'Autriche et la Bavière au sujet de la jonction des chemins de fer des deux états.

22. A l'occasion de la conclusion de la paix, M. de Lanshoï, ministre de l'intérieur en Russie, adresse une circulaire aux chefs des gouvernements et aux maréchaux de la noblesse, pour les inviter à donner toute leur attention au développement de la prospérité intérieure du pays.

24. Revue solennelle par la reine de l'immense flotte anglaise réunie dans la rade de Spithead.

25. Une députation de Circassiens expriment le désir d'être délivrés du joug de la Russie et de rentrer sous la domination de la Porte.

29. Manifeste de l'empereur Alexandre II de Russie. Le couronnement aura lieu à Moscou dans le courant du mois d'août prochain.

Mai.

1. Le traité de Paris du 30 mars est publié à St-Pétersbourg.

2. Le roi de Wurtemberg part pour Paris; le 13, il rentre à Stuttgard. — Le compositeur Adolphe Adam, né le 24 juillet 1803, meurt à Paris.

3. Clôture des séances des deux chambres de la diète de Prusse, par le roi. — Les chambres du Brésil sont ouvertes par l'empereur D. Pedro II. Dans le discours du trône, on se félicite des traités conclus avec la confédération argentine et avec le Paraguay.

4. Prières publiques et actions de grâces en Angleterre et en Prusse, à l'occasion du rétablissement de la paix.

5. Manifeste du sultan à l'occasion de la publication du traité de paix à Constantinople. — Clôture de la session de la diète prussienne par le roi en personne.

8. Les représentants de l'Autriche et de la Prusse soumettent à la diète fédérale le traité de paix conclu à Paris.

9. Protocole signé à Copenhague par les plénipotentiaires du Danemarck, de la Russie, de la Suède, avec adjonction de l'Oldenbourg : Le Danemarck renonce à percevoir à l'avenir les péages du Sund et des Belts, moyennant une indemnité de 35 millions de rixdalers.

12. L'astronome Binet, membre de l'académie française, meurt à Paris.

13. Convention entre la France, l'Angleterre et la Sardaigne d'une part et la Sublime-Porte de l'autre, d'après laquelle le terme fixé pour l'évacuation du territoire ottoman par les alliés est prolongé de six mois à partir du 30 avril.

15. Commencement de l'évacuation des principautés danubiennes par les troupes autrichiennes.—Résolution unanime de la diète germanique : L'assemblée fédérale donne son complet assentiment aux garanties d'une paix durable obtenues par le traité du 30 mars. — Message du président Pierce au congrès des États-Unis de l'Amérique : La reconnaissance du nouveau gouvernement de Nicaragua est fondée sur l'existence de fait de ce gouvernement. — L'archiduc Maximilien, frère de l'empereur d'Autriche, arrive à Paris et descend au palais de St.-Cloud.

16. Les Français remettent Kinbourn aux Russes et, le 31, la ville d'Eupatorie au gouverneur de la Tauride.

18. Dépêche autrichienne aux légations impériales-royales près les cours de Florence, de Rome, de Naples et de Modène : Réfutation de la note du comte de Cavour et du marquis de Villamarina aux chefs des cabinets de Paris et de Londres.

19. Convention entre la France et le royaume de Saxe, concernant la protection réciproque de la propriété littéraire.

21. Modifications dans le ministère du grand-duché de Luxembourg.

22. L'empereur Alexandre II arrive à Varsovie; le 29, il part pour Berlin, et revient le 3 juin à Varsovie. — L'historien Augustin Thierry, né le 20 mai 1795, meurt à Paris.

24. Le divan moldave vote, à l'unanimité des suffrages,

une adresse à l'hospodar, pour la réunion des principautés danubiennes.

26. Dépêche de lord Clarendon à sir James Hudson, envoyé de la Grande-Bretagne à Turin, au sujet de l'occupation des États pontificaux par les troupes étrangères et en réponse à la note des plénipotentiaires sardes du 16 avril.

27. Amnistie de l'empereur Alexandre II, en faveur des réfugiés polonais.

29. L'empereur de Russie arrive à Potsdam.

30. L'archiduc Maximilien d'Autriche, après avoir passé une quinzaine de jours à Paris et à Cherbourg, arrive en Belgique. Le duc de Brabant était allé au devant de lui jusqu'à Tournai. S. A. I. et R. descend au palais du roi à Bruxelles.

31. Commencement des inondations dans le midi de la France, de Lyon jusqu'à Marseille, par suite du débordement du Rhône, de la Saône, de l'Isère, etc., et plus tard, de la Loire, de la Garonne, etc.

Juin.

1. L'empereur Napoléon se rend sur le théâtre des inondations, d'abord à Lyon, Valence etc.; le 6, à Orléans, Tours, et le 8, à Angers. — L'exposition de l'agriculture s'ouvre à Paris. — La motion de M. Moore, tendante à censurer les ministres à l'occasion de l'enrôlement aux États-Unis, est ajournée.

2. L'empereur des Français, après avoir visité la vallée du Rhône jusqu'à Avignon, revient à St.-Cloud.

5. Le ministère portugais, président Saldanha, donne sa démission.

6. Nouveau ministère en Portugal : Le marquis de Loulé est nommé président du Conseil et en même temps ministre des affaires étrangères et des travaux publics.

9. Arrivée à Paris du cardinal Patrizi, légat *à latere* du St.-Siége, pour le baptême du prince impérial. — L'empereur des Français part de St.-Cloud pour aller porter des consolations et des secours aux inondés de la Loire. Il visite successivement Orléans, Blois, Tours, Angers et Nantes.

13. L'empereur des Français reçoit en audience publique S. Em. le cardinal Patrizi.

14. Baptême du prince impérial dans l'église de Notre-Dame à Paris, en présence de tous les évêques de France.

16. Clôture de la session des chambres Sardes pour 1855-1856. — Les cortès espagnoles rejettent, par 136 voix de majorité, la proposition de censure contre le maréchal O'Donnell.

17. Clôture des conférences épiscopales de Vienne. — Un projet de sénatus-consulte, concernant la régence de l'empire français, est présenté au Sénat qui l'adopte à l'unanimité.

18. Nouvelle crue des eaux et nouveaux débordements en France. La Garonne atteint, à Agen, 8 mètres 80 centimètres au-dessus de l'étiage.

20. Proclamation du général William Walker aux habitants de Nicaragua : Il se sépare du gouvernement actuel, le dissout au nom du peuple et en établit un provisoire, jusqu'à ce que le peuple en ait élu un autre. — Présentation au corps législatif d'un projet de sénatus-consulte organique sur la régence en France. — Changement de ministère en Hollande.

22. Troubles sanglants dans la Vieille Castille et particulièrement à Valladolid et à Palencia.

23. La chambre haute du parlement britannique repousse, à la seconde lecture, l'admission des juifs dans le parlement. — La Prusse conclut, à Montevideo, tant en

son nom qu'au nom de l'union douanière allemande, un traité d'amitié, de commerce et de navigation avec la république orientale (Uruguay).

24. Les alliés évacuent Kertsch et Jenikale; le 5 juillet la flotte française, portant le maréchal Pélissier et les dernières troupes françaises, quitte la baie de Kamiesch, et le 12 le général Codrington s'embarque à Balaclava avec ce qui restait de troupes anglaises en Crimée.

28. Publication à Mexico d'un décret qui interdit au clergé la possession de propriétés foncières.

Juillet.

5. Clôture des chambres néerlandaises. — Le maréchal Pélissier quitte la Crimée avec les dernières troupes françaises.

8. Entrée triomphale à Londres de la brigade des gardes revenue de la Crimée. Le régiment de Coldstream ne comptait plus que 26 des braves qui d'abord suivaient son drapeau.

11. Un immense incendie éclate à Salonique. L'explosion de 233 bariques de poudre, qui se trouvaient dans les caves d'un des grands commerçants, vient aggraver encore le sinistre, et le feu ne s'arrête que le lendemain matin à 11 heures.

12. La jeune impératrice d'Autriche accouche d'une seconde princesse.

13. Le maréchal Espartero, président du cabinet espagnol, donne sa démission, et son exemple est suivi par tous ses collègues. La reine, après avoir accepté toutes les démissions, charge le maréchal O'Donnell de composer un nouveau ministère. — Ce ministère se forme sur le champ des membres suivants : le maréchal O'Donnell, président du conseil; Luziaga, ministre de grâce et de justice; Can-

tero, ministre des finances; Bayarri, ministre de la marine; Rios-Rosas, ministre de l'intérieur; Collado, ministre des travaux publics; Pastor-Diaz, ministre des affaires étrangères.

14. Le général Infante, président des cortès d'Espagne, demande au gouvernement de convoquer les cortès.

15. Violente insurrection à Madrid. Le général Infante commande les révoltés; la garde nationale se met de leur côté. Une collision sanglante a lieu entre les troupes royales et les insurgés. — Le mouvement révolutionnaire de Madrid se communique à la Catalogne, à l'Aragon et à d'autres provinces.

17. Levée de l'état de siége de la ville de Madrid. La circulation est complétement rétablie.

18. Insurrection à Barcelone. Le feu entre les troupes de la reine et les révoltés dure de 5 heures du soir à minuit.

20. Le lieutenant-général Dulce, capitaine-général de l'Aragon, est envoyé avec des troupes devant Saragosse, où les insurgés sont les maîtres.

21. Grande fête nationale à Bruxelles à l'occasion du 25e anniversaire de l'inauguration du roi Léopold I. Entrée triomphale du roi. Te Deum à la place St.-Joseph. — Après trois jours de résistance et de combats, les insurgés de Barcelone, chassés de leurs positions principales, se jettent dans les campagnes, où ils sont poursuivis et sabrés par la cavalerie.

22. Continuation des fêtes à Bruxelles. Revue de l'armée et de la garde civique. Illumination de la ville.

23. Clôture des fêtes à Bruxelles. Grand cortége historique et allégorique.

24. Une députation de Saragosse se rend au camp du général Dulce, pour le supplier de ne pas commencer les

hostilités contre la ville. Le général accède à cette demande pour un délai de cinq jours.

29. Clôture du parlement anglais par une commission royale. C'est le lord chancelier qui donne lecture du discours du trône.

30. Entrevue de l'empereur d'Autriche avec le roi de Prusse et le roi de Saxe à Tœpliz en Bohême.

31. Soumission de la junte révolutionnaire de Saragosse. Le capitaine-général Dulce et les troupes royales prennent possession de la ville.

Août.

1. A la suite des négociations ouvertes la veille, les troupes royales, sous le commandement du général Dulce, entrent à Saragosse, sans éprouver de résistance. — Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, revenu de Crimée à bord du Roland, débarque à Marseille.

7. Le prince Adalbert, grand-amiral de la flotte prussienne, commandant la corvette le Dantzig, attaque courageusement, avec 65 hommes d'équipage, les pirates de la rive marocaine du Riff, qui avaient détruit, en 1852, un navire de commerce prussien et massacré les hommes qui le montaient. — Arrivée du maréchal Pélissier à Paris.

9. Les Russes évacuent la province turque de Kars et se retirent à Alexandropol.

15. Les fiançailles de l'archiduc actuel de Toscane avec la princesse Anna, quatrième fille du roi de Saxe, ont lieu à Pilnitz.

25. Le prince Albert, de Bavière, qui doit succéder dit-on, à son frère Othon, roi de Grèce, épouse à Madrid l'infante Amélie, belle-sœur de la reine Isabelle.

29. Entrée solennelle de l'empereur et de l'impératrice

de Russie à Moscou, pour le couronnement qui doit avoir lieu le 8 septembre.

Septembre.

1. L'empereur de Russie passe en revue les troupes campées dans la plaine de Kandinky près de Moscou.

2. Proclamation du comte Frédéric de Pourtalès, commandant des royalistes marchant contre Neuchâtel, au nom du roi de Prusse.

3. Les insurgés neuchâtelois s'emparent de la ville et du château et font prisonniers plusieurs fonctionnaires.

4. Les insurgés de la Kabylie sont une seconde fois repoussés et battus par la garnison de Drael-Mizan. — Neuchâtel est repris par les troupes du gouvernement et les insurgés se dispersent. Le comte de Pourtalès, blessé, est fait prisonnier.

8. Grande cérémonie du couronnement de l'empereur et de l'impératrice de Russie à Moscou, et manifeste impérial contenant toutes les grâces accordées par le czar à cette occasion.

15. Décret de la reine d'Espagne rétablissant la constitution de 1845.

23. Décret royal suspendant la vente des biens ecclésiastiques en Espagne.

26. Décret royal levant simplement, sans donner aucune qualification à l'acte du 28 août 1854, le séquestre apposé sur les biens de la reine Marie-Christine.

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, son Éminence Révérendissime Mgr. ENGELBERT STERCKX, né à Ophem le 2 novembre 1792, sacré à Malines le 8 avril 1832, cardinal-prêtre de la Sainte-Église Romaine le 13 septembre 1838, grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr. GASPAR LABIS, né à Warcoing le 2 juin 1792, sacré à Tournai le 10 mai 1835, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr. NICOLAS JOSEPH DEHESSELLE, né à Charneux le 4 juillet 1789, sacré à Namur le 13 mars 1836, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr. LOUIS JOSEPH DELEBECQUE, né à Warneton-Sud en 1798, sacré à Gand le 4 novembre 1838, docteur en théologie, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr. JEAN BAPTISTE MALOU, né à Ypres le 30 juin 1809, docteur en théologie, sacré à Bruges le 1 mai 1849, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Liége, S. G. Mgr. THÉODORE ALEXIS JOSEPH DE MONTPELLIER, né au château de Vedrin le 24 mai 1807, docteur en théologie, sacré à Liége le 7 novembre 1852.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie! qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers Pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie! ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance, ô très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — AVE, MARIA.

(1) Nosseigneurs les Cardinal Archevêque et Évêques de Belgique accordent 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

P. F. X. de Ram, prélat-protonotaire apostolique *ad instar Participantium*, consulteur de la sacrée Congrégation de l'Index, chanoine hon. des métropoles de Malines et de Paris, docteur en théologie et en droit canon, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Branche Ernestine de Saxe et de l'Aigle Rouge de la 3e classe, commandeur de l'ordre du Christ et d'Isabelle-la-Catholique, membre de l'académie théologique et de l'académie de la religion catholique de Rome, des académies royales des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de Munich, de la commission royale d'histoire, de la société historique de l'Allemagne, de l'académie pontificale d'Archéologie de Rome, etc. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

A. J. Namèche, docteur en théologie, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place de l'Université, n° 4.

SECRÉTAIRE.

F. N. J. G. Baguet, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des

lettres et des beaux-arts de Belgique, chevalier de l'ordre de saint Grégoire-le-Grand et de l'ordre de Léopold, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place du Peuple, nº 14.

ASSESSEUR DU VICE-RECTEUR.

N. J. Laforet, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur, président du collége du pape Adrien VI, prof. ord. à la fac. de philosophie et lettres.

CONSEIL RECTORAL.

A. J. Namèche, vice-recteur.
H. J. Feye, doyen de la faculté de théologie.
L. J. N. M. Rutgeerts, doyen de la faculté de droit.
P. J. Haan, doyen de la faculté de médecine.
F. J. B. J. Nève, doyen de la faculté de philosophie et lettres.
M. Martens, doyen de la faculté des sciences.
F. N. J. G. Baguet, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, H. J. Feye.
Secrétaire, P. Vandenbroeck.

P. F. X. de Ram, recteur de l'Université, prof. ord.; le droit ecclésiastique public et privé.
H. G. Wouters, prof. ord., docteur en théologie,

chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue Sainte-Anne, nº 3.

J. T. Beelen, prof. ord., camérier d'honneur de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture Sainte et les langues orientales. Collége du St.-Esprit.

J. F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, président du collége du St.-Esprit; la théologie morale.

H. J. Feye, prof. ord., docteur en théologie et en droit canon; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St.-Esprit.

J. B. Lefebve, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St.-Esprit.

P. Vandenbroeck, prof. ord., docteur en théologie; la théologie dogmatique générale. Collége du St.-Esprit.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, L. J. N. M. Rutgeerts.
Secrétaire, L. B. de Bruyn.

L. B. de Bruyn, prof. ord.; les pandectes. Rue de Namur, nº 186A.

J. J. A. Quirini, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la commission des hospices; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Rue de l'Aigle, nº 2.

L. J. H. Ernst, prof. ord.; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Place-St.-Jacques, nº 1.

T. J. C. Smolders, prof. ord., membre du conseil provincial de Brabant; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, nº 22.

C. Delcour, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et des SS. Maurice et Lazare; le droit civil moderne approfondi. Rue de Tirlemont, nº 109.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; les institutes du droit romain et le droit notarial. Place du Manége.

J. J. Thonissen, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, correspondant de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; le droit criminel, la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Orphelins, nº 30.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Montagne du Collége, nº 4.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; le droit civil élémentaire. Place du Peuple, nº 12.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public interne et externe et le droit administratif. Rue des Récollets, nº 21.

A. Thimus, prof. ord.; le droit coutumier et les questions transitoires. Rue des Chats, nº 11.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, P. J. Haan.
Secrétaire, A. L. Van Biervliet.

P. J. E. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Haute, nº 1.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. Rue de Tirlemont, nº 94.

V. J. François, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne et de la société royale de médecine de Bordeaux, etc.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, nº 64.

M. R. Michaux, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, correspondant de la société de chirurgie de Paris; la clinique externe. Marché aux Grains, nº 7.

L. J. Hubert, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine, etc.; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, nº 20.

F. Hairion, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, médecin de bataillon, attaché à l'hôpital mili-

taire, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et de l'ophthalmologie, à l'hôpital militaire. Rue Léopold.

J. B. Vrancken, prof. ord., correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Place du Manége, nº 2.

P. J. Haan, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, nº 121.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; l'anatomie générale, descriptive, etc. Rue de Bruxelles, nº 170.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; la médecine opératoire et les maladies mentales. Rue des Chats, nº 34.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, F. J. B. J. Nève.
Secrétaire, J. B. David.

G. C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'introduction à la philosophie, la logique, la métaphysique et l'anthropologie philosophique. Rue Vleminckx, nº 35E.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord., secrétaire de l'Université; les littératures grecque et latine.

N. Moeller, prof. hon., docteur en philosophie; l'histoire de la philosophie et les parties fondamen-

tales de la philosophie spéculative. Montagne-Saint-Antoine, n° 4.

J. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale de Munich; l'histoire générale. Montagne-Saint-Antoine, n° 4.

G. A. Arendt, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Branche Ernestine de Saxe, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; les antiquités grecques et romaines et l'histoire politique moderne. Rue des Récollets, n° 31.

J. B. David, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et du lion neérlandais, docteur en philosophie et lettres, chanoine hon. de la métropole de Malines, membre de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de la société litt. de Leyde, etc.; l'histoire nationale et la littérature flamande. Rue Marie-Thérèse.

L. J. Hallard, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; la littérature française et l'histoire des littératures modernes. Rue de Tirlemont, n° 71A.

F. J. B. J. Nève, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris et correspondant de celle de Londres, correspondant de la société impériale des sciences de Lille, etc.; l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Récollets, n° 5.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique. Rue des Récollets, n° 21.

N. J. Laforet, prof. ord., docteur en théologie, président du collége du pape Adrien VI, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la philosophie morale, l'histoire de la philosophie et l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion.

E. J. Delfortrie, prof. ord., président du collége de Marie-Thérèse; les littératures anglaise et allemande.

E. Nève, prof. hon., bibliothécaire de l'Université.

A. J. Namèche, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la littérature ancienne, la pédagogie et la méthodologie.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen, M. Martens.
Secrétaire, P. L. Gilbert.

H. J. Kumps, prof. ord., docteur en sciences; l'introduction aux mathématiques supérieures, etc. Rue de Namur, nº 193.

M. Martens, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre des académies royales de médecine et des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie organique et inorganique, ses applications aux arts et à la médecine, et la botanique. Rue des Orphelins, nº 32.

P. J. Van Beneden, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en médecine et en sciences, mem-

bre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'académie royale des sciences de Berlin, de la société Linnéenne, de la société des sciences naturelles de Batavia, etc.; la zoologie et l'anatomie comparée. Collége du Roi, rue de Namur.

J. H. Van Oyen, prof. ord., docteur en sciences; la physique et l'astronomie physique. Rue de Namur, nº 89.

P. L. Gilbert, prof. extraord., docteur en sciences; l'application de l'algèbre à la géométrie, le calcul différentiel et intégral, la mécanique analytique et céleste, etc. Rue de Tirlemont, nº 64.

A. Docq, prof. extraord., docteur en sciences; la minéralogie et la géologie. Collége du St.-Esprit.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. J. Staes. Rue de Tirlemont, nº 64.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout et Cie. Rue de Diest, nº 42.

APPARITEURS.

J. Berlanger. Rue de Namur, nº 89.
J. Vincx. Rue des Récollets, nº 16.
J. H. Augustinus. Place de l'Université, nº 2.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. B. Van Esch. Kraeke-straet, nº 2.



COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, J. F. D'Hollander, prof. à la faculté de théologie.

Sous-régent, M. Pitsaer.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, N. J. Laforet, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

Sous-régents, T. J. Lamy et A. C. M. Van Gameren, licenciés en théologie.

---

(1) Le collége du PAPE ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St.-Michel.*)

Président, E. J. Delfortrie, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

Sous-régent, G. J. Van Heeswyck.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, E. Nève, docteur en philosophie et lettres, prof. hon. à la fac. de phil. et lettres. Rue dite Smey-straet, nº 3.

Sous-bibliothécaire, C. F. Reusens, bachelier en théologie. Au collége du St.-Esprit.

Aide-bibliothécaire, H. Pironet, rue de Diest, nº 73.

Concierge, J. B. Van Esch. Kraeke-straet, nº 2.

---

est de 550 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir ci-dessous le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 Avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

Commission directrice. A. J. Namèche, président; F. J. B. J. Nève, secrétaire; F. N. J. G. Baguet, J. Moeller, professeurs à la faculté de philosophie et lettres.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE (2).

(*Rue St.-Michel.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, C. De Brou. Rue de Paris, nº 44.
Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE PHYSIQUE (3).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, J. H. Van Oyen, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, J. B. Wets. Place du Peuple, nº 17.
Concierge, J. Berlanger.

JARDIN BOTANIQUE (4).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la fac. des sciences.
Jardinier en chef, C. Sterckmans.

---

(1) Voir le règlement organique dans l'*Annuaire* de 1855, p. 147.
(2) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.
(3) Voyez ibid., p. 241.
(4) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, A. Docq, prof. à la faculté des sciences.
Préparateur, J. B. Wets, Place du Peuple, nº 17.
Concierge, J. Berlanger.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (2).

(*Collége du Roi, rue de Namur.*)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la faculté des sciences.
Concierge, A. Fenendael.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (3).

(*Rue des Récollets.*)

Directeur, E. M. Van Kempen, prof. à la faculté de médecine.

---

mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 29 juin 1838, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

(2) Voyez ibid., p. 267.

(3) Voyez ibid., p. 253.

Préparateurs, F. J. Planquart et J. Heinen, candidats en médecine.

Concierge, N. Smeers.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (1).

(*Aux Halles, Kraeke-straet, n*° 2.)

Directeur, A. L. Van Biervliet, prof. à la faculté de médecine.

Concierge, J. B. Van Esch.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE A L'HÔPITAL CIVIL.

(*Rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.

Chef de clinique, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Voer des Capucins, n° 6bis.

Élèves internes, F. J. Willième, H. J. Larsimont et Ed. Bosmans, candidats en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

(*A l'Hôpital militaire, rue de Tirlemont.*)

Professeur, F. Hairion.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (2).

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L. J. Hubert.

Directrice, J. B. Rogge.

Élève interne, J. B. De Bie, candidat en médecine.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 250.

(2) Voyez ibid., p. 266.



PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1856—1857.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : *M. Feye.* — Secrétaire : *M. Vandenbroeck.*

Cours élémentaires.

J. F. D'Hollander, prof. ord. et président du collége du St.-Esprit; les traités *de Sacramentis in genere et in specie*, aux jours et heures à déterminer.

P. Vandenbroeck, prof. ord.; les traités *de Actibus humanis, de Legibus* et *de Peccatis,* aux jours et heures à déterminer.

H. J. Feye, prof. ord., dirigera les élèves dans l'étude des livres historiques de l'Écriture Sainte.

Les élèves inscrits pour les cours élémentaires peuvent être autorisés à suivre l'un ou l'autre des cours approfondis.

Cours approfondis.

J. T. Beelen, prof. ord.; introduction philologique à l'exégèse du Nouveau Testament; — Évangile de S. Matthieu; — les épitres à Timothée, lundi et mardi à 8 heures, jeudi à 11 heures. — Les langues hébraique, chaldaïque, syriaque et arabe, lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi à 11 heures.

H. G. Wouters, prof. ord.; l'histoire ecclésiastique depuis Charlemagne jusqu'à Luther, lundi et mardi à 10 heures, jeudi et vendredi à 9 heures.

J. F. D'Hollander, prof. ord. et président du collége du St.-Esprit; continuation de la 3e partie de la *Somme de S. Thomas*, lundi, mardi et mercredi à 9 heures.

H. J. Feye, prof. ord.; introduction au droit ecclésiastique public et privé; — le droit ecclésiastique public, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures.

J. B. Lefebve, prof. ord.; le traité *de Deo*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

P. Vandenbroeck, prof. ord.; les traités *De locis theologicis* et *De analogiâ rationis et fidei*, mercredi et vendredi à midi, samedi à 9 heures.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : *M. Rutgeerts*. — Secrétaire : *M. de Bruyn*.

Examen de Candidat.

T. J. C. Smolders, prof. ord.; l'encyclopédie du Droit et l'histoire du Droit romain, lundi, mardi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les institutes du Droit romain, lundi, mardi et vendredi, de 8 à 9 heures et demie.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; l'introduction historique au cours de Droit civil et l'exposé des principes généraux du Code civil, mercredi, jeudi et samedi à 8 heures et demie, vendredi à 11 heures.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le Droit naturel ou la philosophie du Droit, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre.

G. A. Arendt, prof. ord. de la faculté de philosophie; l'histoire politique moderne, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre.

Premier examen de Docteur.

L. B. de Bruyn, prof. ord.; les Pandectes, mercredi, vendredi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

J. J. A. Quirini, prof. ord.; le Code civil, lundi, mardi et vendredi, de 8 à 9 heures et demie.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le Droit public, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 9 heures et demie, pendant le premier semestre.

J. J. Thonissen, prof. ord.; le Droit criminel, lundi et mardi, pendant le premier semestre, lundi, mardi et jeudi, pendant le second semestre, de 9 heures et demie à 11 heures.

Deuxième examen de Docteur.

C. Delcour, prof. ord.; le Code civil, lundi, mardi et jeudi, de 11 heures à midi et demi.

L. J. H. Ernst, prof. ord.; le Code civil, aux jours et heures à déterminer.

J. J. Thonissen, prof. ord.; la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires, vendredi

et samedi, de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le Droit commercial, mercredi, jeudi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

C. H. X. Périn, prof. ord.; l'économie politique, mardi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le Droit public et l'économie politique, comme ci-dessus; le Droit administratif, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

Examen de Candidat Notaire.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les lois organiques du notariat et les lois financières qui s'y rattachent, mardi et vendredi, de 2 heures et demie à 4 heures, pendant le premier semestre; de 5 à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

A. Thimus, prof. ord.; cours spécial de Droit civil, mercredi, jeudi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; le cours indiqué ci-dessus.

Les élèves qui se préparent au notariat ont en outre la faculté de suivre les cours de droit civil du doctorat.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : *M. Haan.* — Secrétaire : *M. Van Biervliet.*

Examen de Candidat.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie (humaine, comparée et expérimentale), mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures et demie, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à midi, pendant le second semestre.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; pendant le premier semestre : l'anatomie humaine (générale, descriptive et topographique), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 8 heures, mercredi à 3 heures. — Il dirigera les élèves dans les dissections, tous les jours, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures. Pendant le second semestre : l'anatomie humaine (générale, spéciale, topographique) et l'embryologie, lundi, mardi et jeudi à 8 heures, mercredi à 8 heures et à 4 heures.

J. B. Vrancken, prof. ord.; la pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie, lundi et mardi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi, mardi, jeudi et samedi, de 10 à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; le cours d'anatomie comparée, indiqué ci-dessous.

Premier examen de Docteur.

V. J. François, prof. ord.; la pathologie et la thérapeutique spéciale des maladies internes, tous les

jours, le samedi excepté, à midi, pendant le premier semestre; lundi, mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la pathologie générale, mardi à 11 heures, jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi à 11 heures, samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

J. B. Vrancken, prof. ord.; la thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamie, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; l'anatomie pathologique, lundi et jeudi à 5 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

V. J. François, prof. ord.; la médecine légale, mardi et mercredi à 5 heures, pendant le second semestre.

L. J. Hubert, prof. ord.; la théorie des accouchements et les maladies des femmes et des enfants, lundi et vendredi à 11 heures, samedi à midi et à 4 heures, pendant le premier semestre; lundi à 11 heures, vendredi à midi, samedi à midi et à 4 heures, pendant le second semestre.

F. Hairion, prof. ord.; l'hygiène publique et privée, mardi et mercredi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi à 3 heures pendant le second semestre.

P. J. Haan, prof. ord.; la pathologie chirurgicale,

lundi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 7 heures, jeudi à midi, samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; leçons théoriques sur les maladies mentales, samedi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre; la clinique des mêmes maladies, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

Troisième examen de Docteur.

P. J. E. Craninx, prof. ord.; la clinique interne et consultations gratuites, lundi, mercredi et vendredi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi, de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. Michaux, prof. ord.; la clinique chirurgicale et consultations gratuites, mardi, jeudi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi, jeudi et samedi, de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; la médecine opératoire, lundi et vendredi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 2 heures et demie, pendant le second semestre. — Il dirigera les élèves dans le manuel des opérations chirurgicales.

L. J. Hubert, prof. ord.; la clinique des accouchements, aux jours et heures à déterminer.

F. Hairion, prof. ord.; la clinique de l'ophthalmologie, des maladies syphilitiques et des maladies cutanées, à l'hôpital militaire, mardi et jeudi à 8 heures pendant le premier semestre, à 7 heures pendant le second semestre; — la théorie des mêmes maladies, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

—

Un cours de manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques est donné pendant le second semestre.

—

FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET LETTRES ET DES SCIENCES.

Doyen de la Faculté de Philosophie : *M. Nève.*— Secrétaire : *M. David.*

Doyen de la Faculté des Sciences : *M. Martens.* — Secrétaire : *M. Gilbert.*

Épreuve préparatoire à l'examen de candidat en Sciences.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; l'introduction à la philosophie et la logique, lundi et mardi à 9 heures, samedi à 10 heures, pendant le premier semestre; l'anthropologie philosophique, lundi et mardi à 9 heures, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

N. J. Laforet, prof. ord. et président du collége du Pape; la philosophie morale, jeudi à 9 heures,

vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion, mercredi à 9 heures, pendant le premier semestre, vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. H. Van Oyen, prof. ord.; le cours de physique, indiqué ci-dessous.

M. Martens, prof. ord.; le cours de chimie, indiqué ci-dessous.

Examen de candidat en Philosophie et Lettres.

L. J. Hallard, prof. ord.; l'histoire de la littérature française, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. et secrétaire de l'Université; exercices philologiques et littéraires sur la langue latine, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

J. Moeller, prof. ord.; l'histoire politique de l'antiquité, mercredi et jeudi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; l'histoire politique du moyen âge, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, samedi, de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le second semestre.

J. B. David, prof. ord.; l'histoire politique de la Belgique, lundi, mardi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

G. A. Arendt, prof. ord.; les antiquités romaines, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; les cours indiqués ci-dessus.

N. J. Laforet, prof. ord. et président du collége du Pape; les cours indiqués ci-dessus.

Examen de candidat en Sciences naturelles.

M. Martens, prof. ord.; la chimie générale, inorganique et organique, et ses principales applications aux arts et à la médecine, de 11 heures et demie à 1 heure, lundi, mardi, mercredi et jeudi, pendant le premier semestre; lundi, mardi et mercredi, pendant le second semestre. — L'anatomie et la physiologie des plantes, vendredi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; la botanique, jeudi et vendredi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre. — Des herborisations seront faites aux jours et heures à déterminer.

J. H. Van Oyen, prof. ord.; la physique expérimentale, lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 10 à 11 heures et demie.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; la zoologie, lundi et mardi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

A. Docq, prof. extraord.; la minéralogie, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

Examen de candidat en Sciences physiques et mathématiques.

H. J. Kumps, prof. ord.; la haute algèbre, mardi et mercredi à 9 heures. — La géométrie descriptive, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures.

P. L. Gilbert, prof. extraord.; le calcul intégral, mercredi et jeudi à 10 heures.

J. H. Van Oyen, prof. ord.; le cours de physique, indiqué ci-dessus.

M. Martens, prof. ord.; le cours de chimie, indiqué ci-dessus.

A. Docq, prof. extraord.; le cours de minéralogie, indiqué ci-dessus.

Cours spéciaux pour les élèves qui se préparent à l'examen de Docteur en Philosophie ou en Sciences.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; la métaphysique, mercredi et jeudi à 10 heures.

N. J. Laforet, prof. ord. et président du collége du Pape; l'histoire de la philosophie ancienne, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

F. J. B. J. Nève, prof. ord.; l'histoire de la littérature latine, lundi et mardi à 10 heures, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. et secrét. de l'Univ., la littérature grecque, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre. — La litté-

rature latine, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le second semestre.

G. A. Arendt, prof. ord.; les antiquités grecques, mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

A. J. Namèche, prof. ord. et vice-recteur de l'Université; la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, lundi à 9 heures. — Exercices de composition et d'analyse littéraire, mercredi à 9 heures, vendredi à 10 heures.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; l'anatomie comparée, lundi, mardi, jeudi et samedi à midi, pendant le second semestre.

J. H. Van Oyen, prof. ord.; l'astronomie physique, vendredi, de 10 à 11 heures et demie, pendant le premier semestre.

P. L. Gilbert, prof. extraord.; la mécanique céleste, vendredi et samedi à 10 heures.

A. Docq, prof. extraord.; la géologie, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

Cours facultatifs.

J. T. Beelen, prof. ord.; les langues orientales, cours indiqué ci-dessus.

F. J. B. J. Nève, prof. ord.; l'histoire de la littérature orientale. — Les éléments de la langue sanscrite, aux jours et heures à déterminer.

J. B. David, prof. ord.; la littérature flamande, pendant le second semestre, aux jours et heures à déterminer.

E. J. Delfortrie, prof. ord. et président du collége de Marie-Thérèse; les littératures allemande et anglaise, aux jours et heures à déterminer.

Institut Philologique, pour les élèves qui se préparent à l'Enseignement moyen.

Outre les cours et les exercices indiqués ci-dessus pour les élèves qui se préparent à l'examen de Docteur en philosophie, des exercices littéraires, historiques et philosophiques ont lieu aux heures déterminées dans un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

Le Secrétaire, BAGUET.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Protecteur, Mgr. Malou, évêque de Bruges, ancien membre de la Société à Louvain.

Président d'honneur, Mgr. P. F. X. de Ram, recteur magnifique de l'Université.

Conseil particulier à Louvain.

Président, J. J. Thonissen, prof. à la faculté de droit.

Membres. Les présidents, les vice-présidents et les secrétaires des Conférences.

Trésorier, F. Vander Belen.

Conseil de la Conférence Notre-Dame.

Président, J. J. Thonissen, prof. à la faculté de droit.
Vice-président, C. Dubois, étud. en droit.
Secrétaire, F. Planquart, étud. en médecine.
Trésorier, E. Mastraeten, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, F. Willième, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Saint-Jacques.

Président, F. Lefebvre, prof. à la faculté de médecine.
Vice-président, P. Van Biervliet, étud. en droit.
Secrétaire, E. Van Innis, étud. en droit.
Trésorier, Th. de Lantsheere, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, A. Vercruysse, étud. en droit.

Conseil de la Conférence Saint-Pierre.

Président, H. de Kerckhove.
Vice-président, C. Delcour.
Secrétaire, X. Van Elewyck.
Trésorier, F. Vander Belen.
Gardien du vestiaire, J. Marguery.

—

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CONFÉRENCES, LE 21 DÉCEMBRE 1856.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Réunis encore une fois pour jeter un coup-d'œil rapide sur la situation de notre société, notre première pensée doit être de remercier la divine Providence de l'incessante protection dont elle a entouré nos efforts pendant l'année qui vient de s'écouler. Les tristes prévisions, que faisait concevoir pour le sort de l'indigent la cherté excessive des objets de première nécessité, ne se sont que trop malheureusement réalisées; en outre, un hiver des plus rigoureux accumula des misères que la charité ne pouvait espérer de soulager entièrement.

Certes, les travaux de notre association devinrent plus difficiles, mais le secours nous arriva d'en haut, et, cette année encore, nous signalons nos progrès avec bonheur.

Les généreux habitants de cette ville avaient déjà plus d'une fois servi de soutien à la société de St.-Vincent de Paul. Leurs sympathies ne nous avaient jamais fait défaut; mais c'est surtout durant l'année qui vient de s'écouler que nous avons pu nous assurer de cet encourageant appui. Nous voulons parler de

l'institution d'une troisième conférence, la conférence St.-Pierre, inaugurée le 15 Octobre 1855. Fière d'avoir entrepris la première à Louvain l'œuvre de St.-Vincent de Paul, déjà répandue dans toutes les villes de la Belgique, la jeunesse universitaire a été heureuse de voir s'associer à ses travaux charitables des hommes que distinguait un infatigable dévouement aux malheureux. Espérons que leur exemple attirera de nombreux imitateurs!

En reprenant nos distributions, nous constations à regret que plusieurs visiteurs zélés ne se trouvaient plus parmi nous; mais tel est le sort réservé aux deux conférences composées uniquement d'étudiants, qu'elles ont chaque année à se recruter de nouveaux confrères pour remplacer ceux qui sont arrivés au terme de leurs études. Grâce à l'ardeur de nos anciens associés, nos rangs, éclaircis un instant, ont vu leurs vides se remplir, et le nombre dés visiteurs a été de 124 pour les conférences de Notre-Dame et de St.-Jacques; tant il est vrai que les traditions charitables se perpétuent parmi MM. les étudiants de notre Université.

Mais tout en retraçant la marche progressive de notre association, la reconnaissance nous fait un devoir de parler de la retraite de M. le professeur De Jaer. Nous espérions le voir présider longtemps encore la conférence St.-Jacques; ses avis aussi éclairés que prudents étaient toujours l'expression d'un dévouement précieux qui ne peut que nous laisser d'unanimes regrets. M. Lefebvre, professeur à la

faculté de médecine, a bien voulu sur nos instances se charger de la direction de cette conférence ; il est l'un des membres fondateurs de la société de St.-Vincent de Paul de Louvain.

L'Université catholique a perdu cette année M. le professeur Crahay, membre honoraire de notre association; il nous appuyait en toute occasion de sa généreuse protection. M. Eugène Arendt, enlevé si tôt à sa famille et à ses études, exerça longtemps parmi nous sa noble charité.

Pour recommencer nos aumônes et parer aux dépenses les plus urgentes, il nous restait de l'exercice précédent une épargne assez forte; mais aussi, ce n'est guère pendant les deux premiers mois qu'il nous arrive des secours extraordinaires. Malgré l'intensité des misères à soulager, nous avons pu équilibrer presque continuellement les recettes et les dépenses. Mgr. le Recteur s'est montré toujours prêt à nous seconder de son inépuisable générosité, et nous a donné des marques de sa persévérante sollicitude.

Le sermon de charité prêché par M. Louvot, chanoine de la cathédrale de Dijon, nous procura la somme de 632 frs.; c'est que l'éminent orateur sut gagner son auditoire à la cause des pauvres, en traçant de leurs souffrances un tableau vrai et émouvant. Sa parole allait droit au cœur, tant le sujet de la charité était fécond pour elle en inspirations touchantes.

Pour faire face au surcroît de dépenses qu'exigeait

la crise alimentaire, votre conseil crut devoir cette année encore faire un appel à la générosité du corps professoral et des étudiants de l'Université. Cet appel fut écouté au-delà de nos espérances. La collecte parmi MM. les professeurs produisit la somme de 1250 frs. et les étudiants, de leur côté, nous fournirent un contingent de secours considérable. Interprètes de nos protégés, nous leur réitérons avec empressement l'expression de notre gratitude, ainsi qu'à ces nombreux bienfaiteurs à qui la modestie ne permit pas de se faire connaître.

Le produit des quêtes ordinaires présente un excédant de 200 frs. sur celles de l'année précédente (1). Mais, d'un autre côté, nous avons une diminution à signaler dans le nombre des membres souscrip-

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat de l'année précédente :	826 48	Pain :	frs. 2319 45
Quêtes ordinaires :	875 40	Coke :	410 40
Quêtes extraordinaires :	1636 03	Vêtements	1059 86
Sermon :	632 20	Pommes de terre :	1700 00
Souscriptions :	862 00	Poêles :	169 04
Dons particuliers :	602 86	Soupes (bons de) :	21 00
		Dépenses diverses :	324 72
	5434 97		
Produit de la vente des pommes de terre :	879 81		6004 47
Total des recettes :	6314 78		
Total des dépenses :	6004 47		
En caisse :	310 31		

teurs, diminution qui s'est traduite par une différence de 44 frs. dans le montant des recettes ainsi obtenues. L'ensemble de nos ressources a présenté une augmentation d'environ 400 frs.; nous remarquerons que nous n'avons jamais eu de somme aussi forte à notre disposition.

Mais aussi nous nous trouvions en présence de besoins sans nombre. 183 ménages déjà inscrits pour participer à nos distributions étaient dignes par leur situation malheureuse de la continuation de notre sollicitude. Bien d'autres nous entouraient de leurs instances, recommandés par un complet dénuement; mais la prudence nous défendait d'accueillir toutes les demandes. Votre conseil s'efforça d'obtenir les informations les plus complètes; des rapports détaillés furent demandés à nos membres visiteurs, et c'est après un examen aussi attentif que possible de leurs titres que 15 nouvelles familles furent admises à prendre part à nos aumônes.

Le tableau de nos dépenses accuse une augmentation assez forte sur les sommes affectées auparavant aux distributions de pain et de pommes de terre. Quant au premier chef, votre conseil, malgré le renchérissement de cet aliment, n'a guère voulu restreindre la quantité attribuée à chaque ménage. D'un autre côté, il a senti de plus en plus les avantages de la vente des pommes de terre à prix réduit : elle excite l'ouvrier à procurer à sa famille cette nourriture précieuse pour le pauvre, elle empêche le désœuvrement et fortifie les idées d'ordre et d'écono-

mie. Mais, en même temps, le combustible n'a plus pris une part très-large dans nos aumônes.

Parmi les diverses œuvres de charité organisées l'an passé à Louvain, se fit remarquer celle des soupes économiques. Pour faire participer ses protégés aux bienfaits de cette œuvre, votre conseil répartit entre eux 210 *bons*.

Il nous reste à vous entretenir de la mise à exécution d'une mesure prise à la fin de l'année académique 1854-55. Il était difficile à plusieurs ménages des plus nécessiteux de réunir les deniers suffisants pour la location d'un poêle, alors qu'un salaire modique ne leur permettait pas même de compléter leur modeste mobilier. D'autres n'avaient aucun moyen de solder les réparations les plus urgentes. Dans le but de parer à ces besoins autant que possible, votre conseil décida l'achat de quelques poêles pour les donner en prêt aux familles où la nécessité s'en ferait principalement sentir. Du reste, grâce à un désintéressement que nous aimons à rappeler, nous pouvons à peu de frais faire remettre en état les poêles les plus délabrés de nos pauvres. Ce nouvel article de dépenses a absorbé 169 frs.; le soulagement procuré ainsi à quelques ménages nous engage à continuer ce genre de secours.

Vous le savez tous, Messieurs, l'indigent vient de traverser une année bien pénible; sa patience et sa résignation ont été mises à une rude épreuve. C'est pourquoi nous avons cru de notre devoir de venir en aide à nos protégés autant que nos moyens le permet-

taient, et nous clôturons l'année avec un reliquat modique. Ne le dissimulons pas, notre tâche n'est pas devenue plus facile; mais notre institution a jeté de trop profondes racines dans le cœur de tous les amis des pauvres, son but est aujourd'hui trop bien apprécié, pour nous permettre le découragement. Toute entreprise humaine a ses temps d'épreuve; c'est par la persévérance, par l'ardeur à s'agrandir qu'il nous faut combattre ces obstacles. Quelques légers sacrifices nous coûteraient-ils pour nous maintenir à la hauteur où nous sommes arrivés? devrions-nous suspendre nos travaux, abandonner à leur malheureux sort ceux dont nous faisons tout l'espoir? Non, il est trop de cœurs compatissants, dévoués à cicatriser les plaies de la misère. Soyons courageux, prêchons par l'exemple et comptons sur la Providence : depuis notre origine, elle nous a protégés d'une manière bien visible. Rappelons-nous notre mission, telle que la définissait l'an passé un vénérable prélat : *marcher contre l'indifférence*. Cette mission, tâchons de la bien comprendre; que le pain que nous donnons nous ouvre la voie, qu'il dispose le pauvre à nous communiquer ses chagrins. Les besoins du corps sont souvent moins pour lui que les tourments du cœur, alors que, sanglotant de faim et de froid, ses enfants lui demandent ce qu'il ne peut leur donner! S'il reste dans l'abandon, le désespoir brise son âme, la résignation chrétienne cesse de la fortifier. Rencontre-t-il de la pitié, voit-il qu'on prend part à ses chagrins, aussitôt quelques paroles d'encouragement le raniment. Soumis à

Dieu, il se confie à lui et, au lieu de se livrer au désespoir, il se soumet à ses impénétrables décrets.

Ah! Messieurs, comprenons le véritable esprit de toute association créée sous le patronage de St.-Vincent de Paul : que le secours matériel nous rapproche du foyer de l'indigent pour le consoler, relever son ardeur, entretenir ou rallumer en lui les sentiments du chrétien, et le fortifier ainsi contre les épreuves auxquelles il est soumis sans relâche. Notre mission nous impose de nobles devoirs, notre but les rend doux à remplir. Montrons donc ce que peut le dévouement inspiré de ce précepte sacré : *aimez-vous les uns les autres*. N'en doutons pas, le ciel bénira nos efforts.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Commission directrice (2).

Président, N. J. Laforet, professeur.
Vice-président, G. J. Van Heeswyck, cand. en philos. et lettres.
Secrétaire, L. Crahay, étudiant en droit.
Membres : C. Delcour, professeur; F. Nève, professeur; P. Van Biervliet, étudiant en droit; F. Jadot, étudiant en théologie.

Membres actifs.

G. A. Arendt, prof. ord. à la faculté de phil. et lettres.
F. N. J. G. Baguet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
E. E. A. De Jaer, prof. ord. à la faculté de droit.
C. Delcour, prof. ord. à la fac. de droit.
A. J. Docq, prof. extraord. à la fac. des sciences.
J. H. Feye, prof. ord. à la fac. de théologie.
P. L. Gilbert, prof. extraord. à la fac. des sciences.
L. J. Hallard, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
N. J. Laforet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. J. Lefebve, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. M. Lefebvre, prof. ord. à la fac. de médecine.

---

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 144.
(2) Élue dans la séance du 26 octobre 1856.

A. J. Namèche, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres et vice-recteur de l'Université.
Em. Nève, prof. hon. et bibliothécaire de l'Université.
F. J. B. J. Nève, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.
J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
A. L. Van Biervliet, prof. ord. à la fac. de médecine.
C. Biart, étud. en droit.
L. Crahay, étud. en droit.
P. Van Biervliet, étud. en droit.
F. Jadot, étud. en théologie.
E. Lamy, étud. en théologie.
G. J. Van Heeswyck, cand. en philos. et lettres.
E. Delentrée, cand. en philos. et lettres.
F. Parizel, cand. en philos. et lettres.
J. H. Picard, cand. en philos. et lettres.
H. Saintrain, cand. en philos. et lettres.
G. Busschots, étud. en philos. et lettres.

Membres assistants.

A. Bribosia, étud. en droit.
J. B. Moons, étud. en médecine.
A. Dechamps, étud. en droit.
C. Demets, cand. en philos. et lettres.
E. De Monge, étud. en droit.
C. De Smet, étud. en théologie.
N. Georis, cand. en philos. et lettres.
O. Van den Berghe, cand. en philos. et lettres.

L. Henry, doct. en sciences.
V. Henry, étud. en droit.
E. Mastraeten, étud. en médecine.
E. Van Brabandt, étud. en droit.
C. Van Elegem, étud. en théologie.
P. Wauters, étud. en sciences.
A. Bamps, étud. en philos. et lettres.
J. Mc. Gee, étud. en théologie.
U. Aelbrecht, cand. en philos. et lettres.
A. Van Gammeren, étud. en théologie.
J. L. Van Stenkist, étud. en théologie.
L. Garot, étud. en philologie.
T. C. Hulpiau, étud. en philologie.
A. Stillemans, étud. en philologie.
J. L. Furlong, étud. en théologie.
J. E. Caniaux, étud. en philologie.
J. T. Maldague, étud. en philologie.
E. J. Poullet, étud. en philos. et lettres.
P. Scheyven, étud. en droit.
A. Huygens, étud. en philos. et lettres.
J. Roger, étud. en philos. et lettres.
A. Criquelion, étud. en sciences.
A. Gohy, étud. en philologie.
G. M. Verspyen, étud. en droit.
C. Martin, étud. en droit.
G. Loneux, étud. en droit.
Ch. Moeller, étud. en philologie.
H. Lahousse, étud. en théologie.
L. Buydens, étud. en théologie.
H. Leroy, étud. en théologie.

A. Solbreux, étud. en philologie.
A. Bertrand, étud. en philos. et lettres.
T. Champion, étud. en philos. et lettres.
J. Meyer, cand. en philos. et lettres.
Ch. Malfeson, étud. en notariat.
F. Waterkeyn, étud. en philologie.

Membres honoraires.

Mgr. P. F. X. DE RAM, recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la Société.
S. G. Monseigneur J. B. MALOU, évêque de Bruges, ancien membre actif.
Edm. De Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire-général et président du séminaire de Montauban.
A. Troisfontaines, doct. en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Liége.
A. Dechamps, ancien ministre des affaires étrangères, membre de la chambre des représentants, à Bruxelles.
P. De Decker, ministre de l'intérieur, à Bruxelles.
Le marquis de Beauffort, à Bruxelles.
F. Chon, prof. d'histoire au collége de Lille.
L'abbé Rohrbacher, doct. en théologie, prof. d'histoire au séminaire de Nancy.
Le comte L. de Mérode, à Bruxelles, ancien membre actif.
A. J. Henrotay, ancien prof. au séminaire de Liége, ancien membre actif.



L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, ancien membre actif.

L'abbé Ch. Fillion, prof. et direct. au séminaire du Mans.

A. Schmit, ancien membre actif, à Paris.

Le docteur Le Glay, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut de France, à Lille.

L'abbé Ch. Breton, docteur en phil. et lettres de l'Université de Louvain, ancien membre actif, à Nancy.

P. Canoy, prof. au petit séminaire de Rolduc, ancien membre actif.

E. Gérard, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége, ancien membre actif.

A. de Clèves, bachelier en théologie, prof. de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance, ancien membre actif.

Ch. Loomans, doct. en philosophie et en droit, prof. à l'Université de Liége, ancien membre actif.

J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St.-Trond.

G. Lonay, docteur en philosophie et lettres, prof. de philosophie au petit séminaire de St.-Trond.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, membre de l'académie arménienne de St.-Lazare.

Aug. Bonnetty, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de la société asiatique de Paris, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

E. Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

Ant. Clesse, membre de la société des sciences et des arts du Hainaut et des sociétés littéraires de Gand, Liége et Tournai, à Mons.

Le baron de Gerlache, premier président de la cour de cassation, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.

M. Deprez, doct. en phil. et lettres, avocat à Mons, ancien membre actif.

A. D'Hanis, avocat à Anvers, ancien membre actif.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris, prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

J. C. Deloose, prof. de philos. au séminaire de St.-Nicolas, ancien membre actif.

G. Mottet, ancien membre actif, prof. au petit séminaire de Basse-Wavre.

H. Maret, docteur en théologie, chanoine hon. de Paris, prof. à la Sorbonne.

L'abbé Drioux, prof. d'histoire au séminaire de Langres.

E. Quatremère, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, prof. au Collége de France, etc., à Paris.

C. De Coux, docteur en philosophie, anc. prof. de la faculté de phil. et lettres, à Paris.

F. Labis, docteur en théologie, à Tournai, ancien membre actif.

N. Keph, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt, ancien membre actif.

Th. Smekens, avocat à Anvers, ancien membre actif.

D. Demoor, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Gand, ancien membre actif.

L'abbé Carton, directeur de l'Institut des sourds et muets à Bruges, membre de l'Académie royale de Belgique.

F. De Vos, prof. de rhétorique au collége de Grammont, ancien membre actif.

A. De Becker, avocat à Bruxelles, ancien membre actif.

E. Solvyns, avocat à Gand, ancien membre actif.

J. J. G. Duculot, docteur en philos. et lettres, principal du collége de Dinant, ancien membre actif.

B. Quinet, à Mons, ancien membre actif.

N. Cornet, à Cologne, ancien membre actif.

F. Tychon, docteur en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Bruges, ancien membre actif.

G. J. H. Verzyl, professeur au séminaire de Rolduc, ancien membre actif.

J. Poumay, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Huy, ancien membre actif.

J. J. Toussaint, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Floreffe, ancien membre actif.

J. Berleur, cand. en phil. et lettres, ancien membre actif.

Fr. Degive, doct. en philos. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Mons, ancien membre actif.

V. De Laprade, prof. à la faculté des lettres de Lyon.

L'abbé de Valroger, chan. hon. de Bayeux, à Paris.
L'abbé Ed. Chassay, professeur à la Sorbonne.
X. Van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Louvain, ancien membre actif.
D. M. Jehl, missionnaire à Santo-Thomas (Amérique), ancien membre de la société.
P. A. Foccroulle, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége, ancien membre actif.
E. Molle, docteur en philos. et lettres, ancien membre actif.
Em. Halleux, à Stavelot, ancien membre actif.
F. D. Doyen, bachel. en théologie, ancien membre actif.
L. Lannoy, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Nivelles, ancien membre actif.
J. B. Laforet, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Bastogne, ancien membre actif.
N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne, ancien membre actif.
F. Mangin, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Bonne-Espérance, ancien membre actif.
F. J. Loise, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Tongres, ancien membre actif.
Em. De Becker, avocat à Louvain, ancien membre actif.
J. Nagels, avocat à Hasselt, ancien membre actif.
H. Jadot, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Floreffe, ancien membre actif.
F. De Neubourg, bachelier en théologie, à Rome, ancien membre actif.

C. Mullendorf, doct. en phil. et lettres, à Luxembourg, ancien membre actif.

A. Delvigne, prof. au séminaire de Malines, ancien membre actif.

L. Quoidbach, doct. en phil. et lettres, ancien membre actif.

L. Van den Bossche, doct. en phil. et lettres, à Anvers, ancien membre actif.

J. C. A. J. Jacobs, avocat à Anvers, ancien membre actif.

J. Lesuisse, avocat à Dinant, ancien membre actif.

M. Jacobs, avocat à Louvain, ancien membre actif.

P. Staes, avocat à Bruxelles, ancien membre actif.

M. l'abbé Verbeke, ancien membre du congrès national, docteur en philosophie et lettres, curé à Meulebeke.

M. le chanoine Bellefroid, prof. de rhétorique, au petit séminaire de St.-Trond.

F. Cappelle, cand. en phil. et lettres, ancien membre actif.

F. Maton, licencié en théologie.

E. Lambrechts, professeur au petit séminaire de Malines.

A. Malengreau, docteur en droit, à Charleroy.

L. Lambin, licencié en théologie, à Rome.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1855—1856, FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE, PAR M. G. J. VAN HEESWYCK, SECRÉTAIRE.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

C'est un usage traditionnel à la société littéraire d'inaugurer chaque nouvelle année académique par une séance où quelqu'un des membres présente au nom de la commission directrice le résumé succinct des travaux de l'année qui vient de s'écouler. Outre que cet usage contribue singulièrement à resserrer les liens qui doivent unir les membres d'une même association, il est encore éminemment propre à stimuler le zèle et l'émulation des uns et à retremper le courage et l'ardeur des autres, parce qu'il fournit l'occasion de rappeler le but que les fondateurs de la société se sont proposé, et de dire quels ont été, chaque année, les moyens mis en œuvre pour le réaliser. Réunir les jeunes gens de l'Université pour les initier sous la direction de maîtres sages et dévoués

(1) La commission directrice était composée de MM. *N. J. Laforet*, président ; *P. Van Biervliet*, vice-président ; *G. J. Van Heeswyck*, secrétaire ; *J. J. Thonissen*, *C. Delcour*, *C. Biart* et *F. Jadot*.



à l'art si difficile du style et de la parole, de manière à faire d'eux plus tard, dans quelque carrière qu'il plaise à la Providence de les appeler, des hommes utiles à la science, à la religion et à la patrie; imprimer à l'activité des esprits une direction unique, maintenir comme la source de sa force et la garantie de ses succès cette unité de vues et de tendances qui, sans exclure aucune des variétés sous lesquelles le talent puisse se produire, permet aux membres de travailler sous l'inspiration d'une pensée commune : l'alliance de la foi et de la science, telle est l'idée qui a présidé à la création de la société littéraire, tel est le but qu'ont poursuivi ceux qui nous ont précédés dans la carrière, tel est celui que nous devons nous-mêmes atteindre.

Messieurs, jetons ensemble un regard sur le passé, interrogeons les travaux de l'année écoulée pour voir jusqu'à quel point nous sommes restés fidèles à notre mission. Mais, au moment où je reporte mes yeux sur la route que nous avons parcourue, je vois avec douleur que nous avons laissé en chemin deux de nos compagnons de voyage. La société a à déplorer la perte de deux de ses membres : MM. Joseph de Grave et Eugène Arendt. Vous vous souvenez sans doute, Messieurs, des séances où, du haut de cette chaire, ces amis nous entretenaient de leurs travaux. Qui aurait cru alors qu'ils devaient être sitôt enlevés? Jeunes et pleins de vie, ils souriaient à l'avenir; mais la mort aveugle et cruelle comme toujours s'est plu cette

fois-ci encore à briser les plus belles espérances ! De Grave est mort au milieu de nous, et nous avons déposé le religieux et funèbre hommage de nos regrets sur la tombe de ce jeune homme de bien dont la piété et les vertus nous ont légué de si beaux exemples.. Arendt est mort sur la terre étrangère, loin de nous, loin de ses amis, loin de sa famille. Sorti vainqueur du concours universitaire en 1855, il quitta momentanément le pays pour aller écouter à l'Université de Bonn les leçons de la savante Allemagne et développer ainsi la rare aptitude que le ciel lui avait donnée pour les sciences physiques et mathématiques. La mort l'a frappé à l'improviste au milieu de ses travaux et de ses succès. Eugène Arendt mourut le 10 août 1856. Fils accompli, la seule peine qu'il ait causée à sa famille que sa fin prématurée plonge dans le deuil et la douleur, c'est de mourir à un âge si jeune, emportant avec lui au tombeau les plus chères espérances ; ami sincère, il est de la part de tous ceux qui l'ont connu l'objet d'amers regrets ; membre de la société littéraire, ce jeune talent, brisé au seuil d'une brillante carrière, laisse un grand vide dans les rangs de notre jeune phalange. Vous m'en auriez voulu, Messieurs, si j'avais laissé passer cette occasion sans payer à ces deux jeunes gens vertueux qui furent nos confrères le tribut d'un affectueux et religieux souvenir.

Maintenant qu'il me soit permis, Messieurs, de vous soumettre l'analyse des mémoires qui ont été lus dans nos séances de l'année dernière.

M. le professeur Thonissen nous a communiqué dans la séance du 11 novembre un fragment de ses études d'histoire contemporaine sur la situation de la Belgique après la révolution de 1830.

Dans la séance du 25 novembre, M. Lambin nous a lu le commencement d'un travail intitulé : *Études sur la vie*. Personne en ce monde ne doit rester étranger à l'étude de la vie : les arts cherchent à l'embellir et à la charmer, la médecine à la prolonger, la physiologie en étudie les phénomènes, le philosophe et le théologien en méditent la nature. C'est sous le point de vue philosophique que l'auteur envisage la vie : et appuyé sur les profondes méditations de l'ange de l'école, St.-Thomas, il examine la vie, d'abord dans son véritable principe c'est-à-dire en Dieu où elle a toute sa perfection et sa réalité, ensuite dans les créatures. Pour éviter toute confusion et dégager cette question de l'obscurité qu'elle paraît avoir, il la divise tout d'abord avec les scolastiques en vie première et vie seconde; examinant ensuite la vie première ou la vie dans sa plus haute généralité, dans sa conception la plus élevée, il trouve que la vie consiste en un mouvement essentiellement immanent. L'auteur s'est arrêté après avoir fait ressortir la justesse de sa définition.

Dans la séance du 16 décembre, M. le professeur Lefebvre nous a communiqué une notice sur la faculté de médecine de l'ancienne Université de Louvain et principalement sur Viringus.

Dans la séance du 6 janvier, M. Picard nous a

donné lecture d'un travail intitulé : *Monographie de l'abbaye d'Orval.* L'auteur nous reporte au milieu des forêts du Luxembourg vers l'époque de Charlemagne, et nous fait voir les commencements d'une abbaye célèbre, plus tard appelée *Orval.* Ce doux nom rappelle l'anneau de la comtesse Mathilde de Toscane qui, selon une pieuse légende, fut recouvré miraculeusement dans la fontaine d'Orval. L'abbaye grandit sous les auspices de St.-Bernard; elle vit dans son enceinte les croisés Luxembourgeois partant pour Jérusalem. Puis à ce tumulte momentané succède un calme de plusieurs siècles, pendant lesquels les arts et les lettres fleurissent paisiblement à Orval.

Mais arrivent les temps d'épreuves. A la suite de plusieurs guerres, l'abbaye pillée et désolée se relève à peine quelques ans, pour retomber sous le dernier coup que lui porte la révolution Française. Le comité du salut public, apprenant qu'Orval s'était offert en retraite au Roi-martyr fugitif, décrète sa perte totale, et une troupe sacrilége de volontaires mettent le feu aux quatre coins du monastère qui, durant plusieurs jours, fut transformé en un océan de flammes où les métaux roulent en fusion au milieu du fracas des voûtes et des murailles. Aujourd'hui il ne reste de l'abbaye qu'un vaste monceau de débris et le souvenir populaire de son antique splendeur et de ses innombrables bienfaits.

Dans la séance du 27 janvier, M. Busschots nous a lu la première partie d'un travail ayant pour titre : *Le XIXe siècle et sa philosophie.* Dans son introduc-

tion, l'auteur jette d'abord un coup-d'œil sur l'état des esprits à notre époque. Tous les siècles, dit-il, se distinguent par un caractère particulier, un caractère propre avec lequel ils se dessinent dans l'histoire. Il serait difficile de dire quel est le caractère de notre époque. Depuis cinquante-cinq ans que nous luttons, rien ne s'est décidé, rien ne s'est formé. Les intelligences sont séparées et se combattent. La division est partout, l'union nulle part. La société tout entière tâtonne, elle hésite, elle cherche un point d'appui, un point de départ. Après avoir passé en revue toutes les utopies, toutes les innovations philosophiques de notre siècle, les sanglantes doctrines de 89 et les horreurs du socialisme, l'auteur examine le rationalisme dans son influence et dans ses résultats. Comme les doctrines de Descartes avaient ébranlé le monde philosophique, la première révolution française ébranla le monde politique. C'est le rationalisme transporté sur un autre terrain. Après ces considérations préliminaires, l'auteur parcourt rapidement la philosophie du XVIIIe siècle. Il nous montre le XVIIIe siècle comme une époque de transition entre les deux grands siècles : le siècle de Louis XIV et le siècle de Napoléon. Comme il est incontestable que la philosophie d'une époque emprunte toujours quelque chose à la philosophie du siècle précédent, il examine successivement les doctrines des principaux représentants de l'école voltairienne et sensualiste. Il expose succinctement la doctrine de ces philosophes et la combat. L'auteur termine cette première partie

de son travail par quelques considérations philosophiques sur le sensualisme en général et sur l'école voltairienne en particulier.

M. Maton (séance du 10 février) a soutenu une thèse ainsi conçue : La liberté des cultes garantie aux citoyens belges par la constitution n'est pas un droit absolu, inaliénable, un droit de l'homme, comme s'était exprimée l'assemblée constituante de 89, mais un droit civil relatif et contingent. M. Maton fait précéder la thèse d'une lecture préliminaire où il expose les principes sur lesquels il entend baser son argumentation. MM. Delcour, P. Van Biervliet et Van Heeswyck ont présenté des objections.

M. Parizel (séances du 24 février et du 27 août) nous a fait part de la première partie d'une *Étude littéraire sur St.-Avite*, évêque de Vienne en Dauphiné. Cette *étude* a pour objet la vie et les travaux apostoliques d'un illustre évêque, en même temps que les écrits d'un illustre champion de la foi, et d'un poëte chrétien qui se distingue de ses contemporains par la fidélité aux anciennes traditions littéraires. Dans l'*introduction*, l'auteur donne quelques notions historiques relatives à l'époque du personnage qu'il veut faire connaître. Un coup-d'œil jeté sur l'état politique et religieux de la Gaule devenue la proie des Francs, des Westgoths et des Burgondes lui fait distinguer deux classes d'habitants : les Gallo-Romains qui sont catholiques conservent les avantages qu'il plaît au vainqueur de leur accorder ; les Westgoths et les Burgondes professent l'Arianisme,

les Francs sont idolâtres. C'est alors que St.-Avite paraît au milieu des Burgondes. La première partie du travail de M. Parizel est consacrée à la *Biographie de l'évêque de Vienne*. Nous y voyons St.-Avite sortir d'une maison illustre de l'Auvergne, fréquenter les écoles de Vienne, se livrer ensuite au sein de sa famille à l'étude des lettres sacrées et profanes. En 490 il remplace Héséchius, son frère, sur le siége épiscopal de Vienne et parvient à gagner l'estime et la confiance de Clovis, roi des Francs, et de Gondebaud, chef des Burgondes. A propos des relations de l'évêque avec les rois barbares, l'auteur prouve que St.-Avite ne s'est pas montré flatteur à l'égard de Clovis et ne l'a pas engagé à envahir le territoire bourguignon. L'auteur nous retrace ensuite les entretiens de Gondebaud avec Avitus qui ne peut triompher de l'opiniâtreté de ce prince; le zèle du pontife qui ramène Sigismond au giron de l'Église et éloigne les donatistes Africains; l'appui qu'il prête à St.-Symmaque contre l'antipape Laurent, et au pape Hormisdas dans les discussions religieuses; tout cela est décrit avec talent par M. Parizel.

Tant de travaux n'avaient pas empêché St.-Avite de composer des ouvrages de longue haleine en vers et en prose. Ce sont ces écrits que M. Parizel se propose d'examiner dans la seconde partie de sa dissertation.

M. Saintrain a entretenu la société, dans la séance du 15 juin, d'une *Étude littéraire sur le Prométhée d'Eschyle*. Après avoir esquissé l'état de la tragédie grecque au moment où parut Eschyle, il indique les

progrès que font faire au genre les réformes de ce poëte, et il s'efforce de donner une idée de la tragédie, telle qu'elle fut entendue par Eschyle, en prenant pour exemple le *Prométhée dans les liens*. Cela posé, il se demande comment une pièce aussi simple que le Prométhée, où le même personnage demeure continuellement en scène, immobile, attaché à un roc, une pièce où il n'y a ni intrigue ni nœud proprement dits, peut exciter dans l'âme du spectateur un intérêt qui se soutient et s'accroît même de scène en scène.

A part la grandeur des images, la sublimité des pensées, le ton tragique et sombre de la muse d'Eschyle, M. Saintrain croit trouver la raison de cet intérêt dans la peinture du caractère principal, développé successivement par l'opposition de personnages dont la faiblesse, les passions, les vices servent à relever la grandeur, la noblesse, la constance de Prométhée.

Les traits principaux de ce caractère sont la bienfaisance désintéressée envers l'humanité, et une fierté audacieuse jointe à une exquise sensibilité dans le plus affreux des malheurs.

Ces traits, M. Saintrain cherche à les retrouver dans une analyse plus détaillée de la pièce, et il cite les passages qui font le mieux ressortir ce beau portrait.

Un mémoire intitulé : *de la Métempsycose au XIXe siècle* et de *son histoire dans le passé*, nous a été lu par M. Van Heeswyck dans les séances du

9 mars, du 16 mai et du 29 juin. Dans une courte introduction, l'auteur examine comment en plein XIXe siècle il s'est trouvé des hommes qui ont ressuscité cette vieille croyance de la philosophie païenne. Ce sont les maîtres de l'école humanitaire qui ont rajeuni cette antique conception pour en faire l'un des pivots de la théorie du progrès indéfini. Le corps du travail comprend trois parties. La première est consacrée à retracer les phases diverses que la croyance à la metempsycose a successivement parcourues dans le passé, où elle est généralement considérée comme un mal; sous le nom de préexistence de l'âme la métempsycose sert aux philosophes païens et à plusieurs sectes hétérodoxes du moyen-âge à expliquer les signes de déchéance qui marquent l'homme dès le berceau; dans sa partie postérieure à notre existence actuelle la métempsycose est considérée comme un moyen d'expiation que la justice divine laisse à ceux qui au sortir de ce monde ne peuvent être réunis au bien suprême. Dans la seconde partie l'auteur montre quelle place occupe la métempsycose dans la théorie de la perfectibilité continue. Les principaux représentants de cette école reconnaissent la dégradation actuelle de l'humanité et, ne voulant pas de la solution donnée par la foi au redoutable problème de l'existence du mal, ils cherchent à le résoudre en renouvelant l'hypothèse de la préexistence. D'un autre côté, cette école fait consister les destinées humaines dans une série illimitée de progrès : doué d'une activité indéfectible l'homme

ne sera jamais en repos, doué de liberté il pourra toujours monter et déchoir. S'il en est ainsi, l'homme est soumis à une mort et à une renaissance continue, à une perpétuelle métempsycose. L'auteur expose successivement les idées de Ch. Fourier, P. Leroux, J. Reynaud, P. Pelletan, M. Laurent et Victor Hugo. Dans la troisième partie M. Van Heeswyck interroge la métempsycose au nom de la foi et de la raison; il prouve qu'elle est opposée aux dogmes de l'Église, répudiée par la conscience humaine, contredite par les vœux de la nature, contraire aux principes de la raison et destructive de l'ordre moral. Enfin l'auteur conclut en disant que la métempsycose, telle qu'elle est comprise par les partisans du progrès, est une réminiscence du panthéisme.

Dans la séance du 13 juillet, nous avons entendu la fin du mémoire *sur l'esclavage aux États-Unis* de M. P. Van Biervliet. L'auteur nous avait précédemment exposé l'organisation de l'esclavage dans ce pays en nous faisant connaître en même temps les inconvénients et les dangers de tout genre qui l'accompagnent. Dans la dernière partie de son travail, il examine la question au point de vue de l'émancipation des noirs et présente quelques considérations sur l'avenir probable de la race nègre en Amérique. — L'abolition de l'esclavage dans la confédération rencontrerait certainement de grands obstacles au nombre desquels il faut citer la dégradation intellectuelle et morale de la race asservie, le danger politique d'un affranchissement et, dans l'ordre économique,

la difficulté de substituer le travail libre au travail servile. — Mais, d'un autre côté, le développement de la population aux États-Unis et surtout l'immigration Européenne exercent en sens contraire une influence notable et poussent la question de l'esclavage vers sa solution.

A ce sujet, M. Van Biervliet rend compte des mesures prises par la France et par l'Angleterre pour l'émancipation des nègres dans leurs colonies et expose les raisons qui, d'après lui, s'opposent à l'adoption de ces systèmes d'affranchissement en Amérique.

L'abolition de l'esclavage, dans ce dernier pays, paraît devoir s'accomplir, non par la coexistence d'une population affranchie à côté de la population blanche, mais par la séparation plus ou moins complète des deux races. Cette séparation pourrait s'opérer par une secousse violente, ou se réaliser d'une manière pacifique par le retour de la race noire dans sa première patrie. L'auteur examine la probabilité de l'une et de l'autre hypothèse, tout en reconnaissant l'impossibilité d'assigner une solution déterminée à un problème qui reste soumis aux mille éventualités de l'avenir. En terminant, il insiste sur les résultats déjà obtenus par les États-Unis dans la colonisation des côtes de l'Afrique au moyen de nègres affranchis et retrace brièvement l'histoire de la fondation et des progrès de la République nègre de Libéria.

Voilà, Messieurs, ce que nous avons fait; vous avez sous les yeux le résumé succinct, mais fidèle des

travaux d'une année. La philosophie, les sciences sociales, l'histoire, la littérature ont tour à tour exercé la plume des membres de notre association. En présence de ces résultats, nous pouvons dire avec une légitime satisfaction que la société est restée à sa hauteur. Fidèle aux traditions que lui ont léguées ses devanciers, toujours attentive au but qui lui a été assigné par la sagesse de ses fondateurs, elle a continué de marcher dans la voie de la prospérité et du succès. Ces succès, Messieurs, ont permis à votre commission directrice de décréter pour cette année l'impression d'un nouveau volume de mémoires choisis. Pour la septième fois, les travaux de la société vont subir l'épreuve de la publicité. Ce nouveau volume recevra-t-il la même approbation, sera-t-il accueilli avec la même faveur, les mêmes sympathies qui ont honoré ses aînés? Il y aurait peut-être de la présomption à oser l'espérer. Une chose pourtant doit nous rassurer. Ce sont les mêmes hommes, guides sages et éclairés qui ont formé nos devanciers, qui nous ont dirigés dans nos essais. De plus un personnage éminent a bien voulu élever la voix dans cette enceinte pour nous dire sa pensée sur nos travaux : n'avons-nous pas le droit d'accueillir le suffrage si flatteur d'un juge aussi éclairé comme l'avant-coureur des jugements du public? Vous n'avez sans doute pas oublié la séance solennelle du 16 mai, où Mgr. le Recteur, président d'honneur de la société littéraire, est venu remettre aux lauréats les médailles que l'on a coutume de décerner aux auteurs des meilleurs

travaux. Les mémoires qui ont été couronnés, vous les connaissez déjà, ce sont : la *Dissertation sur le Beau* de M. Charles Mullendorf; l'*Étude littéraire sur Schiller* de M. Biart ; et le travail sur l'*Esclavage aux États-Unis* de M. P. Van Biervliet. Nous avons encore présentes à l'esprit les paroles flatteuses que Mgr. le Recteur a bien voulu nous adresser, à l'occasion de cette solennité, avec cet accent de douce et affectueuse éloquence qui pénètre les cœurs. La société a le droit d'être fière de pareils suffrages : puisse-t-elle toujours en demeurer digne! Ces marques de haute bienveillance continueront de l'honorer, nous osons l'affirmer, aussi longtemps que la société restera elle-même, aussi longtemps qu'elle conservera vivaces dans son sein ces traditions d'activité, de zèle, de généreuse et loyale émulation d'une part, de féconde initiative et de sage direction de l'autre, aussi longtemps enfin que les membres resteront pénétrés de l'importance qu'ils doivent attacher aux exercices littéraires, en apparence si modestes, auxquels nous nous livrons. L'importance qu'il y a pour nous de nous former à l'art d'écrire et de parler en public n'est contestée par personne; mais aujourd'hui c'est une nécessité impérieuse pour la jeunesse catholique de se préparer dès maintenant à défendre au grand jour par la plume et par la parole ses convictions et ses croyances. Jetez un regard sur ce qui se passe autour de vous; voyez quelle guerre acharnée on fait de toute part à la vérité et surtout à la vérité religieuse! Philosophie, histoire, droit, littérature, économie

sociale sont tour à tour invoqués contre l'Église et ses dogmes; et, dût-on dénaturer et corrompre ces diverses branches de la science humaine, c'est là que les maîtres de l'incrédulité moderne, en s'affublant du beau nom d'apôtres du progrès, vont puiser, comme dans un arsenal, des armes pour battre en brèche la religion de nos pères.

Messieurs, ne souffrons pas que l'on outrage ainsi notre mère; sachons retourner contre ses ennemis les armes qu'ils osent lever contre elle et montrons leur que la religion est l'arche sainte du progrès, l'amie de la lumière, la compagne de la science ou plutôt l'arôme qui empêche celle-ci de se corrompre. Sous prétexte que l'Église est immuable, ses calomniateurs l'accusent de ne pouvoir marcher à l'unisson du progrès moderne. Chose étrange! On prend pour un signe de caducité et de mort, précisément ce qui fait la force et la gloire de l'Église! Rester la même au milieu de tout ce qui change, se transforme et périt; voir tomber les empires abattus par le fer ou minés par les siècles et demeurer elle-même, au milieu du naufrage continuel des institutions humaines, à l'abri des coups du temps, toujours grande et toujours forte; voir naître et mourir mille systèmes inventés par de prétendus sages qui avaient osé prophétiser sa chute, et conserver intact et inaltérable à travers les vicissitudes de la pensée humaine le dépôt sacré de la doctrine que son divin fondateur lui a confié; voilà l'Église! Cette immutabilité de constitution et de doctrine qui résiste à tout et

triomphe de tout, n'est-elle pas la marque infaillible, le signe glorieux, le cachet indélébile de la vérité? La vérité c'est ce qui est, et l'histoire nous dit que l'erreur est soumise à une perpétuelle variation; changeante et inconsistante de sa nature, malgré les séductions passagères qu'elle peut exercer, l'erreur est condamnée à mourir en s'épuisant. Tout en jouissant d'une stabilité à toute épreuve, l'Église ne repousse ni le progrès, ni la science, ni la lumière. Mais autant elle recherche la vraie lumière, la lumière féconde et sûre de la vérité, autant elle prémunit les esprits contre ces feux follets qui brillent un instant pour égarer les hommes et les conduire à l'abime. L'Église aime la science, parce qu'elle sait que « les sciences, filles de la sagesse incréée, sont les prêtresses du Très-Haut » (1) et chantent des hymnes en son honneur; elle aime les sciences, puisqu'en des jours mauvais elle les a recueillies et abritées dans son sein pour les sauver de la fureur des barbares. Mais, si elle donne son appui à une science sage, éclairée et profonde, elle met les intelligences en garde contre des innovations inconsidérées et souvent funestes, parce qu'elle est persuadée que des connaissances superficielles, des notions incomplètes éloignent souvent de la religion des hommes recommandables d'ailleurs et sont causes de bien des malentendus et de bien des mécomptes, tandis qu'une

(1) Wiseman, *Discours sur les rapports de la science et de la religion révélée.*



science recueillie et sérieuse qui, dans le calme de l'étude et par la persévérance du travail, cherche à pénétrer le fond des choses, qui scrute les secrets et les merveilles de la nature, qui sonde les abîmes de l'infini et les mystères de l'âme humaine, qui s'applique à approfondir les productions du génie, qui médite sur la marche et les destinées du monde, finit d'ordinaire par ramener dans son sein des esprits que les préjugés, fruits d'un demi savoir, en avaient d'abord détournés. L'Église aime le progrès, parce qu'elle sait que le progrès n'est pas une révélation de l'esprit moderne, mais le fils de l'Évangile, « soyez parfaits, comme votre père céleste est parfait, » a dit le Sauveur. Mais autant elle provoque et favorise dans l'ordre du vrai, du beau et du bien le progrès qui est en harmonie avec les tendances perfectibles de la nature humaine, autant elle répudie la doctrine du progrès indéfini qui au point de vue scientifique n'est que l'application du panthéisme à la théorie des destinées humaines; au point de vue de l'histoire, un recul, un anachronisme, puisque son dogme fondamental, la métempsycose, est une vieillerie que le bon sens de l'humanité a reléguée dans les fables et couverte de ridicule et que l'on croyait enterrée à jamais avec les mystères et les initiations de l'antiquité; au point de vue social, une protestation en grand contre l'ordre légal des choses existantes, le renversement des lois divines et humaines, la destruction de la responsabilité de l'homme, la ruine et l'anéantissement de la société.

En vérité, Messieurs, l'incrédulité prend bien mal son temps pour calomnier l'Église. On l'accuse d'être l'irréconciliable ennemie du progrès au moment même où l'immortel Pie IX proclame du haut de la chaire de St.-Pierre la doctrine et la nécessité du progrès. « Le progrès existe, a dit le pontife, dans » un monument célèbre, et il est très-grand, mais » c'est le vrai progrès de la foi, ce n'en est pas le » changement. Il faut que l'intelligence, la science, la » sagesse de tous, comme de chacun en particulier, » des âges et des siècles de toute l'Église, comme des » individus, croisse et fasse de très-grands progrès, » afin que l'on comprenne plus clairement ce que » l'on croyait d'abord plus obscurément, afin que la » postérité ait le bonheur de comprendre ce que l'an- » tiquité vénérait sans l'entendre, afin que les pier- » res précieuses du dogme divin soient travaillées, » exactement adaptées, sagement ornées, et qu'elles » s'enrichissent de grâce, de splendeur et de beauté, » mais toujours dans le même genre, c'est-à-dire » dans la même doctrine, dans le même sens, dans » la même substance, de façon qu'en se servant de » termes nouveaux on ne dise pas des choses nou- » velles (1). » Vous le voyez, Messieurs, il est faux que l'Église soit hostile au progrès; vous venez d'entendre son chef suprême qui en déclare la nécessité et en détermine lui-même les conditions. Et nous,

---

(1) Bref aux évêques de l'empire d'Autriche.

Messieurs, n'avons-nous pas tous les jours une preuve vivante de l'alliance naturelle de la foi et de la science, du dogme et du progrès, dans cette belle institution de l'*Alma Mater*, mère généreuse et toujours féconde, qui renaquit avec notre indépendance nationale, fille de la religion et de la liberté, héritière d'un glorieux passé et d'un grand nom, et qui résout, par le fait même de son existence et mieux encore par l'éclat de sa prospérité et de ses succès, l'éternel problème des rapports de la foi et de la science? Foi et science! telle est aussi la devise de la société littéraire; fournir à la jeunesse l'occasion et les moyens de se mettre en mesure de les servir un jour l'une et l'autre ou plutôt l'une par l'autre, tel est, vous le savez, le but de son institution. Dans nos assemblées où règnent la cordialité et la franchise à côté d'une critique sage et modérée, les jeunes gens amis de l'étude et du travail viennent faire l'apprentissage de la vie publique dans laquelle ils sont à la veille d'entrer; ils viennent se préparer sous la conduite de maîtres habiles et dévoués à communiquer un jour aux autres le résultat de leurs études et de leurs labeurs, à dispenser plus tard à leurs semblables les trésors qu'ils auront puisés aux sources fécondes de l'*Alma Mater;* ils viennent s'initier dans les luttes paisibles de la science et de la parole aux grands combats qu'ils devront soutenir dans le monde pour défendre leurs convictions et servir ainsi dignement la cause de Dieu et de la patrie.

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TYD EN VLYT*).

—

Eerevoorzitter.

Hoog eerw. P. F. X. de Ram, Rector Magnificus.

Gewoone werkende Leden.

Zeer eerw. J. David, hoogleeraer, *Bestendige voorzitter.*
E. Dart, professor, *Ondervoorzitter.*
H. Collaes, student, *eerste Sekretaris.*
E. Grandgaignage, id. *tweede Sekretaris.*
J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool, *Penningmeester.*
G. Busschots, student, *Bibliothekaris.*
E. Fritsen, id. *Raed.*
P. Peeters, id. *Raed.*
J. A. J. Quirini, hoogleeraer.
Eerw. L. W. Schuermans, onderpastoor op het Groot-Beggynhof.
J. Bické, student.
P. Boutens, id.

V. Ceulemans, student.
J. Hoebanex, id.
E. Vanbeek, id.
L. Vanlook, id.
A. Vanpelt, id.
Vanwaesberghe, id.

Werkende Buitenleden.

De Heeren:
Eerw. H. Baert, kapellaen, te Venloo.
Eerw. K. J. Bogaerts, ss. can. lic., sekretaris van het bisdom te Luik, oud werkend-lid.
Bols, vader, onderwyzer, te Werchter.
Eerw. J. Brouwers, prof., te Roermond.
Buedts, onderwyzer, te Wakkerzeel.
H. Creten, onderpastoor, te Haelen.
Eerw. Debo, prof. aen het kollegie, te Brugge.
Dr L. Delgeur, oud werkend-lid, te Antwerpen.
Eerw. H. Everst, prof., te Rolduc.
Gerridts, onderwyzer, te Tervueren.
Dr P. Heiderscheidt, prof. te Bergen.
J. F. Heremans, prof. aen het athenæum, te Gent.
Jacobs, onderwyzer, te Wespelaer.
W. Knibbeler, oud werkend-lid, te Luik.
Ed. Luytgaerens, oud werkend-lid, pr. bestierder van het collegie, te Assche.
Dr J. Nolet de Brauwere van Steeland, te Brussel, oud werkend-lid.
J. Peeters, te St.-Truijen.

Raeymakers, onderwyzer, te Keerbergen.
Roekens, onderwyzer aen de middelbare school, te Turnhout.
Eerw. F. X. Savelberg, direktor van het kollegie, te Venloo.
Eerw. H. J. P. Smidts, prof. aen het klein seminarie, te Rolduc.
Smiets, student in het groot seminarie, te Roermond.
J. F. A. Sneyers, te St.-Truijen.
Eerw. J. Stercx, prof. te Aerschot.
Stevens, onderwyzer, te Herent.
Eug. Ed. Stroobant, letterkundige, te Brussel.
Van den Bosch, onderwyzer, te Holsbeek.
L. Van der Molen, med. doct. te Stabroeck, oud werkend-lid.
P. J. Van Doren, archivist, te Mechelen.
Van Leemputte, onderwyzer, te Wezemael.
Emm. Van Straelen, oud werkend-lid, te Antwerpen.
Th. A. Weyland, prof. aen het kollegie, te Venloo.

Eer-Leden.

Zeer Eerw. A. J. Naméche, s. theol. doct. onderrektor.
Eerw. H. Bets, onderpastoor in St.-Jacobs.
Eerw. H. C. Caers, onderpastoor in St.-Jacobs.
B^{on} De Dieudonné van Corbeek-over-Loo.
De H^{r} Landeloos, volksvertegenwoordiger.
Eerw. H. Vanden Broeck, s. theol. doctor en hoogleeraer.

Briefwisselende-Leden.

De Heeren :

J. A. Alberdingk-Thijm, te Amsterdam.

A. Angz. Angillis, oud werkend-lid, letterkundige, te Rumbeke.

P. Baelden, professor, te Veurne.

H. Bauduin, bestuerder van het militaire hospitael, te Brussel.

Eerw. H. F. W. Bevers, rector der latynsche school te Gemert (Noord-Braband).

J. Blieck, notaris, te Iseghem.

Ph. Blommaert, jur. doct., te Gent.

L. Bollinckx, oud werkend-lid, med. doct., te Melsele.

F. Boone, letterkundige, te Gent.

Dr M. Boosten, oud werkend-lid, te Maestricht.

J. H. Bormans, prof. aen de hoogeschool, te Luik.

F. Borrewater, oud werkend-lid, med. doct., te Merxem.

Eerw. H. C. Broere, prof. aen het seminarium te Hageveld.

H. Bruns, oud werkend-lid.

Eerw. J. Brys, oud werkend-lid, prof. van wysbegeerte, te St.-Nikolaes.

Caers, advokaet, te Turnhout.

Eerw. H. C. Carton, direct. van het gesticht der Stom-dooven, te Brugge.

J. Clercx, oud werkend-lid, advokaet, te Venloo.

C. Clercx, id. id. vrederegter, te Overpelt.

P. Colins, regter, te Antwerpen.
H. Conscience, letterkundige, te Antwerpen.
Eerw. P. Cossaert, oud werkend-lid, onderpastoor, te Brussel.
Mevrouw Courtmans, letterkundige, te Lier.
Eerw. D. Cracco, professor, te Kortryk.
Eerw. H. Davidts, pastoor, te Droogenbosch.
J. M. Dautzenberg, letterkundige, te Brussel.
De Coussemaker, voorzitter van het vlaemsch komiteit van Frankryk, te Duinkerke.
P. De Decker, minister van het inwendig, te Brussel.
J. B. Degrove, pastoor, te Haelen.
Eerw. Heer De Haerne, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
Eerw. F. Deconinck, oud werkend-lid, onderpastoor, te Brussel.
Bon J. De Saint Genois, letterkundige, te Gent.
Eerw. H. De Ridder, onderpastoor, te Merxem.
Diels, koopman, te Turnhout.
F. De Vigne-Avé, kunstschilder, te Gent.
Eerw. H. F. Devoght, prof. in het klein seminarie, te Mechelen.
A. De Vos, advokaet, te Audenaerde, oud werkend-lid.
Delvaux, notaris, te Thienen.
L. Demets, oud werkend-lid, te Antwerpen.
J. De Jonghe, te Brussel.
J. De Jonghe, te Lier.
J. De Geyter, letterkundige, te Antwerpen.
Eerw. H. Dooms, pastoor te St.-Pieters-Kapelle, by Enghien.

F. Durlet, kunstenaer, te Antwerpen.
Eerw. H. Duvillers, pastoor, te Woubrechtegem.
L. Dupuis, oud werkend-lid, te Mechelen.
Ecrevisse, vrederegter, te Eecloo.
P. Genard, letterkundige, te Antwerpen.
L. Gerrits, letterkundige, te id.
Eerw. H. G. Gezelle, professor in het klein seminarie, te Rousselaere.
P. Helvetius Van den Bergh, letterkundige, te Wijk by Duurstede.
J. Heylen, med. doct., te Herenthals.
J. F. G. Hoefnagels, oud werkend-lid, med. doct., te Antwerpen.
Al. Hoefnagels, oud werkend-lid, advokaet, te Turnhout.
Eerw. H. A. Hoofs, professor te Neer-Wavere.
Eerw. H. J. B. Hoofs, oud werkend-lid, te Brussel.
Eerw. H. J. Janné, diocesane schoolopziener, te Luik.
Fr. J. Jansen, letterkundige, te Arnhem.
Kops, hoofdonderwyzer, te Mechelen.
Eerw. H. A. Kempeneers, ss. can. doct., oud werkend-lid, weleer prof. te Luik.
Dr D. Keph, prof. te Hasselt.
Fr. Kervyn de Volkaersbeke, letterkundige, te Gent.
Dr P. L. Kleynen, oud werkend-lid, te Maestricht.
Eerw. H. J. B. Lauwers, s. theol. bac., oud werkend-lid, groot-vikaris, te Mechelen.
Eerw. L. Lauwers, oud werkend-lid, onderpastoor, te Brussel.
Eerw. H. N. Lequeux, oud werkend-lid, te Enghien.

Ig. Loyens, oud werkend-lid, te Turnhout.

Flor. Lysen, oud werkend-lid, koopman, te Antwerpen.

Mathyssens, med. doct., te Antwerpen.

J. Matthyssen, kunstschilder, te Esschen.

Eerw. H. D. Meersseman, oud werkend-lid, professor, te Brugge.

Eerw. H. A. Mertens, oud werkend-lid, te Assche.

A. Merténs, bibliothekaris der stad, prof. aen het athenæum, te Antwerpen.

E. Messiaen, oud werkend-lid, regter, te Yperen.

Eerw. H. W. Michiels, onderpastoor, te Brussel.

Eerw. J. P. Nuyts, s. theol. lic., oud werkend-lid, te Roomen.

A. Op de Beeck, oud werkend-lid, advokaet, te Lier.

Eerw. H. H. J. Peeters, director van het kollegie, te Aerschot.

De eerw. H. L. Peeters, prof. in het klein seminarie, te St.-Truijen.

De eerw. H. Ph. J. Peeters, idem, ibid.

Pelsers, director der Normaelschool, te St.-Truijen.

Eerw. H. Pierre, prof. te Hoogstraeten.

J. Pietersz, hoofdonderwyzer der lagere modelschool, te Brussel.

Eerw. H. P. J. Renders, ss. can. bac., oud werkend-lid, te Brussel.

Renier, letterkundige, te Deerlyk.

P. Rens, voorzitter der maetschappy *De tael is gansch het volk*, te Gent.

W. Rogghé, letterkundige, te Gent.

H. Rolly, oud werkend-lid, notaris-kandidaet, te Alveringhem.

Eerw. H. Rubens, oud-prof. der wysbegeerte, pastoor, te Luik.

L. Roersch, oud werkend-lid, prof. aen het athenæum, te Brugge.

Sanders, hoofdonderwyzer, te Turnhout.

Eerw. H. P. Schrijen, kan. der kathed. van Luik, director van het klein seminarie van St.-Truijen.

C. P. Serrure, hoogleeraer, te Gent.

C. Serweytens, voorz. der maetschappy van tooneel- en letterkunde *Kunstliefde*, te Brugge.

Smidsmans, onderwyzer, te Thienen.

F. A. Snellaert, med. doct., lid der koninklyke akademie, te Gent.

F. R. Snieders, oud werkend-lid, med. doctor, te Turnhout.

A. Snieders, jun. letterkundige, te Antwerpen.

E. Splichal, letterkundige, te Turnhout.

K. J. Stallaert, letterkundige, oud werkend-lid, te Brussel.

Sweron, med. doct., te Haecht.

K. Swolfs, letterkundige, te Antwerpen.

Mevrouw Vanackere, letterkundige, te Dixmude.

J. Van Beers, prof. in de Normaelschool, te Lier.

L. Van Caloen de Gourcy, burgemeester, te Lophem.

Eerw. H. Van den Nest, priester, te Antwerpen.

Eerw. H. J. Vandeputte, pastoor te Boesinghe (West-Vlaenderen).

Eerw. H. Vandevelde, prof., oud werkend-lid.

P. Van der Burgt, prof. in het seminarie van Warmont.

M. Vandervoort, letterkundige, te Schaerbeek.

Van Doosselaere, letterkundige, te Gent.

P. Van Duyse, archivarius der prov. Oost-Vlaenderen, te Gent.

Dr M. Van Groeneveldt, oud werkend-lid, professor te Oldenzaal.

De eerw. H. Van Hees, onderpastoor, te Tongeren.

E. F. Van Huele, oud werkend-lid, te Brugge.

F. Van Humbeek, oud werkend-lid, te Wolverthem.

L. Vankerkhoven, letterkundige, te Antwerpen.

P. J. Van Meerbeeck, oud werkend-lid, med. doct., te Antwerpen.

W. Van Ostaeyen, jur. doct., oud werkend-lid, prov. raed, te Antwerpen.

J. Van Pelt, med. doct., oud werkend-lid, te Esschen.

L. Van Ryswyck, letterkundige, te Antwerpen.

J. Van Ryswyck, letterkundige, te id.

F. Van Spilbeek, oud werkend-lid, te Antwerpen.

E. Van Swygenhoven, med. doct., te Brussel.

W. Van West, letterkundige, te St.-Truijen.

P. Verduyn, oud werkend-lid, advokaet, te Berg-op-Zoom.

J. F. C. Verspreeuwen, prof. aen het athenæum, te Antwerpen.

Eerw. H. Visschers, pastoor van St.-Andreas, te Antwerpen.

Dr J. J. F. Wap, letterkundige, te 's Hage.

VERSLAG VAN DEN TOESTAND EN DE WERKZAEMHEDEN VAN HET TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TYD EN VLYT*, GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAER 1855—1856, GEDAEN IN DE VERGADERING VAN 16 VAN SLAGTMAEND 1856, DOOR P. BOUTENS, SEKRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

—

MYNE HEEREN,

Het is met ware vreugd dat wy heden onze pligt vervullen, en UEd. verslag doen over onzen toestand en werkzaemheden gedurende het afgeloopen schooljaer 1855-56. De oproep, door uw bestuer in het voorgaende verslag gedaen, is niet vruchteloos gebleven : het getal onzer leden is merkelyk aengegroeid, en door uwen iever en werkzaemheid mogen wy het afgeloopen jaer in vergelyking stellen met de vruchtbaerste jaren van het bestaen onzes genootschaps. Met regt mogen wy verhopen dat deze voordeelige toestand zal blyven voortduren, en dat onze leden, de spreuk indachtig : *Niet vooruit gaen, is achteruit wyken*, alles zullen aenwenden om TYD EN VLYT meer en meer te doen bloeijen, en de luisterlyke faem die het zich reeds verworven heeft uit te breiden en te verregtveerdigen.

Gaen wy thans, Myne Heeren, tot onze werkingen over. In het begin van verleden jaergang, hebben wy den negentienden verjaerdag van ons genootschap gevierd. De openbare zitting, welke wy te dier gelegenheid hielden, werd door verscheiden hoogleeraren, een groot getal briefwisselende leden en ingezetenen dezer stad bygewoond. De sekretaris legde in een breedvoerig en beredeneerd verslag den toestand des genootschaps bloot, en beoordeelde de werkzaemheden der leden gedurende den voorgaenden jaergang. Daerna beklom de heer ondervoorzitter professor Dart het spreekgestoelte, en las eene zeer belangryke verhandeling *over den beeldsnyder* ANDREAS, aen wien sommigen de standbeelden, de wapenschilden en allerlei vercieringen van den schoorsteen der zael van het Vrye in het geregtshof te Brugge toeschryven. Het is UEd. zeker bekend, Myne Heeren, dat het geregtshof der hoofdstad van West-Vlaenderen gesticht werd in 1722 op de puinen van een oud gebouw, weleer het paleis der graven van Vlaenderen, en door Philips den Goede aen de stad gegeven. In het nieuwe gesticht heeft men eenige deelen van het oude paleis behouden, voornamelyk den schoorsteen welken de oudheidkenners als een treffelyk werk der zestiende eeuw aenzien. Elk onzer zal zich hier herinneren dat onze ieverige ondervoorzitter deze stof op eene meesterlyke wyze heeft behandeld, in welgepasten styl, en met uitgekozene en door eenieder verstaenbare uitdrukkingen.

Na deze voorlezing werd de morgenzitting gehe-

ven; des namiddags om zes uren vergaderden zich andermael de werkende en eer-leden in onze ruime zael ter Halle, om aen het vriendenmael dat daer opgedischt werd deel te nemen. De gulste vriendschap, de warmste broederlykheid heerschte over tafel, en groot was de aendoening der genooden, toen de heer professor Dart, uit naem der leden van het genootschap, aen hunnen bestendigen voorzitter den weleerw. hoogleeraer David, onlangs tot ridder benoemd der orde van den Nederlandschen-Leeuw, een rykelyk ingebonden boekdeel opdroeg, als een bewys van hoogachting en van erkentenis voor de diensten door hem bewezen aen de vlaemsche zaek in 't algemeen en aen ons genootschap in 't byzonder. Voorzeker zal het geheugen van dit feest lang in den geest geprent blyven van hen die aen hetzelve tegenwoordig zyn geweest.

In zitting van 16 van Wintermaend gaf de heer De Coninck lezing van eene verhandeling *over de Woordenverplaetsing*, waerin hy onderzoekt of dezelve aen de duidelykheid eener tael nadeelig is. Na dit onderwerp in het algemeen beschouwd en ontkennend beantwoord te hebben, staeft hy zyne redeneringen door eene vergelyking van de fransche tael met het nederduitsch, en bewyst zonneklaer dat de hoedanigheid der woordenverplaetsing welke onze tael bezit eene der krachtigste oorzaken is harer voortreffelykheid; en dat die buigzaemheid van syntaxis hare duidelykheid bevordert, wanneer men er weet gebruik van te maken met mate en ingevolge de

vereischten der gedachten. Deze verhandeling van den heer De Coninck, die met veel belangstelling aenhoord werd, zou kunnen tot bewys strekken en tot voorbeeld van hetgeen hy er in voorhoudt. Het ware moeijelyk eenen klaerderen, wyzeren en voor het onderwerp beter geschikten styl aen te treffen.

In zitting van 6 van Lauwmaend 1856, las de heer Busschots eene verhandeling, die by den schryver eenen schranderen geest van opzoeking en een fyn oordeel verraedt, namelyk eene studie over de oudheid en de afleiding der moedertael. Onmogelyk ware het ons dit gewrocht aen de ontleding te onderwerpen; wat meer is, wy hebben reden om te gelooven dat de heer Busschots zyne verhandeling, overzien en merkelyk uitgebreid, in druk zal geven, en aen het oordeel der kenners en minnaers onzer moedertael overleveren.

De heer Demets vervulde zyne pligtmatige leesbeurt in zitting van 20 der zelfde maend met : *Een woordje over* CONSCIENCE. Na een kort overzicht der hedendaegsche letterkunde in hare vormen en strekking, gaet de schryver over tot de bepaling en de verdeeling van den roman. Deze verdeeling hangt af, volgens hem, van den aert zelf van het onderwerp, dat kan uit de geschiedenis genomen zyn of aen het gemeene leven ontleend. De heer Conscience schryft in beide vakken, en munt er boven alle andere schryvers van vlaemsch België in uit. Doch zyne uitstekende hoedanigheden, vooral die van grondige menschenkenner en voortreffelyke natuerschilder, nemen zyne

gebreken niet weg. Aen verscheidene zyner romans ontbreekt de noodige edelheid van inbeelding en uitdrukking, en in menige plaets zyner schriften worden de genie en de regelen der tael niet genoegzaem geëerbiedigd. Het is vooral met dit laetste gebrek dat de heer Demets zich ophoudt, en door menigvuldige en doorslaende aenhalingen bewyst hy zyn gezegde. De eerw. heer voorzitter eindigde deze belangryke zitting met de mededeeling van een onuitgegeven uittreksel zyner *Geschiedenis van Henegau.* Dit stuk, geschreven in die zuivere tael en met die klaerheid van styl, welke des heeren Davids schryfwyze kenmerken, werd met gretigheid aenhoord en dapper toegejuicht.

In de volgende zitting, 3 van Sprokkelmaend, las de heer professor Dart een stuk *over het staetsbestuer in Turkyë.* Vermits men zich veeltyds een valsch gedacht maekt over het Turksche keizerryk, ja zelfs gelooft dat daer geen andere wetten bestaen dan de willekeurige magt en de wil van den Sultan, heeft ons geleerd medelid getracht te bewyzen dat in dit land, zoo als in byna al de andere, zekere grondregels van regering zyn ingevoerd, ten minste door de gewoonte en den tyd. De schryver geeft, volgens de zekerste getuigenissen, de byzonderste van die regels, welke men zou grondwettig kunnen noemen, en verdere aenmerkingen over de inrigting van het bestuer. Zeer belangryk, en wel voorgedragen, heeft ons het gedeelte der voorlezing geschenen, waer de schryver handelt over de hooge staetsambtenaren,

over het groot vermogen van den Divan, naer wiens besluiten de Keizer verpligt is zich te schikken. Deze staetsraed beslist over al de groote belangen van het keizerryk, den oorlog, den vrede, de zaken van hoog bestuer; hy doet nog de bediening van hoog geregtshof, en vonnist ten uiterste over de burgerlyke en lyfstraffelyke beroepingen voor den troon gebragt; hy oordeelt over de beschuldigingen gedaen ten laste der ambtenaren van allen staet, enz. Wy hebben het onnoodig geacht, Myne Heeren, eene meer wydloopige ontleding van deze verhandeling te geven : hetgeen wy er komen over te zeggen, schynt ons voldoende om derzelver waerde te doen kennen.

In onze vergadering van 17 van Sprokkelmaend, vervulde de eerw. heer Schuermans zyne leesbeurt met eene uitgebreide verhandeling *over de Fratricellen en Beggaerden*. Wy zullen UEd. in het kort den inhoud van dit merkwaerdig stuk voor oogen leggen. De XII^de^ en XIII^de^ eeuwen waren tyden van de ellendigste wanorders. De Waldenzen en Albigenzen verspreidden, zoo als de communisten en socialisten in onze dagen, grondbeginsels die Kerk en Staet moesten verwoesten, en alle wettig gezach vernietigen. Iedereen gevoelde dat er eene krachtige hervorming noodig was. De Heilige Franciscus van Assisen, bemerkende dat de hoogmoed en de begeerlykheid de ware oorsprongen waren van het kwaed, besloot ze te bevechten en stelde de Orde der Minderbroeders in, aen welke hy tot hoofdregel voorschreef : Armoede en ootmoedigheid. Zyne moniken mogten niets be-

zitten. Van Franciscus dood ontstond er twist en verdeeldheid; sommigen wilden dat men iets bezitten mogt, anderen hielden het tegendeel staen. Onder deze laetsten waren er die het wel meenden, doch er bestonden er ook anderen die styfhoofdig beweerden dat het volstrekt verboden was van iets hoegenaemd in eigendom te hebben. Deze stonden opentlyk op tegen de Overheid en den Paus, en gaven uit dat zy alleen de ware kinderen van Franciscus waren, die de wereld gingen hervormen. Die dweepers of heethoofden maekten zich ontelbare aenhangers onder het volk, welks driften en ledigheid zy vleidden. Zy deden de volmaektheid bestaen in het bedelen; men noemde ze *Broederkens, Frérots, Fratricellen*, en zy waren zeer gevreesd om dat zy slechts van den bedelzak leefden en met groote hoopen de landen doorliepen. De sekte had drie hoofdregels : *a*) De Fratricellen maken de ware Kerk van Christus uit; *b*) zy zyn aen geen gezag van Koning of Paus onderworpen; *c*) de eigendom is een kwaed, daer moet gemeenzaemheid van goederen bestaen. Uit zulke leeringen moesten de grootste wanorders spruiten. Paus Bonifacius VIII doemde de sekte. Maer op het zelfde oogenblik verscheen in de omstreken van Milanen zekere Segorel, die de grondstelsels der Fratricellen met byval aenpredikte, en een oneindig getal aenhangers won.

Men noemde ze nu *Apostolieten*, omdat zy een kleedsel droegen gelykende aen het geen waermede men de Apostels afbeeldde. In 1304 werd die dweeper te

Parma verbrand; doch zyn discipel Dulcinus ging voort met prediken tegen de Kerk, het houwelyk en den eigendom. Zyne aenhangers droegen den naem van Dulcinisten. De wereldlyke vorsten waren welhaest verpligt tegen die woeste benden het zweerd te trekken, en niet zonder groote moeite gelukten zy er in ze te verstrooijen en uit te roeijen. Reeds in 1307 had Dulcinus het lot zyns meesters ondergaen. Een deel nogtans der Fratricellen waren er in gelukt in Frankryk te vlugten, waer zy *Picards* en *Turlupins* geheeten werden, en een ander deel trok naer Duitschland, waer zy den naem voerden van *Beggaerds*. Even als in Italie waren er in Duitschland en Nederland goede en slechte Beggaerds en Beggynen. In Nederland volgden zy meestal den derden regel van den H. Franciscus, hielden zich met handwerk bezig en vermenigvuldigden ras in de XIII^de^ en XIV^de^ eeuwen; in Duitschland daerentegen gingen zy gedurende die zelfde tyden den slechten weg in, en werden gedoemd in de kerkvergadering van Vienne en Dauphiné (1311). Zy waren er in de XIII^de^ eeuw zeer verspreid, dank aen de onachtzaemheid der geestelyken, de oorlogen der Keizers tegen de Pauzen, en de algemeene zedeloosheid. In de Rhyn- en Nederlanden alleen telde men er in het begin der XIV^de^ eeuw meer dan 80,000, die ook *Lollaerts* genoemd werden, naer den Engelschman Walter Lolhart, die de afschaffing van eigendom en huwelyk predikte, en in 1322 te Keulen op de markt verbrand werd. Niettegenstaende de poogingen der

wereldlyke magt, bleven zy tot in de XV^de eeuw bestaen onder de verschillige namen die wy reeds aengestipt hebben, en waerby men nog voegen moet die van *Broeders* en *Zusters van den vryen geest.* Zy gaven oorsprong aen de *Hussieten* in Bohemen, aen de *Wiklefieten* in Engeland (1421), en in Frankryk aen de eerlooze *Turlupynen*, die koning Karel de vyfde vernietigde.

In Nederland verscheen omtrent 1320, te Brussel zekere Blomaerdiene, die door hare woorden en schriften de sekte der Beggaerden, toenmaels *Vrygeesten* genoemd, krachtdadig voortplantte. De vermaerde Jan Ruysbroeck, prior van Groenendael, ging deze vrouw en hare leeringen te keer. In 1411 was de sekte nog in zwang, want de beruchte Petrus d'Ailly, bisschop van Kameryk, die een groot deel van Brabant onder zyn gebied had, zond twee schrandere mannen Hendrik Selle, proost van Corsendonck, en Laurys Gerunts, prior van Groenendael, naer Brussel, om tegen de Vrygeesten die alsdan W. Van Hildernisse als hun hoofd erkenden, te prediken, hetwelk zy met zulken goeden uitval deden, dat men later maer weinig of niets van die schandelyke sekte vindt aengestipt.

De leering der Beggaerden komt in 't algemeen op de volgende punten uit : 1° Een Beggaerd kan hier zoo volmaekt worden, dat hy niet meer zondigen kan. 2° Tot dien staet van volmaektheid gekomen zynde, is hem alles toegelaten; hy mag doen alles waer hy toe geneigd is, zonder wetten of gezag te ontzien.

3° De volmaekten hoeven zich noch om sakramenten noch om deugdenoefening te bekreunen. 4° Men kan in dit leven zoo volmaekt en zoo zalig zyn als in het toekomende, en alle schepsel is hier gelukzalig van natuer. 5° Alles moet gemeen zyn en het huwelyk te niet gedaen.

Dus heeft men ten allen tyde de zelfde dwaelgeesten gezien, en de zelfde ongelooflyke grondstelsels geleerd. In 't begin der Kerk de *Gnostieken*, in de middeleeuwen de *Albigenzen* en *Fratricellen*, later de westfaelsche Boeren, en hedendaegsch de *Communisten* en *Socialisten*. Deze belangryke verhandeling die wy getracht hebben zoo kort mogelyk UEd. nogmaels voor oogen te leggen, bewyst dat de heer Schuermans in de kerkelyke geschiedenis diep ervaren is; zy is daerenboven zeer wel opgesteld, met veel klaerheid en duidelykheid geschreven : zyn styl is echt vlaemsch, gemakkelyk, bondig, kernachtig en verdient den grootsten lof.

In zitting van 2 van Lentemaend las ons de heer Grandgaignage eene Antwerpsche Novelle getiteld : *Ivo Bruggemuns*. Jammer is het dat de gewoonte het ons niet toelaet, en de plaets ontbreekt om dit stuk in zyn geheel mede te deelen. Iedereen die het lezen zou, zoude, zoo als wy die het gehoord hebben, die liefelyke eenvoudigheid van uitvinding, die welluidendheid en schilderachtigheid van styl bewonderen, die het verhael van den heer Grandgaignage kenmerken, en die hem moeten aenporren om verdere stappen te wagen op de baen die hy komt in te slaen.

In de zelfde zitting gaf de heer Demets lezing van eene studie *over België onder Karel V.* De regering des grooten keizers is voor ons vaderland hoogst belangryk. De magtige gentsche burger maekte de Nederlanden tot het grootste ryk van Europa, met ze aen Duitschland, Spanje en de pas ontdekte Indiën aen te sluiten. Dit was maer schynbare grootheid : die aensluiting deed ons vaderland, als afzonderlyke natie beschouwd, te kort; zy vergemakkelykte de krenking onzer vryheden, en maekte dat men keizer Karels regering mag beschouwen als de voorrede der treurige geschiedenis van zynen opvolger Philips II. Dit alles tracht de schryver te bewyzen met de byzonderste daden des keizers aen te stippen, en er de noodzakelyke gevolgen van te toonen. Hierna handelt hy van die daden van Karel V, welke hy als waerlyk heilzaem voor de Nederlanden beschouwt, onder andere van hunne vereeniging onder den naem van *Burgondische kreits*, van de ontrekking van Vlaenderen aen de leenroerigheid van Frankryk, enz. Eindelyk onderzoekt hy de redenen van 's keizers afstand, tracht te bewyzen dat het mislukken zyner laetste ondernemingen er de voornaemste van is, en schetst de onmiddelyke gevolgen dier nederlegging van koningskroon en keizersmantel af. Deze studie van den heer Demets is wel geschreven en doorgaens wel beredeneerd, en schoon men vele zyner gezegden en gevolgtrekkingen zou kunnen betwisten, zy doet eer aen den schryver en aen zyne kunde in het historische vak.

In zitting van 4 van Bloeimand vervulde de heer Collaes zyne pligtmatige leesbeurt met : *Een woord over de oorzaken der dolingen in zake van wysbegeerte.* Dit stuk behandelt het onderwerp op eene letterkundige wyze. De voornaemste oorzaken die het opgeeft, zyn de vooroordeelen, die wy met de opvoeding inzuigen, en de hartstogten, die ons aengeboren zyn. Maer de hoofdoorzaek is de onvolmaektheid der menschelyke natuer. Toch kunnen wy niet twyfelen : het geloof is ons eigen; en van den anderen kant heeft Gods goedheid ons die waerheden die ons noodig zyn bekend gemaekt. De wysbegeerte op de openbaring gegrond, door het natuerlyk geloof aengenomen en door de rede voltooid, is het ware stelsel. Dit stelsel is het eenige middel dat ons, als wy daerby goeden wil gebruiken, tegen onze dolingen hulp kan geven. Wy wenschen dat de heer Collaes het genootschap nog dikwyls met zulke lezingen bezig houde, daer hy de filosofische onderwerpen, die meest altoos op eene drooge en vervelende wyze behandeld worden, wonder wel weet voor te dragen, en ze zyne toehoorders belangryk en aengenaem te maken.

In de volgende zitting (18 van Bloeimaend) las de heer Vanlinthout een stuk voor getiteld : *Een staeltje van natuersgrootheid.* De schryver heeft hierin bewezen dat de vooruitgang zeer wel kan gepaerd gaen met het christelyk geloof; dat men zeer wel al de leerstellingen kan belyden die de grondzuilen van het katholicismus zyn, en nogtans zekere verbete-

ringen aenkleven welke de menschen, zoo wel in de wetenschappelyke als in de zedelyke orde, poogen in te voeren. Ver van eene ongodsdienstige strekking te hebben, kan er uit zulke poogingen niets anders voortspruiten dan de openbaring van Gods grootheid. Tot staving hiervan, wierp de schryver eenen snellen blik op de geschiedenis der *barnsteenkracht* of zoogenoemde *electriciteit*. Hy toonde dat die kracht, na eeuwen en eeuwen een vonkje geweest te zyn, dank aen den vooruitgang, een gloed geworden is, waervan het menschelyk vernuft met moeite, in het verschiet, de schoone en nuttige toepassingen kan te gemoet zien.

De heer Vanlinthout heeft beloofd dat hy in eene volgende lezing, als bewys van zyn gezegde, een ander voorbeeld van den vooruitgang, ditmael aen de zedelyke orde ontleend, zou beschryven : wy zyn verzekerd dat ons medelid woord zal houden.

Van den heer X... hebben wy eene verhandeling *over de eerekroonen by de Romeinen*. Wy laten er eenige fragmenten uit volgen : « Een der krachtigste middelen, zegt de schryver, welke, onder alle regeringsvormen, het romeinsche volk tot het streven naer edele en roemvolle daden, aenwakkerden, en waerdoor menige zege, zoo wel te water als te lande, bevochten werd, is zonder twyfel het toekennen van eerekroonen geweest. Plinius, in zyn XVI^de^ boek, 4de hoofdstuk, verhaelt dat Bacchus de eerste geweest is, die eene kroon van klimop droeg, en dat destyds die eer slechts aen de goden toege-

staen was. Later gaf men meer uitgebreidheid aen dit gebruik, en werden de kroonen voor groote en roemvolle daden, inzonderheid voor dezulke die het vaderland tot eer verstrekten, toegekend. » Vervolgens haelt de heer X... voorbeelden uit de romeinsche schryvers op, handelt van de onderscheidene soorten van belooningen by de Ouden in zwang, en gaet met de eerekroonen voort als volgt : « Van de *Scheepskroon*, die voor gewonnen zeeslagen geschonken werd, spreekt Plinius XVI^de^ boek, 4de kap. Gellius verhaelt dat de *Zegekroon*, eenvoudig uit lauwerbladen gevlochten, aen de veldheeren toegekend werd, die zegevierend naer Rome terugkwamen. De *Belegeringskroon* was van groene kruiden, en werd gegeven aen hem die eene belegerde stad had ontzet, gelyk dit aen Decius te beurt viel (Livius XVII^de^ boek). De *Burgerkroon*, uit eikenloof gemaekt, kon door iederen burger toegekend worden aen dengene, door wiens toedoen hy uit doodsgevaer was gered geweest. De Romeinen, ten bewyze der waerde die zy in het leven van eenen burger stelden, achtten deze kroon zoo hoog, dat zelfs de gouden daervoor moesten wyken. De *Walkroon*, even als de Scheepskroon en die voor gewonnen veldslagen geschonken werd, was van goud en gegeven aen hem die het eerst de vyandlyke wallen beklom; voor uitstekende dapperheid, waeraen echter geene overwinning verbonden was, gaf men eene *Mirtenkroon*. By de openbare spelen en in de schouwburgen hadden zy, die zich eene kroon hadden waerdig gemaekt, ook het regt

dezelve te dragen, en ieder was verpligt op te staen wanneer een gekroonde voorby ging. » De schryver eindigt deze korte, maer belangryke verhandeling, met eenige vertalingen uit Plinius, Livius en Aulus Gellius, die met zyn onderwerp betrekking hebben, en den eerbied afschilderen dien de Romeinen aen hunne verdienstelyke medeburgers betoonden.

In zitting van 15 van Zomermaend las de heer Demets ons een stuk voor titel voerende : *Beschouwing op de regering van Leopold I, ten opzichte van kunsten, letteren en wetenschappen*. De vyf en twintigjarige regering van onzen dierbaren vorst is voor Belgie een tydvak geweest van geluk en welvaert. Koophandel en nyverheid hebben zich ongemeen uitgebreid, en onder het stoffelyk oogpunt beschouwd, zyn wy, niettegenstaende de engte onzes grondgebieds, ten minste op de hoogte gekomen van onze grootste naburen. Maer mag Belgie zich over denzelfden vooruitgang roemen, voor wat wetenschap, letteren, fraeije kunsten betreft? De heer Demets antwoordt bevestigend, en tracht zyn antwoord goed te maken door de opnoeming van het groot getal Belgen, welke zich gedurende genoemd tydvak eenen luisterlyken naem verworven hebben. Aen de letterkunde wydt hy onderscheidene bladzyden toe, en bestatigt dat de fransch-belgische letterkunde eene eervolle plaets blyft behouden, en dat de vlaemsche zulkdanigen vooruitgang heeft gemaekt, dat zy thans de oogen op zich trekt van al wie zich in Europa met letterkundige studien ophoudt.

Vooraleer wy nu, Myne Heeren, tot een ander deel van het verslag overgaen, moeten wy hier nog eene zeer loffelyke melding maken van een vry uitgebreid stuk des heeren Dart, *over de uitvinding van het kaertspel*, voorgelezen in zitting van 22 van Zomermaend. Er bestaet eene groote onzekerheid wegens de uitvinding van het geestige kaertspel, dat, als de abt Bullet zegt, een zoo merkelyk deel van onze zeden uitmaekt. Niet alleen zou het onmogelyk zyn de namen aen te halen van hen die de kaerten, en de spelen op welke men dezelve toepast, uitvonden; maer men zou zelfs niet kunnen nauwkeurig het tydstip bepalen van hare verschyning, noch het land van hare opkomst. Het gevoelen van pater Menestrier, die beweert dat de kaerten uitgevonden zyn in 1392, om Karel VI te vermaken, verwerpt de schryver, en hy bewyst dat zy reeds ten tyde van Karel V bekend waren. De abt Rive, in zyne *Étrennes aux joueurs*, geeft de regels van een orde ingesteld in 1332, door Alfons, koning van Castielje, welke aen de ridders verbieden met kaerten of dobbelsteenen te spelen. Op verschillige tydstippen, en in byna alle landen, heeft men het kaertspel verboden; die wilde ieder verbod opgeven, zou stof genoeg hebben om een geheel boekdeel te schryven. Hier spreekt de schryver van Joannes I, koning van Castielje, die in 1387 de kaerten en dobbelsteenen verbiedt; en vervolgens geeft hy, onder andere, het bevel van den hoofdman der kooplieden te Parys, van 22 january 1397, verbiedende aen de ambachtslieden op werkdagen te

spelen in de kaetsbaen, met den bol, met de dobbelsteenen, met de kaerten, en met de kegels. Wat nu eindelyk het land betreft, waer de kaerten ontstonden, de eer van dezelve uitgevonden te hebben schryft men toe te gelyk aen de Sinezen, aen de Egyptenaers, aen de Araben, aen de Indianen, aen de Duitschers, aen de Spanjaerden, aen de Franschen en aen de Italjanen.—Met regt, Myne Heeren, mogen wy van onzen ondervoorzitter zeggen dat hy een der ieverigste, der werkzaemste en der verdienstelykste leden van het genootschap is; hy weet, in het midden van zyne menigvuldige en gedurende bezigheden, den noodigen tyd te vinden om doorwrochte verhandelingen te schryven, die aller goedkeuring verdienen en wegdragen.

In het vak der dichtkunde, Myne Heeren, zyn wy ook ryker dan verleden jaer; negentien stukken zyn in onze zittingen voorgelezen geworden, en vele zyn er onder die wy gaern omstandiglyk zouden onderzoeken, indien het ons toegelaten was meer uitgebreidheid aen dit verslag te geven. De eerw. heer Schuermans las drie gelegenheidsdichtjes voor, het eerste getiteld : *Het heilig hof van Ste. Begga te Andennen* of *geestelyke vermaningen aen twee Beggynen* (de dichter is onderpastoor van het groot Beggynhof te Leuven), waerin hy de heilige Begga afschildert haer hof bestierende, en het godvruchtig leven hetwelk men aldaer leidde, en de beggyntjes vurig aenzet om zoo een deugdenryk voorbeeld na te volgen. Het tweede voert voor titel : *de Eendragt*, en

het derde *de Kracht des wyns* genoemd, bezingt zoo kluchtig de uitwerksels van den wyn op verschillige persoonen, dat niemand van die het hoorden aflezen zich van schaterlachen kon weêrhouden. De verzen des heeren Schuermans zyn doorgaens zeer vloeijend, en zuiver; men ziet dat ze gemakkelyk en zelfs te gemakkelyk uit zyne pen rollen. Doch welken byval hy ook mogt in het vak der poëzy ontmoeten, wy raden hem zich by voorkeur aen de proza en byzonderlyk aen de geschiedenis te houden. Zyne verhandeling op de Fratricellen is te wel gelukt, om geen verdere proeven te wagen.

Van den heer Fritsen hebben wy eene fabel getiteld : *de Trotsche Haen*, die zeer wel uitgedacht en omgewerkt is. Wy wenschen dat de schryver ons wat dikwylder het genoegen verschaffe van zyne aengename stukjes te hooren aflezen.

De heer Smeets schonk ons twee gedichten *Nero in een droomgezicht* en *Ode aen het licht*, vol van zwier en kracht, die bewyzen dat hy meesterlyk de lier kan bespelen, en die wy met herhaelde toejuichingen begroetten.

Uwe verslaggever vervulde zyne leesbeurten met twee dichtstukjes van eigen vinding getiteld : *de Wyngaerd* en *Troost*, en met vier vertalingen uit de : *Legendary ballads* van den engelschen dichter Th. Moore.

De eerw. heer professor Debo zond uit Brugge twee stukjes getiteld *de Zee*, en *myn Vaderland*. Fynheid van gedachten, welluidendheid van uitdruk-

king, eene byzondere kundigheid in het schikken zyner strofen, dit zyn, myns dunkens, de hoedanigheden die des heeren Debo's gevoelvolle stukjes kenmerken. Dat hy zich echter schuwe van alle overdrevenheid in de uitdrukking zyner gevoelens, daer in ligt het gevaer gelegen der dichtsoort welke hy gekozen heeft.

Uit St. Truiden ontvingen wy negen dichtstukken van onderscheidene leden des genootschaps UTILE DULCI, dat zoo nauw met TYD EN VLYT verbonden is, en met zoo veel iever en genegenheid den aengenamen tol der vriendschap betaelt. De stukjes : *Het hoog altaer van ons Seminarie* of de *Hemelvaert van Maria*, door Willems Geefs; *Aen zyne zaligheid Mgr. Samhiri, aertsbisschop van Antiochië, patriark van Syrie*, en *Onze voorzitter*, zyn wel opgesteld, en verraden by den heer Frans Nouwen eenen waren dichterlyken geest. Dezelve aenmerking geldt het *Gedicht opgedragen aen mynen vriend P. H. ter gelegenheid zyner eerste mis*, door den heer Van Schillebeek, die op eene nieuwe en heerlyke wys een zoo dikwyls bezongen, en om zoo te zeggen versleten onderwerp, heeft behandeld. *De arme wees*, door den heer Hendrix, getuigt dat de dichter een fyn gevoel bezit, en het met eene hertroerende eenvoudigheid weet uit te drukken. Het gedicht : *Aen Rome* door den heer J. B. Maris, van Zonhoven, bewyst dat die dichter de majesteit der onderwerpen die hy bezingt kan evenaren, terwyl zyne stukken : *Drieske Nypers* en *Jefke de Stryker* getuigen dat hy met even veel gemak en den zelfden

goeden uitval de kluchtsnaer zyner lier bespeelt. *De Heide* van den heer F. Caels heeft ons bovenal bevallen, en wy weten waerlyk niet wat wy meest in zyne verzen bewonderen zouden. Frischheid van inbeelding, welluidendheid van toonen, schilderachtigheid van uitdrukking, alles spant samen om van zyn gedicht een meesterstuk te maken. Dat de heer Caels aenhoude; zyne eerste stappen beloven oneindig veel : hy is dichter. Wy gelooven het ons eene pligt, Myne Heeren, van de leden van *Utile Dulci* en hunnen ieverigen en geleerden voorzitter den eerw. heer Peeters nogmaels uit ganscher harte te bedanken, en wy wenschen dat de genegenheid, welke zy ons tot heden toe betoond hebben, steeds blyve aengroeijen, tot nut van beide genootschappen en der heilige zaek onzer moedertael.

Nu, Myne Heeren, is onze taek geeindigd. Uwe werkzaemheid, uwe iever hebben ze ons gemakkelyk en aengenaem gemaekt. Ontvangt hier den hartelyken dank dien ik UEd. in name des bestuers toestiere. Gelyk gy hebt kunnen bestatigen, is onze toestand voorspoedig; maken wy hem nog voorspoediger! Blyven wy steeds getrouw aen den naem dien wy voeren : Met Tyd en Vlyt kunnen wy oneindig veel te weeg brengen. Ons verleden moedigt ons aén; al wie de vlaemsche zaek ter harte neemt houdt het oog op ons. Vooruit dan! Toonen wy ons der hooge bescherming waerdig welke men ons vergunt, waerdig van onzen Voorzitter, wiens uitstekende verdiensten onze welbeminde Koning onlangs met het

ridderkruis zyner orde beloond heeft, waerdig der hoogeschool, in welker schoot wy leven, en die de katholyke wereld toejuicht als het schoonste sieraed van ons schoone en vrye vaderland.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS QUI ONT OBTENU DES GRADES ACADÉMIQUES PENDANT L'ANNÉE 1856.

Bacheliers en théologie (1).

1 Bourgeois, Alphonse, de Villers-en-Cauchy (France), prêtre de l'archevêché de Cambrai; 10 juillet.
2 Reusens, Edmond Henri Joseph, de Wyneghem, prêtre de l'archevêché de Malines; 19 juillet.
3 De Coninck, Jean François, de Hofstade, prêtre de l'archevêché de Malines; id.
4 Lipkens, Jacques, de Tongerloo, prêtre du diocèse de Liége; id.
5 Puissant, Pierre Augustin, de Renaix, prêtre du diocèse de Gand; id.
6 Van Vuuren, Guillaume Gérard, de Montfoort, prêtre de l'archevêché d'Utrecht; id.
7 Liagre, Adolphe Joseph, de Tournai, diacre du même diocèse; id.
8 Maes, Émile, de Heule, prêtre du diocèse de Bruges; id.
9 Naniot, Théodore, de Namur, prêtre du même diocèse; id.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez les *Annuaires* de 1840, p. 120 et 125, et de 1842, p. 94.

Bachelier en droit canon.

1 Van Elegem, Philippe Eugène Félix, de Flobecq, prêtre du diocèse de Tournai; 19 juillet.

Licenciés en théologie.

1 Maton, Frédéric, de Soignies, prêtre du diocèse de Tournai; 19 juillet.
2 Dusausoit, Valentin, d'Ellezelles, prêtre du diocèse de Tournai; id.
3 Lambin, Jacques, de Sart-Jehonville, prêtre du diocèse de Namur; id.
4 Nuyts, Jean Philippe, de Bornhem, prêtre de l'archevêché de Malines; id.

Licenciés en droit canon.

1 Appelmans, Michel, de Bodeghem-St.-Martin, prêtre de l'archevêché de Malines; 19 juillet.
2 Gabriel, Pierre Jean, d'Yzendyke, prêtre de l'évêché de Breda; id.
3 Van Gameren, Adolphe Charles Marie, d'Anvers, prêtre de l'archevêché de Malines; id.

Candidat en médecine (1).

1 Verlinden, François Jean Baptiste, de Hilvarenberg (Hollande), *avec distinction;* 11 juillet.

---

(1) Les grades de candidat et de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements sont conférés conformément au règlement du 13 février 1837. Voyez *l'Annuaire* de 1840, p. 129.

Docteur en médecine.

1 Caton, François, de Tarbes (France); 9 juillet.

Candidat en philosophie et lettres.

1 d'Hendecourt, Octave Joseph Corneille, de Bruxelles, *avec mention honorable;* 16 juillet.

Docteurs en philosophie et lettres.

1 Graf, Bernard, de Merscheid (grand-duché de Luxembourg); 17 juillet.
2 Stronck, Michel, de Weyer (grand-duché de Luxembourg); 18 juillet.

Docteur en sciences naturelles.

1 Mullendorf, Auguste, de Luxembourg, *avec distinction;* 12 mai.

Candidats en droit (1).

1 Goetsbloets, Ernest Joseph, de Hasselt, *avec grande distinction;* 18 mars.
2 Crahay, Louis, de Maestricht, *avec grande distinction;* id.

---

(1) Les listes suivantes sont extraites des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction.*

3 Van Aelbrouck, Charles François, de Sottegem; 18 mars.

4 Proost, Jean Joseph Eugène, de Bruxelles; 19 mars.

5 Noël, Charles Alexandre, d'Eghezée; 20 mars.

6 Mussely, Gustave Joseph Bernard, de Courtrai, *avec distinction*; id.

7 Beeckman, Émile François Marie, d'Audenaerde, *avec mention honorable*; 21 mars.

8 Van Nyen, Florent Louis François, d'Anvers; id.

9 Regnard, Jules Joseph Henri, de Dinant, *avec mention honorable*; id.

10 Van der Belen, François Louis Armand, d'Alost; 9 avril.

11 T'Serstevens, Théodore Marie, d'Assche, *avec distinction*; 5 août.

12 Claes, Louis Marie, de Louvain; id.

13 François, Jean Joseph Eugène, de Halanzy; id.

14 Willemaers, Hector Henri, de Bruxelles, *avec distinction*; 6 août.

15 Boudart, Victorien Philippe, de Houdeng-Aimeries, *avec distinction*; id.

16 Mombaerts, Michel, de Louvain; id.

17 Lagasse, Jules Louis Joseph, de Wavre, *avec distinction*; 7 août.

18 Schockeel, Théodore Louis, d'Anvers; 8 août.

19 Englebienne, Henri Mommelin Marie, de Courcelles, *avec mention honorable*; id.

20 Verriest, Adolphe Prosper, de Deerlyk, *avec distinction*; 29 août.

21 Degen, Charles Barthélemi, de Bruxelles; 30 août.
22 Ciamberlani, Vincent Félix, de Munster; 3 septembre.
23 Van Hoorde, Louis Jean Joseph, de Bruxelles; 22 septembre.

Docteurs en droit (1er Examen).

1 Despot, Léopold Charles Louis, d'Ostende; 18 mars.
2 Vercruysse, Arthur Bruno, de Courtrai, *avec mention honorable;* id.
3 Lequoin, Léon, d'Ollignies; id.
4 Dauw, Léon, de Louvain; 19 mars.
5 de Monge, Léon Charles, de Dinant; id.
6 Bribosia, Alexis, de Namur, *avec distinction;* id.
7 De Clippele, Abel, de Grammont; 20 mars.
8 Derbaix, Eugène Nicolas Joseph, de Binche; id.
9 Crousse, François Léopold Marie, de Houtain; 21 mars.
10 Deckers, Henri Antoine, de Wommelghem; id.
11 Desclée, Jules Louis, de Tournai; id.
12 Poncelet, Florent Marie Théodule, de Gedinne, *avec distinction;* 5 août.
13 De Lantsheere, Théophile Charles, d'Assche, *avec distinction;* id.
14 Staedtler, Henri Antoine, de Bruxelles, *avec grande distinction;* id.
15 Hubert, Adolphe, d'Izel, *avec mention honorable;* 6 août.

16 Cox, Eugène Lambert Léopold, de Hasselt, *avec mention honorable;* id.
17 Dubois, Charles Louis, d'Anvers; id.
18 Demaret, Emmanuel Antoine Clément, de Binche; 7 août.
19 Biart, Constantin Ferdinand, d'Anvers, *avec distinction;* id.
20 Delafosse, Alexandre Joseph, de Lessines, *avec mention honorable;* id.
21 Van Innis, Émile Jean Marie, de Gand, *avec distinction;* 8 août.
22 Dierckx, Henri Jacques, de Turnhout; id.
23 Gernay, Charles Joseph, de Zweveghem; id.
24 Boutens, Pierre, de Breedene; 9 août.
25 de Selliers de Moranville, Charles Alfred Philippe Léonard, de Bruxelles, *avec grande distinction;* 28 août.

Docteurs en droit (2d Examen).

1 Busine, Abel Joseph, d'Arcq-Ainières; 25 mars.
2 Baguet, Charles Nicolas Ghislain, de Louvain, *avec mention honorable;* id.
3 de la Haye, Charles Philippe Auguste, d'Alost, *avec mention honorable;* 26 mars.
4 Cavenelle, Auguste Félix, de Tournai; id.
5 Desclée, Edmond Louis, de Tournai; 14 avril.
6 Kumps, Henri Frédéric, d'Anvers, *avec la plus grande distinction;* 12 août.
7 Verwilghen, Stanislas Jean François, de St.-Nicolas, *avec distinction;* id.

8 Felhoen, Édouard Armand Constant, de Courtrai, *avec mention honorable;* 13 août.
9 de Bavay, Gustave Paul, de Bruxelles; *avec distinction et mention honorable;* id.
10 Malengreau, Auguste Alexandre, de Chimai; id.
11 Piret, Edmond Charles Joseph, de Namur; 14 août.
12 De Haene, Daniel Éloi, de Bruges, *avec grande distinction et mention honorable;* id.
13 Demonceau, Jean Grégoire Alphonse, de Herve, *avec mention honorable;* id.
14 Verstraeten, Auguste Marie, de Bottelaere; 16 août.
15 Hermant, Henri Antoine Joseph, de Châtelet, *avec grande distinction;* id.
16 Binamé, Henri Gustave, de Dinant; 5 septembre.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Verwilghen, Stanislas Joseph François, de St.-Nicolas, *avec distinction et mention honorable;* 26 mars.
2 Vandermoeren, Guillaume Édouard, de Louvain, *avec distinction;* 27 mars.
3 De Fierlant, Jean Joseph Adrien Marie, de Turnhout, *avec distinction;* id.

Candidats notaires.

1 Boonaerts, Charles Eugène Victor, de Thisselt; 29 mars.

2 Halflants, Louis Hubert, de Tirlemont; 31 mars.
3 De Waerseggers, Henri, de Tourinnes-la-Grosse; id.
4 Boutens, Henri Joseph, de Breedene, *avec grande distinction;* 2 avril.
5 Belloy, Pierre Gommaire Eugène, d'Anvers, *avec mention honorable;* id.
6 Marote, Louis Joseph, de Meetkerke; 4 avril.
7 Wallyn, Édouard Augustin, de Maldegem; 19 avril.
8 Cornewal, Pierre Antoine, d'Everberg, *avec mention honorable;* 19 août.
9 Brughmans, Henri Louis Ernest, de Diest, *avec distinction;* id.
10 Delfosse, Adolphe, de Sart-Risbart; id.
11 Jansens, Jean André, de Baelen; 20 août.
12 Vanvelthoven, Jean Henri, d'Anvers; 21 août.
13 Bruns, Henri Cyriaque, de Neerepen, *avec distinction et mention honorable;* 22 août.
14 Jacobs, Charles Engelbert Léopold Firmin, de Haelen; id.
15 Goetsbloets, Isidore Michel, de Hasselt, *avec distinction et mention honorable;* id.
16 Lecroart, Omer Ghislain, de Mouscron, *avec mention honorable;* 23 août.
17 Delvaux, Ernest Victor, de Mons, *avec mention honorable;* id.
18 Poussart, Pierre Joseph, de Montbliart, *avec distinction et mention honorable;* 25 août.
19 Fallon, Henri, de Namur; 26 août.
20 Thenaers, Jean, de St.-Trond, *avec mention honorable;* 27 août.

21 François, Émile Emmanuel, d'Etalle, *avec mention honorable*; 27 août.

22 Buisseret, Louis Joseph, de Thuin, *avec mention honorable*; id.

23 Cluydts, Joseph François, de Lierre; 11 septembre.

24 Calewaert, Charles Léopold Marie, de Cruyshautem; id.

25 Vermeulen, Constantin Corneille, de Hoogstraeten; 12 septembre.

26 Bogaerts, Alphonse Maximilien, de Cappellen; id.

Candidats en médecine.

1 Matthys, Charles Ferdinand, de Rumbeke, *avec distinction*; 18 mars.

2 Pepin, Clément Xavier, de Thorembais-St.-Trond; id.

3 Delestrée, Léopold Auguste, de Wodecq; 19 mars.

4 Genard, Rufin Joseph, de Gilly, *avec grande distinction*; id.

5 Troch, Henri Joseph, de Boom; id.

6 Lesseliers, Edmond Édouard, de Beveren (Waes), *avec grande distinction*; 20 mars.

7 De Behault, Marie Philippe César Auguste, de Thildonck; id.

8 Van Hoof, Louis Barnabé, de Hoogstraeten, *avec distinction*; 21 mars.

9 Boulvin, Alfred Félix, de Gilly; id.

10 Dutreux, Pierre Henri Émile, de Luxembourg; id.

11 Moons, Jean Baptiste Joseph François de Paule, d'Anvers; 22 mars.

12 Mariage, Louis Joseph, de Templeuve, *avec grande distinction;* id.

13 Defoux, Jules, de Namur; 11 avril.

14 Godtsseels, Pierre Joseph, de Zoerleparwys; 5 août.

15 Vanderdonck, Jean Henri Jacques Hubert, de Maeseyck, *avec distinction;* id.

16 Wouters, Charles, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 6 août.

17 Fouquemberg, Casimir Jules, de Huissignies, *avec distinction;* id.

18 Vanloock, Louis Pierre, de Lierre; 7 août.

19 Delbelvre, Victor François Ghislain, de Nivelles; id.

20 De Craene, Louis Étienne, de Courtrai, *avec grande distinction;* 8 août.

21 Deneubourg, Pierre Joseph, d'Erquelinnes, *avec grande distinction;* id.

22 Maertens, Jean François, de Lichtervelde, *avec distinction;* id.

23 Carleer, Victor Joseph, de Louvain; 9 août.

24 Lambert, Olivier, de Spy, *avec distinction;* id.

25 Planquart, Florentin Joseph, d'Estaimpuis, *avec grande distinction;* 11 août.

26 Mastraeten, Marie François Charles Ernest, de Louvain; id.

27 Gaupin, Joseph Corneille, de Herbeumont; 10 septembre.

28 Loosveldt, Jean Henri, de Thielt, *avec distinction ;* 29 septembre.

Docteurs en médecine (1er Examen).

1 Helsen, Joseph Félix, de Westerloo; 26 mars.
2 Van Esschen, Charles Jean, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction ;* id.
3 Larsimont, Henri Joseph, de Bossière, *avec distinction ;* id.
4 Seny, Henri Eugène Joseph, de Glimes; 27 mars.
5 Convent, Athanase François, de Zele, *avec distinction ;* id.
6 Bernier, Pierre Joseph, de Frasnes-lez-Gosselies; 28 mars.
7 Peeters, Édouard Jean, de Diest; id.
8 Wattecamps, Louis Charles, de Maulde; id.
9 Mouvet, Auguste Victorien, de Couvin; 31 mars.
10 Deweert, Jean Henri, de Malines; *avec distinction;* id.
11 Debie, Jean Benoît, de Westmalle; 1 avril.
12 Goffin, Léon Laurent Joseph, d'Ath; id.
13 Vandevelde, Pierre Joseph, de Boom, *avec distinction;* 2 avril.
14 Bosmans, Edmond, de Louvain, *avec distinction;* id.
15 Willième, Ferdinand Joseph, d'Awenne, *avec la plus grande distinction ;* 13 août.
16 Becquevort, Prosper, de Hedenge; id.
17 Bruaux, Adolphe Joseph, de Hanzinne; id.

18 Vandenbruel, Désiré, de Wickevorst, *avec distinction;* 14 août.
19 Cambrelin, Ursmar Jean Baptiste, d'Ath; id.
20 Daris, Prosper Ernest, de Looz, *avec distinction;* 18 août.
21 Claessens, Jean François, d'Anvers, *avec grande distinction;* id.
22 Vanleeuw, Auguste Pierre, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 19 août.
23 Cuypers, Jean Matthieu, de Maestricht; 15 septembre.
24 Craeybeckx, Guillaume Antoine Auguste, de St.-Trond; 17 septembre.
25 Leclercq, Joseph Hubert, de Louvain; 8 octobre.

Docteurs en médecine (2e Examen).

1 Slaets, Jean Henri, d'Anvers, *avec distinction;* 4 avril.
2 Vandervorst, Pierre Josse, de Leefdael; id.
3 Heylen, Remi, de Norderwyck; 5 avril.
4 Lemal, Alexandre Joseph, de Tournai, *avec distinction;* id.
5 Lemmens, Jean Baptiste, de Pollaere, *avec grande distinction;* id.
6 Vleugels, Louis, d'Anvers; 7 avril.
7 Dochy, Charles Benoît, de St.-Jean-lez-Ypres; 21 août.
8 Gallez, Louis, de Montigny sur Sambre, *avec distinction;* id.

9 Jacobs, Casimir, de Casterlé, *avec distinction;* 22 août.

10 Pierard, Alexis Joseph, de Wierde; id.

11 Crimont, Henri, de Hollain; id.

12 Berlier, Jean Joseph, de Gerpinnes, *avec grande distinction;* 23 août.

13 Houtart, Paul Henri, de Jumet, *avec distinction;* id.

14 Niffle, Edmond Ferdinand, de Thuin, *avec la plus grande distinction;* 25 août.

15 Pourbaix, Nicolas Augustin, de Houdeng-Aimeries; id.

16 Motte, Édouard Auguste Joseph, de Dinant, *avec distinction;* id.

17 Van Esschen, Charles Jean, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction;* 26 août.

18 Peeters, Henri Joseph, de Malines; id.

19 Morelle, François, de Gosselies; id.

20 Stroobants, Engelbert, de Bierbeék; 27 août.

21 Vanroechoudt, Guillaume, de Louvain, *avec distinction;* id.

22 Hayoit, Émile, de Quiévrain, *avec la plus grande distinction;* id.

23 Devos, Germain, d'Essche St.-Liévin, *avec distinction ;* 28 août.

24 Gilbert, Alfred Jean Baptiste, de Beauraing; 24 septembre.

25 Deweert, Jean Adrien, de Malines, *avec distinction;* 25 Septembre.

Docteurs en médecine (3e examen).

1 Slaets, Jean Henri, d'Anvers, *avec distinction;* 8 avril.
2 Lemmens, Jean Baptiste, de Pollaere, *avec grande distinction;* id.
3 Heylen, Remi, de Norderwyck; 9 avril.
4 Lemal, Alexandre Joseph, de Tournai, *avec distinction;* id.
5 Vandervorst, Pierre Josse, de Leefdael; 29 août.
6 Dochy, Charles Benoît, de St.-Jean-lez-Ypres; id.
7 Vleugels, Louis, d'Anvers; id.
8 Jacobs, Casimir, de Casterlé, *avec grande distinction;* 30 août.
9 Pierard, Alexis Joseph, de Wierde, *avec distinction;* id.
10 Gallez, Louis, de Montigny sur Sambre; id.
11 Berlier, Jean Joseph, de Gerpinnes, *avec grande distinction;* 2 septembre.
12 Houtart, Paul Henri, de Jumet; id.
13 Crimont, Henri, de Hollain, *avec distinction;* id.
14 Niffle, Edmond Ferdinand, de Thuin, *avec la plus grande distinction;* 3 septembre.
15 Pourbaix, Nicolas Augustin, de Houdeng-Aimeries; id.
16 Motte, Édouard Auguste Joseph, de Dinant, *avec distinction;* id.
17 Van Esschen, Charles Jean, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction;* 4 septembre.

18 Peeters, Henri Joseph, de Malines, *avec distinction*; 4 septembre.
19 Morelle, François, de Gosselies; id.
20 Stroobants, Engelbert, de Bierbeék, *avec distinction*; 5 septembre.
21 Vanroechoudt, Guillaume, de Louvain, *avec grande distinction*; id.
22 Hayoit, Émile, de Quiévrain, *avec la plus grande distinction*; id.
23 Devos, Germain, d'Essche Saint-Liévin, *avec grande distinction*; 6 septembre.
24 Gilbert, Alfred Jean Baptiste, de Beauraing, 2 octobre.
25 Deweert, Jean-Adrien, de Malines, *avec distinction*; id.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Boulez, Émile Frédéric, de Vive Saint-Éloi; 18 mars.
2 Rollier, Jean Joseph Édouard, d'Esschene; id.
3 Saintrain, Henri Joseph, de La Plante (Namur), *avec distinction*; id.
4 Hermans, Charles Edmond, de Diest; 19 mars.
5 Veys, Aimé Désiré, de Vlamertinghe; id.
6 Reynaert, Auguste Ghislain, d'Anseghem, *avec grande distinction*; id.
7 Henot, Victor Charles, de Louvain; 20 mars.
8 Picard, Théophile Léopold, de Sept-Fontaines, *avec distinction*; id.

9 Legein, Edmond Alphonse, de Roulers, *avec grande distinction*; 21 mars.
10 Vandenwyngaert, Henri Louis Hubert, d'Anvers, *avec mention honorable*; id.
11 De Mets, Lambert Joseph, de Gouda; id.
12 Van Brabandt, Edmond Jean Victorin, de Cruyshautem, *avec distinction*; 22 mars.
13 Lainé, Élie Eugène Joseph, de Philippeville; id.
14 Hoebanx, Jean Baptiste, de Kerkom; 25 mars.
15 Lion, Désiré Joseph, de Malines; id.
16 Brauch, Auguste Julien, de Louvain, *avec grande distinction*; id.
17 Iweins, Eugène Antoine Marie Ghislain, d'Ypres, *avec distinction*; 5 août.
18 Aerts, Émile Marie Théodore, de Lierre; id.
19 Meyer, Jules Henri Frédéric, de Wernigerode, *avec grande distinction*; id.
20 Daenen, Constant Pierre, de Louvain; 6 août.
21 D'Assonleville, Edmond Baudouin, de Cambrou, *avec mention honorable*; id.
22 Bonnewyn, Jean François Émile, de Bruxelles; 7 août.
23 Dhont, Hector Hippolyte Auguste Ghislain, de Bruges; id.
24 Dhont, Charles, d'Audenarde; 8 août.
25 Ackermans, Philippe Antoine Félix, de Louvain; id.
26 Grandgaignage, Edmond Joseph Philippe Marie, d'Anvers; id.
27 Dubois, Edmond, de Braine-le-Comte; 9 août.

28 De Decker, Eugène Jean Marie Joseph, d'Anvers; 9 août.
29 Scheyven, Pierre Thomas Camille Marie, de Ruremonde, *avec mention honorable;* id.
30 Delgeur, Constant, de St.-Trond, *avec distinction;* 11 août.
31 Dewulf, Paul Auguste, de Bruges, *avec grande distinction;* id.
32 de Liedekerke, Charles Henri, de Pailhe, *avec distinction;* 12 août.
33 Boulvin, Henri Léopold, de Gilly; id.
34 Flament, Louis Joseph, de Tournai, *avec grande distinction;* id.
35 Aelbrecht, Ulmar Philomène, de Louvain, *avec distinction;* 13 août.
36 Vanwaesberghe, Alfred Polydore, d'Ypres, *avec mention honorable;* id.
37 Thibaux, Hyacinthe Joseph Ignace, de Gelbressée; id.
38 Wittmann, Eugène, de Malines; 14 août.
39 Gellens, Jacques Édouard, de Louvain, *avec mention honorable;* id.
40 Toubeau, Félicien, de Marcq; 18 août.
41 Willems, Édouard, de Hasselt, *avec mention honorable;* id.
42 Bérard, Léon Victor, de Tervueren; 19 août.
43 Collinet, Charles Henri Quirin, de Namur, *avec distinction;* 26 août.
44 Mussche, Joseph Gustave, de Hal; 28 août.
45 Istas, Ferdinand, de Neerlanden; 13 septembre.

16 Vandemaele, François Joseph, de Flobecq; 15 septembre.

Docteurs en philosophie et lettres.

1 Vandenbossche, Louis Hubert, d'Anvers, *avec mention honorable;* 26 mars.
2 Wyers, Joseph Matthieu, de Maestricht; 20 août.
3 Boest, Mathieu Antoine, de Maestricht, *avec distinction;* 21 août.
4 Louveaux, Jean Baptiste, de Masbourg; id.

Épreuve préparatoire à l'examen de candidat en sciences naturelles.

1 Barthels, Arthur Charles Chrétien, de Tournai; 18 mars.
2 Blandot, Joachim, de Huy; id.
3 Ottevaere, Henri, de Oostacker, *avec mention honorable;* id.
4 Vandercapellen, Antoine Lucien Hubert, de Hasselt; id.
5 Vanroy, Pierre Joseph, de Tongerloo; 19 mars.
6 Stappaerts, Hippolyte Jules, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
7 Scoupermant, Vital, de Merbes Ste.-Marie; id.
8 Glorieux, Auguste Félix, de Sweveghem; id.
9 Hermans, Théophile, de Zele, *avec mention honorable;* id.
10 Baugniet, Alfred Maximilien, de Perwez; 20 mars.

11 Ponthière, Jules Honoré Thomas, de Vonèche, *avec mention honorable;* 20 mars.
12 Melin, Félix Georges, de Wanzæ; id.
13 Schellin, Eugène Joseph, de Fauvillers; id.
14 Stacquez, Léopold Henri Charles Célestin, de Venloo; id.
15 Van Biervliet, Louis Jean Marie, de Louvain, *avec mention honorable;* id.
16 Lammens, Jean François Louis, de Malines, *avec mention honorable;* 21 mars.
17 Desguin, Victor François Joseph Séraphin Télesphore, de Marienbourg, *avec distinction;* id.
18 Schobbens, Théotime Alexandre Antoine, de Berchem (Anvers); id.
19 Vandenbossche, Jean Bernard Martin, d'Alost; id.
20 Tambeur, Charles, de Lubbeék, *avec distinction;* id.
21 Antheunis, Brunon, de Capryck; 22 mars.
22 Gerste, Julien Polydore Auguste, d'Ypres; id.
23 Matthieu, Télesphore Dominique Ghislain, de Cortenberg; 25 mars.
24 Dupont, Pierre Auguste, de Herenthals; id.
25 Lessines, Edmond Pierre, de Binche; id.
26 Hendrix, Gérard, de Léau, *avec mention honorable;* 27 mars.
27 Severin, Jules Joseph, de Grand-Leez; id.
28 Raucq, Émile Paul, de Louvain, *avec distinction;* id.
29 Leroy, Deogratias, de Vesin, *avec distinction;* id.
30 Jonet, Louis François, de Fise-Fontaine, *avec mention honorable;* 28 mars.

31 Vanhoof, Eugène Joseph Rombaut, de Bouchout; 28 mars.
32 Hubert, Alphonse Guillaume, d'Esneux, *avec mention honorable;* id.
33 Deprez, Louis Étienne Joachim Marie Joseph, d'Onoz; id.
34 Lavaut, Prosper Louis Eugène, de Molenbeék-Saint-Jean; 6 avril.
35 Van den Schrieck, Guillaume Adolphe, de Wespelaer; 5 août.
36 Cox, Jules Charles Auguste, de Hasselt; id.
37 Hermans, Jean Louis Joseph, de Louvain; id.
38 Dewulf, Henri Joseph, de Wemmel, *avec mention honorable;* 6 août.
39 Bongaerts, Jean Baptiste, de Meerhout; id.
40 Decuypere, Aimé-Désiré, de Swevegem; id.
41 Luyckx, Hippolyte Louis, de Broechem; id.
42 Peel, Auguste Léopold Bernard, de Courtrai; id.
43 Degeest, Sébastien, de Laerne; 7 août.
44 Hagaerts, Charles Marie, de Malines; id.
45 Sluse, Gustave Pierre François, de Liége, *avec distinction;* id.
46 Derudder, Léopold François, de Renaix, *avec grande distinction;* id.
47 Anthoine, Félix, de Soignies; 8 août.
48 Warlomont, Augustin Théodore, de Poperinghe; id.
49 Lebrun, Pierre Désiré, de Renlies, *avec mention honorable;* id.
50 Debacker, Liévin, de Oostacker, *avec mention honorable;* id.

51 Gheyssens, Maximilien Émile Hubert, de Hasselt; 8 août.
52 Vanarenberg, Alexandre Louis Félix Jacques Anatole, de Louvain; 9 août.
53 Ferauge, Jules Ferdinand, de Sevry; id.
54 Ripet, Martin Joseph, de Dhuy; id.
55 Vanwaesberghe, Jean Baptiste Auguste, de Bruges; 11 août.
56 Coppez, Auguste, de Rongy, *avec distinction;* id.
57 Guillaume, Henri Joseph, de Namur; id.
58 Criquelion, Charles Auguste Victor, de Chièvres; 14 août.

Candidats en sciences naturelles.

1 Ingelbien, Daniel Joseph, de Louvain; 18 mars.
2 Grégoire, Gustave Joseph Isidore, de Beauvechain; id.
3 De Longueville, Constant, de Tourinnes Saint-Lambert; id.
4 Janssens, Joseph, de Louvain; id.
5 Cox, François Henri Joseph, de Hasselt; 19 mars.
6 Schaique, Gustave Dominique, de Malines, *avec distinction*; id.
7 Vanhoestenberghe, Laurent Englebert Joseph, de Bruges; id.
8 Vanwtberghe, Émile, de Yseghem, *avec distinction;* id.
9 Loncin, Jean Antoine, de Werchter; 5 août.
10 Petit, Aimé Jean Louis, de Moorslede; id.

11 Vanaertselaer, Frédéric Henri, de Hoogstraeten ; 5 août.
12 Maton, Henri Joseph, de Tongre N.-D.; 6 août.
13 Bernard, Hector Théophile, de Thuin , *avec distinction ;* id.
14 Chavée, Émile Léopold Joseph, de Leuze; id.
15 Carleer, Léon Henri Marie, de Louvain, *avec grande distinction ;* 7 août.
16 Vandevelde, Alphonse Marie, de Lessines, *avec distinction ;* id.
17 Vancutsem, Hector Hubert, d'Enghien; id.
18 Carton, Gustave Adolphe, de Wynghene; 8 août.
19 Heinen, Jacques, de Weiswampach; id.
20 Vandenfonteyne, Julien, de Bassevelde; id.
21 Fritsen, Evrard Henri, de Aarle; 9 août.
22 Aerts, Edmond Henri Joseph, de Lierre; id.
23 Limbourg, Théophile Augustin, de Gammerage, *avec distinction ;* id.
24 Barella, Ange Stanislas Amand, de Louvain ; 11 août.
25 Laval, Charles Joseph, de Rendeux; id.
26 Dutoit, Henri Adolphe, de Heule; 13 août.
27 Lequindre, Victor, de Molembaix; id.
28 Vandercapellen, Antoine Lucien Hubert, de Hasselt; id.
29 Gratia, Nicolas, de Perle; 19 août.
30 Desmeth, Jean Baptiste, de Tervueren; 22 août.
31 Pivon, Léopold, de Charleroi; 25 août.
32 Lavaut, Prosper Louis Eugène, de Molenbeek-St.-Jean, *avec distinction ;* 29 septembre.

33 Theyskens, Léopold Philippe Joseph, de Testelt; 1 octobre.

Candidats en pharmacie.

1 Houze, Edmond Alexandre, de Thuin; 14 août.
2 Robert, Laurent, de Tintigny; 16 août.
3 Maillet, Jules Jean Baptiste, de Hougaerde; id.

—

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	4	1	1	1	»	»	7
1840	1	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
TOTAUX	117	27	33	13	3	4	197

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
TOTAUX	1069	1176	1487	515	4247

(1) Voyez le titre III de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 septembre 1835 et du 15 juillet 1849. — Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La plus grande distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
TOTAUX	2678	895	503	171	4247

(1) V. ci-dessus p. 124, note, et les listes nominatives imprimées dans les *Annuaires*.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1855—56.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Humanités	Philos. et Scien. 1re a.	Sciences, 2me année	Philos. 2me année	Médecine	Droit	Théologie	TOTAL
1834-35*	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51	»	64	95	86	112	202	56	615
1851-52	»	62	73	81	142	231	58	647
1852-53	»	68	57	93	134	222	55	629
1853-54	»	143	65	»	126	214	54	602
1854-55	»	144	49	»	150	204	53	600
1855-56	»	194	67	»	144	169	57	631
TOTAUX	1893	2607	1584	1369	1971	3125	1111	13660

(*) Pendant cette année on s'est borné aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante. Le collége des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850.

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	350
1837—38	416	416
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	»

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-contre p. 126.

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1856—57 (1):

Philosophie et lettres (et Sciences, 1re année).	179
Sciences (2e année).	90
Médecine	144
Droit.	172
Théologie	63
	648

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique 1856-57, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les Tableaux p. 126 et 127 donnent le chiffre total de chaque année académique.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II Macch. XII, 46.

---

12 décembre 1855.	*Delsaux*, Aimé Joseph Léon, étudiant en philosophie, né à Evrehailles, décédé à Louvain, à l'âge de 20 ans.
22 décembre 1855.	*De Grave*, Joseph, candidat en philosophie et lettres, né à Chimai, le 16 août 1835, décédé à Louvain.
10 août 1856.	*Arendt*, François Eugène Auguste Marie, candidat en sciences physiques et mathématiques, lauréat du concours universitaire de 1855, né à Louvain, le 22 octobre 1836, décédé à Bonn.

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

—

Titre I.

De l'inscription et du recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription et 5 francs pour le recensement ou renouvellement de l'inscription. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une Faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le Jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.

Art. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le Règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des Autorités académiques.

Art. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

Art. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

Art. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;

Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;

Le mercredi, Faculté de Médecine;

Le jeudi, Faculté de Droit;

Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices

de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie.

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collége.



ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison, dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable, est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;
4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité;
5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

ART. 22.

Les admonitions par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.



ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par les succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par

les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

Art. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des cours.

Art. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'Introduction à la philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'Histoire de la philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'Introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : Exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la Médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique,

---

(1) Plusieurs dispositions de cet article ont dû être modifiées d'après la loi du 15 juillet 1849. V. le programme des cours ci-dessus p. 19.

la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande (1).

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'Introduction aux mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie (2).

---

(1) En ce qui concerne les élèves de l'Institut philologique, voir le règlement pour l'organisation de cet Institut, du 15 octobre 1844 et du 30 octobre 1846.

Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'examen de Docteur en Philosophie et Lettres : l'archéologie, l'introduction à l'étude des langues orientales, les littératures grecque et latine, l'histoire des littératures modernes, la métaphysique générale et spéciale, le droit naturel, l'histoire de la philosophie, l'économie politique, la statistique, la géographie physique et ethnographique.

(2) *Cours obligatoires : 1° pour ceux qui se préparent à l'examen de candidat en Sciences mathématiques et physiques :* outre les cours prescrits pour l'examen de candidat préparatoire à l'étude de la Médecine, l'introduction aux mathématiques supérieures, le calcul différentiel et le calcul intégral.

2° Pour ceux qui se préparent à l'examen de Docteur en Sciences naturelles : l'astronomie physique, la botanique, l'anatomie et la physiologie végétales, la zoologie, la minéralogie, la géologie, l'anatomie et la physiologie comparées.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : L'Anatomie (générale, descrip-

3° *Pour ceux qui se préparent à l'examen de Docteur en Sciences mathématiques et physiques :* les mathématiques supérieures, la théorie analytique des probabilités, la mécanique analytique, la mécanique céleste, la physique mathématique et l'astronomie.

(1) D'après la loi du 15 juillet 1849 et les dispositions du 1 octobre 1849 cet article a été modifié de la manière suivante :

Épreuve préparatoire au grade de candidat en Sciences, 150 francs.
Candidature en Sciences naturelles, 180 francs.
Candidature en Sciences physiques et mathématiques, 180 francs.
Candidature en Philosophie et Lettres, 250 francs.
Doctorat en Sciences naturelles, 200 francs.
Doctorat en Sciences mathématiques et physiques, 200 francs.
Doctorat en Philosophie et Lettres, 200 francs.



tive, pathologique (1), embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

ART. 36 (3).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mention-

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(2) Les étudiants qui, ayant fréquenté pendant deux années les cours de Philosophie et des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

(3) D'après la loi du 15 juillet 1849 et les dispositions du 1 oct. 1849, cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 200 francs.

Premier examen de docteur, 200 francs.

nés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter le cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

Deuxième année : Les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Deuxième et troisième examen de docteur, 200 francs. Dans ces rétributions ne sont pas compris les frais pour les manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques.

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre le cours de Droit naturel, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours de Droit naturel.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique et le cours d'Histoire politique moderne

---

(1) D'après la loi du 15 juillet 1849 et les dispositions du 1 oct. 1849 cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 250 francs.

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième examen de docteur, 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 130 francs.

Examen de candidat notaire, 160 francs.

paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines*.

RÈGLEMENT POUR LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

ART. 1.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin, portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire, avec la signature de celui qui fait la demande.

ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi-heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

---

(1) L'art. 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches, les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

---

de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du 22 mai 1837.*

ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

ART. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

Fait à Louvain le 18 *avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

REGULÆ COLLEGII THEOLOGORUM.

Art. 1.

Nemo Collegii Theologorum Alumnus habebitur, nisi qui satisfecerit art. XVII Statutorum die XI mensis Junii 1834, et Legibus Academicis obedientiam fuerit pollicitus.

Art. 2.

Præses cum Directore et Subregente, qui sub ipso rem Collegii moderantur, sedulo invigilabunt ut Alumni vitæ sanctitate et doctrinæ sacræ studio magis magisque proficiant. Iis igitur a singulis Alumnis debita præstabitur reverentia et obedientia.

Art. 3.

Unoquoque anno, circa festum Nativitatis Domini, in sacello Collegii instituentur exercitia spiritualia tribus saltem diebus, ut Alumni in secessu et silentio dignitatem ac sanctitatem sacerdotalis vitæ expendant, Deumque suppliciter orent, ut in ipsis infundat et confirmet spiritum scientiæ et pietatis.

Art. 4.

Quum ei, qui vias Domini perambulare cupit, ni-

hil utilius, immò (teste S. Francisco Salesio) nihil magis necessarium sit quam habere probè instructum animi directorem, quisque confessarium eliget ex iis, qui diebus sabbatinis et vigiliis festivitatum ad excipiendas confessiones in sacello Collegii sunt parati.

ART. 5.

Quum perfectionis ecclesiasticæ assequendæ et retinendæ præstantissimus ac Sanctorum exemplo comprobatus modus sit oratio mentalis, quotidiè preces matutinas sequetur meditationis exercitium, cujus materia vespere præcedenti recitabitur, ut ita Alumni die ac nocte in lege Domini meditari non desinant.

ART. 6.

Memores præcepti apostolici, quo jubemur omnia in Dei gloriam facere (I ad Cor. X, 31), tempore prandio et cœnæ dato omnes lectioni spirituali animum intendant.

In sumptione cibi et potûs, ut in quavis aliâ actione aut conversatione, abstinebunt ab omni inurbanâ morositate; *charitate fraternitatis invicem diligentes*, *honore invicem prævenientes*, alter alterius onera portans adimpleat legem Christi (ad Rom. XII, 10 et ad Gal. VI, 2).

ART. 7.

Quum oporteat Clericos uti vestibus suo ordini con-

gruentibus, ut per decentiam habitûs extrinseci morum honestatem intrinsecam ostendant, omnes habitum gerent ecclesiasticum, scilicet tonsuram suo ordini et gradui consentaneam eamque semper conspicuam, togam talarem, collare Archidiœcesi Mechliniensi proprium et pileum triangularem (*Concil. prov. Mechl. III, tit. XVIII, cap.* 2 *et* 4 *et Ord. Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi Mechl. de die* 20 *Nov.* 1833).

Art. 8.

Horis studio statutis tenebitur silentium; cavebitur præsertim ab omni strepitu, cantu, pulsu et cæteris, quæ aliorum studio obesse possint. Nemo candelas aut quasvis alias res extrà fenestram appendet vel exponet, multo minus sordes è fenestrâ projiciet. In cubiculis omnia sint munda et ordine disposita.

Art. 9.

Extranei, quibuscum loqui licebit in conclavibus ad hunc usum destinatis, nunquam in cubicula recipi poterunt sine consensu Præsidis; in omni colloquio studeant Alumni servare, quæ statum ac vocationem suam deceant.

Prohibetur vini et cerevisiæ aut aliorum ejusmodi in cubiculis usus sine consensu Præsidis.

Usus tabaci fumici rarissime permitti poterit.

Prohibetur lusus chartarum pictarum et alearum, omnesque ineptiæ, quæ statum ecclesiasticum dedecent. Prohibetur etiam ingressus culinæ et eorum locorum quæ usui domestico sunt destinata.

ART. 10.

Precibus, meditationi, scholis theologicis, jentaculo, prandio et cœnæ omnes suo ordine intersint. Nemini licebit e Collegio exire, nisi tempore et horis constitutis, neque iter facere, nisi locum et causam Præsidi aperuerit ejusque consensum obtinuerit. Si quis, permittente Præside, ex civitate exierit, curabit ut ante horam septimam et dimidiam sit reversus. Statim post preces vespertinas porta Collegii serâ nocturnâ claudetur, et claves soli præsidi committentur.

ART. 11.

Quoniam expedit, ut in domo benè ordinatâ ritè habeantur præscripta totius diei exercitia, ideo hæc temporis distributio ab omnibus servabitur :

1° A Paschate usque ad ferias autumnales surgitur quadrante ante quintam; loti et vestiti omnes aderunt horâ quintâ in sacello, ubi cantabitur hymnus *Veni Creator*, et legentur orationes consuetæ. Sequetur usque ad dimidium sextæ meditatio eorum, quæ pridiè vespere fuerint prælecta. Post meditationem sacerdotibus è sacello patebit exitus ad celebrandam missam in ecclesiis civitatis, et inchoabitur missa Præsidis,

quâ peractâ, sequetur studium usque ad dimidium octavæ, deindè jentaculum.

A feriis autumnalibus usque ad Pascha surgitur quadrante post quintam : preces matutinæ, sacrum et studium quod sequitur, mediâ horâ seriùs quàm tempore æstivo peragentur, sic tamen ut jentaculum semper habeatur dimidio octavæ.

2° Ab horâ octavâ usque ad prandium tempus impendetur studiis et frequentationi scholarum theologicarum vel aliarum, quibus licuerit Theologis interesse.

3° Horâ primâ prandium; ante prandium omnes convenient ad sacellum, ubi fiet lectio spiritualis, instituetur examen particulare conscientiæ et adorabitur SS. Sacramentum; inter Prandium legetur caput ex S. Scripturâ vel ex libro ascetico desumptum.

4° Finito prandio, dabitur tempus liberum usque ad tertiam. Horâ tertiâ schola theologica; post eam tempus liberum usque ad quintam. Horâ quintâ studium usque ad dimidium octavæ.

5° Dimidio octavæ cœna; antè cœnam omnes convenient ad sacellum, ubi cantabitur *Salve Regina* vel alia pro ratione temporis *B. Mariæ Virginis* antiphona. Inter cœnam per quadrantem horæ lectio spiritualis. Post cœnam tempus liberum usque ad dimidium nonæ.

6° Dimidio nonæ preces vespertinæ, quæ eo semper ordine habebuntur, ut primò recitentur Litaniæ Lauretanæ, deinde psalmi *Miserere* et *De Profundis* pro fidelibus defunctis, et præsertim pro fautoribus Uni-

versitatis; denique sequetur examen conscientiæ, ac devota actuum fidei, spei, charitatis et contritionis recitatio. His absolutis, prælegentur puncta meditationis sequentis diei, tum in silentio ad suum quisque cubiculum se recipiet. Horâ decimâ lumina extinguentur.

Tempore precibus vel meditationi destinato nemini licebit absolvere horas canonicas, vel, relictis precibus communibus, privatas recitare.

7° Diebus Martis et Jovis tempore hiberno dabitur exitus post prandium usque ad horam quintam, deindè studium usque ad dimidium octavæ : tempore æstivo, studium à dimidio tertiæ usque ad quintam, deindè exitus usque ad dimidium octavæ.

8° Diebus dominicis et festis horâ nonâ omnes intererunt missæ solemni. Deindè exitus usque ad primam. Post prandium tempus liberum usque ad dimidium quintæ. Dimidio quintæ laudes solemnes, deindè studium usque ad cœnam.

Datum Lovanii die 30 *mensis julii* 1836.

RECTOR UNIVERSITATIS,

P. F. X. DE RAM.

L. † S.

BAGUET, *a Secretis*.

N. B.

Les Annuaires des années précédentes renferment les règlements suivants :

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835.
2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836.
3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837.
4. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*
5. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine;* 13 février 1837.
6. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*
7. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836.
8. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836.
9. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836.
10. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836.
11. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836.
12. *Statuts de la Société littéraire;* 8 déc. 1839.

13. *Præscripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841.

14. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

15. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.*

16. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.*

17. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849.

—

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN A S. M. LE ROI DES BELGES LÉOPOLD Ier, A L'OCCASION DES FÊTES JUBILAIRES DU 21 JUILLET 1856.

A Sa Majesté Léopold Ier, Roi des Belges.

SIRE,

Le souvenir du vingt-cinquième anniversaire de votre règne vivra à jamais dans nos cœurs.

Plus heureux que nos ancêtres, nous voyons l'accomplissement de leurs vœux séculaires; nous applaudissons dans Votre Majesté le Prince de notre choix et le fondateur d'une dynastie nationale.

Vous avez répondu, Sire, à toutes les espérances de votre peuple! Vingt-cinq années de dévouement et de nobles efforts ont pour toujours cimenté l'alliance entre le trône et la nation.

Membres d'un établissement qui s'identifie avec tous les intérêts du pays, le Recteur et les Professeurs de l'Université catholique de Louvain ne sauraient rester étrangers aux acclamations unanimes de leurs concitoyens.

Comme Belges, ils sont heureux et fiers de payer un légitime tribut de reconnaissance à leur Roi bien-aimé, au Prince fidèle à ses serments, à Celui qui

trouve son bonheur et sa gloire dans son dévouement illimité aux intérêts de son peuple.

Comme catholiques, ils s'unissent à ces milliers de cœurs reconnaissants qui appellent les bénédictions du Ciel sur le premier Roi de la Belgique indépendante.

Puissions-nous, Membres de cette Université, contribuer par notre enseignement et par nos travaux à faire ressortir et à faire apprécier par la postérité la grandeur de la tâche si noblement entreprise et si glorieusement accomplie par Votre Majesté.

Daignez, Sire, agréer l'hommage de notre profond respect et de tout notre dévouement.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

J. F. D'HOLLANDER, doyen de la Faculté de Théologie.

T. J. C. SMOLDERS, doyen de la Faculté de Droit.

J. B. VRANCKEN, doyen de la Faculté de Médecine.

N. J. LAFORET, doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres.

J. H. VAN OYEN, doyen de la Faculté des Sciences.

Le Secrétaire de l'Université,

F. N. J. G. BAGUET.

ADRESSE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN A S. M. LE ROI DES BELGES LÉOPOLD Ier, A L'OCCASION DES FÊTES JUBILAIRES DU 21 JUILLET 1856.

A Sa Majesté Léopold Ier, Roi des Belges.

SIRE,

Depuis votre avénement, une nouvelle génération s'est formée sur le sol belge; elle a grandi à l'ombre de votre trône tutélaire et aujourd'hui elle est heureuse de mêler sa voix patriotique à l'immense concert qui s'élève de toutes parts pour célébrer un règne paternel.

Vous avez pris notre nationalité à son berceau et vous l'avez élevée jusqu'à vous : c'est dire que vous l'avez rendue grande et noble.

La Belgique à laquelle vous avez uni votre sort est devenue, grâce à vous, Sire, une nation pleine de force et de vitalité; elle se trouve aujourd'hui entourée du respect des peuples, et nous sommes fiers de lui appartenir.

La paix que vous nous avez donnée, Sire, et que votre sagesse nous conserve, est féconde en richesses de tout genre; c'est sur les sciences et les belles-lettres surtout qu'elle répand ses plus précieux trésors; c'est la jeunesse universitaire qui recueille la

plus large part des bienfaits de votre gouvernement; c'est elle aussi qui vous doit les témoignages les moins équivoques de gratitude et d'amour.

Sire, ces nobles sentiments sont profondément gravés dans le cœur des étudiants de l'Université catholique de Louvain : tous n'ont qu'une voix pour vous proclamer leur bienfaiteur et venir déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage de leur reconnaissance pour le passé et de leur dévouement pour l'avenir.

Au nom des étudiants de l'Université catholique de Louvain :

Les délégués de la Faculté de Théologie,
DE BRABANDERE, J. LIPKENS, F. MATON.
Les délégués de la Faculté de Droit,
C. GERNAY, RUTGEERTS, P. VAN BIERVLIET.
Les délégués de la Faculté de Médecine,
C. PIRET, E. VAN ESSCHEN.
Les délégués de la Faculté de Philosophie,
G. BUSSCHODTS, D. DELENTRÉE, F. TOUBEAU.
Les délégués de la Faculté des Sciences,
C. LAVAL, J. LONCIN, A. VAN DE PUTTE.

ANALYSE DU MÉMOIRE DE M. LE PROF. F. NÈVE SUR LE COLLÉGE DES TROIS-LANGUES. — RAPPORT DE M. DE RAM SUR UN MÉMOIRE ENVOYÉ AU CONCOURS DE 1856 DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, EN RÉPONSE A LA QUESTION SUIVANTE :

Faire l'histoire du collége des Trois-Langues à Louvain, et exposer l'influence qu'il a exercée sur le développement de la littérature classique, ainsi que sur l'étude des langues orientales (1).

Le travail présenté en réponse à la question relative à l'histoire du collége des Trois-Langues est intitulé : *Mémoire historique et littéraire sur le collége des Trois-Langues à l'université de Louvain.*

Évidemment, l'auteur, qui ne s'en explique point, a emprunté les premiers termes de ce titre au livre estimé de l'abbé Goujet, publié en 1758, sur le collége de France (2). Mais le plan qu'a suivi l'historien du collége des Trois-Langues diffère sous un rapport essentiel de celui qu'a suivi l'écrivain français, et il nous semble que le titre n'est pas en désaccord

(1) Extr. des Bulletins de l'Académie, tom. XXIII, p. 533-559.

(2) *Mémoire historique et littéraire sur le collége royal de France.* Paris, 1758, 3 vol. in-12.

avec le développement qu'il a donné à la matière du travail.

Ce travail, dans toutes ses parties, se distingue par l'étendue des recherches historiques et par l'exactitude de la critique littéraire; il dénote un écrivain qui réunit à un degré remarquable les connaissances historiques et les connaissances littéraires.

Une analyse du mémoire pourra dire si mon opinion est fondée, et si l'intérêt que mes propres études et ma position personnelle portent à la question proposée par l'Académie a pu contribuer à formuler un jugement trop favorable. Le rôle de rapporteur, que je n'ai accepté que pour répondre aux instances de la Compagnie, aura donc principalement pour objet l'analyse du mémoire.

I.

Nous avons déjà dit que le plan du mémoire de notre concours diffère essentiellement de celui qu'a suivi l'abbé Goujet. Après des préliminaires qui se rapportent à l'état extérieur des études littéraires en Belgique et à la fondation du collége des Trois-Langues (chap. I-V), l'auteur fait connaître la série des professeurs qui ont occupé, pendant trois cents ans, dans ce collége, les chaires de latin, de grec et d'hébreu (chap. VI-VIII). C'est là une *histoire externe* et analytique de l'établissement, semblable à celle qui, sous forme de biographies, remplit la majeure partie du livre de Goujet. Mais l'auteur du mémoire fait

succéder à ces études de détail des aperçus synthétiques, qui forment en quelque sorte l'*histoire interne* du collége des Trois-Langues (chap. IX-XII); il s'arrête, comme de raison, surtout au XVIme siècle, parce que c'est dans ce siècle que l'école de Louvain rendit le plus de services et jouit de la plus grande influence à l'intérieur de la Belgique et même au dehors.

Dans son introduction, l'auteur prend soin d'indiquer le point de vue auquel il s'est placé dans ses recherches, et les limites qu'il a dû leur assigner. Il y parle des sourees imprimées et des sources inédites dont il a fait usage pour traiter une partie à peine explorée de notre histoire littéraire, et pour parvenir avec quelque chance de succès à l'appréciation des résultats généraux de la fondation du collége : c'est son droit de rappeler que l'histoire des études d'humanités, dans les provinces belgiques, n'a point encore été écrite jusqu'ici.

Le principal d'entre les ouvrages manuscrits que l'auteur a consultés et qu'il a fréquemment cités, c'est le recueil de notes élaborées par l'infatigable Paquot pour une édition nouvelle et fort augmentée des *Fasti academici* de Valerius Andreas, recueil qui a passé de la collection de Van Hulthem dans notre Bibliothèque royale. Plusieurs autres documents inédits lui sont venus en aide pour élucider différents points de son travail; mais, avec une sage précaution, il a réservé pour l'*Appendice* du mémoire diverses pièces dont la longueur eût entravé l'exposition du sujet dans les principaux chapitres.

II.

Dans un premier chapitre, qui a pour titre : *Coup d'œil sur l'étude des langues et des littératures anciennes dans les écoles des Pays-Bas, avant l'érection du collége des Trois-Langues*, 1400-1520, l'auteur déblaie le terrain sur lequel il doit asseoir ses premières recherches d'histoire et de biographie. En montrant dans une rapide esquisse que la Belgique a dû conserver, pendant le moyen âge, de même que la plupart des pays de l'Europe occidentale, une partie des méthodes et des traditions littéraires qui provenaient des derniers siècles de l'antiquité latine, il s'est attaché à préciser ce qu'on avait fait à Louvain et ailleurs au XVme siècle et au commencement du XVIme siècle pour préparer les esprits à entrer dans le mouvement littéraire de la renaissance, dont l'Italie était le point de départ.

On voit dans ce premier chapitre quelles furent les conséquences immédiates de l'érection de l'université de Louvain pour l'éducation intellectuelle de notre pays dans le cours du XVme siècle, quelle importance dut avoir la leçon d'éloquence instituée de bonne heure à la faculté des Arts, quelle fut l'influence des études de philologie faites à l'école de Deventer sur la culture des lettres anciennes à Louvain, et de quelle conséquence furent, sous le même rapport, les publications de Jean de Westphalie, premier imprimeur de cette ville.

On voit encore, dans le même chapitre, sous quels

heureux auspices s'ouvrit le XVIme siècle pour l'avenir des études littéraires à l'université de Louvain. Avant 1520, ses colléges ou pédagogies étaient devenus des pépinières d'humanistes qui travaillaient avec émulation à la réforme des études de grammaire et de philologie latine; ils furent secondés par plusieurs hommes appartenant à la faculté des Arts et à d'autres facultés, et ils trouvèrent un auxiliaire intelligent dans le typographe Thierry Martens, d'Alost, qui s'établit à Louvain vers 1512.

Le premier chapitre est terminé par un aperçu sur la renaissance des lettres. Cette révolution intellectuelle étant jugée fort diversement de nos jours, l'auteur du mémoire a cru devoir toucher en passant à une question générale qui se rattache d'assez près à l'histoire d'un établissement littéraire fondé au commencement du XVIme siècle. A son avis, le mouvement de la renaissance était amené naturellement par le progrès des sciences qui s'était accompli, pendant les derniers temps du moyen âge, dans toutes les écoles de la chrétienté : il était dans les vues des meilleurs esprits, et il trouva de bonne heure une protection légitime auprès des chefs de l'Église catholique. Mais ce mouvement s'est-il accompli jusqu'au bout sans de graves méprises, sans des abus préjudiciables aux intérêts moraux de la société chrétienne? Il ressort des faits que l'Italie, sous les auspices de la papauté, a pris l'initiative de ce mouvement longtemps avant la réforme, et il est historiquement faux de faire intervenir celle-ci,

comme on le répète souvent aujourd'hui, soit comme cause efficiente, soit comme effet nécessaire de la renaissance des lettres.

C'est contre les opinions extrêmes des panégyristes et des adversaires de la renaissance qu'est dirigée la dernière partie du premier chapitre : la conséquence qui découle de cette digression tend à justifier les hommes qui ont uni leurs efforts pour donner à la principale école de la Belgique l'honneur de prendre part à son tour à ce grand travail de la rénovation des méthodes et de l'étude raisonnée des langues savantes. Cet aperçu se complète par quelques considérations sur l'avénement des études hébraïques dans le monde chrétien, sur leurs premiers représentants en Italie et en Allemagne, sur les tentatives faites en plusieurs pays pour introduire la culture des langues classiques dans l'instruction publique, par exemple, la fondation de chaires nouvelles à l'université d'Alcala par le cardinal Ximénès, l'établissement d'un collége grec à Rome sous le pontificat de Léon X, l'érection de chaires particulières pour le grec dans les universités de l'Angleterre. La mention de ces faits, empruntés à l'histoire contemporaine, démontre à elle seule la haute utilité de l'entreprise qui se préparait à Louvain et dont la réalisation eut lieu au commencement du XVI[me] siècle.

III.

Le deuxième chapitre est consacré à *la fondation du collége des Trois-Langues, à Louvain, par Jérôme*

Busleiden. L'auteur y expose les relations et les vues des hommes qui ont contribué à doter l'université de Louvain de cette institution spéciale pour l'enseignement des langues et des lettres anciennes. La personne du fondateur d'une semblable institution mérite bien d'être connue; la biographie de Busleiden occupe donc avec droit la plus grande partie de ce second chapitre. Quand on a appris à connaître le gentilhomme voué au service de l'Église et de l'État, l'ambassadeur du roi d'Espagne et le dignitaire de la métropole de Malines, on considère avec un plus vif plaisir l'homme lettré et le patron généreux des études.

Après la biographie suit l'examen du testament que Busleiden fit l'année même de sa mort (1517), et dont les dispositions principales se rapportent à l'érection d'une école pour les trois langues, latine, grecque et hébraïque. Les intentions du testateur et les mesures qu'il ordonna sont ici l'objet d'une courte analyse qui fait apercevoir à quel point les idées religieuses s'alliaient dans l'esprit de Busleiden à l'amour des lettres et aux sentiments de la plus noble générosité. C'était à peu près le total de sa fortune qu'il léguait à l'école qui devait porter son nom; sa volonté fut exactement suivie avec l'assentiment des membres les plus influents qui composaient alors la noble famille luxembourgeoise des Busleiden.

IV.

Dans le chapitre IIIme, sur l'*érection et les commen-*

cements du collége des Trois-Langues, l'auteur met en scène l'ami et le confident de Busleiden, Érasme, qui l'avait encouragé dans ses projets et qui ne négligea rien pour en assurer l'exécution après sa mort.

Il est intéressant de suivre Érasme dans ses démarches et ses efforts tendants à la réussite d'une œuvre qui devait servir les intérêts de la religion et de l'État, suivant les vues de son fondateur, et qui devait donner tant d'éclat à l'université où elle serait établie.

L'auteur du mémoire a mis à contribution les œuvres d'Érasme, et surtout sa correspondance, pour retracer les vicissitudes que la fondation de Busleiden dut subir pendant une première période de vingt années, à partir de l'an 1518, date de l'ouverture des cours. Personne n'a encore, croyons-nous, profité à ce point de vue des écrits d'Érasme, acteur et témoin oculaire en ces affaires; personne aussi n'a donné un tableau plus complet des commencements difficiles, mais d'autant plus glorieux du collége des Trois-Langues.

Beaucoup de bruit se fit autour de son berceau. Des passions et des intérêts de divers genres se liguèrent pour arrêter le premier essor de cette école. Quand le collége eut été agréé par l'autorité universitaire, en 1520, et qu'il ouvrit ses cours publics dans le local qui est resté son siége jusqu'à la fin du dernier siècle, il fut encore en butte aux insinuations et aux attaques d'un certain nombre d'adversaires, les uns mus par l'ignorance et l'envie, les

autres poussés par la crainte des dangers que l'étude des langues, mal dirigée, pouvait produire pour la foi. Non-seulement Érasme était personnellement en cause comme un des écrivains qui s'étaient signalés par la hardiesse de leurs opinions, mais encore les progrès incessants de la réforme en Allemagne servaient de prétexte aux déclamations d'un parti qui voulait s'opposer à l'enseignement approfondi des langues anciennes. Quoiqu'il fût aux yeux de ce parti la pierre de scandale, Érasme ne négligea rien pour défendre avec toute l'autorité de son talent la cause des langues et des lettres, et il donna presque toujours des raisons d'un grand poids pour en établir la légitimité et l'utilité, quoiqu'il ait manqué de mesure en d'autres parties de sa polémique.

Érasme voulait que la principale école des Pays-Bas recueillît de l'étude des langues les mêmes fruits que les universités de l'Italie et des principaux pays qui s'étaient associés au mouvement de la renaissance; il voulait que les règles du style latin fussent puisées dans la lecture des monuments de la bonne latinité, et que le goût littéraire fût formé en même temps par la lecture des œuvres classiques des Grecs. Il prouva souvent par des exemples combien les études théologiques elles-mêmes devaient gagner à la connaissance d'idiomes qui donnaient accès aux textes originaux de l'Écriture sainte et aux sources de la patrologie.

On comprit si bien à Rome la portée des vues que faisait valoir Érasme, en voulant l'étude des langues

et le culte des belles-lettres, que Léon X lui offrit la pourpre, et que deux autres papes, Adrien VI et Clément VII, donnèrent aux théologiens de Louvain des avertissements formels pour faire cesser l'hostilité ouverte que le carme Egmondanus, secondé par deux ou trois autres membres de l'université, montrait envers l'illustre humaniste (1). Au reste, on sait qu'Érasme comptait de nombreux amis à Louvain; s'il y rencontra des adversaires, il les provoqua ordinairement lui-même, en oubliant parfois le beau rôle de restaurateur des lettres, pour s'engager avec toute la causticité et la hardiesse de son esprit dans la discussion des matières théologiques les plus délicates.

Quand Érasme eut quitté la Belgique, il ne cessa pas de soutenir les professeurs du collége des Trois-Langues dans leur tâche difficile. De Bâle et de Fribourg en Brisgau, il s'enquit toujours avec sollicitude de leur situation et de leurs efforts; il les encouragea par ses lettres et par ses conseils; il les exhorta au zèle et à la prudence; il invoqua la protection et la générosité des grands seigneurs et des prélats qui l'estimaient, en faveur du collége dont il désirait voir s'augmenter l'influence et l'action avec l'accroissement de ses ressources. Avant qu'il mourût (1536), il put voir le collége de Busleiden en plein

---

(1) La lettre que Pighius écrivit, par ordre de Clément VII, le 22 juin 1525, se trouve, d'après l'autographe que je possède, parmi les pièces justificatives du mémoire.



exercice, considéré à Louvain comme une des institutions académiques les plus utiles et fréquenté par une nombreuse jeunesse. En raison de la part qu'Érasme eut à ce résultat par sa constante intervention auprès des professeurs et auprès des amis des lettres, on ne peut séparer son nom de celui de Busleiden, ni lui dénier le titre de second fondateur du *Collegium Trilingue.*

V.

Dans le chapitre IV[me], qui traite de l'*organisation intérieure et de l'administration du collége*, l'auteur énumère toutes les particularités qui caractérisèrent l'établissement comme fondation scolaire. Non-seulement il a dû relever les dispositions prises par Busleiden pour l'entretien des trois professeurs de son école et les obligations qu'il leur imposait, mais encore il a défini le pouvoir des proviseurs de l'établissement et le rôle du président qui en avait la direction et la surveillance.

La discipline qui régnait dans l'intérieur du collége dut contribuer beaucoup à sa prospérité. A un tableau des devoirs journaliers des boursiers et des autres pensionnaires sont joints des aperçus historiques sur l'influence des principaux d'entre les présidents (1). Une attention toute particulière est donnée

(1) La série des présidents jusqu'à l'époque de la suppression du collége est l'objet d'une notice à part, dans les pièces justificatives.

à la mission d'Adrien Baecx, qui eut l'honneur de rouvrir et de réorganiser le collége au commencement du XVIIme siècle (1606).

Le reste du chapitre est rempli par des détails sur l'état financier du collége, depuis sa fondation jusqu'à sa suppression. Il résulte de ces détails, puisés dans un rapport dressé vers 1783, que l'institution de Busleiden ne s'enrichit point par de nouveaux dons, comme plusieurs autres institutions académiques de Louvain, et qu'elle traversa l'espace d'environ trois cents ans avec les seules ressources qu'elle devait à son fondateur. C'est là un fait qu'on ne peut perdre de vue pour juger la conduite des hommes qui l'ont dirigée ou qui lui ont appartenu à quelque titre : les moyens d'action n'augmentèrent point pour elle avec les besoins de la science qu'elle était parvenue à satisfaire tout d'abord.

VI.

Dans le chapitre Vme, l'auteur traite des *trois langues savantes au XVIme siècle et de l'utilité de leur enseignement public.*

Les circonstances de l'érection du collége étant une fois connues, il semble nécessaire de considérer l'opportunité d'une étude régulière des trois langues à chacune desquelles Busleiden avait assigné une leçon spéciale.

L'étude du latin réclamait un enseignement suivi et méthodique pour répondre aux exigences des

sciences dont il était l'organe en quelque sorte unique, et pour satisfaire à l'idée que l'on se faisait alors de l'élégance et de l'urbanité du style; c'était, d'ailleurs, le latin qui servait de base à toute étude de grammaire et de rhétorique.

Le grec réclamait davantage encore le secours de leçons orales qui élucidassent les éléments de la grammaire et qui en facilitassent l'application à des textes variés. C'était nécessaire au plus haut degré pour l'hébreu dont les difficultés étaient alors immenses, faute de bons livres élémentaires; la connaissance de la langue sainte ne devait cesser d'être réputée mystérieuse et obscure que quand des maîtres judicieux auraient exposé les premiers principes en dehors de toutes les subtilités rabbiniques dont on ne les avait pas encore dégagés.

Tous les hommes éclairés étaient d'accord sur la nécessité d'un enseignement public qui comprît les trois langues, présentant le plus d'intérêt littéraire et scientifique; ils ne les séparèrent point l'une de l'autre dans les plans qu'ils concevaient, et quand Busleiden institua un collége affecté à leur enseignement, Érasme et tous les humanistes vantèrent l'utilité de l'hébreu, comme celle du grec et du latin.

Cependant, pour qu'on ne se figurât point que l'étude de ces trois langues n'aurait guère commencé à Louvain qu'avec les leçons du *Collegium Trilingue*, l'auteur du mémoire a soin, avant de parler des professeurs de cette école, de passer en revue les tentatives faites immédiatement avant eux à Louvain pour

réveiller et répandre le goût des langues et des lettres anciennes. Ce n'est pas la partie la moins curieuse de ce travail que l'histoire des hommes qui ont donné des leçons de grammaire et de philologie dans les pédagogies de la faculté des Arts, peu d'années avant l'ouverture du collége de Busleiden. On ne peut dénier une part dans le succès de cette institution, ni à Paludanus, professeur d'éloquence, ni à tous ceux qui donnèrent à la pédagogie du Lys des leçons privées sur les langues grecque et latine, tels que J. Naevius, Jac. Ceratinus, Adrien Barlandus et d'autres; on ne peut non plus oublier les humanistes et les savants étrangers qui ont ouvert dans les mêmes années des cours publics avec l'autorisation de l'université. Citer les leçons du seul Louis Vivès sur les auteurs latins, c'est indiquer un des plus puissants auxiliaires que la cause des lettres ait comptés à Louvain à l'époque où la parole d'Érasme avait donné l'impulsion à leur étude. Le moment n'était pas loin où l'on rendrait grâces à Érasme après lui avoir jeté la pierre; il avait été bon prophète en disant : *Exosculabuntur illum paulo ante lapidatum Erasmum.*

VII.

Dans le chapitre VI[me], l'auteur s'occupe des *professeurs de langue latine*. Il s'étend assez longuement sur la vie, la méthode et les travaux de ces professeurs qui ont attiré le plus d'élèves à ce collége et qui

ont exercé une action fort heureuse sur une grande partie de la jeunesse universitaire. La carrière d'Adrien Barlandus (1), de Conrad Goclenius (2), de Pierre Nannius (3) et de Cornelius Valerius est retracée ici avec d'assez amples détails pour que le lecteur reconnaisse le mérite personnel de ces maîtres, leur habileté comme écrivains et le succès de leur enseignement. Ces détails laissent apercevoir combien il y aurait d'attrait et d'instruction dans des recherches nouvelles et spéciales, historiques et bibliographiques, sur chacun de ces latinistes qui ont transformé la manière d'apprendre la langue et celle de l'écrire.

L'auteur n'a pas insisté sur la vie et les écrits de Juste Lipse, qui n'a pas enseigné au collége de Busleiden, quoiqu'il ait eu le titre et les honoraires de professeur de latin pendant les années où cet établissement fut fermé; mais il a tenté de montrer l'influence que le talent et les opinions de cet illustre savant ont exercée sur le sort des études latines, à Louvain, pendant le XVII[me] siècle (4).

---

(1) L'appendice donne une bibliographie curieuse des nombreuses élucubrations philologiques de Barlandus.

(2) Au sujet de ce savant, l'auteur du mémoire entre dans des détails intéressants tirés de l'Oraison funèbre, par Nannius, pièce très-rare.

(3) Divers traités de ce professeur ont été consultés par l'auteur, en vue de signaler la direction qu'il donnait à l'étude des humanités.

(4) Selon l'auteur du mémoire, on attend encore une biographie



L'auteur esquisse ensuite la biographie d'Erycius Puteanus, de Vernulaeus et des autres professeurs de latin dans ce même siècle, en faisant ressortir la grande utilité d'ouvrages et de notices biographiques qui seraient consacrés spécialement à chacun de ces hommes (1). Il s'est borné, pour rester dans de justes limites, à indiquer les plus célèbres de leurs travaux relatifs à l'étude de la langue et de la littérature latines, et à caractériser les méprises auxquelles ils ont cédé, faute de goût ou de jugement, dans leurs œuvres comme dans leurs leçons et leur critique; il n'a pu leur accorder indistinctement un savoir égal à leur ancienne célébrité.

VIII.

Le chapitre VII[me] est relatif aux *professeurs de langue grecque*. On trouve ici plusieurs biographies élaborées avec le plus grand soin. On y remarque les notices relatives à Rutger Rescius, qui a formé un grand nombre d'hellénistes, malgré le tort qu'on lui a reproché de s'être laissé absorber par les travaux de son imprimerie; à Adrien Amerotius, qui donna, en 1520, un abrégé de grammaire grecque très-riche

---

complète et critique de Juste Lipse. Le travail de M. de Reiffenberg est loin de combler, sous tous les rapports, cette lacune de notre histoire littéraire.

(1) C'est encore un des *desiderata* de notre histoire littéraire auxquels, selon l'auteur du mémoire, de patients humanistes et bibliographes devraient donner satisfaction.

en exemples et en tableaux des formes de la langue; à P. Castellanus, qui avait une érudition sûre puisée directement aux sources, et qui se préparait à une étude approfondie de l'antiquité grecque (1); enfin, à Leemput, un des derniers maîtres du collége, qui a donné un abrégé de grammaire grecque, clair et méthodique, imprimé deux fois (1782 et 1797), et qui, certes, ne mérite pas le dédain qu'a manifesté un de ses élèves, feu M. Van Hulthem (2).

La série des professeurs de grec n'est pas aussi brillante que celle des professeurs de latin; cependant on doit considérer les premiers d'entre eux comme les fondateurs de l'étude et de l'enseignement de cette langue dans les Pays-Bays. A ce titre, quelques-uns auraient droit à une biographie critique et détaillée, embrassant leur méthode et leurs écrits; mais le mémoire, déjà assez étendu, ne comporte pas ces développements, et nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir su se borner à l'essentiel.

---

(1) L'auteur du mémoire a examiné plusieurs traités de Castellanus qui témoignent d'un savoir précis uni à beaucoup de goût dans la forme, et qui l'auraient rendu le digne émule de Meursius et des érudits de la Hollande, s'il eût vécu plus longtemps.

(2) M. de Reiffenberg et d'autres ont entendu comme moi avancer par ce bibliophile que *Leemput n'était pas en état de traduire Ésope*. J'ai connu plusieurs anciens étudiants de Louvain qui avaient suivi le cours de Leemput, et qui parlaient avec éloge et avec reconnaissance des leçons de leur professeur et de la clarté de ses explications des principaux modèles de la littérature grecque.

IX.

Dans le chapitre VIIIme, l'auteur expose avec assez de développement l'*histoire des professeurs de langue hébraïque* (1). En cette branche d'enseignement, le collége rendit d'ancienne date et longtemps des services signalés aux sciences théologiques. C'est un beau nom scientifique que celui de Jean Campensis, qui donna, en Belgique, le premier traité sur la langue hébraïque (1528) et qui eut l'honneur de compter à son école Nicolas Cleynaerts. C'est encore un nom digne de respect que celui d'André Gennep, dit Balenus, qui forma, pendant une longue suite d'années, une école d'hébraïsants capables de se livrer avec fruit aux études d'exégèse biblique.

Valerius Andreas, au siècle suivant, a relevé l'enseignement de l'hébreu, qui n'a plus été suspendu jusqu'à la suppression du collége. Son successeur, Jean de Sauter, ne manqua ni de zèle ni d'habileté. Dans la seconde moitié du XVIIIme siècle, on dut encore rendre un sincère hommage au dévouement de Paquot. L'auteur du mémoire nous fait connaître tout ce que ce savant et laborieux membre de notre Compagnie a fait lui-même pour attirer de nouveau

(1) Il y a des renseignements fort instructifs pour la connaissance des relations établies, au commencement du XVIme siècle, entre les principales écoles européennes, dans la biographie des trois étrangers qui occupèrent tout d'abord la chaire d'hébreu, un juif espagnol et deux Anglais.

l'attention des théologiens sur la langue hébraïque et les applications de la philologie à la science des Écritures : la plupart de ces travaux de Paquot, auxquels, en présence de ses grandes publications, on n'a point paru jusqu'ici prendre garde, existent encore en manuscrit dans notre Bibliothèque royale. L'auteur pense qu'il ne serait pas inutile de faire, au point de vue de la théologie et de l'exégèse, un examen critique de ces travaux, et à ce sujet il signale encore une lacune de notre biographie nationale qui n'est certainement pas comblée par la notice de M. Goethals sur Paquot, dans ses *Lectures*, t. II.

X.

Les quatre derniers chapitres du mémoire sont réservés à l'appréciation des résultats scientifiques et littéraires du collége. Les deux premiers, le IXme et le Xme, concernent le XVIme siècle, qui fut le temps de la splendeur de cet établissement; dans l'un, on examine avec quels procédés et dans quel esprit furent alors dirigées les études littéraires et philologiques; dans l'autre, on recherche et on apprécie tour à tour les fruits principaux que la Belgique retira de ces études.

Dans le chapitre IXme se présentent d'abord des aperçus historiques et littéraires sur les textes qui servirent à l'enseignement des langues grecque et latine, sur le choix des classiques païens et des écrivains chrétiens qui furent expliqués en concurrence

dans ce but, ainsi que sur la préférence donnée à quelques auteurs pris comme modèles du goût littéraire : c'est à propos de ces questions que l'auteur expose les conseils que Barlandus donnait aux humanistes et parle des suffrages d'Érasme acquis à la conduite prudente des professeurs du collége des Trois-Langues. Puis viennent d'autres aperçus sur les divers genres de composition auxquels s'appliquaient les études latines renouvelées avec plein succès par les maîtres du même collége (1). Ensuite, c'est le tour des études grecques en faveur desquelles le zèle des professeurs fut si bien secondé par l'activité de Thierry Martens et par l'intelligence de Rutger Rescius. Il était juste de faire hommage aux hellénistes du collége des Trois-Langues de cette belle collection d'impressions grecques que Thierry Martens offrait à la jeunesse universitaire, remplie d'ardeur pour l'étude des langues anciennes (2). Enfin, il s'agit de la version des auteurs grecs en latin comme d'un des

---

(1) La plupart de ces maîtres appartenaient à l'ordre ecclésiastique, et ont travaillé à répandre la connaissance des classiques anciens dans une juste mesure.

(2) L'auteur du mémoire a mis ici à profit les notices bibliographiques qui ornent l'ouvrage du père Van Iseghem sur le célèbre imprimeur d'Alost. Nous avons relevé ailleurs une singulière méprise de cet écrivain sur la *Profession* de Rutger Rescius, méprise qui a été rectifiée par deux cartons. Voyez les *Bulletins de l'Académie*, t. XXI, part. I[re], p. 365, les *Considérations sur l'histoire de l'université de Louvain*, p. 46, et la *Revue catholique*, t. III, série 4[me], p. 598.

travaux qui ont fait avancer le mieux la philologie à Louvain; l'exemple de Nannius et les observations judicieuses de ce maître sur les avantages et les difficultés de semblables traductions démontrent l'importance de cette tâche sous le double rapport de la philologie et de la littérature; en même temps que le traducteur mettait en valeur toutes les ressources de la phraséologie et de la syntaxe latine, il enrichissait les écoles des monuments d'une autre langue et d'une autre civilisation de l'antiquité. Qu'on sache bien, toutefois, que ce labeur n'eut rien d'exclusif, les Pères de l'Église grecque y eurent leur part à côté des écrivains du paganisme, et c'est Érasme lui-même qui, dans une lettre éloquente à un président du collége des Trois-Langues (1), recommanda aux membres de cette école de chercher dans les œuvres des Pères les préceptes de l'art oratoire appliqué aux idées chrétiennes.

L'hébreu ne fut pas moins bien partagé que le grec dans le même siècle. L'étude de cette langue avait été fondée par les leçons ainsi que par les livres de Campensis et de Nicolas Cleynarts; André Gennep n'eut plus qu'à la faire fructifier par la lucidité de son enseignement. On ne peut douter que les fruits n'en aient été fort abondants, quand on voit plusieurs théologiens belges s'occuper des saintes Écritures avec le

(1) Fribourg, 1527. — L'auteur du mémoire a traduit en grande partie cette lettre.



secours des langues, et surtout quand on voit l'appel fait par Arias Montanus à l'université et à ses théologiens pour l'édition de la Polyglotte d'Anvers.

L'auteur du mémoire a déterminé les rapports du docte Espagnol avec l'université, à l'aide de l'éloge historique écrit en espagnol par un membre de l'Académie d'histoire de Madrid, dom Gonzalez Carvajal, et il s'est appuyé sur une pièce inédite (reproduite à l'*Appendice*) pour éclairer la part de conseil, de surveillance et de travail qui fut demandée à l'université, en 1568, par Arias Montanus. Il a aussi recherché ce qu'a fait dans l'exécution des *Biblia regia*, Augustin Hunnaeus, théologien d'un profond savoir, qui avait étudié et enseigné l'hébreu au collége des Trois-Langues, et avec lui Cornelius Reineri, dit *Goudanus*, qui lui fut adjoint dans la révision des textes; il a également indiqué quel fut le mérite d'un jeune linguiste qui leur fut associé, Jean Harlemius, de la Compagnie de Jésus, ancien professeur du collége des Trois-Langues. André Masius, ancien élève du même collége, qui a fourni à la Polyglotte la grammaire et le dictionnaire syriaques, est cité à la suite de ces théologiens.

Le chapitre IXme est terminé par des extraits des sonnets, composés par Guy Lefèvre de la Boderie, en l'honneur des savants de notre pays qui ont concouru, avec des savants étrangers, à l'achèvement des travaux de linguistique qu'exigeait la publication des *Biblia regia* d'Anvers.

XI.

Tout le chapitre Xme est destiné à mettre en lumière les conséquences fort heureuses que l'érection du collége de Busleiden eut pour la culture intellectuelle de la Belgique et des pays voisins, dans le cours du premier siècle de son existence.

Cet établissement, a dit l'historien anglais Hallam (1), produisit une foule d'hommes distingués par leur érudition et par leurs talents. L'auteur du mémoire l'a démontré en examinant tour à tour divers ordres de faits. Le premier qu'il prend en considération, c'est l'éducation littéraire que reçurent, au collége des Trois-Langues, des hommes de haute naissance destinés à la conduite des affaires et à l'exercice de hautes magistratures. Érasme avait deviné juste quand il énumérait tous les genres de services que rendraient au souverain et à l'État ceux qui sortiraient de cette école. Valerius Andreas n'a pas manqué de la glorifier de ce chef, dans son panégyrique de l'université prononcé en 1627.

Il n'y a pas moins d'intérêt dans la revue que fait ensuite l'auteur de toutes les données qui prouvent l'influence des leçons du collége des Trois-Langues sur plusieurs sciences, et spécialement sur l'éducation et sur l'enseignement des humanités; il constate quelle large part les langues anciennes obtinrent alors dans les études d'une foule de théologiens, de juris-

---

(1) *Histoire de la littérature de l'Europe*, t. I, p. 275.

consultes et de médecins, et quel changement s'opéra dans la plupart des écoles secondaires, grâce à la diffusion des méthodes et des livres des professeurs de Louvain. Ici sont énumérés de nombreux traités de grammaire grecque et latine qui virent le jour à la faveur de l'impulsion donnée récemment aux travaux de philologie; ici encore sont appréciés à leur juste valeur les bienfaits de l'enseignement judicieux des Goclenius et des C. Valerius, qui répandit dans toute la Belgique l'usage d'une excellente latinité et les meilleures notions du beau littéraire.

Ensuite, l'attention du lecteur est attirée sur diverses circonstances qui révèlent suffisamment l'essor donné aux études littéraires pendant le XVIme siècle, lorsque le collége de Busleiden était en pleine activité. Pour satisfaire aux habitudes studieuses de la jeunesse, des leçons publiques sur les langues furent faites par des savants étrangers en dehors de celles du collége : aux noms d'Hieronymus Elenus, de Boëtius Epo et d'Amyot il faut joindre ceux de deux juifs allemands convertis, Jean Isaac Levita et son fils Étienne, qui donnèrent, à Louvain, des leçons d'hébreu pendant le professorat de Gennep (1). Puis, tandis que le goût des lettres classiques se répandait dans toutes nos villes, ornait les loisirs de nos anciens magistrats et provoquait même quelquefois

(1) Une biographie de ces deux étrangers a été tirée par l'auteur du mémoire des notes inédites de Paquot et placée parmi les pièces justificatives.



des travaux remarquables au milieu des plus modestes fonctions de l'enseignement (1), des humanistes et des philologues qui étaient sortis du collége des Trois-Langues, Suffridus Petri, Godefroid Fabricius, Jean Boscius, étaient appelés dans les universités allemandes d'Ingolstadt et d'Erfurt, pour y occuper des chaires d'éloquence et de belles-lettres.

Ce sont là des témoignages qui donnent, nous semble-t-il, la meilleure idée de l'activité qui avait régné autour des chaires de Busleiden, au grand profit de l'université de Louvain et de toutes les institutions analogues dont celle-ci était alors le centre et la lumière.

Mais il est encore un autre résultat qui devait être exposé à la suite de ces premières données, c'est la création d'une vaste école d'érudition littéraire et philologique qui brilla dans les Pays-Bas et au dehors dans la seconde moitié du XVIme siècle et au commencement du XVIIme. Cette école compta parmi ses représentants les plus fameux qui se glorifièrent d'avoir reçu des maîtres de Louvain les éléments des sciences et des lettres : André Schott, Juste Lipse, Laevinus Torrentius, Livinaeus, Guillaume Canterus, et avec eux des latinistes habiles, des critiques exercés, des historiens et des philologues aptes à l'investigation de toutes les questions et à l'explica-

(1) L'auteur relève ici le bel exemple de P. Leopardus, professeur à Hondschote.



tion de tous les monuments. La Belgique le disputait alors à toutes les autres nations dans le champ de la littérature classique ; et si elle avait pu, au commencement du siècle, revendiquer la renommée d'Érasme parmi les chefs du mouvement littéraire et les arbitres de l'opinion, elle pouvait se glorifier, à la fin du siècle, du nom de Juste Lipse, qui n'était inférieur dans la science à aucun autre du même temps (1).

Le chapitre Xme est terminé par deux rapprochements dignes de remarque. Le collége des Trois-Langues a fondé chez nous l'étude des langues savantes et a produit un mouvement littéraire favorable au progrès de toutes les sciences, à l'époque même où les principaux maîtres du parti de la réforme en Allemagne se plaignaient hautement du désordre et de l'abandon de leurs écoles ; si, à la fin du même siècle, le malheur du temps priva la Belgique des lumières d'un grand nombre de ses enfants les plus distingués qui se fixèrent sur le sol étranger, il est juste de rappeler qu'ils avaient puisé leur savoir à l'université de Louvain.

D'autre part, pendant son premier siècle, le collége des Trois-Langues, fondation d'un particulier, a

---

(1) Un tableau complet de la Belgique savante et littéraire à cette époque aurait dépassé les proportions du mémoire ; ce serait plutôt l'objet d'un ouvrage à part dans lequel on montrerait ce que les écoles étrangères, celles de Hollande et d'Allemagne, ont dû à la Belgique du XVIme siècle : il conviendrait peut-être d'y faire attention pour le concours de 1857.



exercé en faveur des lettres anciennes une action fort étendue qui autorise un parallèle avec le collége royal de France, érigé, en 1530, par François Ier. Si ce parallèle manque de toute justesse dans les siècles suivants, puisque l'établissement de Paris a été doté par les rois de nombreuses chaires pour diverses sciences, cependant au XVIme siècle, le rôle des humanistes qui enseignèrent dans l'une et l'autre école présente une très-grande ressemblance, et, à l'époque de Juste Lipse, notre école de philologie et de critique n'avait peut-être rien à envier à l'école de Paris.

XII.

Le chapitre XIme est une revue des circonstances qui révèlent la situation du collége des Trois-Langues au XVIIme siècle. L'enseignement des sciences poursuivit alors son cours dans les facultés de l'université, et la langue latine, qui fut leur organe, se soutint à un niveau assez élevé. Il y eut encore des hommes habiles, laborieux et dévoués dans le nombre de ceux qui occupèrent les chaires de Busleiden; mais ils ne réussirent pas cependant à rendre à cet établissement spécial l'empire qu'il avait eu sur l'éducation de la jeunesse et sur la destinée des hautes études. Il arriva que plusieurs de ses maîtres, d'ailleurs fort renommés de leur temps, abandonnèrent la voie qui leur avait été tracée par leurs prédécesseurs : ils altérèrent sensiblement les principes du goût littéraire qui avaient dominé naguère dans toutes les

productions de la nouvelle littérature latine, et ils cessèrent de diriger les forces de l'élite de la jeunesse vers les travaux d'une érudition classique, féconde et solide comme celle de l'âge précédent. Quelques abus qui s'étaient introduits dans les habitudes du corps enseignant rendent raison de cette différence si marquée d'un siècle à l'autre, dans les résultats généraux de la même institution.

XIII.

Le chapitre XIIme résume les conclusions que l'on peut tirer de la biographie des professeurs du collége des Trois-Langues, ainsi que d'autres données historiques sur l'état du collége pendant le XVIIIme siècle. Il ne manqua pas d'hommes zélés parmi ses maîtres, et il y eut dans le même temps, parmi les théologiens et les autres membres de l'université, des esprits éclairés qui firent valoir l'utilité de l'étude des langues savantes, non-seulement pour la théologie et l'Écriture sainte, mais encore pour bien d'autres sciences. L'auteur du mémoire a pris la peine d'indiquer quelques thèses défendues publiquement en faveur de cette opinion, et il a exposé les réclamations faites en 1722, avec beaucoup de sens et beaucoup d'énergie, par J.-B. Schoeps, pléban de Saint-Pierre, dans l'intérêt des études grecques qu'il voyait languir. Malheureusement, on ne s'entendit pas pour prendre des mesures efficaces qui eussent restitué à l'enseignement des langues et des lettres sa première portée et

une partie de son premier éclat : il est à regretter qu'il n'y ait pas eu, au siècle passé, accord entre les pouvoirs constitués pour donner ce genre de secours et d'appui à la culture des différentes sciences que des leçons régulières ont maintenues à une hauteur incontestable au sein de l'université jusqu'à ses derniers jours.

Le collége de Busleiden avait fourni une carrière d'environ trois cents années ; il eut un âge glorieux qu'on appellerait volontiers avec l'auteur du mémoire son *âge héroïque*. Quand le collége fut réduit plus tard aux seules ressources de sa fondation (fondation fort modeste, comme il est démontré au chap. IVme), et quand il ne porta plus son action dans une sphère aussi étendue, on ne peut mettre en doute qu'il n'ait encore rempli une mission d'utilité pratique auprès d'une partie de la jeunesse.

XIV.

Il nous reste à dire un mot des pièces justificatives et des deux index qui sont placés à la suite du mémoire.

Parmi les pièces justificatives qui forment l'*Appendice*, la plus étendue est l'extrait du testament de J. Busleiden, relatif à la fondation du *Collegium Trilingue*. Cet extrait est aussi intéressant que curieux, en ce qu'il montre sous son vrai jour la direction et l'élévation de l'esprit du fondateur, ainsi que le régime intérieur d'un de ces anciens colléges académiques de

Louvain, où les pratiques de la vie chrétienne se conciliaient avec les devoirs et les travaux de l'éducation scientifique. Le testament est publié au tome IV des *Diplomata* de Miraeus, mais l'extrait dont nous parlons ne nous paraît pas inutile ou déplacé à la suite du mémoire.

Les autres pièces de l'*Appendice*, la plupart inédites, viennent toujours à l'appui de quelque fait important que l'auteur a voulu mettre en lumière dans le corps de son travail.

L'*Appendice* est suivi de l'ébauche de deux tables alphabétiques auxquelles l'auteur, comme il le déclare, aimerait à pouvoir donner un plus grand développement.

L'une est un *Index littéraire,* énumérant les auteurs anciens publiés, expliqués, traduits ou commentés, soit par des professeurs du collége, soit par leurs collaborateurs et leurs élèves, ainsi que les livres de grammaire et de philologie qui appartiennent à la même école.

L'autre est un *Onomasticon*, ou index historique et biographique, renfermant les noms de tous les personnages mentionnés dans le mémoire, à titre de professeurs ou de présidents, de protecteurs des lettres, de savants et d'écrivains.

Puisque plusieurs chapitres du mémoire donnent une sorte de programme des travaux qu'il importerait d'accomplir pour faire l'histoire des humanités, celle des lettres latines et celle de l'érudition classique en Belgique, nous croyons que le complément de ces deux tables serait d'une grande utilité.

Si l'Académie adopte les conclusions que je vais lui soumettre, l'auteur du mémoire pourrait être autorisé à donner, dans certaines limites, quelques développements aux deux tables : il serait invité à donner à l'*Index littéraire* ce degré d'achèvement qui en rendrait l'usage utile à ceux qui s'occuperont dorénavant de recherches d'histoire littéraire et de l'histoire de la pédagogie ; il serait invité de même à donner à l'*Onomasticon* assez de développement pour faciliter la consultation du mémoire relativement à chaque personnage, mais sans renseigner dans cette table les faits particuliers attribués à chacun des hommes cités. De la sorte, l'un et l'autre index ne dépasseraient guère, me semble-t-il, une feuille ou une feuille et demie d'impression.

XV.

Après une analyse trop longue peut-être, mais que le mérite du mémoire justifie, les conclusions du rapporteur se formulent aisément : L'auteur a rempli de la manière la plus distinguée les conditions du concours, et son œuvre sera, à mon avis, une des plus remarquables monographies historiques éditées par l'Académie; en conséquence, j'ai l'honneur de proposer à la Compagnie de décerner à l'auteur la médaille d'or et de voter l'impression du mémoire dans le recueil in-quarto des mémoires académiques (1).

(1) Le mémoire, formant X et 428 pp. in-4°, a été imprimé dans le tom. XXVIII des *Mémoires couronnés* de l'Académie.



La Classe a adopté les conclusions de ses trois commissaires (MM. de Ram, Schayes et de Saint-Genois) et a décerné sa médaille d'or à l'auteur du travail, M. Félix Nève, professeur à l'université de Louvain (1).

---

(1) Dans la séance du 7 juillet 1856, la Classe des Lettres de l'Académie a approuvé l'inscription suivante, rédigée par M. Roulez, pour la médaille décernée dans ce concours :

FELICI NEVIO
PROFESSORI LOVANIENSI
QUOD
QUANTUM COLLEGIUM TRIUM
LINGUARUM LOVANIENSE AD
PROMOVENDUM ANTIQUARUM
LITERARUM STUDIUM CONTULERIT
DOCTE ACCURATE ET
ELEGANTER EXPOSUIT
MDCCCLVI.

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. LE PROFESSEUR MICHEL PAGANI, CHEVALIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, MEMBRE DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE ET DE TURIN, ETC., PAR P. GILBERT, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES (1).

Le savant dont nous allons retracer la vie appartient, tant par ses écrits que par le caractère de son enseignement, à cette puissante école qui, vers la fin du siècle dernier, s'est élevée dans les sciences mathématiques, et a jeté un vif éclat sous l'impulsion d'Euler, Lagrange, Laplace et Poisson. Les traditions exclusivement analytiques de cette école vont aujourd'hui s'effaçant, mais son épanouissement a été marqué par l'apparition d'œuvres immortelles, et par une activité dont l'histoire des sciences n'offre pas un second exemple. Déduire d'un petit nombre de principes incontestables, au moyen de l'analyse mathématique, et embrasser sous des formules générales tous les phénomènes de la nature, depuis ceux qui revêtent les manifestations les plus grandioses,

(1) Une notice sur M. Pagani par M. Quetelet se trouve dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* de 1856, p. 91-116.

jusqu'à ceux que leur délicatesse dérobe à nos observations, tel est le programme que cette génération savante semble avoir pris à tâche de réaliser.

Ce cadre gigantesque n'a pas été rempli, il s'en faut; mais, sans parler du prodigieux avancement des sciences expérimentales, dont il a été l'auxiliaire plus qu'on ne semble aujourd'hui l'avouer, la nécessité de perfectionner l'instrument de ces profondes recherches fit faire des pas immenses à l'analyse elle-même, dont chaque difficulté nouvelle semble retremper les armes et multiplier les ressources. Par une réaction naturelle, les théories de la mécanique, sous l'influence des progrès de l'analyse, se généralisèrent et reçurent de vastes développements, en même temps qu'elles se trouvaient rattachées à un principe fondamental : ainsi fut créée la mécanique rationnelle, l'intermédiaire entre l'algèbre pure et les sciences d'application. Parmi celles-ci, aucune n'était plus digne de solliciter les recherches des géomètres que la théorie, tant de fois ébauchée, du mouvement des corps célestes : entre les mains des hommes dont nous avons cité les noms, le principe de l'attraction, développé et poursuivi dans ses dernières conséquences, vint rendre raison des perturbations imperceptibles que l'astronomie la plus parfaite pouvait seule saisir dans les cieux, il servit à en donner la mesure, à en dénoncer d'autres qui échappaient à l'observation.

Si la complication des éléments du problème n'a pas permis d'étendre à la physique entière un travail

aussi complet et aussi satisfaisant, on ne peut cependant se défendre d'un sentiment d'admiration à la vue de ce qui a été fait dans cette voie. La physique mathématique prend naissance au sein de cette école : elle ne fait que d'apparaître, et déjà Fourier, Poisson tentent de soumettre au calcul les phénomènes de la chaleur; Laplace, Gauss abordent les actions capillaires; Ampère fonde sur des faits bien étudiés sa consciencieuse théorie de l'électricité dynamique; enfin, d'un système dédaigné depuis longtemps sort une optique nouvelle, et l'analyse, développant les lois des vibrations lumineuses, voit surgir de ses formules compliquées des phénomènes inaperçus, inattendus, que l'expérience vient pleinement confirmer.

Si donc l'extension de l'analyse mathématique et son usage presqu'exclusif pour résoudre les questions du système du monde caractérisent nettement l'école d'Euler et de Lagrange, la multitude et la perfection des œuvres qu'elle a produites suffisent pour justifier sa renommée, et attirer l'attention sur les géomètres qui lui ont appartenu. En outre, l'élégance que les savants de cette école ont su répandre dans leurs écrits mathématiques rendra toujours ceux-ci précieux à méditer, et, sous ce rapport, le géomètre qui nous occupe tient un rang distingué dans la science.

Gaspard-Michel-Marie Pagani, né le 12 février 1796, à San-Giorgio, dans la Lomellina (États-Sardes), fut orphelin de très-bonne heure : il reçut néanmoins,

sous la direction d'un parent de sa mère, une éducation soignée, qui développa rapidement les heureuses facultés dont le ciel l'avait doué. Sa jeunesse, absorbée par de fortes et brillantes études, s'écoula sans presque éprouver l'influence des événements extérieurs, si ce n'est dans une circonstance qui lui fait trop d'honneur pour être passée sous silence : son frère aîné, appelé à faire partie d'une garde créée par l'empereur Napoléon, n'abandonnait pas sans répugnance sa position déjà faite, pour la carrière des armes, lorsque le jeune Pagani (il avait alors de seize à dix-sept ans) vint s'offrir à sa place au général Despinoit, qui accepta ce dévoûment d'un frère et ne tarda pas à concevoir l'opinion la plus favorable du mérite du jeune piémontais.

Cependant Pagani quitta le service au bout de peu de temps, pour revenir à ses chères études, qu'il reprit à l'université de Turin sous l'impulsion de deux mathématiciens éminents, MM. J. Plana et Georges Bidone. Il se préparait alors à la carrière d'ingénieur civil, et il obtint ce titre à la suite de plusieurs examens brillamment subis sur l'analyse, la mécanique et les sciences d'application (12 août 1816, 9 janvier et 23 juin 1817). Les termes dans lesquels son diplôme lui fut délivré sont des plus flatteurs, et montrent que les connaissances spéculatives du géomètre ne faisaient aucun tort à l'habileté et à l'expérience de l'ingénieur : c'est là un des côtés les moins connus de cette intelligence, qui a tant de fois étonné ses amis par des aptitudes multiples.

Quelques années s'écoulèrent. Pagani remplissait provisoirement les fonctions de conseiller-maître à la Monnaie de Turin, lorsque les événements politiques qui agitèrent le Piémont à cette époque vinrent l'arracher au calme des méditations mathématiques, et déterminer un changement total dans son avenir. Tout le monde connait l'histoire de ce mouvement en faveur de la fédération italienne qui, parti d'Alexandrie, envahit brusquement la capitale, provoqua l'abdication du roi Victor-Emmanuel, et s'abîma tout aussitôt dans une crise anarchique et dans l'intervention de l'Autriche. Aimant passionnément son pays, lié d'amitié avec plusieurs des partisans enthousiastes de la révolution, il était difficile que le jeune géomètre ne se laissât pas entraîner à partager les ardentes illusions dont se berçaient ses amis. Toutefois, on ne peut douter qu'il ne se séparât d'eux sur plusieurs questions, et peut-être eût-il été plus tard aussi embarrassé de leur triomphe qu'il se montra douloureusement affecté de leur défaite. Quoi qu'il en soit, le jour des réactions sévères arriva, et soit que Pagani se jugeât compromis par ses récentes liaisons, soit que le spectacle de tant d'espérances ruinées fût trop amer à son patriotisme, il résolut de quitter l'Italie; cet exil volontaire le conduisit en Suisse, où il passa deux ans, et les derniers mois de l'année 1822 le virent enfin arriver à Bruxelles.

L'accueil qu'il reçut en Belgique fut vraiment hospitalier et de tout point tel que le méritaient sa valeur personnelle et la dignité de l'exil auquel il s'était

condamné. Plusieurs hommes qui occupaient un rang élevé dans la science ou dans le monde, MM. Quetelet, de Nieuport, d'Otrange, d'autres encore, appréciant aussitôt l'étendue et la solidité de ses connaissances, lui témoignèrent un vif intérêt, et s'efforcèrent de lui adoucir ce que les premiers moments de son séjour à Bruxelles durent avoir de pénible. Plusieurs élèves s'attachèrent à lui; bientôt il fut répandu dans la société des notabilités de la science et de la littérature, et s'associa aux efforts qui se faisaient autour de lui pour développer l'esprit scientifique au sein de la nation.

Ces efforts n'étaient pas sans résultat : sous l'impulsion de quelques hommes actifs, une heureuse tendance se manifestait en Belgique vers les travaux de l'intelligence. Pagani se trouva lancé, plein de jeunesse et d'élan, dans ce mouvement bien fait pour le passionner, et y apporta le concours de ses connaissances acquises et d'une organisation pleine d'avenir.

Dès 1824, un essai sur l'équilibre des systèmes légèrement déformables lui valut l'approbation de l'Académie; le 7 mai de la même année, la médaille d'or fut décernée à son mémoire *sur les lignes spiriques*. La question, proposée en 1821 sur l'avis du commandeur de Nieuport, était celle-ci : *On sait que les lignes spiriques ou sections annulaires sont des courbes formées par l'intersection d'un plan avec la surface du solide engendré par la circonvolution d'un cercle autour d'un axe donné de position. On demande l'équation générale de ces courbes, et la discussion complète de cette équation.*

Le mémoire de Pagani (1) porte l'épigraphe : *Nisi utile est quod facimus, stulta est gloria*, — ce qui peut être regardé comme une censure du choix de la question : les lignes spiriques en effet, sur lesquelles on possède seulement quelques recherches de Perséus, résumées par le commentateur Proclus, ne paraissaient pas à Pagani appelées à jouer un rôle bien important ni dans la nature ni dans les applications industrielles. Son travail est divisé en deux parties : dans la première, qui n'a que quelques pages, l'auteur établit l'équation de la surface annulaire sous une forme simple, tout en la préparant de manière à donner toutes les courbes qui répondent à la question : il en déduit immédiatement l'équation générale des lignes spiriques et les caractères auxquels on reconnait qu'une équation du quatrième degré représente une telle ligne.

La seconde partie a pour objet la discussion de l'équation, le point important du problème posé par l'Académie : après avoir groupé les formules qui sont les éléments nécessaires d'une étude semblable, l'auteur détermine la base sur laquelle il fonde la division des lignes spiriques en trois genres, d'après le nombre et les relations de leurs branches, — il étudie successivement les variétés qui se rencontrent dans chaque genre; une récapitulation, qui présente sous une forme très-concise les principaux résultats de la discussion, termine son travail et le résume.

(1) *Mémoires couronnés par l'Académie de Bruxelles*, t. V, 1824

Le mémoire, écrit avec beaucoup de simplicité et de méthode, manifestait déjà ces précieuses qualités de lucidité et d'élégance qui distinguent les écrits de Pagani et dont il avait puisé le secret dans une étude approfondie des travaux de Lagrange. C'est là, nous semble-t-il, le principal mérite du mémoire sur les lignes spiriques, auquel on aurait tort d'attribuer une valeur exagérée comme expression de ce que pouvait tenter son auteur : travail accidentel, provoqué par une question de concours, il ne se rattache par le fond ni à ses recherches postérieures, ni aux affinités naturelles de son intelligence, bien qu'il porte dans sa forme l'empreinte du talent de Pagani comme analyste. Ainsi, il résout complètement, soigneusement, la question proposée, mais rien de plus; les propriétés géométriques des lignes spiriques n'y sont pas mentionnées : en un mot, c'est l'œuvre d'un algébriste habile plutôt que d'un géomètre. Cependant, si l'on observe que dans un cas particulier la ligne spirique est une *lemniscate*, cette courbe si curieuse par les propriétés dont elle jouit, n'est-on pas amené à penser que la recherche des propriétés géométriques des lignes spiriques eût été de nature à répandre un vif intérêt sur ce mémoire? Cette idée ne paraît pas avoir tenté Pagani, dont l'esprit tourné vers l'analyse n'avait aucune sympathie pour les spéculations de la géométrie pure.

Il en est tout autrement du mémoire qu'il présenta en réponse à la question proposée par l'Académie *sur le mouvement du fil flexible*, et qui fut également

jugé digne de la médaille d'or (1). Ici le sujet rentrait dans le cercle de ses études de prédilection, et Pagani agissait sur un terrain où il se sentait maître : en outre, la question touchait par plusieurs points aux plus récents progrès des méthodes analytiques dans la physique mathématique, ce qui doublait l'attrait d'une étude sérieuse et l'honneur du succès. Aussi ce mémoire, longuement médité et très-soigné dans la forme, peut-il être regardé comme l'un de ses meilleurs travaux, et l'un de ceux où il a laissé la plus profonde empreinte de lui-même.

Mais déjà Pagani appartenait à l'Académie, lorsque le résultat de ce concours fut connu : le 28 mars 1825, à la suite d'un rapport très-favorable de MM. Quetelet et Dandelin sur son mémoire relatif au *principe des vitesses virtuelles*, il fut élu à l'unanimité membre de l'Académie. L'écrit qui lui valut cet honneur (2) appartient à une suite d'études auxquelles son auteur revint à de longs intervalles, et qui avaient pour but de donner aux théories générales de la mécanique une exposition plus claire et plus simple, une forme plus élégante et plus précise qu'on ne l'avait fait avant lui.

Ici, Pagani s'était proposé : d'établir à priori et

---

(1) Une médaille d'argent avait été antérieurement accordée à M. Martens, aujourd'hui professeur de chimie et de botanique à l'Université catholique, et qui s'occupait alors accidentellement de questions mathématiques.

(2) *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, tom. III.



d'une manière rigoureuse le principe des vitesses virtuelles dans toute sa généralité, sans rien emprunter à la science que les axiomes fondamentaux; — d'en tirer par une méthode nouvelle et très-simple les équations générales de l'équilibre des corps solides; — enfin, en combinant ce principe avec celui de d'Alembert, de démontrer les théorèmes généraux sur le mouvement des systèmes isolés ou continus. C'était en quelque sorte une perspective de toute la mécanique rationnelle, où les grandes théories de cette science, condensées en quelques pages, devaient former néanmoins un ensemble et s'enchaîner à la suite du principe fondamental avec autant de facilité que de rigueur.

Lorsque Lagrange eut donné pour base à la mécanique analytique ce même principe des vitesses virtuelles, qu'il eut montré comment toute la science en découlait par un procédé de calcul toujours le même, la démonstration à priori du principe que Lagrange avait placé en tête de son livre comme un axiome devint l'objet des recherches de plusieurs géomètres, parce qu'il semblait en effet que ce fut là tout ce qu'il restait à faire pour couronner l'édifice. Mais, comme l'a remarqué le profond auteur de la théorie des couples (1), cette entreprise n'a pas dû réussir, et aujourd'hui le principe des vitesses virtuelles forme un corollaire des lois de l'équilibre, au lieu de leur servir de fondement. C'est assez dire que

---

(1) Poinsot, *Mémoire sur l'équilibre et le mouvement des systèmes.*



les efforts de Pagani ne nous paraissent pas avoir surmonté la difficulté : il nous est difficile d'admettre comme suffisamment clair et rigoureux le raisonnement par lequel il essaie d'établir le principe en question, soit qu'il considère un point matériel isolé, soit qu'il ait en vue un système quelconque.

La suite du mémoire est au contraire un modèle de méthode et de clarté : si l'on y rencontre peu d'idées essentiellement neuves, il faut reconnaître que nulle part on n'avait présenté d'une manière plus heureuse la combinaison du principe des vitesses virtuelles avec les formules qui régissent les déplacements infiniment petits d'un système invariable, pour en déduire les théorèmes généraux de la mécanique.

Pendant que Pagani méritait ainsi sa place à l'Académie, et fondait sa réputation de géomètre par d'utiles et sérieux travaux, il ne faudrait pas croire qu'il vécût seulement dans les régions de l'abstraction, ni qu'il eût perdu de vue complètement des études plus pratiques. Déjà dans le courant de l'année 1825, au mois de juin, il avait visité la plupart des centres industriels de sa nouvelle patrie, comparant les procédés de fabrication, recueillant des données utiles sur les perfectionnements apportés à l'industrie, sur l'avenir auquel pouvaient aspirer les établissements déjà en activité ou en voie de se former. Les notes recueillies dans ce rapide examen attestent à la fois des connaissances singulièrement variées, un désir ardent de les accroître, un coup d'œil sûr et exercé; pour n'en citer qu'un trait, ce

n'est pas sans étonnement que l'on trouve parmi ces remarques de toute espèce des considérations sur l'importance du problème, aujourd'hui tout à fait à l'ordre du jour, de la combustion de la fumée dans les foyers des machines à vapeur.

Vers la fin de la même année, il visita l'Angleterre et l'Écosse, continuant à recueillir des observations semblables qui présentent un tableau curieux et fidèle des manufactures anglaises à cette époque, principalement des établissements destinés à la filature du coton et à la construction des machines. Il décrit çà et là quelques essais de locomotion par la vapeur sur les chemins à ornière, dont le hasard le rend témoin à Newcastle et à Edimbourg.

Mais la position nouvelle qui l'attendait à son retour en Belgique vint le fixer dans une voie plus en harmonie avec ses capacités, et diriger définitivement ses recherches vers les mathématiques pures et ses efforts vers leur enseignement. Nommé professeur extraordinaire à l'Université de Louvain, il ouvrit dans cette ville un cours de géométrie et de mécanique industrielle, où il s'attacha à concilier la simplicité convenable à l'auditoire auquel ces leçons étaient destinées avec l'exactitude géométrique dont il ne se départait jamais.

Cette même année acheva de combler les vœux de Pagani en lui faisant trouver, au sein d'une famille distinguée, ce foyer domestique et ces affections intimes qui lui faisaient cruellement défaut si loin de son pays : le 19 avril 1826, il reçut la main de Mlle Wae-

penaert de Termiddel-Erpen, dont les hautes qualités devaient assurer son bonheur.

L'avenir heureux qui s'épanouissait devant lui, les encouragements et l'accueil qu'il recevait des hommes distingués auxquels il s'était adressé, tout concourait à entraîner Pagani dans la voie des recherches scientifiques et des labeurs féconds; jamais aussi son intelligence ne se déploya plus active, jamais il ne fut mêlé plus énergiquement à la vie intellectuelle de son époque que pendant ces brillantes années : à l'Académie de Bruxelles, dans les mémoires de Turin, dans la *Correspondance mathématique* de M. Quetelet, il s'attache à simplifier l'exposition des principales théories de la mécanique, à en discuter les cas les plus épineux, ou à en étendre les applications par l'examen approfondi des méthodes analytiques qui leur conviennent.

Les théorèmes établis par Fourier, et sur lesquels celui-ci a fondé la solution d'un grand nombre de questions dans la théorie de la chaleur, attirèrent surtout l'attention de Pagani, qui avait tout d'abord apprécié l'importance de cette méthode nouvelle, et le progrès réel qu'elle constituait dans la science. Il eut de plus l'honneur de concourir au triomphe définitif de cette méthode, en démontrant qu'elle s'appliquait avec beaucoup de simplicité à plusieurs des problèmes les plus difficiles de la mécanique et de la physique mathématique, et en l'envisageant sous un point de vue extrêmement général dont Fourier lui-même ne paraît pas avoir apprécié la puissance. Ce

fut d'abord dans son mémoire couronné, relatif au mouvement d'un fil flexible (1), qu'il développa ses idées, en traitant par la méthode de Fourier le célèbre problème des cordes vibrantes sous plusieurs points de vue, et en attaquant par cette même méthode le problème proposé par l'Académie : « *Un fil flexible et* » *uniformément pesant étant suspendu par l'une de* » *ses extrémités à un point fixe, et soulevé par son* » *autre extrémité à une hauteur et une distance quel-* » *conque, si l'on vient à lâcher cette seconde extrémité* » *et à abandonner ainsi le fil à l'action libre de la* » *pesanteur, on demande les circonstances de son* » *mouvement dans l'espace supposé vide.* »

Malgré la simplicité apparente de l'énoncé du problème, il suffit de l'examiner d'un peu près pour reconnaître qu'il appartient à l'ordre des plus difficiles questions de la dynamique : Pagani en poussa la solution aussi loin que l'Académie pouvait espérer. En établissant par des considérations fort simples les équations du mouvement d'un système flexible linéaire, telles que Lagrange les avait trouvées (2), il ajoute une page élégante à la mécanique analytique. L'intégration de ces équations dans le cas des oscillations très-petites le conduit à ce résultat curieux : que le problème des oscillations d'un fil flexible, pesant, suspendu par une extrémité, est beaucoup plus com-

(1) *Mémoires des prix de l'Académie de Bruxelles*, t. V, 1824.
(2) *Mécanique Analytique*, t. I, p. 342, édition de M. Bertrand.

pliqué lorsque le fil est homogène que lorsque sa densité suit une loi moins simple en apparence. En résumé, il établit que le problème est résolu complétement par ses formules dans le cas des oscillations très-petites, qu'une solution générale excède les forces actuelles de l'analyse, et que les intégrales analogues à celles du principe des aires et des forces vives subsistent dans le mouvement d'un fil flexible.

L'élégance soutenue qui caractérise cet écrit suffirait seule pour en rendre la lecture profitable; mais la manière nouvelle dont l'auteur a tiré parti des idées de Fourier, pour donner à ses intégrations une allure uniforme, mérite une attention spéciale.

Un grand nombre de problèmes de physique mathématique conduisent, comme on le sait, à se poser la question suivante : représenter une fonction complétement arbitraire, entre certaines limites assignées à la variable, par une série infinie dont les termes dérivent d'un terme type, en y faisant varier un paramètre suivant une loi connue, et multipliant chaque terme par un coefficient, fonction inconnue de ce paramètre. La fonction arbitraire se trouve déterminée dans chaque cas particulier, par l'état initial du système; mais la difficulté consiste à déterminer, au moyen de cette équation unique, tous les coefficients en nombre infini qui figurent dans le développement, à trouver un procédé d'élimination qui permette d'isoler à volonté un coefficient quelconque, pour en calculer la valeur. Cette question, de si haute importance, avait été résolue par Lagrange dans un

cas particulier, sans qu'il vît là matière à des généralisations ultérieures; Fourier, plus heureux, fit voir au contraire par quels liens l'avancement de plusieurs théories physiques se rattachait à la solution de ce problème, et montra comment on pouvait le traiter dans un grand nombre de cas. Pourtant, dans la plupart de ceux où il l'a considéré dans son immortelle théorie de la chaleur, le terme type de la série est une fonction trigonométrique, et les propriétés les plus simples de celles-ci conduisent sans peine à trouver le procédé d'élimination. Dans une seule question, celle du refroidissement de la sphère, cette circonstance ne se présentant pas, l'insuffisance des moyens ordinaires l'oblige à recourir à une marche différente, sans qu'il paraisse se douter de la puissante extension dont cette méthode est susceptible.

En travaillant à son mémoire sur le fil flexible, Pagani comprit quels avantages résultaient de l'emploi des considérations effleurées par le savant français, et combien la généralisation en serait précieuse pour faciliter l'application des méthodes mêmes de Fourier. Il se servit exclusivement, dans le cours du mémoire, de ce procédé pour achever la détermination des coefficients, et s'attacha à en faire ressortir la fécondité et la supériorité sur toutes les autres méthodes employées pour arriver à ce but. Aujourd'hui que, par les beaux travaux de M. Lamé, la théorie du mouvement de la chaleur dans les corps solides a fait des pas importants, et que la méthode dont nous parlons est passée dans la science, il est superflu d'ajouter

qu'elle consiste à puiser le principe de l'élimination dans l'équation différentielle même à laquelle satisfait le terme type de la série, combinée avec les équations de condition du problème.

Dans le mémoire *sur le développement des fonctions arbitraires en séries dont les termes dérivent d'une même fonction continue, en y faisant varier une constante ou paramètre* (1), Pagani donna à son idée tout le développement qu'elle avait pris chez lui par une méditation prolongée : il se proposa de traiter la question du développement des fonctions arbitraires, abstraction faite de toute théorie physique, et de l'envisager dans toute sa généralité, en considérant même le cas où la variable reçoit des différences finies; le terme type de la série étant d'ailleurs défini seulement par une équation différentielle d'ordre quelconque, linéaire, à coefficients variables. En se plaçant ainsi au point de vue le plus élevé de la question, l'auteur devait naturellement retrouver les formules importantes données soit par Fourier, soit par Poisson, qui ne sont en effet que des cas très-particuliers dans sa méthode; mais quelque symétrie qu'il ait réussi à donner à ses calculs, on conçoit, par la nature extrêmement abstraite de ce travail, combien l'étude en est pénible.

Dans le cours de l'année 1828, Pagani put faire à Paris la connaissance personnelle de Fourier, auquel

---

(1) Lu à l'Académie en 1828. *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, t. V, 1829.

il exposa sa manière de voir, et une correspondance s'établit entre les deux savants : Fourier était heureux de recueillir tout ce qui pouvait compléter et perfectionner ses propres travaux; les objections mêmes soulevées contre sa théorie lui rendaient utile l'assistance d'un auxiliaire, qui du reste ne lui fit pas défaut, car en 1833 Pagani présenta à l'Académie un nouveau travail, destiné à montrer la flexibilité de la méthode d'intégration de Fourier sous les modifications que lui-même y avait apportées; il est intitulé : *Mémoire sur l'intégration d'une classe d'équations aux différentielles partielles linéaires, relatives au mouvement de la chaleur dans les corps solides* (1).

Plusieurs problèmes assez difficiles, que Poisson avait traités dans le journal de l'École Polytechnique (2), à l'aide de toutes les ressources que lui fournissait son prodigieux génie pour l'analyse, y sont résolus fort simplement, par une méthode uniforme : « On se propose spécialement ici, dit Pagani dans le » cours du mémoire, de faire voir que la méthode » proposée par M. Fourier, et qui n'est, si l'on veut, » qu'une extension de celle de Lagrange, peut con- » duire facilement au but, sans qu'on soit obligé » d'inventer de nouveaux artifices d'analyse. »

(1) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. VIII, 1834. Ce mémoire a été reproduit à divers intervalles, dans la *Correspondance mathématique*.

(2) 19e Cahier.

Tandis que Pagani consacrait aux recherches mathématiques le temps que lui laissait l'enseignement dont il était chargé, la révolution survint et, par un décret du gouvernement provisoire, la faculté des sciences de Louvain fut supprimée et la chaire de mathématiques transportée à Liége. Forcé de se rendre dans cette dernière ville, Pagani ne quitta pas Louvain sans recueillir un précieux témoignage de l'estime qu'il y avait inspirée : il reçut une lettre où les autorités de la ville, en lui exposant les efforts qu'elles avaient tentés pour obtenir la suppression du décret, lui exprimèrent combien étaient appréciés les services qu'il avait rendus, combien étaient vifs les regrets qu'il laissait après lui.

Arrivé à Liége, il y passe un petit nombre d'années, partagé entre ses travaux qu'il poursuit activement et ses leçons sur les différentes branches de la science. En 1832 il est nommé professeur ordinaire. Deux ans après, nous le voyons parcourir son pays natal, au milieu des marques de considération de ceux qui avaient été ses maîtres ou ses amis, et porter à Rome, aux pieds du Saint-Père, l'hommage d'un dévouement religieux. Enfin, au mois de novembre 1835, nous le retrouvons à Louvain, professeur à l'Université catholique récemment fondée. C'est là qu'il accomplit le dernier travail de sa vie, c'est là qu'il professe presque sans interruption, aussi longtemps que la maladie et le désir de son repos ne viennent pas l'enlever à ses collègues et à ses disciples.

L'enseignement de la mécanique eut toujours la meilleure part de ses sympathies; un contact habituel de cette science avec son esprit, le désir de la rendre vraiment accessible aux jeunes intelligences qu'il formait, ramenèrent plusieurs fois ses méditations vers les théories générales, et lui dictèrent des travaux d'une certaine étendue.

On peut ranger dans cette classe un écrit qui porte ce titre : *Mémoire sur l'équilibre des systèmes flexibles*, et qui fut présenté à l'Académie en 1827 (1). Adoptant une marche qu'il avait déjà plusieurs fois suivie, Pagani considère d'abord un polygone funiculaire dont les sommets sont soumis à des forces quelconques (application du principe des vitesses virtuelles, problème de calcul aux différences finies); puis, par le passage du discontinu au continu, il obtient les formules connues de l'équilibre d'un fil flexible. Généralisant ensuite la question, il établit les équations de l'équilibre d'un réseau flexible, sujet qui n'avait pas encore été traité et qui offre cette circonstance remarquable, qu'en passant du fini à l'infini par une transformation ingénieuse, l'auteur obtient les équations d'une surface flexible en équilibre, et révèle par là le défaut de l'analyse de Lagrange, qui aborde cette question dans la mécanique analytique, mais d'une manière évidemment incomplète (2). Ce point obscur de la mécanique avait été

(1) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, tome IV, 1827.
(2) *Mécanique Analytique*, t. I, p. 140. Édition de M. Bertrand.

déjà plusieurs fois discuté, sans que la difficulté fût complétement levée : Poisson, dans un mémoire d'une parfaite élégance (1), signala le premier une lacune dans la solution de Lagrange, et, partant d'une certaine hypothèse sur la direction des forces qui s'exercent entre les différents éléments de la surface, il proposa des équations dont celles de Lagrange n'étaient qu'un cas particulier. Cependant, son principe n'ayant pas toute l'évidence désirable, on pouvait encore se demander si la solution qui en découle est bien la plus générale, ou si elle n'est elle-même qu'une réponse incomplète à la question? Un géomètre italien, M. de Grésy, adopta cette dernière conclusion dans un travail qui fait partie des mémoires de Turin pour 1816. Son opinion fut combattue par Pagani, qui s'efforça d'établir la parfaite généralité des formules de Poisson, en les déduisant du principe des vitesses virtuelles, sans admettre d'autre condition que celle de l'inextensibilité de la surface; il fit voir en même temps l'erreur dans laquelle, suivant lui, Lagrange était tombé lorsqu'il avait fait l'application de ce même principe. Quelques transformations des équations de l'équilibre, l'application au mouvement d'une bulle d'air dans un liquide, forment le complément de ce mémoire.

Le mémoire sur la *théorie des projections algébriques* (2) appartient encore à ces études qui avaient

---

(1) *Sur les surfaces élastiques.—Mémoires de l'Institut*, année 1812.
(2) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. VII, 1832.



pour but de simplifier l'exposition de la science. La symétrie des formules de géométrie ou de mécanique dans lesquelles on considère trois axes coordonnés rectangulaires a depuis longtemps été remarquée : presque toujours les équations se groupent par trois, qui se déduisent l'une de l'autre par un roulement de lettres ; souvent les différents termes d'une même équation suivent une loi semblable. Cependant les facilités que donne cette remarque pour abréger et vérifier les transformations algébriques n'avaient pas encore servi de base à un algorithme spécial, destiné à en tirer tout le parti possible : tel est le but que se proposait Pagani dans ce mémoire, et, après avoir établi ses conventions, il en faisait usage dans la théorie des projections, dans la transformation des coordonnées, dans le problème de la rotation d'un corps solide autour d'un point fixe.

Quoique le système de notations proposé par Pagani donnât une forme très-concise à l'écriture algébrique, quoiqu'il eût été appliqué par le savant professeur à des exemples heureusement choisis, il ne fut pas adopté par les géomètres. Voici peut-être quelle en est la raison : il est avantageux pour le calculateur de pouvoir écrire sous une forme abrégée les résultats définitifs où il est parvenu, mais il est plus commode pour lui d'opérer sur des formules suffisamment développées lorsqu'il s'agit de les combiner entr'elles. S'il n'a sous les yeux que des indications abrégées, obligé de suppléer par la pensée aux termes absents, il s'astreint à une attention scru-

puleuse, et la fatigue épargnée à la main se trouve par là rejetée sur l'esprit.

Familiarisé cependant avec le maniement de sa notation, Pagani ne cessa d'en faire usage dans ses travaux postérieurs sur la mécanique. L'un des plus intéressants est celui dont il donna d'abord un extrait dans la *Correspondance mathématique* (1), qui fut ensuite publié dans le journal de Crelle (2), et présenté enfin, avec des modifications notables, à l'Académie de Belgique, sous ce titre : *Mémoire sur quelques transformations générales de la formule fondamentale de la Mécanique* (3). L'auteur expose en quelques lignes la marche qu'il suit dans son cours pour établir cette équation fondamentale, qui résulte de la combinaison du principe de d'Alembert avec celui des vitesses virtuelles. Puis, admettant cette formule comme démontrée, il étudie diverses transformations dont elle est susceptible. Le théorème remarquable donné par Lagrange sur ce point important de dynamique est complété par Pagani, qui en fait l'application à plusieurs systèmes de coordonnées. La plus intéressante des formes sous lesquelles il présente l'équation générale de la mécanique, et à laquelle il parvient par des artifices analytiques, est en même temps l'une des plus simples que l'on ait proposées : elle présente cet avan-

(1) Tome VIII, année 1837.

(2) 17e Band, drittes Heft, 1837.

(3) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. XII, 1839.

tage particulier que toutes les quantités qui y figurent ont une signification remarquable au point de vue mécanique; qu'elle conduit immédiatement au principe des forces vives, à la solution du mouvement d'un corps solide autour d'un axe fixe, et de quelques autres problèmes difficiles, dont Pagani présente des exemples dans ce mémoire. Au reste, il suffit d'examiner d'un peu près cette formule pour voir qu'elle dérive sans aucun calcul du principe de d'Alembert, en introduisant au lieu des composantes parallèles à trois axes les composantes tangentielle et normale de la force d'inertie des points du système.

Les mémoires que nous venons d'analyser montrent avec quel succès Pagani se livrait à l'enseignement de la mécanique analytique, et combien il apportait de soin à en coordonner, à en perfectionner les parties les plus importantes. Des questions plus spéciales attiraient aussi son attention : il en est une à laquelle il revint assidûment, et dont Euler s'était déjà préoccupé; mais Pagani eut certainement le mérite de porter beaucoup de lumière dans un sujet obscur, et de le rattacher habilement aux principes ordinaires de la mécanique. On sait que tout système invariable qui repose sur plus de trois appuis exerce sur chacun d'eux une pression indéterminée, si l'on fait abstraction de la flexibilité de ces appuis : la singularité d'un tel résultat avertit qu'il faut ici tenir compte de la déformation légère qui a lieu réellement dans la nature. Abandonnant toute hypothèse, Pa-

gani, dans sa *Note sur l'équilibre d'un système dont une partie est supposée inflexible, et dont l'autre partie est flexible et extensible* (1), part de la loi expérimentale de l'allongement des fils élastiques et traite avec beaucoup de simplicité et de lucidité plusieurs problèmes intéressants, relatifs à l'équilibre d'un corps pesant, suspendu par un système de cordons flexibles et extensibles.

Un mémoire plus important, *Sur l'équilibre des colonnes* (2), fut présenté par M. Bidone au nom de l'auteur à l'Académie de Turin, et donna sur ce sujet de nouveaux éclaircissements. Ici l'auteur s'est proposé d'établir les formules générales, à l'aide desquelles on peut calculer les pressions supportées par une colonne, ou par un système de colonnes prismatiques, dont la base repose sur un plan horizontal fixe, la base supérieure supportant une table chargée d'un ou de plusieurs poids. La solution présentée par Pagani découle exclusivement d'une analyse approfondie des conditions mécaniques de la question; elle a tous les caractères d'une méthode applicable dans la pratique. Les lois expérimentales de la déformation des ressorts prismatiques sous l'action de certains poids fournissent des équations qui, jointes aux équations ordinaires de l'équilibre, donnent les

(1) *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, t. VIII.

(2) *Memorie della Reale Academia delle Scienze di Torino*, 2e série, t. I. — Ce travail a paru d'abord, en partie, dans le *Journal* de Crelle en 1834.



éléments suffisants pour calculer, soit l'état du système déformé, soit la pression qui s'exerce sur un filet vertical quelconque; le reste n'est plus qu'une question de calcul. Telle est la marche adoptée par Pagani dans son mémoire : en ne tenant pas compte de certaines flexions secondaires qui compliquent la difficulté, l'auteur établit, par cette analyse claire et élégante dont il possède le secret, les formules qui résolvent le problème et dont il fait ensuite plusieurs applications. Dans son travail, il démontre *à priori* ce théorème général, que la somme des carrés des pressions supportées par les colonnes est un minimum parmi tous les systèmes de forces qui, appliquées aux mêmes points, feraient équilibre aux mêmes poids; il avait déjà donné une proposition analogue dans sa note précédente.

C'était particulièrement dans les journaux scientifiques que Pagani publiait de courtes notices sur les sujets qui attiraient son attention, comme l'expérience de Grégory, dont le troisième volume de la *Correspondance mathématique* renferme la description. Qu'on imagine un corps pesant suspendu à un cordon flexible, dont le point d'attache est au centre d'une roue horizontale tournant sur elle-même avec une vitesse constante : le fil se courbe, le corps se soulève, se place dans une singulière position d'équilibre, et tout le système se meut alors d'un mouvement uniforme. Cette expérience fut pour Pagani l'occasion de déployer son habileté dans le maniement des formules de la mécanique rationnelle : il

en considéra d'abord un cas particulier dans le tome IV de la *Correspondance;* un officier du génie, M. de Salys, en résolut un autre, et la discussion s'engagea. Pagani donna successivement plusieurs additions à son travail, et, l'émulation aidant, il en vint à traiter la question d'une manière très-générale et très-complète : tel est le sujet du *Mémoire sur l'équilibre d'un corps solide suspendu à un cordon flexible* (1). Une analyse savante le conduit aux résultats que l'expérience avait constatés, et à la solution d'un grand nombre de cas particuliers.

Certes, il ne peut être accusé d'un défaut d'activité, l'homme qui, dans le petit nombre d'années que nous venons de parcourir, avait successivement mis au jour tant de travaux, tous remarquables au moins par leur élégance et leur correction, sans que des études aussi approfondies l'eussent empêché de se livrer, avec un dévouement sincère et un incontestable talent, à l'enseignement des matières scientifiques les plus variées, à la diffusion des méthodes les plus parfaites en mathématiques. Les qualités qui brillent dans les écrits du géomètre, on les retrouvait dans les leçons du professeur : la clarté, la précision, l'élégance dans les transformations analytiques, un art particulier pour se rendre maître des perfectionnements apportés chaque jour à l'exposition de la

---

(1) *Mémoires de l'Académie*, tom. X, 1837. — Ce mémoire a été reproduit intégralement dans le *Journal* de Crelle.

science, et les faire passer dans ses leçons avec un cachet de simplicité qui lui était propre; par dessus tout, l'habitude de dominer son sujet d'assez haut pour montrer les liaisons des diverses parties de la science, la route suivie par l'esprit des grands maîtres, pour tracer à chacun le travail que doit s'imposer l'intelligence, si elle veut s'assouplir aux luttes de l'analyse contre les problèmes de la nature.

Possédant une érudition considérable et une connaissance approfondie de la marche progressive des sciences, il en savait répandre assez dans ses leçons pour intéresser ceux qui l'écoutaient, et inspirer aux jeunes esprits qu'il voulait former l'amour des recherches mathématiques. Aussi, parmi les nombreux élèves qui le suivirent, et dont plusieurs ont acquis une réputation méritée, il n'en est peut-être pas un qui n'ait conservé vivant le souvenir de cet enseignement à la fois si lucide et si élevé, et qui n'ait attesté par des témoignages publics ou par des lettres intimes l'impression pleine de respect que le maître faisait sur son auditoire.

Mais parmi toutes les branches qu'il professa, soit à Liége, soit à Louvain, la mécanique analytique fut toujours l'objet de sa prédilection, et c'est là surtout, disent ceux qui ont eu le bonheur de le suivre dans ce champ favori, que son talent se manifestait d'une manière plus complète, et qu'il éveillait dans son auditoire une attention plus vive : « Que n'avons-nous vingt ans à consacrer à la mécanique, disait-il quelquefois, afin de la reprendre à son enfance et de la

voir s'élever, par le travail incessant des géomètres, à l'ensemble qu'elle présente aujourd'hui ! »

Nous l'avons vu, dans ses recherches mathématiques, s'attacher souvent à mettre de l'unité dans une théorie, à généraliser les principes et à resserrer les anneaux du raisonnement par lequel on déroule les conséquences de ces principes; chercher enfin à imprimer à tout ce qu'il faisait le caractère systématique. Tel était le géomètre, tel était l'homme: en toutes choses poursuivant l'unité et la rigueur des déductions, il aimait, soit en philosophie, soit dans les matières scientifiques, à se construire des systèmes d'un enchaînement remarquable et d'une forte ordonnance. Pagani possédait en outre une grande rapidité de conception, une vue claire et prompte du vrai chemin qui conduit à la solution d'une difficulté, et ces qualités faisaient de lui un adversaire redoutable dans les discussions : il ajoutait encore à tout cela des connaissances étendues sur les sujets les plus variés, car il avait beaucoup lu, et bien lu; son patriotisme lui avait rendu la littérature italienne particulièrement familière.

A l'ascendant d'un esprit élevé et original, il joignait l'autorité d'un caractère universellement respecté : sincèrement et profondément religieux, d'une austère sévérité pour lui-même, d'une impartialité et d'une délicatesse extrêmes vis-à-vis de tout le monde, il savait encore trouver des paroles bienveillantes et un accueil affectueux pour ceux qui réclamaient ses conseils, et auxquels il manifestait un vrai désir d'être

utile, pour peu qu'il leur eût reconnu la volonté d'avancer dans les sciences.

Bien qu'il recherchât peu les honneurs, il devait à son mérite une réputation solide et étendue, dont il reçut de nombreux témoignages. — La Société des sciences physiques, chimiques, etc... de France, la Société des sciences, lettres et arts d'Anvers, le comptèrent parmi leurs membres correspondants; ses succès avaient eu de l'écho dans son pays natal : la province de Valence lui offrit le mandat de député, plusieurs fois il reçut du Piémont des lettres où l'on sollicitait le secours de ses lumières; enfin, le 17 février 1837, sur la proposition de M. Bidone, il fut nommé membre correspondant de l'Académie des sciences de Turin. La décoration de l'ordre de Léopold, qui lui fut accordée le 20 septembre 1841, récompensa les services qu'il avait rendus à l'enseignement et à la science. En Allemagne, ses travaux étaient justement estimés dans le cercle d'hommes capables de les apprécier, comme le prouvent sa correspondance avec M. Crelle et l'hommage rendu à sa mémoire dans le célèbre Journal dont il fut pendant quelque temps le collaborateur.

Malheureusement, le moment approchait où le savant professeur, épuisé par le travail, découragé par une santé chancelante et par des circonstances qui tiennent à la nature de ses travaux, allait quitter, jeune encore, le champ de la science, et renoncer, d'une manière de plus en plus complète, aux recherches qui avaient passionné sa jeunesse et absorbé sa vie.

Dans la dernière période active de la vie scientifique de Pagani, on remarque un changement assez curieux dans la direction de ses recherches : soit que la nature des questions qui faisaient alors l'objet de son enseignement eût attiré son attention sur ce sujet, soit qu'il éprouvât cette influence qui, à un certain âge, porte quelquefois les méditations des géomètres vers les notions fondamentales de la science, il s'attacha à généraliser les principes de l'analyse, à perfectionner certains points importants des théories algébriques : on doit regretter qu'il ait si tôt abandonné cette voie, où le peu d'écrits qu'il nous a laissés démontre qu'il pouvait ambitionner des succès réels.

Il publia d'abord dans les mémoires de l'Académie une *Note sur l'équation* $A^B = C$ (1). On sait que l'illustre Euler, envisageant le premier la théorie des logarithmes sous un point de vue général, avait établi cette importante proposition : « tout nombre réel, dans un système dont la base est réelle, admet une infinité de logarithmes. » Généralisant encore les idées d'Euler, Pagani, dans le travail dont nous parlons, suppose à toutes les grandeurs, entre lesquelles a lieu l'équation exponentielle, la forme type des quantités imaginaires : après avoir exposé par quelles transformations ces quantités s'expriment en fonction d'un module réel et d'une exponentielle imaginaire, il résout par des formules générales les

(1) *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XI, année 1838.



divers problèmes auxquels cette équation donne lieu. L'application des formules ainsi trouvées au cas particulier traité par Euler, celui où l'exposant est inconnu, le nombre et la base étant des quantités réelles données, conduit à un résultat qui diffère de celui auquel est parvenu ce grand géomètre. Euler considère en effet la base comme essentiellement réelle; à cause de cette restriction dans son point de départ, ses équations ne renferment pas certains termes que Pagani rétablit et d'où il résulte que dans l'expression générale du logarithme d'un nombre, non seulement la partie imaginaire admet une infinité de valeurs différentes, ainsi qu'Euler l'avait démontré, mais la même chose a lieu pour la partie réelle, contrairement aux conclusions du célèbre analyste.

On déduit aussi des formules générales trouvées par Pagani cette conséquence remarquable, que, dans un système à base réelle positive, un nombre imaginaire aura un logarithme réel, pourvu qu'il satisfasse à certaines conditions. En 1839, Pagani revint sur ce sujet dans une note de quelques pages (1), et considéra les logarithmes sous un autre point de vue. Partant de leur définition arithmétique, il parvint à retrouver une formule connue que l'on pourrait aussi regarder comme une nouvelle définition des logarithmes, à en déduire les propriétés fondamentales de ces quantités, et même les expressions générales

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. VI, 4e partie.

proposées par Euler. Plus tard, il ajouta sur certains points de nouveaux éclaircissements à la théorie des imaginaires, compléta les recherches de M. Cauchy sur les équations trigonométriques (1); mais ces courtes remarques, où il fit preuve d'ailleurs de beaucoup d'adresse et de sagacité, n'étaient visiblement que les premiers jets d'un travail important, qui peut-être occupait déjà son esprit. Le but de ce travail était d'élargir suffisamment les idées fondamentales de l'algèbre, pour que la théorie des quantités imaginaires s'y pût encadrer, dépouillée de tous les nuages qui l'obscurcissent, et préparer à la géométrie de nouvelles et fécondes ressources, ainsi qu'il est arrivé déjà pour les quantités négatives. Cette entreprise, dont l'importance a déjà sollicité et appelle encore aujourd'hui les efforts de géomètres éminents, il la tenta en effet : ses papiers renferment un mémoire inachevé sur les *principes fondamentaux de l'analyse algébrique*, qui ne fut pas livré à la publicité, soit que l'auteur ait par la suite renoncé au système qu'il y proposait, soit qu'il n'ait plus trouvé la force de donner à son œuvre la perfection nécessaire. Du reste, il donna, vers cette époque (1846), une série de leçons à l'université, où l'on retrouve l'empreinte des idées qui régnaient alors dans son esprit.

A partir de l'année 1839, les annales de l'Académie

---

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. VII, 2e partie.

ne renferment plus aucun mémoire qui porte le nom de Pagani; des rapports, des notes de peu d'étendue, insérées dans les Bulletins, forment pendant une longue suite d'années le seul contingent qu'il apporte aux travaux de la compagnie. On retrouve encore dans ces ébauches l'habileté du géomètre, l'art des transformations élégantes, mais ces qualités font regretter davantage l'absence de recherches plus importantes. Cette retraite affligeante, qui devient un silence presqu'absolu depuis 1847 jusqu'en 1852, a dû naturellement causer quelqu'étonnement, et nous manquerions à la mémoire de Pagani en n'essayant pas de jeter quelque lumière sur ce point.

La santé du professeur était depuis longtemps altérée : des études prolongées, les fatigues de l'enseignement avaient miné ses forces et par là même affaibli son courage : le moment arriva où le travail dut lui devenir très-pénible, sans qu'il cessât pourtant de lire et de se livrer à l'étude. Des circonstances douloureuses contribuèrent, en l'affectant vivement, à aggraver son état de faiblesse et de maladie. Au retour d'un voyage qu'il fit en Italie, en 1845, pour demander aux rayons du soleil méridional quelque allégement à ses souffrances, il fut autorisé à reporter une partie des fatigues de sa charge sur un élève formé par lui, M. Andries. Mais le soulagement qu'il en éprouva fut malheureusement de courte durée. Ce jeune homme, qui justifiait déjà les plus brillantes espérances, mourut dans les premiers mois de l'année 1848, à Paris, où il était allé chercher le com-

plément de ses études antérieures (1). Cette carrière subitement terminée fut pour Pagani l'objet de vifs regrets; aussi ne reprit-il pas sans découragement la tâche qu'il avait cru pouvoir confier à son élève, et dont il ressentit de nouveau tout le poids. Une nouvelle épreuve, la mort de son frère aîné, qui survint en 1851, fut un dernier coup porté à sa santé chancelante, et l'affaiblissement de sa personne devint dès lors visible à tous les yeux.

Pour peu que l'on considère l'ensemble des travaux de Pagani, que l'on connaisse les sphères où son intelligence se mouvait d'habitude, on ne peut manquer d'être frappé d'une autre circonstance, qui a dû profondément influer sur l'activité de ses recherches, et dont il est nécessaire de tenir compte. Pagani était exclusivement de l'école d'Euler et de Lagrange : formé aux écrits de ces deux géomètres, il assista sans y prendre part à une transformation très-remarquable du génie de cette école, sous l'influence de tendances nouvelles qui se manifestèrent dans la science. Cessant de demander à la seule analyse la solution des problèmes de la physique et de la mécanique, quittant le champ où avaient passé tous les génies de l'époque précédente, des esprits novateurs tournèrent leurs efforts vers la géométrie à la manière des anciens, dont ils introduisent la

(1) Voyez la notice sur M. Andries dans l'Annuaire de l'Université de 1849, p. 140.

marche naturelle, les aperçus lumineux dans l'étude des plus hautes et des plus difficiles questions. Ces restaurateurs de méthodes injustement oubliées furent, en France, Carnot, MM. Poinsot, Chasles, Poncelet, etc...; en Belgique, MM. Quetelet, Dandelin; en Allemagne, Mobius, Steiner, etc...; et ce qui a été fait donne un gage de ce qu'on peut espérer dans l'avenir.

Nombre d'hommes distingués marchèrent avec ardeur dans ces voies nouvelles; l'analyse elle-même en éprouva le contre-coup, car plusieurs de ses théories doivent d'heureuses simplifications ou d'importants perfectionnements à l'emploi bien dirigé des considérations géométriques : il suffit de citer les noms de MM. Lamé, Chasles, ou de rappeler les travaux de MM. Bertrand, Catalan, etc...

Or il est difficile à l'homme qui travaille loin du courant des idées contemporaines de travailler longtemps avec la même ardeur : l'isolement, l'absence d'émulation sont les sources du découragement et de la stérilité.

Peut-être par la nature de ses travaux, Pagani se trouva-t-il soumis à quelque influence semblable : en consultant la *Correspondance mathématique*, les *Mémoires de l'Académie*, depuis 1824 jusqu'à l'époque où son nom cesse d'y figurer, on s'étonne de trouver peu de recherches sur les sujets qu'il cultivait lui-même, et si, exceptionnellement, il trouvait autour de lui de l'écho, on voyait naître ses mémoires les plus complets et les mieux travaillés. On conçoit fa-

cilement jusqu'à quel point ce peu d'harmonie entre les idées régnantes autour de lui, et ses sympathies naturelles, a dû ralentir son ardeur et le détourner des travaux mathématiques; mais l'action des circonstances extérieures sur son intelligence devient plus évidente encore, et confirme ce que nous avons déjà dit, lorsqu'on voit, en 1852, après que M. Foucault, par ses belles expériences sur la déviation du pendule libre, eut tracé le programme d'intéressantes recherches sur la mécanique, Pagani sortir brusquement de l'indifférence où il semblait depuis longtemps plongé, et lire tout à coup à l'Académie une note *sur le théorème d'Euler* (1), et un mémoire assez étendu *sur le mouvement d'un point matériel rapporté à trois axes fixes dans un corps mobile autour d'un point* (2).

La note est de quelques pages seulement : c'est une démonstration ingénieuse et tout à fait élémentaire du théorème connu sur la décomposition des mouvements de rotation, théorème à l'aide duquel on peut facilement expliquer le phénomène de la déviation, et trouver la loi de celle-ci.

Son mémoire sur le mouvement d'un point rapporté à trois axes mobiles est beaucoup plus important, la question du mouvement relatif y étant envisagée à un point de vue très-général. Pagani se propose, en partant des équations du mouvement

---

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XIX, 2e partie.
(2) Tome XIX, 3e partie.



absolu d'un point matériel, de déterminer son mouvement par rapport à un système invariable, qui tourne d'une manière quelconque autour d'un point fixe : il y parvient par une simple transformation de coordonnées et, malgré la grande généralité de la question, réussit à donner aux formules une simplicité remarquable. Les équations du mouvement relatif deviennent plus faciles encore lorsque la rotation du système s'effectue autour d'une axe de direction constante : c'est le cas des corps mobiles à la surface de la terre.

La seconde partie du mémoire renferme plusieurs applications intéressantes de ces formules générales : la chute des corps pesants ou le mouvement des projectiles dans l'air, en tenant compte de la rotation terrestre, questions déjà traitées dans le dixième livre de la *Mécanique céleste*; — plusieurs problèmes nouveaux sur le mouvement horizontal y sont aussi résolus, entre autres celui dont s'occupaient alors les géomètres, le mouvement du pendule libre en ayant égard à la rotation de la terre et à la résistance de l'air. On remarque cependant que Pagani n'a pas voulu décrire le phénomène dans toutes ses circonstances, mais établir, par une analyse simple et serrée, des formules qui suffisent pour le représenter exactement.

Le mémoire dont nous venons d'essayer l'analyse, mémoire où Pagani se montre toujours géomètre habile, est malheureusement celui qui ferme la série de ses travaux : c'est la dernière page à laquelle il ait

attaché son nom. Après cet effort momentané, ce retour d'un instant aux grandes études de sa vie, sous l'impulsion des circonstances, il rentra dans un silence qu'il ne devait plus rompre, et le travail d'affaiblissement qui se faisait en lui s'acheva graduellement. L'enseignement, auquel il s'était longtemps livré avec ardeur, lui devenait chaque jour un fardeau plus pénible; la force lui manquait, et par suite le goût de continuer à s'y livrer (1). D'ailleurs, la science n'était plus le lieu habituel de ses idées : comme s'il eût pressenti sa fin prochaine, sa pensée se tournait de plus en plus vers Dieu, il aspirait ardemment vers un repos absolu, où il pût consacrer à son âme les dernières heures qui lui étaient accordées sur la terre. Enfin, le premier janvier 1854, ne sentant plus en lui l'énergie suffisante pour remplir les devoirs de la chaire qui lui était confiée, il ne crut pouvoir l'occuper plus longtemps, et renonça d'une manière définitive à l'enseignement. Cette détermination prise, on le vit retrouver un peu de calme : il passa l'année tranquillement occupé de ses bonnes œuvres, de ses amis, de lectures qui lui rap-

(1) En 1853, M. Pagani obtint un congé d'un an, pour aller passer quelque temps dans son pays natal. Au bout de trois mois, par des circonstances imprévues, il revint à Louvain, mais ne reprit plus ses cours. Ayant renoncé au professorat par suite de l'affaiblissement de sa santé, il annonça sa résolution à M. le Recteur de l'université par une lettre dans laquelle *il le remercia pour toutes les bontés qu'il avait constamment eues pour lui*. Notice de M. Quetelet, p. 112 et 113.

portaient comme un écho de ses travaux d'autrefois, cherchant par de paisibles distractions un soulagement à ses douleurs. La santé seule faisait défaut chez lui, car il avait conservé toute la vivacité de son esprit, toute la lucidité de son jugement.

Au mois d'avril 1855, il quitta Louvain, se proposant de passer l'été dans une campagne qu'il possédait à Woubrechtegem, près d'Alost; jamais il n'avait manifesté une joie plus vive, un désir plus ardent de concentrer, au sein d'une paix profonde, toutes ses pensées vers le ciel. Cet empressement était d'un fatal augure. Il avait à peine goûté, au milieu de sa famille, quelques jours de ce calme qu'il était venu chercher, lorsque des symptômes graves se manifestèrent brusquement : le mal, sur ce corps déjà défaillant, fit rapidement des progrès que les soins et le dévouement qui l'entouraient ne parvinrent pas à conjurer. Bientôt la science se reconnut impuissante, et tout espoir fut perdu, sans que la conscience d'une mort prochaine pût troubler un instant son front, où brillaient également la fermeté du chrétien et la paix d'une âme irréprochable. Dix jours d'intolérables douleurs achevèrent d'anéantir ses forces, sans amener sur ses lèvres une parole qui ne fût empreinte d'une parfaite résignation à la volonté divine. Il reçut les derniers sacrements avec une ferveur exemplaire, et expira le 10 mai 1855, laissant ceux qui l'avaient assisté dans ses derniers combats pleins du souvenir de sa mort édifiante, et tous ceux qui l'avaient aimé plongés dans une douleur profonde.

LISTE DES ÉCRITS DE PAGANI.

Mémoires couronnés par l'Académie de Bruxelles.

Mémoire sur les lignes spiriques ; tome V, année 1825.
Mémoire sur le mouvement du fil flexible ; ibidem.

Mémoires de l'Académie.

Mémoire sur le principe des vitesses virtuelles ; tome III, 1826.

Mémoire sur l'équilibre des systèmes flexibles ; tome IV, 1827.

Mémoire sur le développement des fonctions arbitraires ; tome V, 1829.

Mémoire sur la théorie des projections algébriques ; tome VII, 1832.

Mémoire sur l'intégration d'une classe d'équations relatives au mouvement de la chaleur dans les corps solides ; tome VIII, 1834.

Note sur l'équilibre d'un système dont une partie est supposée inflexible, et dont l'autre partie est flexible et extensible ; tome VIII, 1834.

Mémoire sur l'équilibre d'un corps solide suspendu à un cordon flexible ; tome X, 1837.

Note sur l'équation $A^B = C$; tome XI, 1838.

Mémoires sur quelques transformations générales de la formule fondamentale de la mécanique ; tome XII, 1839.

Bulletins de l'Académie.

Sur un problème du calcul des variations ; tome II, 1825, page 51.

Note sur un point de mécanique analytique; tome III, 1836, page 262.

Sur la forme du corps doué de la plus grande attraction; tome III, 1836, page 305.

Rapport sur deux mémoires de M. Martynowski; t. IV, 1837, pp. 81 et 185.

Note relative à l'équation AB=C.; tome VI, 1re partie, 1839, pp. 387 et 433.

Note sur la théorie algébrique des logarithmes; tome VI, 1839, 1re partie, p. 256.

Quelques considérations mathématiques sur les vents alizés; tome VI, 1839, 1re partie, page 412.

Note sur une nouvelle manière de parvenir aux formules fondamentales de l'hydrodynamique; tome VI, 1839, 2e partie, page 26.

Nouveau théorème de statique, qui comprend le célèbre théorème de Leibniz; tome VI, 1839, 2e partie, page 497.

Rapport sur un mémoire du concours de 1840; t. VII, 1840, 1re partie, page 277.

Note sur quelques transformations algébriques; t. VII, 1840, 2e partie, page 50.

Note sur quelques transformations des équations relatives au mouvement d'un point matériel; tome VIII, 1841, 2e partie, page 152.

Rapport sur un mémoire de M. Pioch; tome X, 1843, 1re partie, page 94.

Note sur la manière de parvenir aux équations fondamentales de l'hydrodynamique; tome X, 1843, 2e partie, page 279.

Note sur une fonction exponentielle; tome XIII, 1846, 2e partie, page 347.

Nouvelle démonstration des formules relatives au rayon du cercle osculateur; tome XIV, 1847, 1re partie, p. 185.

Rapport sur un mémoire du concours de 1849; t. XVI, 1849, 2e partie, page 615.

Sur le théorème d'Euler, relatif à la décomposition du mouvement de rotation des corps; tome XIX, 1852, 2e partie, page 161.

Mémoire sur le mouvement d'un point matériel rapporté à trois axes mobiles; tome XIX, 1852, 3e partie, page 49.

Mémoires de l'Académie royale de Turin.

Mémoire sur l'équilibre des colonnes; 2e série, tome I, année 1839.

Correspondance mathématique et physique.

Mémoire sur le principe des vitesses virtuelles; II, 1826; III, 1827.

Sur les lignes spiriques; II, 1826.

Problèmes résolus; II, 1826; III, 1827; IV, 1828.

Explication mathématique du phénomène de la résonnance; III, 1827.

Sur la théorie du mouvement de la chaleur dans les corps solides; III, 1827; IV, 1828.

Sur la dynamique; IV, 1828; V, 1829; VI, 1830.

Sur les points brillants; IV, 1828.

Sur la rotation des corps; IV, 1828.

Sur la théorie des équations; IV, 1828.

Sur l'optique; V, 1829.

Sur la mécanique; VI, 1830.

Analyse; VI, 1830.

Balistique; VII, 1832.

Sur la mécanique analytique; VII, 1832; VIII, 1835.

Journal de Crelle.

Note sur la loi de la réfraction simple; t. XI, 4e cahier, 1834.

Sur la forme et le mouvement d'une bulle qui se meut à travers un liquide; même cahier.

Sur le déplacement virtuel d'un système de points unis invariablement entr'eux; même cahier.

Démonstration d'un théorème de Lambert; tome XII, 4e cahier, 1834.

Note sur l'attraction des sphéroïdes; ibidem.

Sur les pressions exercées par un corps pesant qui repose sur plusieurs appuis; tome XIII, 3e cahier.

Résolution d'un problème relatif au calcul des variations; tome XV, 1er cahier, 1835.

Note sur une transformation générale de la formule fondamentale de la mécanique; tome XVII, 3e cahier.

Mémoire sur l'équilibre d'un corps solide suspendu à un cordon flexible; tome XIX, 3e cahier.

Annales de mathématiques publiées par GERGONNE.

Démonstrations de deux théorèmes sur l'ellipse et l'ellipsoide, différente de celle donnée par MM. Durande et Tedenat, et démonstration de théorèmes plus généraux. T. XII (1821-22), page 171.

Éclaircissements sur le développement de $\text{Cos}^m\, x$, en fonction de sinus et cosinus d'arcs multiples. Tome XIII (1822-23), page 94.

Sommation de diverses séries (en collaboration avec MM. M*...., Stein, C. G et Querret). Id., page 105.

Sur la recherche d'une courbe qui résolve à la fois le problème de la trisection de l'angle et celui de la duplication du cube. Id., page 115.

Démonstration de ce théorème : la circonférence qui passe par les centres de trois quelconques de 4 cercles, qui touchent à la fois les 3 côtés d'un même triangle, est double de celle qui est circonscrite à ce triangle (en collaboration avec MM. Querret et Durrande). Id., page 141.

Autres ouvrages.

Résumé des leçons sur la géométrie et la mécanique des arts et métiers, un vol. in-8°, Louvain, Michel, 1827.

Résumé du cours normal de géométrie et mécanique des arts et métiers, à l'usage des ouvriers, des artistes et des chefs d'atelier, par le baron Ch. Dupin, ou texte des leçons données par M. Pagani, prof. extr. à la fac. des sciences de l'Univ. de Louvain. Bruxelles, Delemer, 1828, in-12.

Manuscrits.

Notes détachées sur la mécanique céleste, la théorie des perturbations, etc.

Cours donné à Liége sur les fonctions elliptiques.

Note sur l'intégration d'une équation que l'on rencontre dans le calcul des probabilités.

Note sur le mouvement vibratoire d'un système de points matériels.

Mémoire sur le calcul des variations.

Mémoire sur les principes fondamentaux de l'analyse algébrique (inachevé).

Histoire des sciences (inachevée).

Un grand nombre de feuilles détachées sur différents sujets de mathématiques, de littérature, etc.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ A MONS, LORS DE LA RÉCEPTION DE FRANÇOIS DE SÉCUS, PREMIER DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, EN 1778, ET SOUVENIRS SUR LA FAMILLE ET LA VIE POLITIQUE DE CE PERSONNAGE; PAR A. LACROIX, ARCHIVISTE ET F. HACHEZ, AVOCAT (1).

§. I. — *Le Premier en Philosophie.*

L'Université de Louvain a fait, pendant trois siècles et demi, la gloire scientifique et littéraire de nos provinces.

L'*Alma-Mater*, comme on la nommait, était l'orgueil du pays, par les hommes éminents qu'elle produisait et par les brillants succès qu'elle ne cessait de remporter. Chez elle, se formaient nos théologiens, nos jurisconsultes et nos médecins, qui s'acquirent une si haute réputation. Elle fournissait une preuve permanente de la culture des sciences par nos ancêtres.

Sous le rapport social, son influence était considérable; c'était dans ce centre que l'unité nationale et religieuse reprenait sans cesse une nouvelle force; Flamands et Wallons y apprenaient à se connaître; ils en rapportaient chez eux ces idées d'union qui maintenaient nos provinces en un seul état.

---

(1) Extrait du t. II, 2me série, des Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

A la fin de l'année académique, l'Université ouvrait un concours entre tous les élèves qui terminaient leur philosophie. Pour se rendre compte de ce concours, il faut savoir quelle était l'organisation de la faculté des arts, dite de philosophie. Cette faculté formait le premier degré de l'instruction supérieure : elle se composait de quatre colléges, ou pédagogies, nommées le Château, le Porc, le Lis et le Faucon.

L'enseignement comprenait la logique et la physique, les mathématiques pures et appliquées, la morale et l'éloquence chrétiennes; enfin, des thèses sur ces diverses matières. Les leçons se donnaient, dans chaque pédagogie, deux fois par jour, par quatre professeurs; aux jours fériés, on expliquait la philosophie sacrée.

Les étudiants de la première année étaient appelés *Logiciens*, et ceux de la seconde année, *Physiciens*. Ces derniers prenaient part au concours annuel.

D'abord, dans chaque pédagogie, les élèves faisaient deux compositions écrites sur toutes les matières qui avaient été enseignées pendant leurs deux années d'études. Les neufs premiers étaient déclarés se trouver dans les lignes. Ceux-ci recommençaient, en particulier, un double examen écrit sur leurs mêmes matières, mais plus approfondies; d'après les compositions, ils appartenaient à la première, à la seconde, ou à la troisième ligne, composées chacune de trois élèves. — Puis venait le concours général : les trois étudiants de la première ligne de chaque pédagogie, que l'on pouvait réputer les douze meilleurs élèves de

la faculté, se mesuraient entre eux par deux nouvelles compositions, et celui qui l'emportait dans cette dernière épreuve était proclamé *Premier en philosophie*, *Primus in artibus*, distinction la plus haute à laquelle on pût arriver. Comme on le voit, les concurrents étaient nombreux et sérieusement préparés à la lutte; les matières ne se bornaient pas à quelques formules scholastiques : c'était un concours scientifique, réel et difficile.

On publiait ensuite les trente-cinq autres places de philosophie, dans l'ordre du mérite; il était presqu'aussi honorable de se trouver dans les six premiers des premières lignes que d'être le *Primus*.

Les élèves des quatre pédagogies qui n'étaient pas arrivés dans les lignes prenaient part ensemble à un concours ultérieur, et l'on proclamait les places jusqu'à la moitié du nombre des concurrents : ces étudiants étaient nommés *antè medium;* quant aux rangs *post medium*, ils étaient tenus secrets : on désignait ces jeunes gens par le sobriquet de *post* (1).

Le *Primus* recevait les plus grands honneurs, tant à Louvain que dans le lieu de sa naissance, ou dans celui où il avait fait ses humanités.

A Louvain, sa promotion était faite publiquement, à la grille du *Ficum*, bâtiment de l'école des arts, rue Neuve. On le félicitait avec solennité; ses condisciples le reconduisaient en grande cérémonie et lui offraient un banquet.

---

(1) Analectes de 1847, p. 161.

En rentrant dans sa localité, il était l'objet d'une réception triomphale : des portiques s'élevaient en son honneur; les étudiants formaient une cavalcade; les professeurs et les magistrats prenaient place au cortége; enfin, toutes les classes de la société se portaient à sa rencontre. Chacun voulait lui témoigner l'intérêt et la sympathie qu'il leur inspirait. La promotion du Premier contribuait tout à la fois à la gloire de sa pédagogie et à celle de sa ville natale, qui s'honorait elle-même en encourageant les études et les élèves distingués.

Le *Primus* de Louvain, en 1778, fut un montois, François de Sécus. Nos magistrats lui ménagèrent une réception magnifique. Ils y étaient engagés par les précédents en cette matière, et par la position respectable que le baron de Sécus, père, occupait à Mons. Nous dirons quelque chose de ces deux circonstances.

§. II. — *Réception à Mons des Premiers de Louvain.*

Le corps du Magistrat était formellement autorisé à rendre des honneurs au *Primus :* l'article 177 du règlement de l'Impératrice-Reine pour la ville de Mons, du 18 avril 1764, portait : « Voulant néan-» moins marquer combien Nous protégeons les scien-» ces, Nous permettons à ceux du Magistrat de sui-» vre l'ancien pié à l'égard de la réception d'un Pre-» mier de philosophie en l'Université de Louvain, » natif de Mons, ou y ayant fait sa dialectique, et de » lui faire un présent. »

Il n'était pas difficile de suivre l'ancien pied, car la ville eut, à diverses reprises, l'occasion de fêter des lauréats qui avaient fait leurs humanités dans son collége de Houdain. Le premier qui eut cet honneur, fut le célèbre Ph. Cospeau, mort évêque de Lisieux. On compta depuis lors, François Dubois *(Sylvius)*, en 1598, Jacques Tacquenier, en 1636, N. Cochet, en 1660, Robert Lemaire, en 1668, Jean François du Leloz, en 1684, et, pendant trois années consécutives : Claude Joseph Sotteau, en 1720, Jacques Philippe Cornet, en 1721, et Charles Verlaine, en 1722 (1). A cette dernière promotion, le second fut Michel Bouillez, de Frameries, et le troisième, Vincent Guist, de Thuin. Le 11 novembre 1725, Martin Page, né à Enghien, étudiant de la pédagogie du Porc, obtint la palme de *Primus;* et, le 17 octobre 1762, Joseph Ferdinand Meaux, né à Harveng, élève de la pédagogie du Faucon, eut la même distinction. Tous ces jeunes gens firent, avec pompe, leur entrée à Mons : après avoir été reçus par les magistrats, ceux-ci leur remettaient une pièce de vaisselle d'argent aux armes de la ville (2).

---

(1) Voir sur ces Premiers, *de Boussu,* Hist. de Mons, pp. 184 et 187.

(2) Au concours de 1785, Charles Louis Ferdinand Alexandre Verdbois, né à Solre-sur-Sambre, élève du collége de Chimay, fut Premier de Louvain. Les États-Députés de Hainaut lui accordèrent une gratification de 560 livres, par résolution du 7 septembre de la même année.

§. III. — *La Famille de Sécus.*

Outre ces précédents, il existait un motif spécial pour la ville de Mons, de fêter dignement le retour de François de Sécus : c'était, nous l'avons dit plus haut, la position honorable qu'occupait son père, Procope-François-Xavier de Sécus, et la juste considération dont jouissait sa famille.

Il était facile de justifier les sentiments distingués des montois à leur égard.

Jean-Baptiste Sécus, trisaïeul du lauréat, avait été anobli par lettres patentes du souverain, en date du 30 janvier 1698; voici un extrait de ces lettres : « De la part de notre cher et bien-aimé, Jean-Baptiste Sécus, natif de notre province de Flandre, lieutenant civil et criminel de nos ville et châtellenie d'Ath, et cy-devant dépositaire général de notre province de Haynau, Nous a esté remontré que feu son père auroit vescu honnorablement, sans faire aucun mestier, ayant au contraire servi dans nos armées à ses fraix, sans en avoir jamais tiré aucun gage, ny profit, ains ès qualité de volontaire dans la cavallerie, avec deux valets, comme font aucuns gentilshommes pendant leur jeune vie; — qu'il y auroit plus de vingt ans que le remonstrant Nous auroit servy en différentes occupations durant les dernières guerres, ayant tousjours assisté les gouverneurs d'Ath dans les affaires les plus importantes de notre service, doiz que ladite ville seroit retournée sous notre obéissance de l'an 1679, sans interruption, jusqu'à ce qu'elle au-

roit esté dernièrement prise par la France, s'estant tousjours bien acquité de son devoir en ses employs à la satisfaction du public; qu'il auroit eu aussy quelques commissions de notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général de nos Pays-Bas, dont il se seroit acquité avec applaudissement, même aucunes au grand péril de sa vie; particulièrement au siége de Mons, d'où il seroit sorty avec ordre du gouverneur de la place pour rendre compte au marquis de Gastanaga (pour lors lieutenant-gouverneur et capitaine-général de nosd. Pays-Bas), de l'estat où elle se trouvoit, traversant de nuict l'armée ennemie, et passant une rivière à la nage, où sa guide auroit été prise; que depuis il auroit témoigné, au dernier siége d'Ath, son zèle en notre service, entrevenant dans tous les conseils de guerre et résolutions y prises, les dirigeant par escrit; qu'il en auroit fait de même de la capitulation, et rendu touttes les diligences et devoirs possibles à la satisfaction de tous les officiers de la garnison, jusques à là d'avoir avancé d'une grosse somme de son propre argent pour subvenir aux nécessitez urgentes dudit siége, et que, quoy qu'il auroit pu rester dans ladite ville après sa rendition, et être maintenu dans ses deux employs, suivant la capitulation, et que même les François l'auroient voulu obliger à cet effect, il en seroit cependant sorty avec sa famille le mesme jour que la garnison, abandonnant ses biens et ses employs, et s'estant retiré en notre ville de Bruxelles pour se maintenir avec une entière fidélité sous notre

domination et en notre service; en considération de tout quoy (se trouvant à présent en notre ville de Madrid), il nous a très-humblement supplié qu'il nous plut de l'honnorer et sa postérité de léal mariage du titre et degré de noblesse..... Sçavoir faisons..... que Nous accordons et octroyons audit Jean-Baptiste Sécus le titre et degré de noblesse, voulant, etc., etc. (1). »

Jacques-François de Sécus, fils du précédent, fut créé baron par lettres patentes de Marie-Thérèse, en date du 1er septembre 1774. Ces lettres énumèrent les titres de notre concitoyen à l'obtention de cette récompense. L'Impératrice s'exprime ainsi : « L'attention que Nous avons à donner des témoignages publics de notre munificence royale à ceux qui, par zèle et attachement à tout ce qui peut intéresser notre auguste maison, se sont acquis quelque titre à notre bienfaisance, nous porte à prendre en considération les motifs de contentement que nous avons des services distingués que nous a rendus et que nous rend encore notre cher et féal, Jacques François Sécus, écuyer, seigneur de Bauffe, la Hée, la Navirie, Bourdeaux, qui, depuis l'an 1731, a rempli, à notre satisfaction, l'emploi de conseiller de notre conseil de Hainaut; Nous voulons bien aussi nous rappeler les marques non équivoques qu'il nous a données de son attachement pour notre service royal

(1) Archives du royaume. — Chambre des Comptes, Reg. 839, p. 112.

et de son empressement à concourir au bien-être de notre province et comté de Hainaut, dans la commission de juge aux impôts, dans celle des défrichements des bruyères, et dans sa qualité de commissaire de notre part, comme membre de notredit conseil aux assemblées des députés des États de la même province, desquelles commissions il s'est acquitté et s'acquitte encore, quant à la dernière, avec autant d'intelligence que de distinction, ne laissant échapper aucune occasion de nous donner des marques les plus signalées de son dévouement respectueux pour tout ce qui peut concerner le bien de notre service. A ces causes, avons de notre propre mouvement, grâce, pleine puissance et autorité souveraine, fait et créé le même Jacques-François Sécus, le faisons et créons baron par les présentes, ainsi que les enfants et descendants, etc., etc. (1). »

Quatre années après cette dernière distinction, l'élève François de Sécus, petit-fils du précédent,

---

(1) Ce diplôme est publié par M. Goethals, dans son *Dictionnaire héraldique.* — On trouve l'épitaphe de ce personnage et de sa femme, dans la nef latérale de l'église de Sainte-Waudru, vers la chapelle du St.-Sacrement. Nous la reproduisons : — (D. O. M. | Ici reposent les corps | de Messire Jacques | François baron de | Sécus, Seigneur de Bauffe, | la Hée, la Navirie, | Bourdeaux, etc. Conseiller | au Conseil souverain de | Hainaut pendant 44 ans | et Commissaire de sa | Majesté Impériale et | Royale Apostolique aux | Assemblées des Députés | des États de la même | province depuis 1760 | jusqu'à sa mort, arrivée | le 21 avril 1775. | Et de noble Dame Thérèse | Françoise Brigitte | Cornet, son épouse, décédée le 13 janvier 1780. | Priez Dieu pour leurs âmes. —)

obtenait ses remarquables succès universitaires qui devaient le placer au premier rang parmi les jeunes montois.

§. IV. — *Préparatifs pour la réception du Premier au concours de* 1778 (1).

Le 12 août 1778, un messager de l'Université de Louvain remit aux magistrats de Mons une lettre qui leur annonçait le triomphe de leur jeune concitoyen et demandait qu'on lui rendît les honneurs d'usage (2).

Les magistrats se hâtèrent de faire connaître à la population cette heureuse nouvelle, en faisant retentir la grosse cloche et le carillon; ils présentèrent du vin au messager, lui remirent un double souverain à titre de gratification, et le firent loger à leurs frais au premier hôtel de la ville.

Dans la soirée, ils s'occupèrent de la réception à faire au lauréat, la fixèrent au dimanche, 23 août, et prirent toutes les dispositions nécessaires.

Le messager était aussi porteur de lettres pour les députés des États, pour le conseil de la province, pour les dames du chapitre de Sainte-Waudru, pour le régent du collége de Houdain et pour le père du Premier.

(1) Les souvenirs consignés dans ce paragraphe et dans les quatre suivants sont rappelés d'après des pièces officielles déposées aux archives de l'État et de la ville, à Mons.

(2) Voyez l'Annexe n. 1.



La lettre aux députés des États de Hainaut était conçue à peu près dans les mêmes termes que celle aux magistrats de Mons; et la réponse des députés contenait des remercîments au régent pour les soins qu'il avait prodigués au lauréat.

Voici ce qu'on trouve dans leur registre aux résolutions :

« A l'assemblée du 13 août 1778, il a été conclu, en vue d'exciter l'émulation dans les études, de faire un présent d'une médaille d'or de la largeur d'un ducaton, avec sa chaîne, représentant d'un côté les armes des États, et de l'autre, Minerve qui, tenant de la main le Premier, le présentera à la Province, figurée en la même médaille par une femme assise sur un lion, avec cette devise au pied : *Excolui Patriæ*, et au dessous *D. Fran. Secus*. 1778. — Cette médaille lui sera donnée en la chambre des États, où il sera invité à se rendre après sa réception par le Magistrat de la ville; le pensionnaire lui fera un compliment (1). »

La réception de François de Sécus fut préparée avec autant de soin que s'il s'était agi de l'entrée d'un souverain. Les habitants de la rue de Nimy décorèrent, à leurs frais, la façade de la maison de M. de Sécus, père. Quant aux magistrats, ils firent élever un arc de triomphe dans la même rue, un peu plus bas que cette maison, au-delà du refuge de Cam-

---

(1) La médaille décernée par les États fut exécutée chez l'orfèvre Beghin, et coûta 370 florins.

bron (1). Mais ils s'attachèrent surtout à décorer le collége de Houdain, parce que le Premier y avait fait ses humanités, et que son père en était l'un des proviseurs. Ils firent construire un premier arc de triomphe à la porte d'entrée du collége, à front de la rue de Houdain; un second à la porte de la cour, et un troisième, garni de verdure, devant la porte du bâtiment. Ce dernier formait l'entrée d'une galerie pratiquée le long de ce bâtiment et devait servir d'antichambre à la salle des proviseurs. La galerie avait la forme de portique avec soubassement et balustrade.

Les Serments et plusieurs compagnies bourgeoises furent convoqués pour le service d'honneur; une cavalcade, composée d'environ deux cents étudiants, formant quatre compagnies en différents uniformes, s'organisa pour la circonstance. La première compagnie comprenait les élèves de rhétorique et de poésie: ils portaient l'habit rouge, garni de noir; la seconde comprenait ceux de syntàxe : leur habit était vert, garni de fauve; la troisième, composée des élèves de grammaire et de figure, avait l'habit bleu foncé; et la quatrième était formée de la classe de sixième, dont l'habit était bleu céleste. Ils avaient tous la veste et les culottes blanches, et une ganse à leur chapeau monté.

(1) L'hôtel de Sécus porte aujourd'hui les n°s 68 et 70, et le refuge de Cambron le n° 76.

§. V. — *Marche du Cortége.*

Le dimanche, 23 août, à une heure et demie, les proviseurs du collége de Houdain partirent en carosse pour aller à la rencontre du Premier. La cavalcade des étudiants les précédait. Ils montèrent la rue de la Coupe, et trouvèrent sur la Grand'Place un détachement de dragons de St.-Ignan, qui ouvrit alors la marche. Deux compagnies bourgeoises, commandées par des lieutenants, suivirent le cortége; la première représentait des dragons à pied, en habit vert, garni de rouge, et la seconde, des grenadiers, en habit bleu foncé, garni de jaune. Le Serment de St.-Michel faisait le service à l'Hôtel de ville, drapeau déployé.

Arrivés près de l'auberge du Grenadier au-delà de Nimy, les dragons et la cavalcade se rangèrent en bataille sur la gauche de la route, ayant derrière eux la chaussée d'Ath.

Les proviseurs de Houdain y trouvèrent le jeune lauréat. Celui-ci descendit de cheval, et reçut le compliment que l'un des proviseurs lui adressa. En même temps les canonniers de Saint-Laurent et de Sainte-Christine, restés sur les remparts, firent une décharge de seize boîtes.

On se dirigea vers la ville, dans l'ordre suivant : les dragons, la cavalcade, les philosophes de Louvain qui accompagnaient leur condisciple, le Premier et ses professeurs, tous à cheval, d'autres professeurs, les proviseurs, les parents du Premier, et un grand nombre d'autres personnes en voitures.

La grosse cloche et le carillon du Château annoncèrent le moment où le cortége arriva aux portes de la ville. Les cloches des paroisses et celles des couvents se mirent aussi en branle, et les compagnies bourgeoises présentèrent les armes au jeune *Primus*.

Le peloton de la rue de Nimy, en uniforme écarlate aux galons d'or, qui se trouvait près de l'hôtel de Sécus, se divisa en haie aux côtés du Premier.

Alors au complet, le cortége suivit la rue de Nimy, la rue Neuve, la rue des Lombards, la rue de la Tour-Auberon, passa vis-à-vis de l'église des Jésuites, parcourut les rues des Gades et des Clercs, l'espace entre les églises de Saint-Germain et de Sainte-Waudru et la place du Chapitre.

Le Serment de Saint-Michel était échelonné depuis la Tour de Briques jusqu'à l'église de Saint-Germain, et ceux de Saint-Laurent et de Sainte-Christine, faisaient face à l'église de Sainte-Waudru. La compagnie de la rue de Nimy et celles des lieutenants Fonson et Descamps se placèrent contre l'église; la cavalerie vis-à-vis, jusqu'à la rue conduisant à l'église d'Épinlieu.

§. VI. — *Te Deum dans l'église de Sainte-Waudru.*

Nos pieux ancêtres ne manquaient jamais de remercier la Divinité lorsqu'un événement heureux venait combler leurs désirs. Aussi, à la nouvelle du brillant succès remporté par le jeune de Sécus, le principal du collége de Houdain s'empressa-t-il de demander à la Dame-Aînée du chapitre de Sainte-

Waudru l'autorisation de faire chanter un Te Deum dans son église collégiale.

Cette permission fut accordée, et M. de Paredès, doyen du chapitre de Saint-Germain, se prêta à la cérémonie. Il reçut le lauréat sur le perron de l'escalier du Sud et le complimenta. Tout le clergé l'accompagnait. De Sécus, de son côté, était suivi des étudiants en philosophie, ses condisciples (1), et d'un peloton de la compagnie de la rue de Nimy, dite des gardes-du-corps.

Les canonniers de la ville firent alors une seconde décharge de boîtes.

On chanta le Te Deum à la chapelle paroissiale, où le drapeau de l'Université de Louvain, qui avait été transporté à Mons pour la cérémonie, fut déployé, pendant ces actions de grâces.

Des places étaient réservées près de l'autel, pour le Premier, ses parents, les régents, les professeurs et les étudiants de l'Université de Louvain, et pour les proviseurs, les régents et les professeurs du collége de Houdain.

§. VII. — *Réception à l'Hôtel de ville et au collége de Houdain.*

Après le Te Deum, le cortége se rendit à l'hôtel

(1) Nous noterons ici que, dans le concours général du 10 août 1778, Mons avait encore remporté d'autres palmes : Charles-Florent baron de Malingreau d'Embise avait été cinquième et Louis Duvigneaud, douzième, dans la première ligne; d'autres montois étaient aussi dans les autres lignes.

de ville, en passant par les rues Samson et de la Chaussée.

Les deux premiers échevins et un pensionnaire reçurent le *Primus* au pied de la salle des aides; et le pensionnaire le complimenta. Au même moment, les canonniers firent la dernière décharge de boîtes sur le bastion de Nimy. La cavalcade et les compagnies stationnaient alors sur la Grand'Place; les élèves en philosophie étaient rangés dans la cour de l'Hôtel de ville, et le serment de Saint-Michel faisait la haie dans la salle verte jusqu'à celle du bureau.

Le premier échevin introduisit le lauréat dans cette dernière salle. Les magistrats le reçurent, et un huissier présenta, sur un bassin d'argent, la médaille d'or que la ville lui donnait. Cette médaille portant, d'un côté, les armes de Mons et le millésime, et de l'autre, deux palmes entrelacées d'une couronne de laurier, avec la devise : *Victori debita Secus*, était soutenue par une double chaîne de deux pouces de longueur et par un anneau, avec cordon de fil d'or, garni de glands. Elle avait coûté 394 livres, et le cordon, 85 livres.

Ce précieux bijou fut mis au cou du lauréat par le premier du Magistrat, qui lui fit son compliment et lui présenta le vin d'honneur.

Après l'autorité communale, ce fut aux députés des États de Hainaut d'exprimer leurs sentiments envers celui qui en était si digne.

Les magistrats de Mons, membres de la députation des États, le conduisirent donc à la salle de la no-

blesse, où les députés des trois Ordres étaient assemblés; le pensionnaire de ce corps lui adressa des félicitations, et l'Abbé de Bonne-Espérance lui fit la remise de la médaille d'or avec chaîne, qui avait été votée dans la réunion du 13 août.

Après cette solennité, le cortége se dirigea, par la rue de la Clef, vers le collége de Houdain. Le Premier y fut reçu par les proviseurs, le régent et les professeurs, qui lui offrirent le vin de circonstance. Enfin on reconduisit, toujours en cérémonie, François de Sécus chez son père, lequel avait été lui-même, en 1751, *Primus* à Douai.

§. VIII. — *Banquet à l'Hôtel de ville et autres fêtes.*

Le soir, à neuf heures, les magistrats offrirent au Premier un souper, dans le grand salon des États. Ils y invitèrent les professeurs de l'Université, les élèves en philosophie, les proches parents du lauréat, les proviseurs, le régent, le sous-régent, les professeurs et le maître de quartier du collége de Houdain, les deux ecclésiastiques du séminaire comme faisant partie de ce collége, le capitaine des bourgeois qui était ce jour là de grand'garde, les deux majors des bourgeois, le chapelain échevinal, les trois maîtres d'artillerie, les deux maîtres des ouvrages, le commandant de la place, les deux aides-majors, le major ingénieur, le capitaine commandant l'escadron de Saint-Ignan, le lieutenant du même escadron qui avait commandé le détachement du cortége, le capi-

taine commandant le détachement du régiment de Kaunitz, le lieutenant commandant le détachement des invalides, les élèves qui avaient été dans les cinq premiers de la première ligne et qui se trouvaient à Mons, enfin, contre la coutume et par déférence seulement, les dames de la famille de Sécus, entre autres l'aïeule maternelle du Premier.

Les officiers de la compagnie des élèves de rhétorique et de poésie vinrent faire hommage au *Primus* d'une pièce de vers en son honneur.

D'autres poésies célébrèrent aussi le triomphe de de Sécus. On lui dédia même de petits poëmes latins (1).

Pendant le souper, la musique se fit entendre, et on plaça sur le balcon de l'Hôtel de ville des trompettes et des timbales. La façade fut illuminée aux flambeaux. Les magistrats firent servir une collation aux officiers des compagnies bourgeoises et distribuèrent des rafraîchissements.

Le lendemain, il y eut dîner au collége de Houdain. Les magistrats accordèrent à cet effet au régent un subside de 150 écus, une pièce de vin de Bourgogne,

---

(1) Perillustri, ornatissimo doctissimoque Domino Francisco Josepho Mariæ Huberto baroni de Sécus, Hannomontano, celeberrimi Pœdagogii Porcensis philosopho emerito, in publico quatuor pedagog. concursu *Primo in Artibus*, omnium votis solemniter renuntiato. Lovanii XVIII Augusti MDCCLXXVIII. Lovanii, è Typographiâ J. P. G. Michel, in-8° 12 pp. — Montes redeunti. — Montibus, typis Leopoldi Varret, Statuum et Senatûs Typographi, in plateâ havretanâ, 1778, in-4° 6 pp. — Voyez ci-dessous l'*Annexe* n. 2.

et l'exemption de la maltôte pour un demi brassin de bière.

A onze heures, la cavalcade des étudiants s'assembla au Collége, où les compagnies précitées vinrent la rejoindre. Le cortége sortit par l'issue, rue de la Petite-Triperie, et suivit les rues de la Grande-Triperie, des Juifs, la Grand'Rue, celles des Capucins, de la Guirlande, du Séminaire, des Ursulines, du Dieu des Indes, du Parc, la place Saint-Jean, la rue des Marcottes et la rue de Nimy. Le jeune de Sécus ayant pris place près de la cavalcade, on se remit en marche par les rues Sans-Raison, des Passages, du Gouvernement, de la Raquette, le Marché-au-Poisson, les rues de la Peine-Perdue, d'Havré, la Grand'Place, la Chaussée et la rue des Fripiers, jusqu'au Collége.

De là, les étudiants se rendirent au dîner que M. le baron de Sécus, père, leur avait fait préparer au séminaire.

Dans la soirée du 24, le régent du collége fit illuminer le grand bâtiment à ses frais; la ville en fit autant pour les décorations.

Enfin, le mardi 25, les fêtes se terminèrent par un second souper donné à l'Hôtel de ville; après lequel commença un bal, où purent entrer toutes les personnes convenablement costumées.

Il faut reconnaître que les magistrats de Mons savaient remplir leur mission; il n'était guère possible, pour le temps et les ressources dont ils pouvaient disposer, d'organiser une réception plus brillante que celle qui fait l'objet de notre relation.

On saura, du reste, que toute la dépense officielle pour ces fêtes s'éleva très-haut. Les ouvrages pour décorations coûtèrent 2,303 livres ; on but pour 1,128 livres 2 s. de vin ; les banquets furent payés 966 livres, le dessert, 270 livres, et les illuminations, 452 livres. Ce qui, ajouté aux menues dépenses, compose un total de 7,006 livres 18 sols.

§. IX. — *Carrière politique de François de Sécus.*

François de Sécus continua ses études à l'Université de Louvain.

Nous croyons devoir donner, en terminant, quelques renseignements sur la carrière qu'il a parcourue.

François-Marie-Joseph-Hubert de Sécus, né à Mons, le 7 avril 1760, était fils de Procope-François-Xavier de Sécus, écuyer, seigneur de Bauffe, etc., et de Marie-Josèphe-Isabelle Dobies. Son père fit partie du Tiers État de la province et de la Magistrature municipale de Mons jusqu'en 1794.

Après l'invasion française, François de Sécus se retira à son château de Bauffe, et ne reparut dans la vie publique que pendant l'existence du royaume des Pays-Bas. Il fut Député à la seconde Chambre des États-Généraux.

En 1825, lors des vives discussions qui eurent lieu au sein de cette assemblée, on vit, dit M. de Gerlache, parmi les orateurs de la liberté de l'enseignement, figurer « le vénérable baron de Sécus, le nestor de notre opposition, le digne et intrépide défenseur de

toutes nos libertés politiques et religieuses (1). » On se souvint longtemps des discours qu'il prononça, le 13 décembre, après MM. Fabry-Longrée, de Stassart et de Gerlache. « L'autorité que sa vieille expérience donnait aux remontrances et aux avertissements qu'il adressait au pouvoir, la franchise de ses paroles, le ton ferme, quoique toujours calme et digne, des discours qu'il lisait d'une voix que l'âge, et non la peur, faisait trembler; tout en lui commandait le respect. Quand éclata la révolution, le baron de Sécus, bien qu'à son âge le poids d'un fusil fût un fardeau presqu'au-dessus de ses forces, s'arma, un des premiers parmi les habitants de Bruxelles, pour rétablir l'ordre et faire respecter les propriétés. Le patriotisme dont il fit preuve alors, en allant se placer dans les rangs de la garde bourgeoise, qu'on venait d'improviser, et dont il voulut partager les périls et les fatigues, fut l'objet de justes éloges de la part des journaux du temps, qui proposèrent ce noble vieillard pour modèle à tous les citoyens (2). »

Le 28 août 1830, il fit partie des cinquante notables qui se réunirent à l'état-major de la garde bourgeoise, pour aviser aux moyens de maintenir la tranquillité à Bruxelles; il fut élu Président de cette assemblée.

---

(1) Hist. du royaume des Pays-Bas, t. I, p. 407. — Discours prononcé par M. le baron de Sécus, à l'occasion de la discussion du budget, dans la séance de la 2me Chambre des États-Généraux, du 13 décembre 1825.

(2) Journal l'*Observateur* du 26 novembre 1836.



C'est alors qu'il proposa d'envoyer une députation au Roi pour le supplier de redresser au plus tôt les griefs de la Belgique : une adresse fut de suite rédigée et portée par MM. de Mérode, Palmaert, père, Gendebien, de Sécus, fils, et Joseph d'Hooghvorts.

Le 31 du même mois, M. de Sécus fit partie de la députation qui alla conjurer le prince d'Orange de ne pas pénétrer de vive force en ville ; c'est cette députation qui obtint du prince la promesse qu'il entrerait dans Bruxelles, seul et sans autre escorte que ses aides-de-camp.

Le 3 septembre, il signa, avec ses collègues aux États-Généraux, MM. de Celles, Barthélemy, de Langhe, Ch. de Brouckère et Cornet de Grez, la déclaration qui établissait la séparation administrative des deux pays ; et, trois jours plus tard, il signa, avec vingt-cinq autres membres de la seconde Chambre, l'invitation à leurs collègues de se réunir sans retard à Bruxelles ; mais cette résolution fut abandonnée, parce que les États-Généraux devaient se tenir à La Haye. Le 11 du même mois, M. de Sécus s'embarqua pour s'y rendre. Cette tentative n'eut aucun résultat pour pacifier le pays.

Un mois plus tard, il fut député au Congrès national ; il s'y prononça pour une monarchie constitutionnelle et pour un Sénat. Le 24 novembre, il vota contre la proposition de M. Constantin Rodenbach sur la déchéance des Nassau ; mais il ne persista pas longtemps à soutenir la cause de la maison d'Orange, car il vota pour le duc de Nemours comme chef de l'État

(3 février 1831). Il donna sa voix pour l'élection du roi Léopold, le 4 juin, et pour l'adoption des préliminaires de paix (18 articles), le 26 du même mois.

En septembre suivant, il fut élu membre du Sénat par le district de Mons; il y siégea jusqu'à son décès et en fut le doyen d'âge.

Le baron de Sécus mourut à Bruxelles, en son hôtel, Longue-rue Neuve, à l'âge de 77 ans, le 21 novembre 1836. Il fut inhumé dans un caveau de famille à Bauffe, et son service funèbre eut lieu à l'église de Notre-Dame de Finisterre, le 29 de ce mois.

Voici comment les journaux apprécièrent la mort de ce respectable citoyen : « Cette perte sera vivement sentie de tous les amis du pays et de la religion, que M. le baron de Sécus honorait également par ses vertus, par son noble désintéressement, par sa piété douce et éclairée, par ses bienfaits envers les pauvres, par son austère franchise auprès des grands et des riches, en même temps que par son dévouement à toute épreuve aux intérêts de l'un et de l'autre. »

La ville de Mons perdit en lui un digne enfant. Illustrée dans son principe, honorée dès son commencement, la vie de François de Sécus se termina par un attachement sans bornes à sa patrie redevenue libre : elle méritait bien un souvenir.

ANNEXES.

N. 1.

Le *Primus* de 1778 était un élève de la Pédagogie du Porc, et l'on sait que le concours avait lieu entre les élèves des quatre Pédagogies, le Château, le Porc, le Lis et le Faucon. Les symboles, qui servaient à désigner les quatre pédagogies, fournissaient lors de chaque promotion une ample matière à l'imagination des poëtes de l'époque et des faiseurs de chronogrammes. Après avoir chanté l'*inexpugnabile Castrum*, *veluti sydus, nova decoratum laurea,* on disait une autre année *vivat Porcus, eruitur Castrum, marcescunt Lilia,* etc. Le collége du Porc, auquel M. Arthur Dinaux a accordé une intéressante notice dans ses *Archives du Nord de la France et du midi de la Belgique* (III série, t. III, p. 525), vit couronner un grand nombre de ses élèves et fit oublier par leurs brillantes carrières ce que son nom avait d'étrange et de grossier. C'est ainsi, remarque avec raison M. Dinaux, qu'on peut dire qu'il n'y a pas de sots noms, il n'y a que de sottes gens. Il suffit d'ouvrir Vernulæus pour voir qu'il n'y avait pas à rougir de sortir du collége portant l'enseigne du compagnon de S. Antoine.

On voit au Musée académique aux Halles un petit tableau (nº 104), où se trouve représenté, d'une manière très-pittoresque, le triomphe du Porc, à l'occasion de la promotion de 1778. Le Porc couronné d'une couronne de Baron, occupe le centre du tableau; il est armé de ses défenses naturelles, qui rappellent sans doute le *Porcus silvestris,* figuré sur l'enseigne de l'auberge qui a donné son nom au collége. Les deux pieds de devant de l'animal portent sur le cadavre du Faucon, renversé sur le dos, l'*exa-*

nimis Falco, comme on disait alors, et privé de sa couronne qui gît à quelque distance. Deux fleurs de lis dans leur forme héraldique vont être foulées par les pieds de derrière de l'animal vainqueur. Devant lui, le château s'écroule et on l'a figuré par une tour à deux étages, qui penche fortement vers sa ruine, et du sommet de laquelle une couronne de grande dimension vient de tomber. Enfin l'animal porte en gueule une banderolle sur laquelle on lit le chronogramme suivant :

nUM fortIa qUæqUe peDIbUs CaLCaVI.

N. 2.

La pièce de vers suivante, composée pour la réception de M. de Sécus, est probablement celle que les élèves du collége de Houdain lui offrirent au banquet du 23 août :

« DEVISE :
Per labores ad honores.

« Par de nobles travaux, le courageux mortel,
S'élevant aux honneurs, sait se rendre immortel;
Et, bravant les efforts que fournit sa carrière,
Aux éloges pompeux fournit ample matière.
Tel, j'admire un Sécus, digne de ses aïeux, (1)
Dont la gloire déjà l'élève jusqu'aux cieux ;
Qui, dès ses jeunes ans, voulant grossir l'histoire,
Va parer de son nom le temple de mémoire.

(1) Son père le baron Procope François Xavier fut *Primus* à Douai, en 1751. Son aïeul, Jacques François avait été second de la seconde ligne à Louvain, en 1713.

Émule des Cornet, issu du même sang,
Il voulut dans Louvain tenir le même rang; (1)
Mais, plus fougueux sans doute, en sa course légère,
Il sut faire du Porc hérisser la crinière,
Et, de loin surpassant du second le coursier,
Houdain le vit au but atteindre le premier.
En vain, au cri du Porc, le Lys eût de la France
Imploré le secours, réclamé la puissance,
Le Château menacé du feu de ses remparts,
Le Faucon dans son vol eût franchi les hasards;
Sécus, enfin vainqueur, et couronné de gloire,
Fit voir que Mons pouvait remporter la victoire,
Et que de Du Leloz les antiques lauriers
Pouvaient, au cri du Porc, rejoindre leurs foyers.
Courage, jeune Alcide, il est pour vous un temple,
Où ma muse déjà vous place et vous contemple,
A côté de Thémis, la balance à la main,
Ainsi que votre aïeul, soutien de l'orphelin.
O père fortuné, pour vous quelle allégresse!
A la vue d'un tel fils, si digne du Permesse,
Qui, comblant de vos jours le suprême bonheur,
Soutient de ses aïeux et la gloire et l'honneur!
C'était donc à ce fils qu'était dû l'avantage
De réprimer du sort le fantastique outrage,
Que mainte fois Houdain, atteignant aux lauriers,
Fut contraint de céder aux efforts des Premiers.
O vous qui, de l'étude, entrez dans la carrière,
De ce phare suivez la brillante lumière,

---

(1) Gommare Cornet de Grez, qui devint membre du conseil des finances à Bruxelles, fut second de la première ligne, en 1745, et Gabriel Gommare Laurent Joseph Cornet, frère du précédent, le fut en 1771.

Qui, guidant vos efforts au temple de l'honneur,
Remportera pour prix la palme du vainqueur.
Et vous, illustre Houdain, au cri de l'allégresse,
Reconnoissez Sécus, exemple de sagesse,
Qui, la palme à la main, retrace des Cornet,
Ce génie profond qu'en eux on reconnoit.
Chantons donc, en ce jour, de Sécus la victoire.
Qui le place à jamais aux fastes de l'histoire!
Que les vers à l'envi dans le sacré vallon
Tâchent de l'exprimer en style d'Apollon!
Mais le sujet demande un plus vaste génie;
Ma muse en y touchant se retire interdie. »

LES TROIS PREMIERS DE LOUVAIN NÉS A LOKEREN (1).

L'institution du concours de Louvain remonte à l'origine de cette université (2), qui fut un des titres de gloire du pays.

M. le professeur Moke (3) consacre les lignes suivantes aux vainqueurs d'alors : « A partir du règne » de la maison de Bourgogne, la sève manqua aux » institutions comme la pensée aux esprits. Il s'établit pourtant depuis cette époque une dernière » solennité encore si célèbre et autrefois si chère au » pays tout entier, qu'elle doit trouver place dans » ces pages à côté des fêtes nationales : *c'est la pro-* » *clamation des premiers de Louvain*. La gloire des » arts était restée en Belgique après toutes les au- » tres ; celle des études, qui avait été assez remar- » quable au XVIe siècle, s'affaiblit ensuite étran- » gement ; mais nos ancêtres ne s'en étaient pas » aperçus, et ils conservaient une haute confiance

(1) Extrait d'une notice publiée par M. H. Raepsaet, docteur en droit et juge de paix à Lokeren, dans le *Messager des Sciences hist.* 1855, *p.* 349.

(2) L'université fut érigée en 1426 par Jean IV, duc de Brabant, avec l'approbation du pape Martin V. La première leçon y fut donnée le 1er septembre. Le premier concours eut lieu en 1428.

(3) *Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges*, 2e partie, p. 202.

» dans la valeur de l'éducation donnée à leurs fils. De
» là l'importance attachée au titre de *primus* que
» l'université de Louvain décernait chaque année à
» ses élèves. Rien de plus modeste, dans le principe,
» que cette cérémonie purement académique : les
» étudiants en philosophie se réunissaient dans la
» salle des arts pour entendre proclamer les noms de
» ceux qui avaient subi avec succès l'épreuve de
» l'examen. Ils s'habillaient de blanc avec des rubans
» rouges et mettaient quelques plumes à leur chapeau
» pour donner à leur réunion l'air des fêtes nationales
» (le blanc et le rouge étaient les couleurs de Lothier).
» Le *primus*, c'est-à-dire l'élève dont les réponses sur
» toutes les branches avaient offert le résultat le
» plus satisfaisant, était le héros de la journée : on le
» félicitait publiquement, et ses camarades le re-
» conduisaient avec pompe. Un morceau de musique,
» composé pour la circonstance et chanté en chœur,
» célébrait son triomphe, et des banquets terminaient
» la cérémonie avec une gaieté sagement tempérée
» par la présence de quelques-uns des professeurs.
» Ce ne fut qu'assez tard qu'à cette première coutume
» se joignit celle de faire au vainqueur une réception
» triomphale dans la ville qu'il habitait. Alors les ca-
» valcades, les arcs de triomphe, les illuminations,
» quelquefois même des médailles commémoratives (1)

(1) Il en fut frappé une en l'honneur du baron Christophe de Bartenstein, *primus* en 1775; elle portait :

Légende. HONOR VIRTUTIS PRÆMIUM.

» vinrent attester la part que ses compatriotes pre-
» naient à sa première victoire. Les étudiants mon-
» taient à cheval, les magistrats et les professeurs
» s'associaient au cortége; le trajet du *primus* était
» une marche qui, commencée à Louvain, ne s'arrê-
» tait qu'à la porte de la maison paternelle (1). »

La ville de Lokeren peut être fière d'en avoir vu proclamer trois, dans le court espace de trente-trois années seulement.

Ce furent : Daniel De Clercq.
Jean Baptiste De Smet.
Gilles Audenaert.

Tous les trois firent leurs études au collége du Porc.

Daniel De Clercq naquit à Lokeren en 1657. Il fut proclamé *premier* en 1678. Après avoir achevé ses études de droit, il fut reçu avocat au Conseil de Flandre.

Jean-Baptiste De Smet (2) vit le jour le 1 février 1674

Exergue. CHRISTOPH. BAR. A BARTENSTEIN BRUX. PRIM. IN PHILOSOPHIA. 28 AUG. PROLAM. LOV. URB. SUAM NAT. VICTOR. INTRANS. 10 sept. 1775.

(1) M. A. G. Chotin, dans son *Histoire de Tournai et du Tournesis*, t. II, p. 364 et 55, décrit les fêtes et l'ovation qui furent décernées le 24 août 1795 au primus Joseph Trentesaux. — Voyez dans les *Analectes* de 1842, p. 481, la réception du primus Jean Fr. Grosse, à Namur, en 1715; et dans les *Analectes* de 1852, p. 256, une notice sur les médailles offertes au premier en philosophie en 1775 et 1789.

(2) De Smet eut trois frères qui embrassèrent, comme lui, l'état ecclésiastique : *Ambroise*, chanoine gradué à Malines. *François Adrien*, chanoine de la cathédrale d'Ypres, puis de celle de Gand. Nous n'avons aucune donnée sur le troisième frère.

de Gilles, greffier de Lokeren, et de dame Anne Vermeiren. Ses parents habitaient la maison occupée aujourd'hui par M. le docteur De Rudder.

Des personnes d'un certain âge racontent que dans leur jeunesse elles ont souvent ouï dire, qu'un jour un moine traversant le marché de Lokeren y vit un groupe d'enfants, parmi lesquels se trouvait le jeune De Smet, se livrant à différents jeux; aussitôt qu'ils l'eurent aperçu, tous se mirent à genoux pour recevoir sa bénédiction. Le moine s'approcha de De Smet, disant, en lui mettant la main sur la tête : « A cette tête s'adaptera une mitre » (*Op dees hoofd zal eenen myter passen*). Quoi qu'il en soit de cette anecdote, une mitre la couvrit plus tard.

Jean Baptiste De Smet obtint son triomphe de *primus* en 1694. Après avoir pris le grade de maître ès Arts, il enseigna la philosophie, tout en se livrant à l'étude de la théologie. En 1702, il devint licencié; mais se sentant une vocation irrésistible pour le saint ministère, il quitta bientôt l'enseignement. En 1703, l'archevêque de Malines l'appela à la cure de la collégiale de Ste.-Gudule de Bruxelles; ses talents ne le laissèrent pas longtemps à ce poste : les chanoines gradués de la métropole de Malines l'élurent pour occuper une prébende de leur chapitre. Quelque temps après avoir reçu cette flatteuse distinction, il obtint la présidence du séminaire, titre qu'il conserva pendant quinze ans. C'est à cette époque que l'archevêque Thomas Philippe l'éleva au poste de vicaire-général. Là ne devait pas s'arrêter

la carrière de De Smet, la prédiction devait s'accomplir. L'empereur Charles VI le nomma évêque d'Ypres. Le 26 mars 1721, il prit possession de son siége. En 1730, l'archiduchesse Marie Élisabeth le transféra à l'évêché de Gand. De Smet fut un des hommes les plus éminents de son époque. Il décéda le 27 septembre 1741, à l'âge de soixante-huit ans.

Il fut enterré dans la chapelle dite d'Adam et Ève, de la cathédrale de Gand.

Le mausolée qu'y fit élever sa famille, porte l'inscription :

D. O. M.
HIC REQUIESCIT A LABORIBUS SUIS
ILLUSTRISSIMUS
AC
REVERENDISSIMUS DOMINUS
D. JOANNES BAPTISTA DE SMET
LOKERENSIS-WASIANUS
QUONDAM LOVANII, BRUXELLIS
MECHLINIÆ CLARUS, EX XV. IPRENSIUM
XIV GANDAVENSIUM EPISCOPUS.
UBICUMQUE OPTIME MERITUS,
PIETATE, DOCTRINA, BENIGNITATE
OMNIBUS CHARUS ET MAGNUS,
HUMILITATE, SIBI VILIS ET PARVUS,
VIVERE DESIIT 27 SEPTEMB. M. D. C. C. XLI.
ÆTATIS LXVIII. EPISC. XXI
IN PACE SIT LOCUS EJUS.

Norbert Heylbrouck, de Gand, a gravé un portrait de l'évêque De Smet; la planche en cuivre s'en trouve à

Lokeren, en la possession de M. Charles Roels, membre de la Députation permanente de la Flandre orientale (1).

Gilles François Audenaert. Il naquit à Lokeren le 29 avril 1695 de Gilles et de dame Anne Van Hecke. Il fut proclamé premier en 1711. Après avoir obtenu les plus beaux succès comme étudiant, il fut à son tour appelé à donner des leçons à l'université de Louvain. Il y enseigna la langue grecque et devint doyen de la faculté des arts. Nommé ensuite chanoine de la métropole de Malines, il fut appelé le 7 mars 1738, en la même qualité, à Gand, par son compatriote l'évêque De Smet. En 1748, le chapitre l'élut son doyen. A la mort de l'évêque De Smet, Audenaert était un des vicaires-généraux.

Il mourut le 15 novembre 1768. Il fut inhumé sous la chapelle des SS. Pierre et Paul, à Saint-Bavon. On y posa une pierre avec cette épitaphe :

QUOD MORTALE HABUIT
HIC DEPONI VOLUIT
REV. ADM. AC AMPLISSIMUS DOMINUS
ÆGIDIUS FRANCISCUS AUDENAERT,
LOKERENSIS-WASIANUS S. T. L.

---

(1) Heylbrouck mériterait qu'on lui consacrât une notice biographique et qu'on recueillît la note de ses nombreuses œuvres; entre autres, nous connaissons deux superbes tabatières gravées par lui : l'une est dans la possession de M. De Meulemeester-Van Bedtsbrugghe, à Audenarde, et l'autre de M. Schellekens-Eeman, avocat à Lokeren.

OLIM LOVANII IN QUATUOR PEDAGOGIO-
RUM CONCURSU PRIMUS IN ARTIBUS
DECLARATUS.
IBIDEM PHILOSOPHIÆ AC LINGUÆ GRECÆ
PROFESSOR, DEINDE ECCL. METROPO-
LITANÆ MECHLINIÆ CANONICUS.
TANDEM HUJUS
EXEMPTÆ CATH. ECC. CAN. GRADUATUS
ET SUCCESSIVE POENITENTIARIUS
ARCHIPRESBYTER ET DECANUS;
EXAMINATOR AC JUDEX SYNODALIS,
NEC NON SEDE VACANTE VICARIUS
GENERALIS
IN OMNIBUS ACUTISSIMO JUDICIO,
RECTA AC SINCERA INDOLE EXCELLUIT
FACTA OPULENTISSIMA APUD LOVANIENSES
PRO WASIANIS FUNDATIONE (1), EX QUA
IN HAC CATHEDRALI ANNIVERSARIUM
PERPETUUM
ÆTATIS SUÆ ANNO 77 DIEM ULTIMUM
CLAUSIT 15 NOVEMBRIS 1768.
R. I. P.

Il nous serait facile de nous étendre davantage sur la carrière fournie par ces trois lauréats, mais ce seraient là des notices biographiques, et nous n'avons eu en vue que de signaler leur triomphe.

Les archives de Lokeren fournissent peu de ren-

(1) En 1757 Audenaert fonda plusieurs bourses, en faveur des étudiants en philosophie et en théologie de Lokeren, et à leur défaut, au profit de ceux du pays de Waes.

seignements sur la réception qui fut faite à ses trois vainqueurs.

Daniel De Clercq reçut une somme de trente-cinq livres, « om een juweel mede te koopen. »

Il en fut de même d'Audenaert.

« Item (compte de 1712) wort alhier in uytgeven » gestelt de somme van vyf en dertigh ponden groote, » soo vele vereert es geworden aen d'heer Gillis Fran- » ciscus Audenaert, ten jaere 1711, alswanneer hy » alhier zynen *intrede* heeft gedaen, als primus van » de universiteyt van Loven, etc. »

Nous trouvons quelques données de plus dans le compte de 1695, sur la réception de De Smet :

« Item betaelt aen Gillis De Pauw, bode van schepe- » nen deser prochie, de somme van VII lib. II sch. » groote, over den inhouden van eene specificatie » van verschot ghedaen over soo vele dat becostlicht » heeft het vierwerck, staecken als pecktonnen, ende » aerbeyt ter daeghe als d'heer ende meester J. B. De » Smet, sone van den greffier alhier, als eersten van » Loven is ingecommen, *met meest alle de edel heeren* » *Hooghballiu ende Hooftschepenen van den lande* » *van Waes*, in november 1695. »

Si, dans ces circonstances, les réceptions furent modestes, il n'en fut pas de même de l'ovation que l'on fit au *primus*, lors de son entrée à Lokeren comme évêque d'Ypres. Une chronique flamande nous en donne un compte rendu circonstancié.

« Den 20 april 1721 is binnen Lokeren ingehaeld » door de Gulde van St. Sebastiaen, en van Onze Lieve

» Vrouwe van Halle, daer naer het Broederschap van » de Heilige Barbara, van den H. Laurentius, van de » broeders der kamer van Rhetorica en van den Zoe- » ten Naem Jesus, waer van vele te peirde waeren » gezeten, en wel gemonteert, met hunnen schoonen » standaert, keteltrommels en trompetten. Daer naer » het broederschap van Onze Lieve Vrouwe, allegader » in het geweer zynde, en zyn zoo gelyk tegen getroc- » ken tot den Meuleberg, tegen Zele, ende aldaer » verwillekomt door de regeerders der Gulden en » Broederschappen, en den overgensten van *het* » *Patrysken* stond het Magistraet, met den eerw. » heer Pastor en andere gheestelicke heeren, die » Zyne Hoogheyd verwillekomden, en zoo gebrogt » naer het dorp tot voor het huys van zyne geborte » plaets, waer uyt zyne koets getreden zynde naer de » kerck getreden is, alwaer gezongen werd den *Te* » *Deum Laudamus*, onder het geluyd van de klokken, » trompetten en timballen, en het aensteken van » meer als 80 bassen en dry mael het lossen van al » het geweer der gulde en broederschappen en vry- » willige, alzoo gebracht zynde naer het huys van » zynegeboorte het welk zeer schoon versierdt was, » en met veele torlen verlicht, ook met eenighe » jaerschriften war onder eenen WEEST WILLEKOM » BROEDER. Daer waeren ook veel jaerschriften van » broederschappen, ende des avonds treffelyk ge- » viert, het welck al eenige daegen heeft geduert (1). »

(1) Voici quelques extraits des comptes de la ville à ce sujet :

Item, betaelt aen Joseph Dierickx, de somme van 2 lib. 11 sch. 4 gr., over de leverynghe van twee en twintigh pecktonnen, ten tyde dat men alhier verwachten het arrivement van Z. H. den Heere Bisschop De Smet.

Item, aen Pieter Willems, 12 lib. 8 s., over leverynghe van 380 peckcransen ende vier tonnen terre die geemployeert zyn geworden tot de vierynge, alswanneer Z. H. den Bisschop van Yperen zyne intrede alhier was doende.

Item, aen J. B. De Pauw, over het maeken van twelf fackels ofte tourssen, 5 lib. 1 s. 6 gr.

Item, aen Pieter De Block, 2 lib. 9 s. 3 gr., over leverynghe van 37 pont buspoeder met dry halve pectonnen.

Item, aen Judocus De Pauw, 18 lib. 9 s. 10 gr., over verschot by hem gedaen in het coopen van 300 pont buspoeder tot de voorn. vierynghe.

Item, aen S[r] Judocus Hollewinckel, 1 lib. 15 s., by hem verschoten aen S. A. Van Hagen tot Ghendt, over het schilderen van wimpels.

Item, by den rendant betaelt aen Cornelis Van Doorselaere de somme van 17 st. 15 s. 5 gr., soo vele hy betaelt heeft aen den eerw. Heere *Audenaert*, professeur tot Leuven, over het doen drucken van vlaemsche en latynsche dichten, mitsgaeders over leverynghe van pampier tot de zelve ende het stellen van de plaeten, alle welke dichten zyn uytgedeelt aen d'insetene dezer prochie.

Item, aen Leonardus Van Mieghem, de somme van 9 lib. 4 s. 1 gr., soo vele hy betaelt heeft aen diversche persoonen, over leverynghe van broot, wynen ende speceryen, visch, pasteyen ende voorders banquet ten tyde als zyne voorn. Hooghwerdigheit heeft geweest binnen deze prochie op den 24 en 25 april 1721.

Item, aen Nicolas Wisqaire, coopman in wynen tot Ghent, de somme van 9 lib. 17 s., over leverynghe van vyftig boutteillien Bourgoignie wyn, enz.

APPENDICE A LA NOTICE SUR G. J. A. VANDERVRECKEN, *PRIMUS* DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN EN 1787 (1).

M. le comte Paul Vandervrecken, commandeur de l'ordre de S. Grégoire, a bien voulu nous communiquer un recueil de famille, où l'on a réuni un assez grand nombre de pièces, qui se rapportent à la promotion et aux études de son frère Gysbert Jean Alexandre, Primus de 1787, et plus tard licencié en droit. Grâce à cette communication, nous pouvons ajouter quelques détails à la notice sur ce jurisconsulte estimé, qui est mort conseiller à la cour d'appel de Liége, le 7 octobre 1845.

Nous trouvons en premier lieu, dans ce curieux recueil, quelques pièces sur le collége Thérésien de Ruremonde, où Gysbert Vandervrecken fut proclamé en 1785 *Primus coronatus*. C'était alors l'usage de publier, avec les noms de ceux qui remportaient des prix, les titres des ouvrages, qui leur étaient accordés. Ainsi nous voyons que le 25 août 1784, pour les prix de langue grecque, de doctrine chrétienne, de mathématique, de géographie et d'histoire, les seuls qui fussent décernés dans la classe de *Poésie*, il reçut de la libéralité et de la munificence de Joseph II, auguste empereur des Romains, et des très-

(1) V. les Analectes de l'*Annuaire* de 1846, p. 264-269.

nobles, très-généreux et très-illustres seigneurs du Magistrat de la ville de Ruremonde, les *Orationes* de Cicéron (3 vol.), le premier livre de l'*Iliade*, l'*Origine des lois* par Goguet, et enfin un livre que le gouvernement d'alors avait ses raisons de distribuer abondamment dans toutes les classes : *de l'éducation belgique, ou réflexions sur le plan d'études adopté par Sa Majesté pour les colléges des Pays-Bas Autrichiens.*

Un des Régents du collége de Ruremonde, M. Germain, lui donna, au sortir de la classe de poésie, un témoignage, dont les termes flatteurs furent justifiés par les succès de son élève dans la suite. « Je puis vous assurer, écrivait M. Germain, le 27 août 1784, au père du jeune Gysbert, que M. votre fils non-seulement prime entre ses condisciples, mais qu'il a appris les principes et les fondements de ces sciences à un certain degré de perfection, capable de les lui faire rechercher de plus en plus et de lui en montrer la route, qu'il les aime et les estime, qu'il en sent l'usage et le prix, en un mot qu'il a toute disposition à remplir dignement les différents emplois où la Providence divine l'appellera un jour. Je vous félicite encore davantage sur son caractère, ses mœurs, sa conduite... C'est le meilleur des étudiants, le plaisir et la satisfaction de ses maîtres et de ses parents. »

Précédé d'une aussi bonne réputation, il entra à l'université de Louvain en 1785; son acte d'inscription est du 7 décembre de cette année et porte la signature de Leplat. Il prêta le serment d'usage entre les mains du Recteur, P. Wuyts, le 7 janvier 1786.

Élève du collége du Faucon, il s'y fit bientôt remarquer entre tous ses condisciples. Le fameux Minckelers (1), professeur de philosophie dans ce collége, écrivait le 3 janvier 1786, dans une lettre adressée à M. Vandervrecken, secrétaire du libre et impérial chapitre de S. Servais, à Maestricht, les lignes suivantes : « Quant à M. votre fils, mon cher ami, j'ai l'honneur de vous dire sans vous flatter qu'on ne sauroit être plus content de lui que je le suis à tous égards. Le progrès qu'il fait, et la capacité qu'il a montrée, sont de premier ordre. Son génie et sa conduite nous assurent, qu'il continuera sur le même pied, de sorte que je ne crains pas de prognostiquer, qu'il sera entre les trois premiers de son collége pour ne rien dire de plus. Et ce qui m'a fait le plus sensible plaisir, avec l'exactitude la plus ponctuelle et la conduite la plus irréprochable, il a su gagner les cœurs de tous ses condisciples, comme il a dû gagner ceux de ses préposés. Partant il est aisé de concevoir combien tel fils doit être cher à ses parents et combien est juste l'affection particulière que vous lui portez. Je suis bien assuré qu'il continuera à la mériter de plus en plus et je me ferai en toute occasion un vrai plaisir de lui être utile et de l'aider à cet effet. »

(1) Voir la notice qui a paru sur ce savant dans les Analectes de l'*Annuaire* de 1839, p. 225-243 ; l'éditeur de cette notice choisit pour l'orthographe véritable de son nom *Minkelers* ; les trois lettres autographes que nous avons sous les yeux portent très nettement *Minckelers*.



Nous avons reproduit tout ce qu'il y a d'important dans cette lettre, non pas seulement pour ajouter un témoignage de plus à ceux qui montrent les droits de Gysbert Vandervrecken à l'estime de ses contemporains, mais parce que nous aimons à faire connaître la franche et affectueuse bonté du professeur Minckelers envers un de ses compatriotes. C'est ce double motif qui nous détermine à publier intégralement les deux pièces datées du 24 août 1787.

Le 12 juin 1787, à 9 heures du matin, l'élève de la Pédagogie du Faucon, *artium Baccalaureus*, défendit ses thèses (*Conclusiones philosophicæ*, 7 pages in-4°), sous la présidence de Charles Mathias Hermans, *artium Doctor et Philosophiæ Professor Primarius*, en même temps qu'un autre de ses condisciples, Hubert Antoine de Vries, de Grobbendonck. Cette défense fut sans doute brillante, puisque, deux mois environ après, Gysbert Vandervrecken fut proclamé *primus* sur 92 concurrents, et qu'Hubert de Vries obtint la 10e place dans la première ligne (1).

A la fin du cours, les étudiants étaient retournés

---

(1) M. de Vries a fourni une carrière des plus honorables. Il naquit à Grobbendonck le 19 mai 1766. L'état de sa santé l'ayant forcé de renoncer à l'étude du droit, il quitta Louvain, et peu de temps après il devint écoutette de Halle et d'Echelpoel. Nommé notaire à la résidence de son lieu natal, il y remplit pendant 52 ans les fonctions d'abord de maire, sous le gouvernement français, et ensuite celles de bourgmestre jusqu'à sa mort, arrivée le 22 janvier 1844. Il était membre des états et de la commission d'agriculture de la province d'Anvers.

dans leurs familles; c'est à Maestricht même que le jeune Gysbert apprit la nouvelle de son triomphe. Voici le texte de la lettre qui lui fut adressée par le Régent du collége du Faucon; une lettre presque pareille fut écrite de sa part aux parents du Lauréat, et l'on n'y a pas oublié la cordiale invitation *aux festins* de dimanche et jours suivants.

Monsieur,

C'est avec la joie la plus sensible que nous vous annonçons que vous venez d'être déclaré unanimement premier de votre cours; nous vous félicitons sur cette glorieuse victoire; elle est le fruit de votre conduite et de votre application : nous vous attendons samedi prochain avec toute votre chère famille, que nous vous prions d'inviter cordialement de notre part aux festins qui se donneront dimanche prochain et jours suivants : nous avons l'honneur d'être parfaitement

Monsieur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs
Le régent, professeurs et sous-régent du collége du Faucon,

J. DE RAYMAEKER (*Régent*).

Louvain ce 14 *août* 1787.

Voici maintenant les deux lettres que Minckelers, heureux d'avoir vu ses *prognostications* se réaliser, adressa au *primus* et à sa famille.

17

Monsieur et Madame,

Tressaillant de joie je ne puis me contenter de vous annoncer conjointement avec tout le Faucon la victoire que Monsieur votre très cher fils a remportée. C'est une des plus signalées par la grande valeur avec laquelle il a combattu et par la supériorité très éminente qu'il a prouvée. Permettez donc, Monsieur et Madame, que je lève encore une fois ma voix toute foible qu'elle est pour vous féliciter de tout mon cœur de cette brillante victoire, qui n'est que le digne fruit et la juste récompense de ses talens supérieurs et de ses vertus éminentes, qu'il vous doit comme l'existence avec laquelle il en a reçu de vous les germes précieux, qui ne se sont développés et parvenus à un point de perfection si marquée que par vos soins et votre sagesse avec lesquelles vous l'avez élevé. Les vertus qui le rendent cher à tous sont encore le garant le plus sûr de toute la satisfaction que vous avez à attendre à l'avenir des suites de ce brillant triomphe, et de l'usage qu'il fera de ses sublimes talens.

Le Faucon se glorifiera toujours du beau Laurier dont il se voit aujourd'hui orné par Monsieur votre très cher fils et moi j'en conserverai toute ma vie le plus doux souvenir. Afin que ma joie soit parfaite il ne me manque pour le présent que le bonheur de vous voir ici avec votre cher Premier, Mademoiselle, Monsieur votre cadet et toute votre respectable et très chère famille. En l'attendant avec impatience,

j'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus sincères et les plus distingués

Monsieur et Madame

Votre très humble et très obéissant serviteur

MINCKELERS.

Louvain ce 14 *août* 1787.

Mon très cher ami,

Voila à la fin le beau moment aussi ardemment désiré que longtemps prévu, de la déclaration de votre victoire, l'une des plus signalées que nous connaissons. Ravi de joie je vous en félicite de tout mon cœur. L'ennemi étoit plus que je ne me l'étois imaginé, la victoire que vous avez remportée avec tant de supériorité n'en est que plus glorieuse et ma joie n'en est que plus grande. Je me réjouis d'autant plus de votre brillant triomphe, mon cher ami, qu'il est le digne fruit et la récompense bien méritée de votre application, de vos grands talents et des belles vertus dont vous avez reçu de vos chers parents les germes avec l'existence et le développement le plus parfait par l'excellente éducation qu'ils vous ont donnée avec tant de soins que de sagesse. Je vous connois trop bien, mon cher ami, pour ne pas être entièrement rassuré, que l'éclat de ce brillant triomphe ne vous éblouira aucunement mais qu'au contraire cette récompense si bien méritée vous servira d'aiguillon pour continuer dans la pratique des vertus qui vous rendent cher à Dieu et aux hommes, et pour faire tout ce dont vos talents supérieurs vous

rendront capable pour la plus grande gloire de Dieu, pour la satisfaction de vos chers parens et pour le bien être de vos semblables.

En vous attendant avec impatience, je vous embrasse et je me dis avec l'amitié la plus sincère et la considération la plus parfaite

Mon très cher ami

Votre très humble et très obéissant serviteur

MINCKELERS.

Louvain ce 14 *août* 1787.

Nous manquons de détails précis sur les fêtes de Louvain à l'arrivée du Primus. Nous savons qu'une cavalcade alla le chercher à Tirlemont et qu'on ne lui fit pas faute de chansons en flamand, en français et en latin. La notice de 1846 a reproduit le 7e couplet de la chanson du Faucon (1). Nous donnerons ici le premier avec son refrain. Si quelque amateur avait la fantaisie de faire exécuter ce chant d'une ancienne fête académique, on trouve encore dans le recueil que nous dépouillons les deux parties de violon, de clarinette, de cor, de hautbois et la partie de basse.

Amis, chantons la gloire
Et le bonheur du FAUCON;
Célébrons la victoire
D'un vainqueur aimable et bon :

(1) Elle a été imprimée en latin et en français « chez J. B. Vanderhaert, près de la place », en deux éditions, chacune de 4 pages in-8°, avec l'*air*.



Nous lui devons la conquête
De cet illustre laurier;
Refrein. { Nous lui devons cette fête
Cette fête du *Premier*.

Voici la première strophe de la *Cantilena Falconis*, qui a six couplets :

Falco lætis triumphavit
Caput cinctus frondibus,
Sophiæque coronavit
Justis PRIMUM lauribus.
Primum quamvis exoptarunt
Plures non metuimus;
Ante diem quem cantarunt
(bis) Faustius nos canimus.

Parmi les pièces de vers latins qui furent composées à l'occasion de la fête il était d'usage d'en faire sur les quatre Pédagogies, dont les élèves concouraient ensemble (1), puis sur toutes les matières de l'examen.

Obligé de choisir un petit nombre de citations, nous nous sommes arrêté à celles qu'on va lire. La première nous paraît une des meilleures et des plus significatives : elle est adressée au candidat par la magistrature de Ruremonde (2).

---

(1) Selon que le *Primus* appartenait à l'une ou à l'autre des Pédagogies, on exaltait l'emblème du collége aux dépens des autres. Le Musée académique en fournit un curieux exemple ; le tableau n° 104, qui figure le triomphe d'un *primus* du collége du Porc en 1778, le baron de Sécus, a été décrit dans la notice sur celui-ci.

(2) Les autres citations se rapportent à Louvain. Staes n'a rien dit des fêtes de 1787.

Fortia Castra jacent, marcescunt Lilia plena,
  Exanimis Porcus, Falco supereminet omnes,
Trajectense micans per singula sidera sidus,
  Lovaniense decus, felix genitura Parentum;
Talia serta tibi genuerunt ostia Ruræ
  Ecce! MAGISTRATUS solennia gaudia jungit.

Les trois autres sont tirées d'une copie de toutes les inscriptions placées dans le collége du Faucon.

Lilia flavescant; stet inexpugnabile castrum
  Sydera scandat aper, volitat super omnia Falco.
Castra resistebant, florebant Lilia, crispas
  Ostentabat aper, dente minace, jubas;
Falco nihil... sed jam quo victor Falco triumphat,
  Frendet aper, marcent Lilia, castra patent

ACRI PROSTRATIS DENIQUE PUGNA
HOSTIBUS EXULTAT PRAEDAQUE POTITUS OPIMA
EXCUTIENS ALAS VOLITAT SUPER OMNIA FALCO.

La pièce suivante (1) nous a encore paru demander une mention par son originalité. On feint que la colombe, enfermée dans le vide du récipient de la machine pneumatique, se plaint de ne pouvoir louer le *premier* :

(1) Nous ne reproduirons pas d'après la copie citée les distiques ou autres pièces où l'on fait parler *Geometria, Figura XVI de mechanica*, *Follis hydrostaticus*, *hemisphæria Magdeburgensia*, *antlia communis*, *Ignis Vapor*, *Electricitas*, *Phases lunæ*, *Eclipsia*, *Lens convexa*, *microscopium*, *Iris*; les vers mis au bas des emblèmes; les chronogrammes placés à la porte de la chapelle, à celle du réfertoire, à celles des auditoires de logique et de physique.

Columba in recipiente aere vacuato.

Aereum gemebunda nequit per inane Palumbus
Ducere vitales auras; qui spiritus insit
Prime tibi, egregii mores, habitusque loquuntur.

Le *primus* ne fit pas long séjour à Louvain ; des fêtes magnifiques l'attendaient à Maestricht et à Ruremonde. C'est le 27 Août qu'il fit son entrée solennelle dans la première de ces deux villes : l'espace nous manque pour analyser le récit très-détaillé du cortége triomphal, où les autorités, toutes les institutions civiles et religieuses étaient représentées, et pour parler des fêtes et des grands repas qui durèrent jusqu'au 17 septembre (1). Nous nous bornerons à citer les documens imprimés qui en contiennent tous les détails, et à faire mention de trois curieuses pièces qui s'y rapportent. C'est d'abord une

---

(1) *Beknopt verhaal, der vreugde-feest, ter inhuldiging van den Wel Edelen en Zeer Geleerden Heer* G. J. A. Van der Vrecken... ingehuldigd binnen Maestricht den XXVII Augusty MDCCLXXXVII.— Maestricht, H. Landtmeter, in de kleine straat, n° VII, in de drie Kronen. — 30 pages in-4° compactes à 2 colonnes. — Leesche op J. G. S. Van der Vraike Maestriechtenaer en Prima van Leuve op te Weys Lest was eene Keukemeid, die wierd van een Student gevreid, 1787. Sans nom d'imprimeur, 4 pages in-4°, caractère gothique, 12 couplets. — *Couplets à l'honneur du premier.* Air : avec les jeux du village, une page in-4°, sans date et sans nom. — Nous remarquerons que le Primus de l'Université de Louvain en 1784 et en 1790 fut un Maestrichtois; celui de 1790, Théod. Dominique Bexs, élève de la Pédagogie du Château, fit son entrée triomphante à Maestricht le 30 août et l'on publia une relation flamande des fêtes sous le même titre que ci-dessus (22 pages in-4°).

longue pièce latine de félicitations, que le chapitre de St.-Servais lui adresse, comme à un de ses membres, par le chanoine J. Cruts, (*scholasticus*); c'est ensuite une lettre des plus flatteuses, par laquelle Charles, comte d'Arberg, évêque d'Ypres, remercie de l'invitation qu'on lui a faite d'assister aux fêtes du 27 et du 28; enfin la comtesse de Hoen, chanoinesse de Munsterbilsen, adresse ses félicitations et celles de ses compagnes à la mère du lauréat, et elle accepte dans une gracieuse lettre l'invitation d'assister avec 7 chanoinesses au grand souper du 29.

Pendant les fêtes de Maestricht, le primus fut appelé à Ruremonde où on lui préparait de nouvelles ovations. C'est le 11 septembre qu'il y reçut les honneurs d'un troisième triomphe. Le cortége ne fut guère inférieur par sa pompe et la décoration des rues à celui de Maestricht. L'illumination fut même regardée comme ayant eu certaines parties plus remarquables. Quoi qu'il en soit, grâce sans doute aux anciens professeurs du lauréat, on peut aujourd'hui encore juger de l'énorme quantité de vers latins, flamands et français, de la profusion de chronogrammes par lesquels on voulut célébrer le triomphe du primus. On verra que nous n'avons rien dit de trop, en parcourant les titres des publications suivantes.

1. — *Les trois triomphes*, ode présentée . . . . . qui après avoir été couronné à Louvain comme Premier, et avoir reçu les honneurs du triomphe à Maestricht sa patrie, faisoit aussi son entrée triomphante à Ruremonde où il a fait son cours d'humanités, le 10 sep-

tembre 1787. A Ruremonde de l'imprimerie de A. C. Mackay et P. Minkenberg, 16 pp. in-8°.

L'auteur de cette ode est De la Haye, professeur de poésie au collége de Ruremonde; il l'a fait suivre de notes intéressantes et il n'a pas oublié de remarquer qu'en 1787, parmi tous les collèges royaux, celui de Ruremonde avait eu seul l'honneur de compter un primus à l'Université de Louvain. La poésie du professeur De la Haye n'est ni des plus faciles ni des plus correctes : elle a cependant une certaine vigueur, dont on doit savoir gré à un auteur vivant dans le pays de Ruremonde. On en jugera par cette strophe sur les concours académiques de Louvain, comparés aux jeux de la Grèce, décrits par Pindare.

Louvain, imitant de la Grèce
Le louable goût des beaux arts,
Par un ascendant de sagesse
N'a point adopté ses écarts :
Des jeux fatiguans et stériles,
Des combats sanglans, inutiles,
Des Grecs obtenoient les faveurs;
Mais la Belgique Académie
Aux seuls fruits brillans du génie
Dispense de justes honneurs.

2.—Eruditissimo Domino, Domino Gisberto Joanni Alexandro Van der Vrecken, Mosæ-Trajectensi, Philosophiæ Laurum omnium suffragiis Lovanii promerito Epinicion. Ruræmundæ, id. 1787. 16 pages in-4°.

Ce recueil, d'une seule pagination, contient une pièce de vers latins, puis avec un titre spécial, une

pièce flamande et se termine par l'énumération d'un certain nombre d'inscriptions, où le nom d'Alexandre, le nœud gordien, les armes de la famille du lauréat et des familles qui y sont alliées ont exercé la verve des versificateurs et auteurs de chronogrammes.

3-4. — Deux pièces in-folio, l'une latine, l'autre flamande, de l'imprimerie de J. Gruyters, félicitations à l'occasion du banquet que la Société (*Prima societas*, Eerste Societeit) lui offrit.

5. — Une autre pancarte in-folio est de l'imprimerie de Mackay et Minkenberg. Elle contient divers chronogrammes flamands et latins. Il en est un qui joue sur le nom de *Vrecken; Latinè, avarus*, dit l'auteur, un licencié, dans l'un et l'autre droit, E. V. G. Geeten.

GIsBERTO VAN DER VRECKEN,
TRAJECTINO, PRIMO LOVANIENSI;
UT SEQUITUR :
HIC PRO GISBERTO TANTUS CUR PLAUSUS? ORIGO
EST RURÆMUNDÆ STIRPIS ET ARTIS EI :
AC LONGE UT SOCIOS NUNC VICIT IN ARTE SOPHIÆ
LOVANII, SIC HIC SEMPER ET IN RELIQUIS;
PORRO ANIMALIS EI TRAJECTI EXORDIA VITÆ;
AST HIC ISTIUS, QUÆ RATIONIS ERAT.
PRO VAN DER VRECKEN LAETA ERGO SINGULA FIANT,
RAPTIS IN PALMIS QUI PERAVARUS : IO!

La pancarte a 38 lignes : en voilà sans doute assez.

6. — Il est inutile de décrire un autre recueil de chants flamands en 4 pages in-4°, à 2 colonnes, sans nom d'éditeur, commençant par ces mots : *Tot Lof van G. Van der Vrecken*.

7. — Versameling van alle gedenkwaerdige stukken, opgedragen aan den zeer Geleerden Heer, mynheer G. J. A. Van der Vrecken... ter gelegenheid van deszelfs plegtige Inkomste binnen Roermond, alwaar hy syne mindere studien volbragt had. — Hier by zyn gevoegt alle de Jaarschriften, Zinspreuken en verdere Vreugdbedryven die door geheel de stad zyn te zien geweest. — Te Roermond uit de drukkerye van A. C. Mackay en P. Minkenberg, 64 pages, in-8°.

Ce recueil contient, outre les 5 premières pièces, imprimées à Ruremonde, que nous venons d'énumérer, le discours latin adressé au primus lors de sa visite au collége. Quelques pièces flamandes, le récit du cortége, l'indication des inscriptions, toutes choses dont le titre détaillé fait déjà suffisante mention.

Quand toutes les fêtes furent passées, le bachelier ès-arts dut sans doute se reposer pour pouvoir ensuite se mettre avec ardeur à l'étude du droit; cette étude fut rapide et fructueuse, aussi, avant de prendre congé du *Primus*, voulons-nous le saluer de son titre de licencié. Il soutint sa *Disputatio* et sa *Repetitio*, devant le professeur primaire de droit, le docteur Dominique Joseph Hyacinthe de Nelis. Dans la *Disputatio*, qui eut lieu le 20 juin 1792, et qui se compose de trois thèses, nous remarquons la 3e : *Tanta est vis matrimonii, ut qui antea sunt geniti, post contractum matrimonium legitimi habeantur; à quo beneficio nec adulterinos excludi, probabiliter sustineri potest.* La *Repetitio* est du 4 juillet 1792, elle se compose, selon l'usage, de 4 thèses et de l'*impertinens*.

NOTICE SUR PETRUS CASTELLANUS, PROFESSEUR DE GREC ET DE MÉDECINE A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN; PAR M. LE PROF. FERD. LEFEBVRE.

Au commencement du XVIIe siècle, il y eut à l'Université de Louvain un homme qui, après avoir écouté pendant deux ans les professeurs de philosophie de Douai, s'était livré à l'étude de la jurisprudence et avait couronné son cours de droit en obtenant à Orléans le diplôme de jurisconsulte, qui abordant ensuite les études littéraires se fit dans le monde lettré de l'époque une brillante réputation, et qui finit par s'adonner avec passion et non sans gloire à l'enseignement de la médecine.

Cet homme s'appelait Pierre Castellanus ou a Castello.

Je me propose de consacrer quelques lignes à la mémoire du philologue et du médecin que l'ardeur de savoir consuma dans la fleur de ses années. Quoique la mort ne lui ait pas laissé le temps de tenir les promesses de sa jeunesse, il y aurait de l'ingratitude à laisser dans l'oubli le nom d'un homme qui mit au service de l'*Alma Mater* une rare érudition, une éloquence attique et un dévouement à la science dont il fut la victime. Mais sa vie s'est écoulée dans sa chaire et dans sa bibliothèque ou au chevet de quelques obscurs malades; il a passé sans bruit, cherchant la vérité et faisant le bien. Il y a donc peu de choses à

en dire. Aussi ce n'est pas une biographie que je veux écrire; c'est à peine une notice, un mot de souvenir, presque rien.

Pierre Castellanus naquit le 7 mars 1585 à Grammont, au sein de cette Flandre qui a donné tant d'hommes éminents à l'Université brabançonne. Son père était chambellan du duc de Parme, Alexandre Farnèse : il avait nom François. Ses frères et leurs descendants inconnus conservèrent sans doute leur nom de famille dans l'intégrité de son orthographe flamande; mais Pierre, en entrant dans la république des lettres, en revêtit la livrée latine; il est donc arrivé à la postérité sous le nom de Petrus Castellanus, sans qu'il nous soit possible de discerner, à travers ce travestissement romain, le véritable nom belge de notre savant. Est-ce en effet un Castellan, un Du Chastel, ou plutôt un Van Kasteel? C'est ce qu'il serait difficile de décider et j'ai lieu de croire que le lecteur s'en soucie médiocrement. Au surplus, il n'est pas impossible que son père soit arrivé dans notre pays à la suite d'Alexandre Farnèse et que, grâce à son origine italienne ou espagnole, il portât lui-même le nom de Castello.

Le jeune Castellanus fit ses humanités à Mons, puis à Gand. Il se rendit ensuite à Douai où il continua à se livrer à l'étude des langues anciennes sous la direction d'Andreas Hoyus de Bruges. Il suivit en même temps les leçons de philosophie de Philippe Du Trieux, ancien professeur de Louvain, dont l'*Alma Mater* avait fait présent à sa fille, l'université de

Douai. Il rencontra sur les bancs de cette école le célèbre Valère André qui devait l'aider un jour à relever de ses ruines le collége des Trois-Langues. En quittant Douai, Castellanus se rendit à Orléans pour y continuer ses études de grec. Quelle étoile le conduisait si loin de sa patrie? peut-être que son père, s'attachant à la fortune de son maître, suivit en France le duc de Parme dans les diverses expéditions que ce grand capitaine y dirigea vers la fin du 16e siècle et que la famille de Castellanus se créa ainsi des relations dans ce pays ou même s'y fixa après la mort d'Alexandre Farnèse. J'aime mieux croire pourtant qu'Orléans possédait à cette époque quelque savant helléniste dont la renommée attira Castellanus. Quoi qu'il en soit, il se livra à ses études favorites avec tant de succès qu'il fut jugé digne d'enseigner lui-même les langues au sein de l'école où il était venu compléter son éducation littéraire. Mais l'étude du grec et du latin ne fournissait pas un aliment suffisant à cette nature ardente et affamée de savoir. Il se fit un passe-temps de l'étude des lois et il prit ses degrés en jurisprudence à l'école de droit établie à Orléans.

En 1609 Castellanus fut rappelé en Belgique pour occuper une chaire au collége des Trois-Langues.

Mais cette grande institution était descendue des hauteurs où l'avaient placée pendant le siècle précédent les Goclenius, les Nannius, les Rescius, les Langius, les Campensis et tant d'autres. Ce n'était plus le temps où l'on y voyait accourir non-seulement des

jeunes gens de toutes les provinces Belgiques, mais des Français, des Anglais, des Espagnols, des Italiens, où l'on y *formait cette génération d'écrivains, de philologues et de savants dont les noms représentent la vie littéraire et scientifique parvenue chez nous à son plus haut point de splendeur* (1). L'ombre d'Érasme ne planait plus sur cette institution qui lui avait été si chère et, malgré son dévouement, Juste-Lipse était mort sans avoir la joie de la voir sortir de ses ruines. Car l'œuvre de Busleiden n'était plus qu'une ruine : des chaires muettes dans un collége désert.

Cependant l'ordre renaissait peu à peu et l'on s'occupait à Louvain de restaurer le collége des Trois-Langues. Dès 1606 on mit à la tête de l'établissement un homme instruit et énergique, Adrien Baecx, de Malines. Lorsque, trois ans plus tard, Castellanus reprit l'enseignement du Grec, le nouveau président avait déjà relevé la chaire de latin et il y avait appelé, d'accord avec les proviseurs, Erycius Puteanus que l'on considérait alors comme un autre Juste-Lipse. En 1611 la chaire d'Hébreu fut à son tour confiée à Valère André.

En voyant l'enseignement des Trois-Langues confié

---

(1) *Mémoire historique et littéraire sur le Collége des Trois-Langues à l'Université de Louvain*, par Félix Nève, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Louvain. J'emprunte à ce savant ouvrage, couronné par l'Académie royale de Belgique, les détails suivants sur la vie littéraire de Castellanus.



à un pareil triumvirat, les amis des belles-lettres eurent le droit d'espérer que le collége de Busleiden reprendrait bientôt son antique splendeur. Le temps ne manqua pas aux professeurs de la restauration, car Castellanus enseigna 23 ans, Puteanus 39 et Valère André 43. Si ces brillantes espérances ne furent pas complétement réalisées, on ne peut en accuser le professeur de Grec. Écoutons là dessus le jugement d'un homme compétent : « C'est Pierre Castellanus qui eut surtout le pouvoir d'exciter l'intérêt des meilleurs esprits pour une étude qui présentait tant d'aspects différents. Son érudition était solide et bien digérée et sa diction latine remarquable. M. de Nélis n'a pas craint de rehausser le nom de Castellanus comme celui d'un des hommes qui avaient fait le plus pour la conservation du bon goût dans les études. Bien mieux que Puteanus et qu'aucun autre, Castellanus était capable de fonder une école de critique historique et littéraire qui se fût tenue au niveau de celles de la France, de la Hollande et des autres pays; mais il mourut jeune et après lui non-seulement les lettres Grecques, mais encore toute érudition positive et utile basée sur une philologie judicieuse tombèrent en discrédit (1). »

Tout en se livrant avec son ardeur accoutumée à l'enseignement et à des recherches sur les antiquités grecques, Castellanus se mit à étudier la médecine. Le 23 octobre 1618, il fut proclamé docteur avec

(1) F. Nève, ouvrage cité.

Michel Ophémius qui devait occuper la chaire d'anatomie et de chirurgie à l'université, le même jour où François Sassenus, docteur de l'université de Padoue, fut inscrit à la matricule de Louvain avant de monter dans une chaire qu'il devait céder plus tard à Castellanus.

Il est curieux d'assister au développement de ces aptitudes diverses et presque inconciliables. A trente-trois ans, c'est-à-dire à un âge ou tant d'hommes sont encore à chercher leur voie, Castellanus était revêtu du titre de jurisconsulte; il était regardé comme un des plus savants et des plus purs hellénistes de son temps; archéologue éminent, ses recherches sur les fêtes des Grecs, sur leurs mois et leurs années sont restées comme un monument d'érudition du meilleur aloi, et voilà que nous le retrouvons couronnant son front jeune encore de ce titre de docteur que l'université, toujours avare de cette suprême distinction, environnait de tant d'exigences et de tant d'honneurs pour en rehausser l'éclat. Castellanus était le 88e docteur de la faculté de médecine; si l'on retranche de ce chiffre 14 médecins qui avaient été créés docteurs à l'étranger, on trouve que l'université de Louvain pendant les deux premiers siècles de son existence n'avait admis au doctorat que 74 personnes, et pourtant tout le corps médical des Pays-Bas se recrutait dans son sein, sans compter les étrangers qui accouraient de toute part à ses leçons.

En abordant ce nouveau champ d'étude, Castella-

nus obéissait-il seulement à cette inquiète curiosité de savoir qui semble sans cesse tourmenter sa pensée? Il est permis d'en douter. Les traditions académiques le représentent comme un homme doué d'une âme aimante et dévouée. Peut-être s'est-il quelque peu lassé dans ces recherches de philologie et d'archéologie, sciences magnifiques mais sévères, illuminant l'esprit sans rien dire au cœur. En s'adressant pour la première fois à une science qui doit sortir chaque jour du monde des spéculations pour descendre dans un monde qui vit, qui sent et qui souffre, peut-être Castellanus cherchait-il quelqu'aliment pour des besoins intimes et longtemps négligés.

Le nouveau docteur ne tarda pas à entrer dans la faculté. Mais je m'arrête un instant pour faire connaître le nouveau théâtre sur lequel Castellanus allait déployer les ressources de son génie fécond. A cette époque, la faculté de médecine comptait six membres. En première ligne venaient les deux professeurs primaires. Ces deux chaires constituaient les pierres angulaires de l'édifice : leur fondation remontait à l'origine même de l'université et pendant quelque temps il n'en exista pas d'autre.

Les titulaires étaient nommés et salariés par les magistrats de la ville. Cependant les priviléges de la commune avaient subi une légère atteinte au commencement du 17e siècle. A la suite d'un conflit de 30 ans élevé au sujet de la collation de l'une de ces chaires entre le gouvernement et les magistrats

de Louvain, le sénat de Brabant, invoqué comme médiateur entre les deux pouvoirs, avait décidé en 1601, qu'à l'avenir, avant de conférer la chaire disputée, les magistrats seraient tenus d'en référer à Sa Majesté ou à son lieutenant et d'obtenir pour le nouveau professeur une espèce d'exequatur. En retour de cette concession arrachée à la commune après de fières résistances, le pouvoir royal s'engagea à payer cent quarante florins annuellement au titulaire de la chaire patronée.

La seconde série comprenait deux professeurs ordinaires de seconde fondation. La ville les désignait également, mais sur l'avis de la faculté. Par suite d'une fondation du pape Eugène IV, faite en faveur de cette nouvelle création en 1443, ils étaient chanoines de St.-Pierre et y jouissaient d'une prébende. Mais ils cédaient le pas aux professeurs primaires qui avaient le privilége de présider les promotions et les autres solennités académiques.

Enfin en 1617 Albert et Isabelle créèrent deux nouveaux professorats dont les titulaires nommés et rétribués par le pouvoir central prirent le titre de professeurs royaux. Les quatre professeurs d'ancienne fondation, c'est-à-dire les professeurs primaires et les professeurs chanoines devaient enseigner la médecine théorique et la médecine pratique, c'est-à-dire les branches qui répondent à ce que nous appelons aujourd'hui la pathologie spéciale, la clinique et la thérapeutique; des deux professeurs royaux l'un devait enseigner l'anatomie en hiver et

la chirurgie en été, l'autre était chargé des institutes de médecine qu'il expliquait en prenant pour guide le premier canon d'Avicenne. Cette branche correspond à notre pathologie générale, car, comme le dit Avicenne dans sa préface : primus liber generalis medicæ scientiæ res persequitur. On attendit une promotion pour avoir des hommes dignes des nouvelles chaires créées par les archiducs.

Or, nous l'avons déjà dit, un an après, le 23 octobre 1618, Pierre Castellanus et Michel Ophémius furent promus au doctorat et le même jour François Sassenus, docteur de Padoue, reçut de l'université ses lettres de naturalisation en obtenant d'être inscrit sur la liste de ses docteurs. Ophémius fut nommé immédiatement professeur royal d'anatomie et de chirurgie et Sassenus fut appelé à la chaire des institutes.

Deux ans après Sassenus mourut jeune et regretté. Castellanus fut appelé par les archiducs à recueillir son héritage. Il n'abandonna toutefois le collége des Trois-Langues que beaucoup plus tard. La faculté de médecine accueillit avec joie le successeur de Sassenus. Et ce n'était pas un médiocre renfort : Castellanus arrivait en pleine possession de cette langue grecque qui conserve le plus beau monument de médecine pratique, les œuvres Hippocratiques, fondement de l'enseignement médical de l'époque; il parlait la langue de Celse avec une élégance merveilleuse et capable de réconcilier pour toujours les étudiants en médecine avec le latin du Marché-aux-Poissons (1).

---

(1) Pendant les laborieux commencements du Collége des Trois-



Comme nous l'avons déjà dit, Castellanus continuait à enseigner le grec concurremment avec la médecine. Mais, en 1632, sa santé minée par des fatigues excessives le força d'opter entre les travaux qui avaient charmé sa jeunesse et l'enseignement de la médecine qu'il professait avec un rare succès. Il se décida pour celle-ci et après vingt-trois ans d'enseignement, le 19 janvier 1632, il descendit de cette chaire qu'il avait restaurée, trahi par ses forces, mais non par son ardeur.

Bientôt averti par sa faiblesse toujours croissante, il cessa l'enseignement de la médecine elle-même et reporta toutes ses pensées vers les choses éternelles. Car, pour me servir du langage de l'époque, c'était un homme éminent par la doctrine et par la foi et d'une grande sainteté de mœurs : *Vir doctrinâ, fide et morum sanctitate præstans*. Il résolut donc de consacrer ce que Dieu lui donnerait encore de vie à se préparer chrétiennement à une mort qu'il croyait du reste éloignée encore. Mais la mort est souvent pour les médecins, comme pour le reste des chrétiens, ce larron mystérieux qui vient au moment où on ne l'attend pas; elle le surprit au milieu de sa

---

Langues, établi non loin du Marché-aux-Poissons, les étudiants partageant les préjugés de quelques-uns de leurs maîtres, manifestaient bruyamment leur hostilité contre la nouvelle institution : Nous ne voulons pas, disaient-ils, de ce latin du Marché-aux-Poissons, mais bien du bon vieux latin de notre mère la faculté. *Non loquimur latinum de foro piscium, sed loquimur latinum matris nostræ facultatis* (F. Nève, ouvrage cité).

pieuse préparation le 23 février 1632. Castellanus n'avait que 47 ans. Il fut enterré dans l'église de St.-Pierre à Louvain, au pied de l'autel de son patron.

Castellanus avait épousé vers 1614 Anne Exaerde, issue d'une noble famille de la Flandre. Je dirai pour les amateurs de généalogie qu'il eut cinq enfants, deux fils et trois filles. Les deux fils, Gérard et Thomas, se vouèrent à l'état ecclésiastique et tous deux furent successivement recteurs de l'Église de Notre-Dame de St.-Pierre, près de Gand, l'aîné étant mort jeune et ayant été remplacé par son frère dans les mêmes fonctions.

Des trois filles, l'aînée, Catherine a Castello, épousa François Typoets d'Eesbroek, patricien de Louvain.

Les destinées de la seconde, Barbe Thérèse, sont ignorées.

La dernière fille de Castello, du nom d'Antoinette, était aveugle et d'une grande piété. S'étant trouvée guérie de sa cécité sans aucun secours humain et dans des circonstances fort extraordinaires, elle se voua à la retraite et à la prière, sans abandonner sa mère dont elle entoura les vieux jours de sa tendresse et de ses soins. La veuve de Castellanus ne mourut qu'en 1671.

Castellanus a laissé plusieurs ouvrages dont voici les titres :

1° *Ludus sive convivium saturnale. Lovanii*, 1616, *ex typis Mazii*, in-8°.

2° Ἑορτολόγιον, *sive de Festis Graecorum syntagma*,

in quo plurimi antiquitatis ritus illustrantur. Antverpiae, ex officinâ typographicâ Hyeronymi Verdussii, 1617, in-8° 300 pages.

3° *Vitae illustriorum medicorum qui toto orbe ad haec usque tempora floruerunt. Antverpiae, apud G. à Tongris,* 1617, in-8° 255 pages.

4° *Laudatio funebris Alberti Belgarum Principis, dicta Lovanii in collegio Trilingui à Petro Castellano Graecarum literarum et medicinae professore Regio. Lovanii, excudebat Henricus Hustenius,* 1622, in-4° 62 pages.

5° Κρεοφαγία, *sive de usu carnium libri IV. Antverpiae, apud Verdussium,* 1628, in-8° 296 pages.

Jetons un coup-d'œil sur ces ouvrages. Les trois premiers appartiennent à la vocation littéraire de l'auteur. Or, comme nous sommes à une époque où il est notoire que les médecins ne sont plus aptes, comme au temps de Castellanus, à honorer à la fois une chaire de grec et une chaire de médecine, le lecteur aura la condescendance de me permettre d'emprunter l'appréciation des travaux de l'helléniste à une plume autorisée.

La première des publications de Castellanus, dit M. Nève (1), le *ludus sive convivium saturnale* présente une conversation familière et piquante sur une foule de points de littérature et de critique, écrite à la manière des polygraphes de l'antiquité. Il y a beaucoup de sel dans ce morceau latin mêlé de citations

(1) Mémoire cité, p. 215 et passim.

grecques qui était le début littéraire de son auteur. Le mérite de ce *jeu*, comme il l'a appelé, a paru assez grand à M. de Nélis pour qu'il l'ait réimprimé au siècle dernier dans ses *Analectes* (1), et cet estimable savant n'a pas craint à ce propos de rehausser le nom de Castellanus comme celui d'un des hommes qui avaient fait le plus pour la conservation du bon goût dans les études : *Conditor illius vir doctrinâ omni liberali eruditus qui voce olim et calamo bonarum artium studia apud Lovanienses propugnare cum primis annisus est.*

Le second ouvrage de Castellanus est un traité plus sérieux, plus étendu et tout-à-fait savant. C'est une dissertation raisonnée sur cette partie des antiquités grecques, tirée par Castellanus de la lettre des monuments anciens. On voit qu'il avait consulté par lui-même une foule d'auteurs classiques grecs et latins pour définir et décrire chacune des fêtes qu'il a comprises dans son traité.

Quant à l'oraison funèbre de l'archiduc Albert, c'est un modèle de cette latinité élégante et châtiée qui commençait déjà à se perdre du temps de Castellanus.

Nous rentrons maintenant sur le terrain de la médecine.

Les *vies* des médecins illustres constituent un ouvrage important quoiqu'il soit resté incomplet. Voici comment Castellanus raconte au bienveillant

---

(1) Tome I, pp. 95-130.

lecteur l'origine de son livre et les projets qu'il médite pour le compléter :

J'aime, en lisant, à glaner suivant l'usage antique; je me reprocherais comme une lecture perdue toute lecture qui ne laisserait pas de traces sur mes tablettes. En feuilletant les ouvrages de médecine, pour les besoins de mon enseignement, je ne néglige pas les auteurs. Je tiens note de leur doctrine et, pour ne pas me montrer ingrat envers ceux qui m'instruisent, j'esquisse leur physionomie et j'écris en quelques mots l'éloge dont ils me paraissent dignes. Nourrissant l'espoir de parcourir tout le champ de la médecine, je commence par vous livrer cet essai. Je sais que j'omets beaucoup de choses et des meilleures, mais enfin *non omnia possumus omnes.*

Adieu, lecteur, sois indulgent pour mes efforts (1).

Cette composition pour laquelle Castellanus a puisé de ses propres mains aux sources grecques et latines —et il en était fort capable—témoigne à la fois de son goût pour la médecine et de l'attention avec laquelle il a lu les œuvres de ses devanciers. La date même de ce livre, qu'il a publié une année avant son doctorat, atteste avec quelle conscience il se préparait à cette épreuve solennelle et à la mission de l'enseignement dont il caressait peut-être l'espérance.

Dans ces biographies, il donne d'abord une notice sur la vie du médecin dont il s'occupe, il cite ses

(1) Ad lectorem : page 1, traduction libre.

œuvres principales et il caractérise, toujours avec précision et souvent avec bonheur, le génie propre et la valeur de l'auteur. Son allure rapide, sa diction à la fois riche et correcte rappelle le plus élégant des biographes romains, Cornélius Népos. Il fait de cette façon l'histoire d'environ 180 médecins.

Que si on peut lui reprocher des omissions importantes, quelques erreurs de fait ou de doctrine, il faut se souvenir que ce livre n'est que le fragment d'un grand ouvrage qu'il méditait et qu'à l'époque où il rassemblait ces notes, la médecine n'avait pas encore produit les historiens érudits dont les œuvres nous seraient aujourd'hui d'un si grand secours pour un pareil travail. Pour apprécier un ouvrier qui meurt ainsi sur la brèche, il faut tenir compte non-seulement du labeur accompli jusque là, mais des espérances qu'il aurait pu réaliser si la mort l'avait laissé faire.

La seconde œuvre médicale de Castellanus, c'est son traité *de l'usage des viandes*. On peut caractériser cet ouvrage en peu de mots : C'est un livre dans lequel l'auteur, en remontant lui-même aux sources, a résumé admirablement et apprécié avec sagesse tout ce que la médecine a produit de meilleur sur une question spéciale, soit que cette science parlât grec avec Hippocrate et Dioscoride, soit qu'elle écrivît en latin comme Celse et la plupart des auteurs qu'on appelait modernes à cette époque et qui sont déjà des anciens pour nous, soit enfin qu'elle empruntât l'idiome arabe d'Avicenne ou d'Averrhoës. Le méde-

cin qui voudrait faire l'histoire de cette partie importante de la diététique trouverait des ressources immenses dans l'œuvre de Castellan.

Mais ceci n'est qù'une question d'hygiène. Essayons d'apprécier Castellanus à un point de vue plus général. S'il avait assez vécu, Castellanus se serait élevé au rang des meilleurs médecins de son temps : il possédait en effet deux grandes forces, d'abord une érudition vaste et solide et, ce qui est plus rare que l'érudition, un grand fond de bon sens; mais arrivé à cette hauteur même il ne serait pas comparable à notre Verheyen et à notre Rega.

C'est que la médecine à cette époque était lancée dans une voie fausse. On en faisait trop une science d'autorité. La grande préoccupation des meilleurs esprits de l'époque était de s'initier aux *canons* d'Avicenne et des arabistes, à quelques livres d'Hippocrate et de Galien et à les commenter avec plus ou moins de bonheur. On semblait oublier que la médecine est avant tout une science d'observation, qu'elle doit puiser surtout ses éléments dans l'étude de l'homme et que ses *canons* doivent s'écrire au lit des malades et se compléter dans un amphithéâtre. Hippocrate, Aetius et Paul d'Egine ne sont de grands maîtres que parce qu'ils ont été de profonds observateurs et qu'ils n'ont déduit des faits que les conclusions qu'ils renferment. Mais, au lieu de considérer leurs écrits comme de grandes voix de l'expérience dont on doit recueillir avec respect les échos arrivés jusqu'à nous, on les traitait comme des oracles dont

les arrêts commandent un respect servile. Précisément parce qu'on ne se rendait pas compte de ce qui fait leur valeur, on mettait sur la même ligne le sage Hippocrate, c'est-à-dire le médecin qui a le mieux *vu* et le mieux conclu, et Avicenne, commentateur subtil qui n'a presque rien lu de ses propres yeux dans le livre de la nature.

Pour aller reprendre la médecine comme par la main et la ramener dans les voies tracées par Hippocrate, il fallait des hommes comme il en parut un peu plus tard : Sydenham en Angleterre, Verheyen à Louvain, Sennert en Allemagne, Baglivi à Rome, Bonnet à Genève pour ne pas citer la pléiade brillante de la France.

Castellanus était arrivé trop tôt. Plus tard il eût mis au service d'une science mieux dirigée sa grande érudition et son infatigable ardeur. Mais il n'était pas fait pour imprimer à la médecine un revirement devenu nécessaire; ses études, ses goûts, son érudition même ne le mettaient pas en mesure de faire dérailler la science, si on veut bien me passer cette expression, de la voie de l'autorité pour la rejeter dans le chemin de l'expérience.

NOTICE SUR M. LE PROF. X. JACQUELART.

M. Xavier Jacquelart, le dernier membre survivant du corps enseignant de l'ancienne Université de Louvain, est décédé à Bruxelles le 19 novembre 1856, à l'âge de 89 ans et 10 mois.

Il naquit à Louvain le 15 janvier 1767. Après y avoir terminé ses humanités au collége de la Trinité, il fit son cours de philosophie à la pédagogie du Porc et obtint en 1786 la trente-huitième place à la promotion générale de la faculté des Arts. Le 28 juin 1791, il reçut le grade de licencié en droit civil et en droit canon.

Vers cette époque la chaire des Institutes et de droit public était vacante par suite de l'absence du docteur Charles Joseph Mathieu Lambrechts qui s'était compromis sous le gouvernement de Joseph II et qui plus tard, après l'invasion française, se déclara un partisan actif de la république (1). L'Université, dont les intérêts et les principes avaient été gravement méconnus par ce professeur, lui donna d'abord un suppléant et confia l'enseignement des

(1) Lors de la réunion de nos provinces à la France, il fut nommé président de l'administration centrale, puis commissaire du directoire exécutif près le département de la Dyle; le 4 septembre 1797 il devint ministre de la justice. Il mourut à Paris le 4 août 1823.

Institutes du droit romain au jeune Jacquelart. Celui-ci s'acquitta de cette fonction avec tant de zèle et de succès qu'il fut nommé titulaire du cours, le 25 décembre 1793.

Il occupa cette chaire jusqu'à la suppression de l'Université. Lors de l'érection de l'école de Droit à Bruxelles, le gouvernement français l'appela à y faire le cours de procédure civile et de législation criminelle.

Dans l'intervalle de la suppression de l'Université et de l'érection de cette école, M. Jacquelart fut successivement juge au tribunal de première instance de Louvain, magistrat de sûreté, substitut du procureur général près le tribunal criminel de la Dyle, pour l'arrondissement de Louvain.

Après la suppression de l'école de Droit en 1817, il fit pendant deux ans, à l'Université de Louvain, les cours d'institutes du droit romain et de procédure. Il continua ensuite à résider à Bruxelles où le retenaient une fortune indépendante et une position honorable au barreau. Il était chevalier de l'ordre de Léopold et le doyen d'âge des avocats inscrits à la Cour d'appel.

NOTICE SUR LE DOCTEUR EN MÉDECINE CHARLES WITTEMBERCQ.

Une note de la notice sur le premier en philosophie Louis Joseph Wittembercq (*Analectes de* 1853 *p*. 207) renferme quelques détails biographiques sur son frère le docteur en médecine, Charles Wittembercq, qui est décédé à Ath le 1 août 1856 à l'âge de 82 ans.

L'extrait suivant du discours prononcé par M. le docteur Mercier sur la tombe d'un vieillard vénérable, dont le nom se rattache à l'histoire de l'Université, servira à compléter nos premières indications.

« Charles Wittembercq naquit à Ath, en 1775, de parents que la guerre de religion avait forcés à émigrer d'Allemagne. Son père le fit entrer très-jeune au collége de sa ville natale, où il se distingua parmi ses compagnons studieux, et, à quatorze ans, il était couronné en rhétorique. De là il alla continuer ses études à l'Université de Louvain, et à dix-neuf ans il était nommé répétiteur en philosophie.

» La tourmente révolutionnaire ayant fermé cette illustre Université, Charles Wittembercq passa en Hollande pour y continuer ses études médicales. Il subit ses examens à Harderwyck avec la plus grande distinction, ce qui lui attira les félicitations de tout le jury, composé des plus savants médecins du pays, qui l'autorisait, non-seulement à exercer son art,

mais aussi à enseigner la médecine dans toutes les universités.

» En 1802, il revint se fixer à Ath, où il se forma une clientèle qui ne fit que croître jusqu'à sa mort. A la fin de la même année, il fut créé médecin des hospices, de l'hôpital civil et du bureau de bienfaisance, fonction qu'il remplit jusqu'au dernier moment, aidé, depuis plusieurs années, de son gendre, M. le docteur Canivez.

» Tous ses confrères ont pu apprécier en lui un noble caractère et un diagnostic certain, et tous ses malades, les soins assidus qu'il leur prodiguait.

» Après les funestes et désastreuses campagnes de 1813, 1814 et 1815, Ath, comme toutes les places frontières belges, fut encombrée de blessés. Les médecins civils furent requis pour leur donner des soins. Charles Wittembercq y gagna la dyssentrie et faillit être victime de son dévouement.

» Depuis, plusieurs épidémies vinrent se déclarer, soit en ville, soit à la campagne : nous le retrouvons partout se livrant avec ardeur aux soins que réclamaient ses nombreux clients. Lors de l'invasion du choléra en 1832, tous les Athois purent juger de son zèle infatigable, et le gouvernement l'en récompensa en lui décernant une médaille. En 1849, lorsque le choléra reparut, malgré son grand âge et les infirmités inhérentes à une longue carrière, il ne voulut pas se reposer, et il partagea avec nous les dangers de ce terrible fléau. Pour prix de tant de courage, il reçut du ministre une nouvelle médaille.

» Le médecin Wittembercq fut créé médecin cantonal en 1803; médecin surveillant de l'art de guérir pour notre arrondissement, en 1825. Il fut aussi, pendant plusieurs années, président de la société médico-pharmaceutique d'Ath.

» En 1822, il fut appelé par ses concitoyens à faire partie de la régence d'Ath, fonction qu'il remplit en homme juste et intègre, jusqu'au moment de l'émancipation de la Belgique.

» Au mois de septembre 1855, le Roi accorda la récompense terrestre à tant de vertus, à de si nobles et si éminents services, en le créant chevalier de son ordre. Toute la ville applaudit à cette nomination; mais Dieu, dans sa bonté infinie, lui en réservait une bien plus durable : c'était de l'admettre dans le séjour des élus.

» Pour nous, MM. et honorés confrères, qui lui survivons, nous ne devons tous avoir qu'un seul désir, qu'un seul espoir : c'est de pouvoir le rejoindre là haut. »

—

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.



